

## AVANT-PROPOS

**Christophe AUBEL et Christian HOSY**, respectivement pilote et chargé de mission du pôle Nature de France Nature Environnement

S'il fallait retenir un engagement majeur du Grenelle de l'Environnement en matière de biodiversité, ce serait sans conteste la trame verte et bleue. La « méthode Grenelle » a permis de faire émerger et de valider l'idée notamment portée depuis de nombreuses années par France Nature Environnement (sur la base de l'analyse des scientifiques) de construire un réseau écologique national pour stopper l'érosion de la biodiversité. Il est en effet largement admis que cette érosion menace notre avenir et que notre société doit apporter une réponse à la hauteur de cet enjeu. La trame verte et bleue, politique globale qui s'appuie sur la dynamique et les spécificités territoriales, est un volet essentiel de cette réponse.

Entre la signature de cet engagement, qui apporte un souffle nouveau à nos politiques patrimoniales, et sa déclinaison concrète dans chacun de nos territoires, un travail d'échanges et de concertation s'impose pour définir collectivement les objectifs, la méthodologie, les moyens, les outils et le suivi de la trame verte et bleue.

C'est dans cette perspective que France Nature Environnement a tout naturellement fait de cette trame verte et bleue, le sujet de son congrès 2009. Pour mieux en marquer l'ancrage territorial, nous avons voulu nous appuyer sur une expérience régionale et une démarche innovante. Voilà pourquoi le 33<sup>ième</sup> congrès de France Nature Environnement s'est tenu les 12 et 13 mars à Lille, avec la complicité précieuse du Conseil Régional Nord-Pas de

Calais, de notre fédération régionale Nord Nature Environnement et de la Ville de Lille.

Rompant avec le format « traditionnel » de nos congrès, nous avons voulu consacrer deux jours à la question de l'inscription de la trame verte et bleue dans nos territoires. Deux jours, parce que cela était nécessaire pour bien appréhender le concept de trame verte et bleue et en apprécier les opportunités. Vos témoignages de participants nous indiquent que ce premier objectif a été rempli, grâce à la rigueur et la clarté des interventions scientifiques liminaires. Le programme, conçu grâce à l'investissement du comité de pilotage du congrès, et notamment de son président Robert BARBAULT que nous remercions, aura montré que la restauration des continuités écologiques est nécessaire pour répondre à la fragmentation des habitats et aux effets du réchauffement climatique, qui affectent fortement les communautés animales et végétales.

© Région Nord-Pas de Calais - Dominique Bolato



Deux jours aussi pour pouvoir débattre de manière approfondie et sans langue de bois avec les acteurs des territoires. Car si la trame verte et bleue est une politique de préservation de la biodiversité, elle est aussi un outil d'aménagement du territoire, dont l'efficacité tient à la mobilisation de tous. Sa mise en œuvre ne peut se faire sans réfléchir à l'organisation de l'espace, à l'influence des



politiques sectorielles et à l'investissement des acteurs territoriaux.

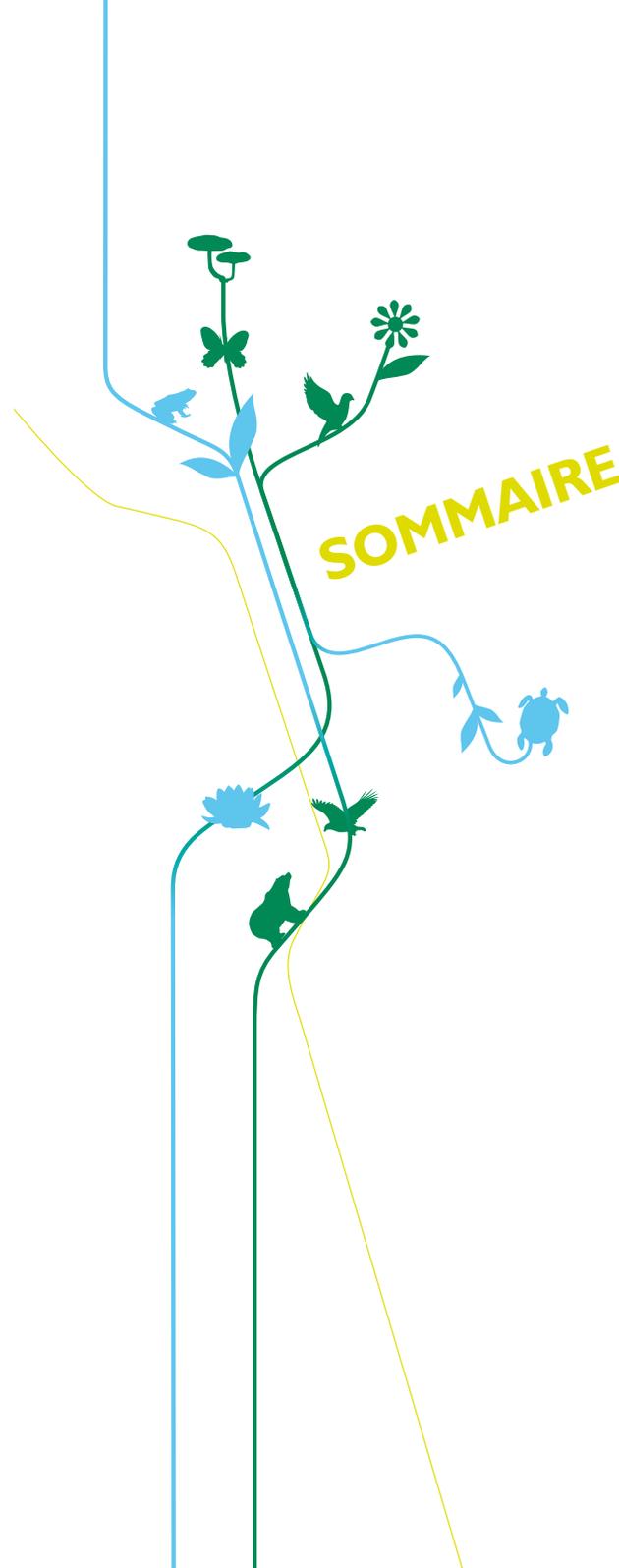
Et sur ce point, la relecture des actes que nous publions aujourd'hui nous donne l'impression qu'une dynamique collective est réellement en train de se constituer autour de la trame verte et bleue. Notre président Sébastien GENEST disait en introduction du congrès : « La trame verte et bleue est un grand projet, qui demande l'implication de tous. » Et lorsque l'on entend des représentants des organisations agricoles ou des collectivités locales vouloir s'investir dans la trame verte et bleue, l'on ose croire que son constat et sa volonté sont partagés.

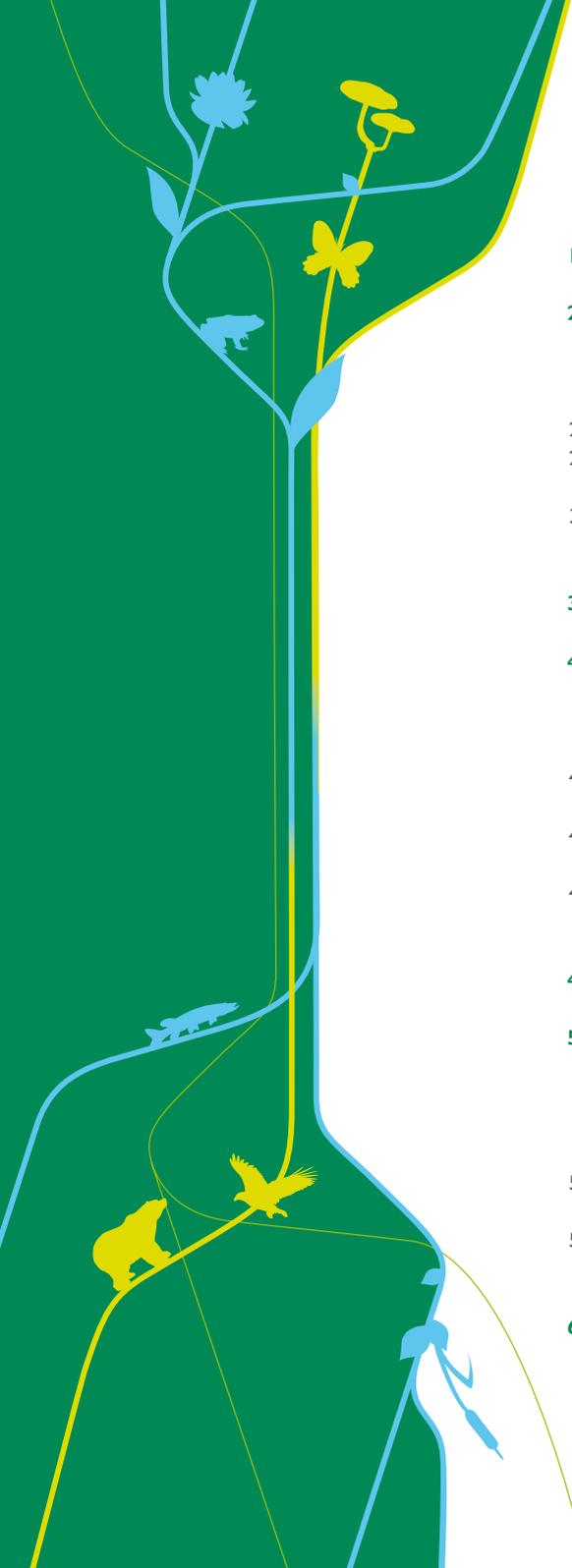
Souhaitons que les idées et positions exprimées lors de ce congrès alimentent le travail qui se poursuit, au sein de la fédération et de ses associations - comme au sein du comité opérationnel Trame verte et bleue du Grenelle - et dans les territoires. Des points cruciaux comme l'approfondissement des connaissances (qu'elles soient naturalistes ou quelles concernent les liens entre biodiversité et activités humaines), la prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et les outils à mobiliser au service de la trame doivent encore être résolus pour que celle-ci soit une vraie et durable solution pour nos territoires. De belles perspectives sont naturellement ouvertes et ces actes vous les font partager.



© FNE - Christian Hossy

Le congrès 2009 « Une trame grandeur nature » a été animé par Bérengère BONTE, journaliste sur Europe 1.





## 6 ALLOCUTIONS D'ACCUEIL

### 11 ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

#### 25 PREMIÈRE SESSION - Des synthèses pour comprendre les principaux phénomènes expliquant l'érosion de la biodiversité

- 26 - Biodiversité : définition et enjeux pour les territoires
- 28 - Impacts constatés et prévisibles des changements climatiques sur la biodiversité
- 33 - Impacts de la fragmentation des écosystèmes sur la biodiversité

### 37 DÉBAT AVEC LA SALLE

#### 40 TABLE RONDE - Sur une planète qui se réchauffe, la trame verte et bleue peut-elle préserver la biodiversité ?

- 41 - Restauration de la connectivité : effets des corridors écologiques sur les populations et communautés.
- 41 - Des zones noyaux pour accueillir des populations viables d'espèces
- 44 - Les effets de la trame verte et bleue sur la préservation de la biodiversité

### 47 DÉBAT AVEC LA SALLE

#### 52 DEUXIÈME SESSION - La trame verte et bleue, une opportunité pour les territoires dans le contexte des changements climatiques

- 53 - La trame verte et bleue, une innovation de certains territoires traduite en engagement Grenelle
- 57 - La trame verte et bleue, une opportunité pour la protection de la nature

### 63 DÉBAT AVEC LA SALLE

#### 66 PREMIÈRE TABLE RONDE - La trame verte et bleue ouvre de nouvelles perspectives pour les politiques patrimoniales

- 67 - Mettre en réseau les espaces protégés existants : l'exemple des Alpes
- 70 - Vers une stratégie nationale de création des aires protégées
- 73 - Trame et interaction invasion – conservation : apport de l'expérience outre-mer
- 76 - Penser autrement la gestion de l'eau et des milieux associés
- 79 - Une nouvelle vision maritime de la mer et du littoral

### 81 DÉBAT AVEC LA SALLE

#### 89 DISCOURS DE M. LE MINISTRE JEAN-LOUIS BORLOO

#### 101 DEUXIÈME TABLE RONDE - La trame verte et bleue ouvre de nouvelles perspectives pour l'aménagement du territoire

- 104 - Vers un urbanisme écologique ?
- 105 - Une matrice paysagère hétérogène pour favoriser la biodiversité ordinaire et mieux utiliser les services écologiques offerts par cette biodiversité
- 108 - Adaptation au changement climatique et biodiversité

#### 111 TROISIÈME SESSION - La mise en œuvre de la trame verte et bleue en France

- 112 - Contextes sociaux et pratiques de la nature
- 118 - Mécanismes socio-économiques
- 122 - L'engagement Grenelle et ses suites

### 126 DÉBAT AVEC LA SALLE

#### 131 TABLE RONDE - Le rôle des activités humaines dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue

- 132 - La trame verte et bleue dans l'espace agricole
- 134 - Le rôle de l'activité sylvicole dans la trame verte et bleue
- 137 - Les grandes infrastructures et la trame verte et bleue

### 140 DÉBAT AVEC LA SALLE

### 144 GRANDS TÉMOINS

#### 150 SUITE DE LA TABLE RONDE - Le rôle des activités humaines dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue

- 151 - L'aménagement urbain, urbanisme et trame verte et bleue
- 154 - Cent kilomètres de canaux ; l'armature de la trame verte et bleue de Lille Métropole
- 157 - Concilier activités économiques et trame verte et bleue : quelles réponses des parcs naturels régionaux ?

### 160 GRANDS TÉMOINS

#### 167 QUATRIÈME SESSION - Une dynamique collective à mettre en place pour la réussite de la trame verte et bleue : l'expression des acteurs

#### 201 POINT DE VUE DU GRAND TÉMOIN DE LA JOURNÉE

#### 206 ALLOCUTION DE CLOTURE

### 211 PARTENAIRES

### 212 INDEX

#### 214 CONSTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE

## ALLOCUTIONS D'ACCUEIL

**M. Emmanuel CAU**, vice-président en charge du développement durable de la Région Nord-Pas de Calais

Bonjour à toutes et à tous.  
Je tenais d'abord à excuser le Président Daniel PERCHERON qui, au dernier moment, n'a pas pu venir. Alors je solliciterai aussi votre indulgence pour le remplacer - enfin ne pas le remplacer, il est vraiment irremplaçable - au pied levé. Je regrette d'autant plus son absence qu'en général lors de ce genre d'occasion, il aime souligner que pour tout ce qui a été fait en termes environnemental, de trame verte et bleue, de biodiversité et de climat, rien n'aurait été possible sans les Verts.

© FNE - Christian Hoxby



Emmanuel CAU, Région Nord-Pas de Calais

Je tiens évidemment à saluer particulièrement la secrétaire d'État à l'Écologie, Madame Chantal JOUANNO, c'est encore avec un immense plaisir que nous l'accueillons ici en Nord-Pas de Calais, avant en tant que présidente de l'ADEME et, aujourd'hui, en tant

que ministre à l'Écologie. Demain...

Je voudrais évidemment saluer Sébastien GENEST, le président de France Nature et Environnement. Et c'est vraiment avec un grand plaisir que je vous accueille avec Madame Jacqueline ISTAS, régionale de l'étape et présidente de Nord Nature Environnement, ici en Nord-Pas de Calais pour ce 33ème congrès. Je vous souhaite donc à tous la bienvenue en Nord-Pas de Calais et, pour que vous sachiez vraiment bien où vous avez mis les pieds, je tenais à vous donner quelques éléments d'interprétation du paysage régional qui, dans un premier temps, je dois bien l'avouer, seront un peu de couleur anthracite.

Ce sont d'abord des décennies et des décennies de développement non durable. Nous avons testé pour vous la sidérurgie, le textile, le charbon, la centrale de nucléaire de Gravelines, la moitié des friches de France, Metaleurop et un nombre important de sites SEVESO. D'ailleurs, celui qui saura me dire le nombre de sites SEVESO d'ici la fin de la journée repartira avec un Maroilles fermier ! Toujours dans la couleur anthracite, c'est 72 % de surface agricole. Et ce n'est pas de l'agriculture biologique ; c'est de l'agriculture avec du pétrole, des intrants en tout genre, des médicaments pour les plantes, ce genre de choses. C'est 15 % de milieu urbain. Je vous laisse faire la soustraction pour voir ce qui reste en termes d'espace naturel.

Sur cette surface, cela dépend entre les organisateurs ou la police, il y a entre 0,6 et 0,8 % de zones humides pour un territoire qui naturellement devrait en comprendre 30 %.

C'est aussi une forêt de taille lilliputienne puisque nous n'avons que 7 à 8 % du territoire seulement qui est couvert de forêts.

Quant aux animaux, notre dernier aigle a disparu en 1836, le loup en 1871 et la dernière loutre en Avesnois en 1994.

Par contre, dans ce tableau de disparition, il

y en a une qui est beaucoup moins funeste, à savoir les OGM qui ont disparu au début des années 2 000 sur notre territoire, information recueillie auprès des faucheurs volontaires. Je vous rassure : le plan de réintroduction de ces espèces n'est pas au programme !

C'est aussi un territoire fragmenté en 15 000 morceaux. C'est aussi 8 % des émissions de gaz à effet de serre, c'est la plus grosse centrale nucléaire d'Europe. C'est 800 Km<sup>2</sup> de polders, situés juste entre 0 et 2,50 mètres sous le niveau de la mer, où vivent normalement 390 000 à 400 000 d'habitants, soit à peu près 10 % de la population Ch'ti. C'était pour le côté obscur.

Mais la force a forcément été avec nous et les couleurs d'aujourd'hui sont quelque peu plus roses et vertes, y compris sur nos terrils, parce que, dès les années 90, un coup de collier a été donné, en soulignant aussi que le premier parc naturel régional de France est né en Nord-Pas de Calais, Scarpe-Escaut, il y a 41 ans. Mais depuis les années 90, comme je le disais, un coup de collier a été donné. Il y a eu la première ferme éolienne de France, le premier bâtiment HQE qui fête ses 10 ans lundi avec Marie-Christine BLANDIN que je salue, sénatrice du Nord qui a initié ce lycée HQE et toute la filière HQE. Ce sont les premiers travaux de corridors biologiques, mais ce sont aussi les bases évidemment de ce qui allait donner la trame verte et bleue régionale.

Depuis 2004 évidemment, depuis ce mandat-ci, nous n'avons pas cherché plus loin que de n'avoir que deux priorités au chapitre de l'environnement : la lutte contre les changements climatiques et la biodiversité à travers la trame verte et bleue, sachant que l'une et l'autre évidemment s'interpénètrent.

Nous avons aujourd'hui, et c'est toujours sur le côté le plus sympathique, le plus grand nombre de réserves naturelles en France, le plus grand nombre de parcs naturels sur une région, nous en avons trois qui sont en cours de révision de

charte, le tout, d'une richesse faunistique et floristique malgré tout exceptionnelle.

Et donc en 2006, l'assemblée régionale a validé notre schéma régional de trame verte et bleue qui est l'un des six enjeux du schéma régional d'aménagement du territoire. Cette trame verte et bleue c'est aujourd'hui plus d'une centaine de projets qui sont remontés suite à nos deux appels à projets concernant les corridors boisés et les zones humides. C'est le doublement des réserves naturelles régionales d'ici à 2010 - ce doublement est acquis - et sans doute le triplement d'ici à 2013. C'est la déclinaison de cette trame verte et bleue au niveau des pays et des agglos, c'est le travail que nous menons sur deux directives régionales d'aménagement : l'une sur la maîtrise de l'étalement urbain et l'autre sur la trame verte et bleue.

C'est l'inscription de ce schéma évidemment dans les chartes de parcs, ce qui est intéressant vu que nous pouvons mobiliser une forme d'opposabilité des chartes de parcs sur les SCOT, ce qui est vraiment un outil indispensable parce que nous n'avons que peu d'outils réglementaires pour imposer cette trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme. C'est un littoral qui a été assez bien préservé et là, je tenais à saluer le travail du Conservatoire du Littoral. C'est le soutien à la création bientôt d'un conservatoire faunistique régional et c'est un plan de réintroduction et de restauration d'espèces dont la première fiche délibérative sera examinée dans quelques semaines en commission environnement.

C'est aussi le plan climat, Nord-Pas de Calais et là, je tenais à saluer aussi Michel PASCAL - je ne sais plus comment nous devons l'appeler, le DIREN, le DRIRE ou le DREAL, mais je pense que maintenant c'est le DREAL - qui fait partie des cinq partenaires de ce plan climat Nord-Pas de Calais avec l'ADEME évidemment et les deux départements, la région bien sûr. Donc c'est le premier plan climat régional et c'est

la couverture d'ici à 2010 de l'ensemble du territoire du Nord-Pas de Calais par des plans de climats territoriaux.

Je voulais clore cette liste par une ambition régionale pour notre forêt de demain avec un plan de reforestation régionale d'ici à 30 ans, qui vise à doubler notre surface forestière et dont le plan sera examiné au mois de mai en assemblée plénière.

Mais la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques sont aussi et toujours un combat ; il y en a un qui me vient en tête, surtout quand je vois Madame ISTAS au premier rang qui, je suis sûr, en parlera, celui qui est de l'autre côté de la frontière, en Belgique, de l'autre côté de Scarpe-Escaut, contre le parc de Glisse qui est en gestation.

J'espère vous avoir convaincus que le Nord-Pas de Calais, à la fois le Nord et le Pas de Calais, est vraiment un bon endroit pour votre manifestation, pour aller plus loin dans l'élaboration de la trame verte et bleue et de la lutte contre les changements climatiques.

Pour conclure, je vous souhaite un bon congrès et je vous remercie.

### Mme Jacqueline ISTAS, présidente de Nord Nature Environnement

Madame la secrétaire d'État, Monsieur le vice-président du Conseil Régional, Monsieur le directeur de la DREAL, Mesdames, Messieurs et chers amis, bienvenue à tous.

Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil Régional d'accueillir notre fédération nationale France Nature Environnement, un accueil qui s'inscrit dans une démarche générale de soutien à la vie associative. Nous sommes nous-mêmes heureux d'accueillir France Nature Environnement pour son 33<sup>ème</sup> congrès.

Notre fédération régionale, qui a porté pendant 38 ans le nom de Nord Nature et qui s'appelle depuis

décembre 2007 Nord Nature Environnement pour bien marquer son lien avec la fédération nationale, œuvre en effet depuis 39 ans pour la protection de la nature et de l'environnement. Regroupant des adhérents individuels et actuellement cinquante-trois associations affiliées, elle représente France Nature Environnement dans le Nord-Pas de Calais.



Jacqueline ISTAS, Nord Nature Environnement

Choisir le Nord-Pas de Calais pour parler de biodiversité peut paraître une gageure car la biodiversité s'y est malheureusement considérablement appauvrie. Comme l'a bien détaillé Emmanuel CAU, c'est une région fortement industrialisée et densément peuplée ; elle compte 325 habitants au Km<sup>2</sup>, soit trois fois la moyenne nationale, ce qui laisse peu de place pour la vie sauvage.

Une grande partie de ses rivières sont artificialisées, la surface boisée couvre moins de 8 % du territoire et enfin, je mettrai aussi l'accent là-dessus, c'est une région très morcelée où la densité de routes, d'autoroutes et de voies ferrées est supérieure à la moyenne nationale et freine les échanges entre les milieux. Comme vous l'avez souligné, Monsieur le vice-président, la région Nord-Pas de Calais a certes des atouts. Ses territoires sont caractérisés par une grande diversité de milieux dont 360 ZNIEFF, mais ces milieux naturels, devenus relictuels, sont excessivement fragmentés.

Au cours de plus de trois décennies, notre

féderation a effectué de nombreuses interventions pour sauvegarder les forêts, les zones humides, la qualité des rivières et leurs berges, pour tenter de préserver ou de faire réimplanter des haies sur les bassins versants des cours d'eau, tant pour la protection de la biodiversité que pour la lutte contre les inondations, les coulées de boue - notre région fait partie des régions de France championnes de coulées de boue - et pour lutter contre l'érosion des sols.

© FNE - Christian Hossy



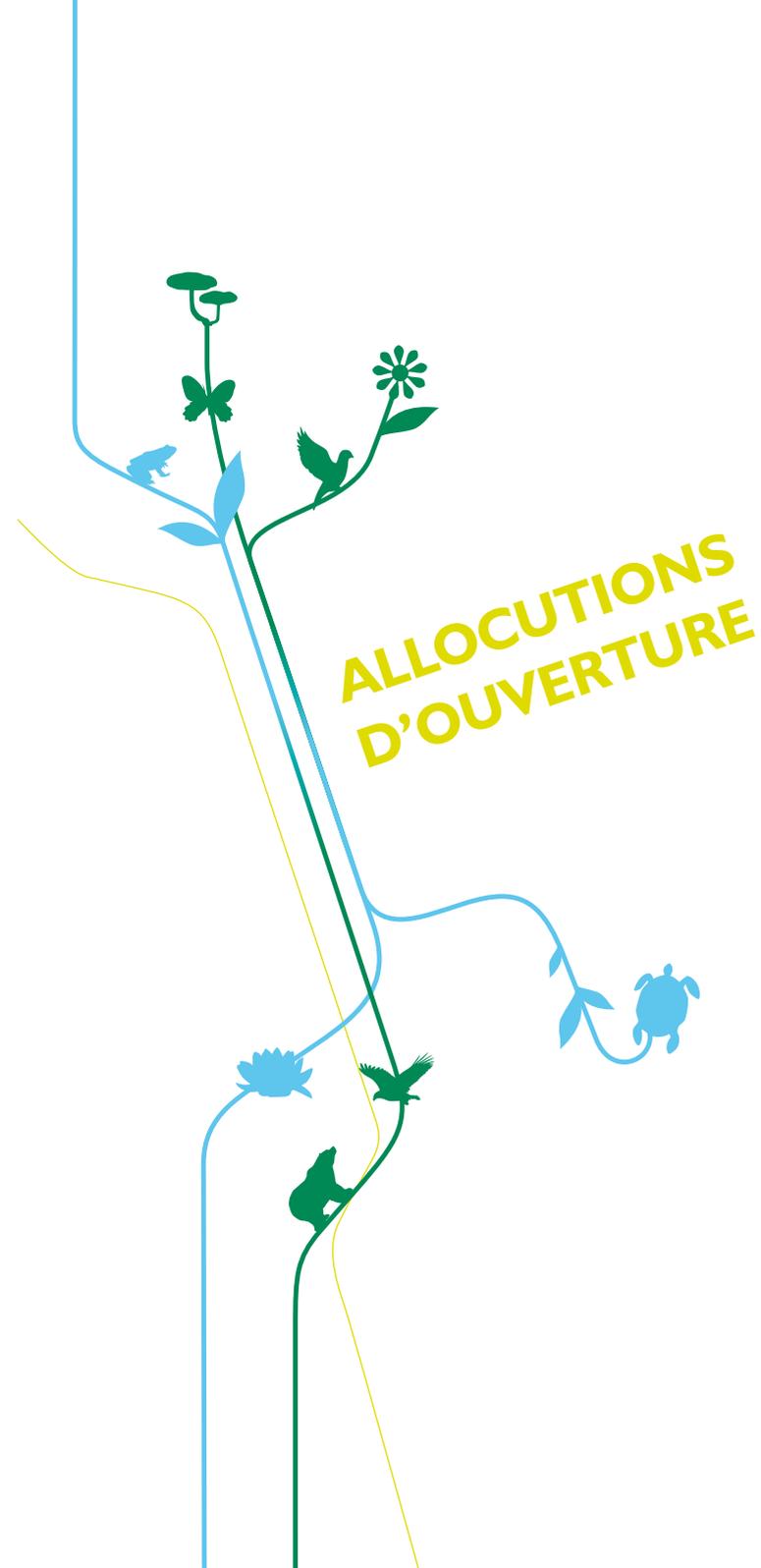
Jacqueline ISTAS, Nord Nature Environnement

Notre fédération s'est investie aussi dans la lutte contre les dérèglements climatiques. Aussi, ces interventions se trouvent-elles prolongées et renforcées par ce projet déjà bien engagé de trame verte et bleue dans une région qui a, encore plus que d'autres, besoin de conforter ses cœurs de nature, de les connecter de la façon la plus propice aux échanges d'espèces végétales et animales et aussi de «renaturer», autant que faire se peut, ses autres espaces. Mais encore faut-il que ces efforts s'inscrivent dans une démarche générale cohérente au

niveau régional, voire parfois international pour les zones proches de la frontière, pour que les milieux naturels existants soient préservés et que les avancées obtenues ne soient pas contrariées par d'autres aménagements. Par exemple, vous y avez fait allusion tout à l'heure, n'est-il pas regrettable qu'au moment même où s'élabore notre trame verte et bleue, un projet de centre de loisirs à Antoing en Belgique, près de la frontière, menace d'affecter les nappes phréatiques et des biotopes de grande valeur écologique situés dans le parc naturel régional français Scarpe-Escaut, lui-même partie du parc naturel transfrontalier du Hainaut ? N'est-il pas indispensable par ailleurs qu'au niveau national des dispositions juridiques soient prises pour garantir la pérennité de la trame verte et bleue ?

Nous devons donc demeurer vigilants et mobilisés, mais une dynamique est impulsée avec l'espoir que notre trame verte et bleue régionale se concrétisera au mieux et s'intégrera dans une trame verte et bleue nationale.

Nous souhaitons que ce congrès soit fructueux et suivi d'effets bénéfiques pour l'ensemble des territoires de France, Nord-Pas de Calais compris. Merci à tous d'être venus.



## M. Sébastien GENEST, président de France Nature Environnement

© Région Nord-Pas de Calais - Dominique Botiaio



M. Sébastien GENEST, France Nature Environnement

Madame la Ministre, Monsieur le président de région, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Cher(e)s ami(e)s,

Je tiens à mon tour à vous accueillir au 33ème congrès de notre fédération France Nature Environnement, placé sous le signe de la biodiversité qui est un sujet particulièrement cher pour notre mouvement, étant donné qu'il représente même un élément fondateur.

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des personnes présentes et tous nos partenaires avec lesquels nous avons pu travailler afin d'élaborer ce congrès. Je pense évidemment au Conseil Régional Nord-Pas de Calais, aux membres du comité de pilotage présidé par Robert BARBAULT, aux bénévoles et salariés de FNE qui ont été particulièrement actifs et avec lesquels nous avons pu travailler de façon très constructive.

Je tiens aussi à remercier le Muséum National

d'Histoire Naturelle et la FRB, la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, qui nous ont soutenus sans hésitation pour ce congrès.

Rappelez-vous. Il y a maintenant un an, lors de notre précédent congrès à Strasbourg, qui avait été l'occasion de présenter et de débattre de nos propositions sur les territoires, nous évoquions évidemment déjà la biodiversité.

La biodiversité, un élément majeur dans nos modes de vies, un thème particulièrement cher au mouvement FNE, un sujet d'actualité pour lequel il faut agir de toute urgence car il est évident que c'est un sujet préoccupant. Le constat est en effet alarmant. Les clignotants sont au rouge et malheureusement de longue date. Nos modes de vies et de développement ont été et sont pour beaucoup de véritables coups de boutoir assésés à l'environnement.

À malmené ainsi les écosystèmes de façon continue, nous avons déclenché des signaux de plus en plus pressants et nombreux qui nous alertent sur leur altération et leur dégradation. Le risque de l'effondrement est proche. Malheureusement, au-delà de l'extinction déjà bien réelle de certaines espèces, le point de non retour pour certains milieux est probablement déjà atteint.

Ce constat, général à l'échelle de notre planète, nous oblige à imaginer des solutions collectives autant au niveau national qu'international, car notre pays n'échappe pas au problème.

Je ne souhaite pas dramatiser inutilement la situation. Mais je pense nécessaire de rappeler la gravité du contexte dans lequel nous nous trouvons, et par conséquent les enjeux qui en découlent.

La préservation de la biodiversité n'est pas une lubie ou un luxe de pays riche. La préservation de la biodiversité, c'est effectivement une obligation morale ou éthique, mais c'est avant tout le maintien des équilibres naturels indispensables à la vie de notre société.

C'est une richesse complexe qui nous entoure, nous pouvons tirer profit de façon intelligente de notre environnement, de l'eau, des sols, des pollinisateurs, nous pouvons puiser dans les ressources naturelles renouvelables sans pour autant rompre des équilibres.

Évidemment, me direz-vous, il existe déjà des politiques publiques prenant en compte ces nécessités traduites dans des accords et des engagements internationaux. Bien souvent, les décisions prises n'ont pas été à la hauteur.

Mais il ne faut pas se raconter des histoires car le problème est beaucoup plus profond. La biodiversité, alors qu'elle subit une érosion continue, a été trop souvent considérée comme un enjeu secondaire, pouvant attendre. Nous vivons une situation paradoxale, qui dépasse l'entendement. Sans remettre en cause l'implication sans faille de certains et sans vouloir reporter sur des boucs émissaires ce qui relève d'une responsabilité collective, il faut bien admettre que tout se passe comme si nous avions à faire à une personne atteinte d'une maladie grave, qui nous explique que c'est une question de vie ou de mort, mais qui ne consacrerait que 0,3% de son budget pour se soigner.

Tout milite pour changer d'ère, changer de braquet, trouver un nouvel élan. C'est l'appel que FNE a voulu lancer à l'occasion du Grenelle de l'environnement. En ce sens l'engagement du Grenelle, de réaliser une trame verte et bleue représente une véritable opportunité : imaginer et conduire une politique ambitieuse de préservation de la biodiversité sur la base d'un nouveau concept.

Nous nous devons d'imaginer un nouveau projet de société, d'adapter nos modes de productions, de consommation, nos modes de vies à la mesure de cette nouvelle donne : raréfaction des ressources fossiles, dérèglement climatique, augmentation de la population. Nous sommes au bout d'un système, il nous faut repenser

nos territoires dans le sens d'une plus grande robustesse. Dans ce projet, la trame verte et bleue a toute sa place.

Notre pays a su réaliser de grands projets d'aménagement du territoire en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires. Notre pays a su réaliser de grandes infrastructures routières ou ferroviaires. Il est temps pour notre pays de bâtir une grande infrastructure écologique.

Les bijoux de notre patrimoine naturel doivent constituer la colonne vertébrale de ce projet, en sortant d'une politique du confetti. La connexion de ces espaces est aussi indispensable permettant la fonctionnalité des écosystèmes et leur permettant de s'adapter. La biodiversité dite ordinaire doit aussi y trouver toute sa place. Sachons valoriser l'existant en termes d'espaces et de savoir faire. Nos devons poursuivre et surtout amplifier nos efforts de connaissance scientifique indispensable pour parfaire l'état des lieux et assurer le suivi du patrimoine naturel.

Nous ne pouvons bien protéger que ce que nous connaissons bien.

Il faut des moyens pour atteindre ces objectifs. L'État a la responsabilité particulière de dégager des moyens dédiés humains et financiers. De nouveaux outils incitatifs doivent être envisagés notamment par le biais de mécanismes fiscaux. Nous devons trouver les moyens de la conditionnalité des politiques agricole, forestière, industrielle, urbanistique afin quelles soient pleinement imprégnées de cette dimension.

Nous devons aussi imaginer les conditions d'un cadre sécurisé, dans lequel tout le monde sache ce que l'on peut faire ou ne pas faire, selon quelles conditions. Ces conditions doivent être transcrites dans les documents d'aménagement des territoires : les SCOT, les PLU...

Évidemment, ce grand projet ne pourra se concrétiser que par l'implication de tous. Pour

ce faire, la première condition est bien de parler le même langage, de se comprendre, ce qui nécessite un travail important de sensibilisation, car la biodiversité, la trame verte et bleue, apparaissent bien souvent comme nébuleux ou mystérieux. Tous les acteurs de notre société sont concernés et ont un rôle à jouer : collectivités territoriales, agriculteurs, forestiers, salariés, les acteurs économiques en général car ce sont bien eux aussi qui mettent en œuvre des politiques et, pour arriver à mettre en œuvre une politique qui puisse être d'envergure, il faut avant tout qu'elle soit comprise.

C'est bien dans cet esprit d'échange et de partage, de recherche de solutions viables et efficaces, que nous avons imaginé ce congrès. C'est bien dans cet esprit, que nous souhaitons que ce congrès fasse progresser l'idée d'une trame verte et bleue ambitieuse, qui soit bien adaptée aux enjeux et ce, dans un intérêt commun.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent congrès. Merci.

## Mme Chantal JOUANNO, secrétaire d'État à l'Écologie

Bonjour à tous.

Messieurs les Présidents (puisque, ici, les présidents sont au masculin), Mesdames et Messieurs, c'est effectivement une bonne idée d'avoir organisé cette rencontre au sein de la région Nord-Pas de Calais parce qu'Emmanuel CAU aurait pu citer d'autres bons exemples de la région : il y avait le prêt ISOLTO, qui m'avait beaucoup marquée, qui était le premier prêt à taux zéro pour la rénovation des bâtiments. Vous avez été aussi très leaders, de mémoire, sur les questions de « recycleries et ressourceries » qui sont aussi au cœur de nos préoccupations, c'est-à-dire éviter de jeter des outils et des objets qui peuvent encore nous servir.

Je voudrais aussi tirer un coup de chapeau à

Madame BLANDIN parce que, pendant nos débats au Sénat, elle a été notre conscience biodiversité, notre conscience verte et, grâce à elle, de nombreuses choses sont passées. Nous avons beaucoup parlé de l'agrément pour les substances naturelles dites préoccupantes - alors il faudrait m'expliquer les peu préoccupantes des préoccupantes. Mais il y a beaucoup de choses qui sont passées au Sénat à l'occasion des débats grâce à Madame BLANDIN et à son caractère très pédagogique sur la biodiversité parce que ce qui nous manque aujourd'hui est vraiment de la pédagogie sur la biodiversité ; c'est un sujet qui est très mal connu et très mal perçu, mais j'y reviendrai d'ailleurs.

Nous nous connaissons depuis longtemps avec le mouvement France Nature Environnement ; nous nous sommes connus à l'avant Grenelle et puis à l'après Grenelle. En vous écoutant tout à l'heure, je me disais que finalement votre égarie, le hérisson, était quand même très bien choisi parce qu'il est charmant, il a une charmante frimousse mais, quand vous le mettez en boule, il pique. Et c'est vrai et vous avez vraiment un rôle de lanceur d'alerte, vous avez un rôle de corde de rappel et ce n'est pas toujours évident, ce n'est pas toujours facile, mais c'est un rôle extrêmement important. Il est vrai qu'à chaque fois qu'il y a des choses sur lesquelles vous avez des doutes, ou qui ne vous plaisent pas, que ce soit des circuits de Formule 1 ou autre chose, vous n'hésitez pas à le faire savoir et c'est une très bonne chose. Chacun est dans son rôle. Cela ne nous empêche pas effectivement de continuer à nous parler et de faire progresser les dossiers.

Nous avons mené ensemble ce beau chantier du Grenelle de l'environnement. Nous l'avons mené vraiment ensemble parce que cela avait commencé en réalité bien avant dans la conception même d'un grand débat national sur les questions d'environnement. Nous étions

partis en réalité d'une vraie situation de blocage où nous n'arrivions pas à nous parler parce que vous souleviez des débats de société. Grosso modo, dans les associations, vous souleviez des débats de société. Quand vous parliez d'OGM, de nucléaire, d'incinérateur ou d'autoroute, vous souleviez vraiment des questions qui interrogent nos modes de vie. Cette idée du Grenelle était bien de mettre, comme vous l'avez souligné toute heure, tous les acteurs concernés autour de la table parce que ce n'est pas qu'une affaire de collectivité ou une affaire d'État ou une affaire d'association ; ce sont les modes de vie des Françaises et des Français qui ont ces conséquences environnementales. Chacun doit donc être conscient de ses actes et l'idée du Grenelle était vraiment celle-là.



Chantal JOUANNO, secrétaire d'État à l'Écologie

Des liens se sont créés, nous avons abouti à des résultats qui étaient totalement inespérés parce que, quand, dans le cadre de l'avant Grenelle, nous évoquions des corridors écologiques -aujourd'hui nous parlons de trame verte et de trame bleue - tout le monde pensait à l'époque que ce serait un dossier totalement voué à l'échec. Pas vous évidemment, mais beaucoup de personnes étaient très sceptiques sur la possibilité d'aboutir sur ces dossiers.

Quand nous avons évoqué aussi la possibilité de réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires dans les 10 ans, l'idée que nous puissions aboutir à un engagement sur ce

dossier soulevait beaucoup de scepticisme.

Finalement, en mettant tous les acteurs, tout le monde autour de la table, de vrais liens personnels se sont créés et nous avons abouti à ces résultats qui, aujourd'hui, ne sont pas remis en question. D'ailleurs, le Grenelle a été voté à la quasi-unanimité à l'Assemblée Nationale et au Sénat alors qu'ils nous promettaient des débats d'une difficulté sans nom ; en réalité, les objectifs même du Grenelle ont été votés à la quasi-unanimité.

Nous allons bientôt finaliser le Grenelle 1 puisqu'il exige une deuxième lecture d'abord à l'Assemblée Nationale puis au Sénat. Le Grenelle 2 viendra ensuite pour concrétiser les éléments juridiques. Normalement, il doit être débattu avant l'été ; c'est un gros texte, il fait quand même plus de cent articles. Mais il ne sert à rien d'attendre ces deux textes de lois en réalité pour dire que Grenelle est engagé parce qu'il est déjà engagé ; il a déjà été voté une première fois dans le cadre de la loi de finances. Nous n'avons jamais eu une loi de finance aussi verte puisque nous avons eu quarante-trois mesures fiscales de verdissement de notre fiscalité et, au total, nous avons quand même 7,3 milliards € sur les trois prochaines années qui sont consacrés à ces enjeux du Grenelle de l'environnement.

Le Grenelle de l'environnement est donc déjà né une première fois au Parlement. C'est un point important parce que les personnes nous disent qu'elles attendent, nous demandent ce qui se passe et ce que nous faisons. Mais il est vrai que l'enjeu aujourd'hui est que, sur le terrain, nos concitoyens le voient parce que, si le Grenelle de l'environnement reste un texte de loi ou un langage parisien, il ne sert à rien. Il faut que nos concitoyens, pour qu'ils entrent dans l'action, voient concrètement, et notamment au niveau des collectivités, les choses changer. C'est donc notre mission 2009 ; je dis notre mission parce que c'est vraiment une mission collective.

Un sujet qui est ma raison d'être est celui de la biodiversité. Quand a été créé ce grand ministère, le grand MEEDDAT, l'exigence de l'ensemble des associations était de conserver soit un secrétaire d'Etat, soit un ministre, peu importe, en tout cas, quelqu'un incarnant l'enjeu de la biodiversité, donc un secrétaire d'Etat à l'Ecologie.

C'était d'autant plus important que vous avez absolument raison : dans le cadre du Grenelle, nous avons très bien abordé aussi les questions de climat et d'énergie. Nous avons pour une fois abordé, notamment à la suite du groupe de travail que vous avez présidé avec Monsieur LE GRAND et maintenant dans le cadre du COMOP de Monsieur Paul RAOULT sur la trame verte et trame bleue, les questions de biodiversité, mais nous sentons bien que, dans l'opinion publique, c'est encore un sujet qui est peu palpable et qui, pour certains, se résume à des espèces très emblématiques.

Pourtant en France, nous avons le deuxième domaine maritime mondial. Nous avons 10 % des récifs coralliens et 58 % des oiseaux européens se reproduisent en France ; nous avons 5 des 25 points chauds mondiaux. Objectivement, si nous ne sommes pas les leaders de la biodiversité, je ne vois pas qui le serait. Nous avons une vraie responsabilité collective, mais quasiment une responsabilité mondiale pour être totalement exemplaires sur le sujet de la biodiversité. D'ailleurs, le Ministre d'Etat y reviendra probablement cet après-midi, parce que je connais son attachement sur ce sujet. C'est tout particulièrement vrai dans le domaine de la mer ; les ressources halieutiques s'épuisent à une vitesse totalement inimaginable. Ce sera la première crise mondiale alimentaire que nous allons connaître puisque 2 milliards de personnes vivent des ressources halieutiques. Et là aussi, si nous ne faisons rien, qui le fera ?

Dans ce domaine de la biodiversité, il y a

les enjeux français et les enjeux mondiaux. Nous avons débattu récemment à Nairobi de l'opportunité de créer l'équivalent du GIEC pour la biodiversité, c'est-à-dire un groupe d'experts internationaux qui ferait consensus non seulement sur l'état des lieux mais sur les mesures à prendre pour préserver la biodiversité.

C'était déjà, paraît-il, une exception, enfin quelque chose de formidable, de pouvoir obtenir d'engager les négociations. Je ne suis vraiment pas faite pour la négociation internationale, mais c'était déjà formidable de pouvoir commencer à engager les négociations. Mais, objectivement sur ce sujet, puisque il n'y a pas de journaliste ici et que nous sommes entre nous, comme je le disais aux scientifiques, vraiment ne nous attendez pas ! Comme pour le GIEC, commencez à travailler ensemble, commencez à faire des consensus ! Ne nous attendez pas et alertez d'ores et déjà l'opinion publique sur cette question de la biodiversité ! Nous ensuite, pouvoir public et Etat, nous ratifierons un processus qui est déjà engagé. Cela a marché pour le GIEC, il n'y pas de raison que cela ne marche pas pour la biodiversité. Que va-t-il se passer en 2010 ? Nous avons normalement un engagement international qui était de stopper la perte de biodiversité. Je doute que nous arrivions à constater que nous aurons réussi à relever ce défi. Nous constatons d'ores et déjà que nous n'avons pas réussi à relever ce défi ; il faut donc vraiment un plan d'urgence et un plan d'action.

En France, dans le cadre du Grenelle, nous avons pris des engagements très précis : la création des espaces protégés, la stratégie nationale de la biodiversité qui doit être maintenant déclinée au niveau territorial, la création des fameuses zones humides avec nos 20 000 hectares qui ont fait tant de débats au Sénat - alors que, franchement 20 000 hectares, ce n'est pas grand-chose par rapport aux

enjeux -, les plans de restauration des espèces menacées et la création trois nouveaux parcs. Je pourrais vous en citer encore énormément. Un autre point important : nous avons créé cette fameuse fondation pour la recherche sur la biodiversité pour pouvoir effectivement chiffrer même les pertes. D'ailleurs, c'était un élément très fort de l'ensemble de débats que nous avons eus, à savoir de pouvoir donner une valeur économique à la biodiversité. Sur le fond, c'est un peu choquant de devoir tout ramener à de l'argent et à une monétarisation, mais sur la forme, même pour les plus sceptiques vis-à-vis de la biodiversité, c'est au moins un argument qu'ils arrivent à comprendre. Donc, il ne faut pas hésiter à utiliser tous les arguments. Au-delà de cette fondation, il faut vraiment reprendre le dossier et ce sera l'une de mes priorités en 2009 : la création d'une agence de la biodiversité. Nous avons l'équivalent dans le domaine de l'énergie ou des déchets et cela la fonctionne. Pourquoi ne pas avoir la même chose dans le domaine de la biodiversité, non seulement pour faire de la recherche mais aussi pour faire de l'information, de la formation, pour créer des outils, pour devenir vraiment le pôle de référence de l'ensemble des personnes qui s'occupent de biodiversité ? C'est un dossier qu'il faut rouvrir, parce que nous n'en avons plus tellement parlé ; il faut rouvrir cette notion d'agence de la biodiversité.

La trame verte et la trame bleue étaient donc notre grand sujet quand nous parlions de biodiversité avant le Grenelle. Pourquoi ? Pour beaucoup de personnes, la trame verte et la trame bleue restent encore peu compréhensibles. Le principe même d'un écosystème d'ailleurs n'est pas très populaire, enfin pas très populaire dans le sens pas très familier.

La trame verte et la trame bleue sont totalement incontournables, mais ce n'est pas à vous que je vais l'expliquer parce que vous

êtes tous des spécialistes, ne serait-ce que pour s'adapter aux évolutions du climat. Les espèces vont avoir besoin d'avoir des espaces qui bougent, elles ont besoin de ces continuités pour vivre, pour se reproduire, pour s'alimenter. C'est vraiment quelque chose, et je pense que cela fait consensus, qui est devenu totalement incontournable.

Le premier principe de la trame verte est bien de s'articuler autour des espaces existants. Nous avons des espaces existants que sont les parcs et les réserves ; nous avons ces espaces. Le deuxième principe est donc de créer cette continuité territoriale.

Le troisième principe fondateur est quand même que cette trame verte soit élaborée avec les acteurs locaux. C'est un point important aujourd'hui dans les débats parce que nous sentons quelques réticences parfois à l'idée de trame verte et de trame bleue. Il faut probablement rappeler que nous sommes bien dans une logique contractuelle, dans une logique où cela ne se fait pas contre les acteurs locaux ; cela se fait avec eux et cela marche. Dans bien d'autres cas, cela fonctionne très bien et il n'y a pas de raison que cela ne marche pas sur la trame verte et la trame bleue.

Nous avons aussi des expériences comme celles évidemment de l'Alsace et de la Franche-Comté et du Nord-Pas de Calais. Nous pourrions peut-être même vous envoyer une mission pour voir comment cela marche chez vous et comment nous pourrions effectivement réfléchir à cette notion d'opposabilité de la trame verte et de la trame bleue.

Sur la méthodologie de travail, nous avons confié la réflexion sur la trame verte et la trame bleue à un comité opérationnel qui est présidé par Paul RAOULT, qui doit normalement achever ses travaux vers la fin de l'année 2009. Pour certains, c'est trop court parce que l'enjeu est effectivement immense ; pour d'autres, c'est trop long parce que nous aimons toujours

que cela aille beaucoup plus vite.

L'organisation envisagée pour la trame verte et la trame bleue est d'avoir des orientations nationales, c'est-à-dire que l'État fixe une stratégie et propose un guide méthodologique pour justement approcher les continuités territoriales et ensuite les schémas régionaux de cohérence écologique. Là, il est bien clair que les schémas régionaux sont co-élaborés État/région mais sous une forme de négociation à cinq, donc sous une forme de Grenelle, avec les cinq partenaires concernés.

Ensuite, il y a la prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents de planification, ce qui est probablement là effectivement où nous avons le plus de travail encore à faire pour savoir comment la rendre opposable et au-delà effectivement, c'était d'ailleurs l'une des études que nous avons décidées dans le cadre du vote au Sénat, c'est l'étude sur la fiscalité et l'intégration de cette question dans la fiscalité.

Ce qui est important dans nos propos est bien de dire que ce n'est pas l'État qui impose un schéma aux acteurs locaux. L'État propose des orientations et une méthodologie, mais ce sont bien les acteurs locaux qui construisent la trame verte et la trame bleue. Il est souvent d'ailleurs compliqué à expliquer à nos interlocuteurs que, dans le domaine de l'écologie, cela ne marche pas de manière nécessairement descendante ; ce sont d'abord des projets de territoire qui permettent de construire quelque chose. Il est vrai que c'est une organisation qui n'est pas toujours familière à notre système administratif. Le travail a déjà commencé de toute façon sur ces sujets-là et nous avons même déjà saisi les préfets pour qu'ils anticipent et se mettent au travail sur le sujet de la trame verte et de la trame bleue.

Puisque vous m'aviez posé la question en m'indiquant que vous ne sentiez pas une détermination toujours assez forte, nous

allons nommer une personne spécifiquement chargée de la trame verte et de la trame bleue au ministère qui sera le relais et qui permettra justement de mobiliser l'ensemble des services pour assurer le suivi de la trame verte et de la trame bleue. Il y aura au minimum une personne et après, nous verrons effectivement, en termes de montée en puissance, comment nous organiser s'il faut aller sur une mission.

Quand nous parlons de biodiversité, il y a bien d'autres enjeux effectivement. Vous avez évoqué la question de l'urbanisme ; dans le cadre de la trame verte et de la trame bleue, je pense que nous aurons largement l'occasion d'en parler.

Et puis il y a ce sujet de l'agriculture. S'il y a bien un secteur qu'il ne faut pas opposer à l'écologie, c'est l'agriculture. D'ailleurs, nous ne devrions pas parler de l'agriculture ; il y a des agricultures et nous ne pouvons pas mettre tout le monde sous le même chapeau. Force est de constater qu'à l'issue du Grenelle nous avons fait des pas de géant avec ce secteur. Objectivement si vous prenez un peu de recul, il n'y a pas beaucoup d'autres secteurs qui, dans un temps si court, aient réussi à faire une telle mutation de ses principes et de ses orientations.

Objectivement, nous avons demandé aux agriculteurs pendant très longtemps de nourrir la France, d'avoir une position ; nous leur avons dit que c'était bien de le faire. Et puis du jour au lendemain, nous leur disons que c'est mal. Il faut se mettre à leur place, c'est normal qu'il y ait des adaptations et vraiment, à l'occasion du Grenelle, je trouve que nous avons obtenu des engagements qui, au départ, me paraissaient totalement inespérés.

Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, vous savez que nous allons redéployer grosso modo 18 % des crédits, c'est ce qu'a proposé Michel BARNIER. Sur ces redéploiements, il y en aura pour l'écologie très directement dans le premier pilier et dans le deuxième pilier, mais

même l'ensemble des redéploiements nous est positif ; ne serait-ce que quand nous valorisons l'usage des préavis, ne serait-ce que quand nous valorisons l'agriculture en montagne, c'est positif pour nous. Cependant, nous aurons l'occasion d'en reparler parce que je connais aussi votre attachement à cette question.



Mme. Chantal JOUANNO, secrétaire d'État à l'Écologie

Dans le domaine des engagements pris pour l'agriculture il y a la haute valeur environnementale. Tout le monde se pose un petit peu la question de ce qu'est la haute valeur environnementale puisque vous savez que 50 % des exploitations devraient atteindre ce niveau. Ce n'est pas l'agriculture raisonnée, revisitée ; c'est bien quelque chose de nouveau. D'ailleurs, il y a des expérimentations en cours dans cinq départements et nous attendons les résultats pour avril 2009 pour vraiment définir ce que doit être la haute valeur environnementale et nous serons extrêmement vigilants parce que nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir un échec sur ce sujet. Nous ne serions vraiment plus crédibles.

Il y a le plan Ecophyto 2018 : c'est la réduction de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires

d'ici 10 ans. C'est aussi quelque chose auquel nous tenons tout particulièrement parce que, vraiment, la multiplication des produits chimiques dans notre environnement est quelque chose d'extrêmement préoccupant. Il y a plus de 100 000 substances chimiques qui, jusqu'à présent, ne faisaient pas l'objet d'études d'éco-toxicologie. Avec REACH, nous avons réussi à franchir un pas et d'ailleurs récemment, nous avons même décidé pour les plus grosses infractions à ce règlement REACH, qui oblige à soumettre les produits à une étude d'éco-toxicologie, qu'en France ceux qui ne respecteraient pas les principes du règlement REACH pouvaient même être sujets à des sanctions pénales. Peu de pays ont fait, mais c'est le choix qu'a fait la France.

Nous avons ensuite un autre sujet dans le domaine de l'agriculture sur lequel nous serons extrêmement vigilants, à savoir ce que nous appelons l'éco-conditionnalité sur la première partie de la politique agricole. Il faut grosso modo, pour l'ensemble des aides agricoles, être sûr qu'elles respectent des conditions environnementales, les conditions d'assolement ou les conditions par exemple de bandes enherbées. Là aussi, nous serons extrêmement vigilants. Notre demande est claire et ne bouge pas : nous cosignons les arrêtés avec le ministère chargé de l'agriculture sur l'éco-conditionnalité des aides. Nous tiendrons donc cette ligne.

En réalité, quand nous parlons d'agriculture, nous interrogeons même tous nos modes de consommation et c'est un sujet sur lequel nous devons réfléchir ensemble, parce que pour l'instant nous avons des bribes d'idées sur ce que doivent être la consommation durable et la nouvelle consommation proposée à nos concitoyens ; il faut vraiment que nous travaillions dessus pour présenter quelque chose de complet et de cohérent.

Nous voyons bien les valeurs autour de

l'agriculture biologique, autour du commerce équitable, mais surtout de l'agriculture de proximité, des AMAP ou des produits de saison. Nous voyons bien l'ensemble des valeurs qu'il y a derrière tout cela, mais il faut leur donner un petit peu plus de cohérence pour faire vraiment quelque chose de beaucoup plus fort, parce que je ne pense pas que nous réussissions à emmener l'adhésion de l'ensemble de nos concitoyens en leur disant « des consommations ou retours verts ». Ils ont besoin de quelque chose qui est beaucoup plus en phase avec ce que nous leur avons inculqué comme valeurs. Les personnes sont prêtes, nous le voyons aujourd'hui ; nous voyons de plus en plus d'articles, de plus en plus de demandes même de nos concitoyens d'aller vers cela, et c'est à nous effectivement de les éclairer.

Nous-mêmes, quand nous parlons de consommation durable, je pense qu'en réalité nous mettons tous derrière cela des choses un peu différentes. Il faut construire quelque chose qui soit vraiment un modèle de développement alternatif. J'ose bien dire alternatif parce que je pense que la crise a vraiment révélé les limites de notre système actuel et surtout de notre modèle de consommation. Nous n'avons jamais eu autant de personnes obèses et autant de personnes malheureuses, pour simplifier. Donc il faut que les épicuriens remplacent les boulimiques et c'est vraiment la logique de notre système.

Un autre point aussi sur lequel je connais votre vigilance : c'est celui de la santé environnementale. Je ne pouvais pas venir ici sans parler de cette question ; Madame CAMBOU est là et, face à elle, je ne peux pas ne pas parler de santé environnementale !

Récemment, vous nous avez alertés par exemple sur un sujet qui est celui du mercure. Nous l'avons suivi dans le cadre des négociations internationales, nous avons obtenu

à Nairobi justement le principe d'un accord sur l'interdiction du mercure. Nous l'avons suivi en Guyane sur les questions d'orpaillage illégal et d'ailleurs, nous avons demandé avec Jean-Louis BORLOO de relancer un plan de lutte contre l'orpaillage illégal parce que ce que vivent les enfants là-bas est un vrai drame. Par contre, vous m'avez fait découvrir quelque chose que j'ignorais, c'est que du mercure était effectivement encore utilisé pour produire du chlore, et qu'il avait été décidé en France de retarder l'échéance à partir de laquelle ces dispositifs de fabrication de chlore à base de mercure devaient être supprimés.

Pour simplifier, en 1991 nous avons signé un arrêté indiquant la suppression fin 2010 de ces dispositifs et puis, en 2007, nous avons décidé de la reporter à 2018. À l'issue d'une campagne de mesures européennes que vous avez faite, vous avez montré qu'en outre il y avait des problèmes de mesure. C'est donc un sujet que nous avons rouvert, d'abord en recevant l'ensemble des industriels et en leur disant qu'ils devaient maintenant revoir leur copie. Nous allons donc nous revoir avec les industriels parce qu'il faut aussi qu'ils revoient leur conseil d'administration et qu'ils refassent leur plan d'investissement. Le problème est que nous ne pouvons pas leur dire du jour au lendemain d'arrêter et nous ne sommes pas en situation de le faire aujourd'hui.

Deuxièmement, nous allons refaire une campagne de mesure tripartite sur les sites que vous avez visés et je souhaite même que nous le fassions sur l'ensemble des sites qui produisent encore du chlore à base de mercure, enfin qui utilisent encore du mercure. Et puis nous allons d'ailleurs dans l'Isère dès lundi pour évoquer cette question avec les exploitants, et d'ailleurs certains d'entre vous seront présents.

Autre sujet d'actualité : je ne sais pas si vous avez remarqué mais il y a un avis de l'AFSSET qui est sorti sur l'amiante. Alors à mon grand

drame, cet avis est passé plutôt inaperçu. Il dit simplement que les fibres fines d'amiante que nous n'avons pas comptabilisées jusqu'à présent dans nos mesures avaient un pouvoir cancérigène avéré, ce qui suppose de revoir l'ensemble de la réglementation et en réalité même d'accélérer les travaux.

Le troisième sujet d'actualité est celui des antennes-relais et des ondes. Nous avons eu effectivement deux arrêts demandant le démantèlement des antennes-relais, mais ce qui me frappe le plus dans ce débat, c'est que nous nous préoccupions autant des antennes et si peu des téléphones. Le vrai sujet aujourd'hui est que, si vous êtes pendant 24 heures à 3 mètres d'une antenne, c'est l'équivalent d'ondes que vous recevez en 30 secondes avec votre téléphone portable. Le vrai sujet est que je trouve complètement fou de pouvoir même envisager de vendre des téléphones portables à des enfants. Pour moi, le débat aujourd'hui doit être orienté sur le vrai sujet qui est celui des téléphones portables et tout particulièrement pour les enfants et c'est toujours la position que je tiendrai : l'interdiction des téléphones portables pour les enfants pour des questions de santé et même pour une question de principe. Je ne vois pas pourquoi les enfants seraient considérés comme des objets consommateurs, parce que c'est vraiment ainsi qu'ils sont considérés. Un enfant de 6 ans n'a rien à faire avec un téléphone portable ; autant les préserver de cette société de consommation et leur laisser un peu toute leur naïveté et tout le bonheur qu'ils ont à ne pas entrer tout de suite dans cette société.

Nous pourrions encore multiplier les sujets sur la qualité de l'eau, la qualité de l'air, le bisphénol dans les biberons et les nanotechnologies. Il y aura un débat public à la fin de l'année sur les nanotechnologies et l'AFSSET, d'ailleurs, va nous fournir un avis, une revue des connaissances sur les nanotechnologies que,

comme vous le savez, nous retrouvons dans beaucoup de produits de consommation courante. D'ailleurs à l'occasion du débat au Sénat, nous avons inscrit le principe d'un étiquetage obligatoire, d'une information obligatoire du consommateur quand le produit contient des nanotechnologies.

Tous ces sujets sont vraiment passionnants mais ce qui me frappe le plus est que, par le biais de l'écologie, en réalité nous touchions l'ensemble de la société, de ses modes de vie ; nous rentrons dans le quotidien des personnes. Nous ne devons pas être pessimistes, il faut vraiment que les personnes adhèrent à notre combat et, en même temps, il faut vraiment avoir cette extrême vigilance sur les dérives possibles de notre société.

Quand je disais que nous devons changer de modèle de développement, c'est qu'effectivement aujourd'hui, nous avons un modèle de développement très financier, vraiment basé sur du profit financier, donc qui a oublié complètement les fondamentaux et ce que nous appelons le patrimoine, que ce soit le patrimoine humain ou le patrimoine naturel.

L'un des plus gros enjeux à venir est bien quand même de ne rien lâcher sur le principe de révision du PIB, parce que, aussi longtemps que nous serons jugés sur le PIB, nous tomberons toujours dans une logique de finance et de flux. Nous ne nous interrogerons jamais sur comment se portent notre capital, notre patrimoine et notamment notre patrimoine naturel.

Donc s'il y a bien un sujet sur lequel aujourd'hui il faut mettre l'accent, c'est ce nouvel indicateur de développement, c'est le nouvel indicateur de richesse qui est de la richesse humaine pour le coup, qui doit remplacer l'actuel PIB.

J'en ai dit beaucoup plus que ce j'avais prévu, mais je vous remercie de votre attention.

**M. Michel BARNIER**, ministre de l'Agriculture et de la Pêche (message vidéo de 7 mn)

Bonjour à chacune et chacun d'entre vous.

Je remercie tout d'abord le Président Sébastien GENEST et Jacqueline ISTAS, Présidente de Nord Nature Environnement, de me permettre en quelques minutes seulement de vous dire ces mots et de poursuivre ainsi le dialogue de qualité, pas de complaisance mais toujours constructif, que nous avons construit avec France Nature Environnement et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche depuis 2 ans.

Je voudrais également saluer le Président Daniel PERCHERON, s'il est parmi vous, les élus de cette grande région, d'autres élus parlementaires comme sans doute vous en avez l'habitude, des experts, des scientifiques, des chercheurs, des représentants d'institutions partenaires de votre action, et puis naturellement chacune de vos associations dans leurs diversités territoriales.

Avant de vous dire ces quelques mots, j'ai, comme je le fais d'habitude, relu l'intervention que j'avais faite devant votre 32ème congrès national l'année dernière. Je crois qu'il très important pour un homme ou une femme politique d'avoir cette culture de l'évaluation et de se rappeler de ce qu'il a pu dire quelque temps plus tôt.

Je voudrais très honnêtement vous dire que ce que je vous ai dit l'année dernière, j'ai essayé de le faire patiemment avec l'ensemble de mes équipes avec les dirigeants agricoles, professionnels et syndicaux, pas contre eux ni sans eux. Cela a été le sens de notre engagement extrêmement volontariste et proactif dans le Grenelle de l'environnement ; je ne souhaitais pas que ce Grenelle, pour cette première grande étape avec Jean-Louis BORLOO, avec Nathalie KOSCIUSKO-

MORIZET et aujourd'hui avec Chantal JOUANNO, se termine sans l'agriculture ou contre elle. Cela aurait été négatif pour tout le monde. Nous avons été très actifs dans ce Grenelle dans tous les groupes de travail, au lendemain du Grenelle, pour faire ce que nous avons dit et pour mettre en œuvre de manière précise, concrète et exigeante les différents engagements que nous avons pris.

Voilà comment est né ce document qui est un sujet de débat et, je l'espère, d'attention pour chacune et chacun d'entre vous. Vous pouvez d'ailleurs le consulter sur le site du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, <http://www.agriculture.gouv.fr>, Terre 2020, dans lequel j'ai simplement agrégé, mis ensemble et mis en perspective tous les engagements que nous avons pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Il y a là des propositions, il y a des engagements formels ; il y a aussi des initiatives déjà mises en œuvre sur le terrain par des groupes d'agriculteurs, par des filières, parfois par des hommes et des femmes chefs d'exploitation plus solitairement. Quand vous mettez tous ces engagements ensemble, vous trouvez ce qui ressemble à un nouveau modèle agricole.

À l'horizon assez proche finalement de 2020, c'est-à-dire une dizaine d'années, ce nouveau modèle agricole est clairement l'engagement que prennent l'agriculture française et parallèlement la pêche française en faveur du développement durable et dans la lutte déterminée que nous souhaitons mener contre le réchauffement climatique.

Plus précisément à l'intérieur de ce document Terre 2020 sur lequel je serai heureux d'avoir vos critiques, vos propositions, vos suggestions, un certain nombre de sujets touchent clairement au thème de votre congrès national de Lille sur la biodiversité, qu'il s'agisse des bandes enherbées qui vont être généralisées, des plantations le long des cours d'eau, de la replantation de haies ou d'arbres de hautes tiges, qu'il s'agisse des

prairies. Je ne parle pas seulement des prairies fleuries mais de cette nouvelle politique massive en faveur du soutien aux productions animales à l'herbe. Nous allons quadrupler les crédits à travers le bilan de santé de la politique agricole commune (PAC) pour l'herbe.



© FNE - Christian Hesy

Michel BARNIER, ministre de l'Agriculture et de la Pêche

Tous ces exemples-là, tous ces engagements et quelques autres plaident pour ce nouveau modèle agricole dans lequel nous nous engageons politiquement et budgétairement puisque - vous l'avez observé sans doute aussi dans les réorientations de la politique agricole commune que j'ai proposées au nom du gouvernement, en accord avec le Président de la République et le Premier Ministre à l'occasion du bilan de santé de la PAC - plusieurs des réorientations que nous avons décidées sont les outils financiers pour financer nos engagements liés au développement de l'agriculture française.

Je dirai un mot enfin de la méthode que nous voulons privilégier. Je vous ai parlé tout à l'heure de l'engagement très proactif et volontariste qui était le nôtre, qui était le mien dans le Grenelle de l'environnement, en cohérence avec mes engagements anciens pour cette écologie concrète et humaniste qui a toujours été au cœur de mon action publique.

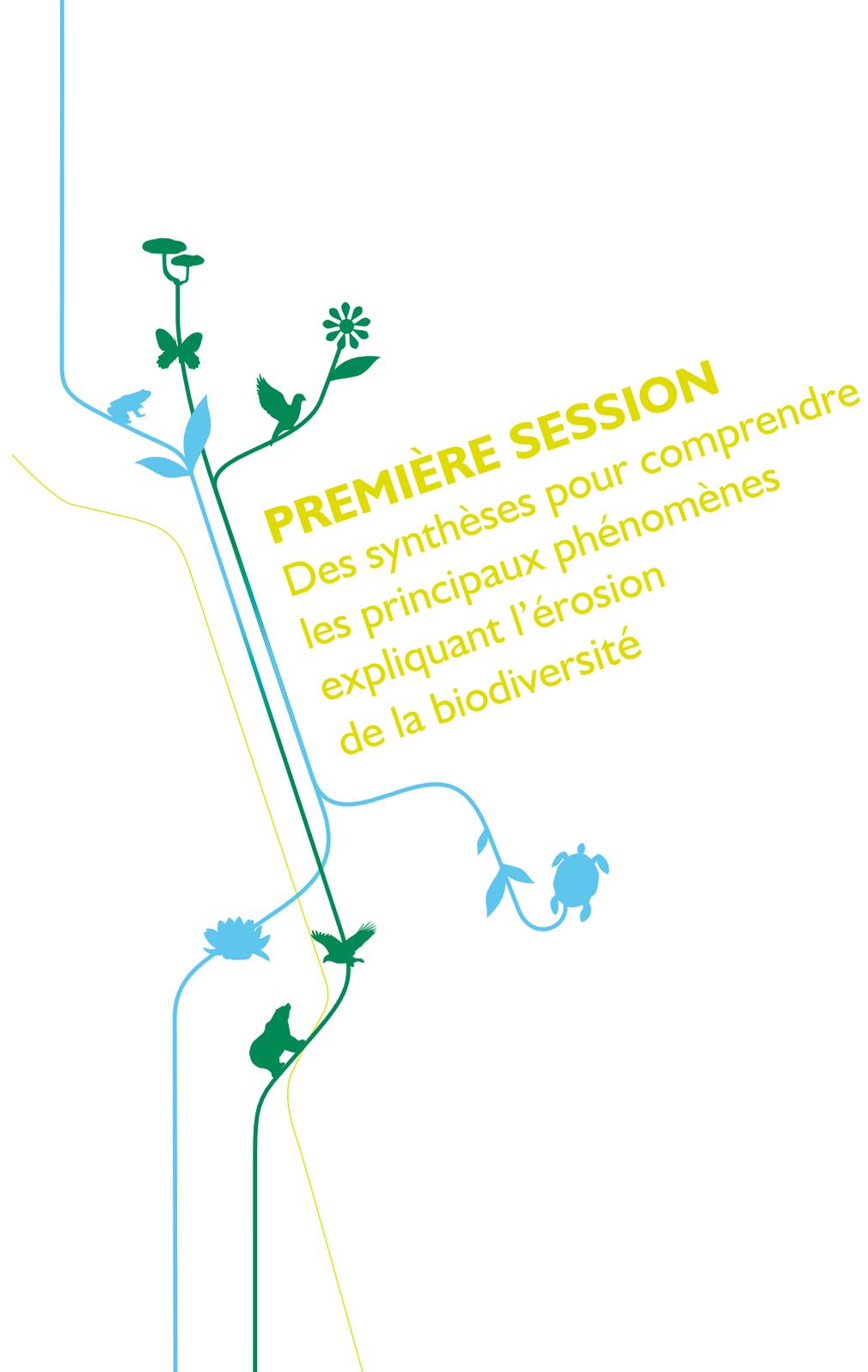
De la même manière, pour réussir tout ce qui est dans ce plan Terre 2020, pour réussir

concrètement sur le terrain à changer un certain nombre de méthodes et parfois d'états d'esprit, nous devons le faire avec les agriculteurs, pas sans eux et encore moins contre eux. Cela veut donc dire de la contractualisation et nous allons y travailler dès maintenant dans le cadre du bilan de santé de la PAC et en pensant à la future politique agricole commune. Cela veut dire une approche qui ne tombe pas d'en haut mais qui soit bâtie, je veux dire, en bottom-up à partir du terrain avec les acteurs locaux. Cela veut dire aussi du partenariat avec les élus locaux, les collectivités territoriales qui ont, elles aussi, départements et communes, des politiques agricoles et des politiques de développement durable, avec les associations, celles qui protègent l'environnement, comme c'est votre cas, avec les associations de consommateurs. Je veux d'ailleurs dire, à ce point de vue, que j'ai le souci depuis 2 ans que le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche soit ouvert à toutes les associations de consommateurs et de protection de l'environnement pour des dialogues réguliers.

Il nous revient maintenant d'agir dans cet état d'esprit, sûrement le contrat plutôt que la contrainte, le partenariat, la culture d'évaluation. Ce plan, avec des indicateurs précis qui sont d'ailleurs proposés dans le document lui-même, avec un comité national de suivi et d'évaluation, fera l'objet de cette évaluation transparente, régulière et rigoureuse.

Je voudrais, puisque j'ai l'occasion de m'exprimer enfin devant votre congrès national, vous dire que tout au long de ces 2 années, depuis que j'ai l'honneur d'animer ce très grand Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche, qui, je l'espère, deviendra aussi un Ministère de l'Alimentation, la gratitude que je ressens à l'égard de France Nature Environnement pour la qualité du dialogue et l'utilité du dialogue que nous avons eu. Je vous l'avais déjà dit l'année dernière, je

souhaite vous le redire aujourd'hui, après cette nouvelle année de travail en commun. Je vous souhaite de bons travaux et je resterai naturellement très attentif à vos réactions et à vos propositions pour notamment mettre en œuvre le plus intelligemment possible ce plan Terre 2020.



## BIODIVERSITÉ : DÉFINITION ET ENJEUX POUR LES TERRITOIRES

M. Robert BARBAULT, directeur du département Écologie et gestion de la biodiversité au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)

Bonjour Mesdames et Messieurs les représentants de la biodiversité.

Je pense que ce qui m'a été demandé de vous présenter, la définition et les enjeux de la biodiversité ont déjà été développés par Sébastien GENEST. Je vais donc essayer de reprendre les choses différemment et commencer par m'étonner qu'on ne cesse de répéter que la biodiversité est un concept compliqué et confus. Nous ne saurions pas ce que c'est ? Nous n'y comprendrions rien ? La biodiversité c'est la vie, c'est le vivant, nous en faisons partie. Bien sûr, ce vivant est caractérisé par le fait d'être diversifié. Il suffit de nous regarder les uns les autres ; nous sommes tous différents les uns des autres, c'est cela la diversité du vivant. C'est à la fois une diversité héritée de nos ancêtres mais aussi apprise, cultivée, développée, une diversité d'expériences.

Certes, quand finalement je rends synonymes phénomène vie et biodiversité, peut-être vais-je trop loin ! Il est plus habituel de voir les entités qui composent ce vivant, c'est-à-dire les espèces. Et bien sûr, les espèces sont la chair fondamentale de la diversité du vivant ; c'est même la façon la plus commode d'entrer dans la dimension diversifiée du vivant. Mais il ne faut pas oublier pour autant que tous ces êtres ne sont que des représentants de quelque chose de plus vaste, la biodiversité.

Comme nous savons que la vie a commencé il y a 4 milliards d'années, cela nous donne quand même une idée de l'ampleur de la « chose » ; bien sûr c'est complexe, bien sûr en 5 minutes nous n'allons pas comprendre la profondeur

de ce qu'il y a dans cette diversité du vivant. Si vous prenez n'importe quelle espèce, c'est le résultat de millions d'années d'évolution, plus l'héritage de ce qu'il y a eu avant, c'est-à-dire que chaque espèce est un concentré d'inventions. C'est quelque chose que nous ne pouvons même pas imaginer, que nous ne pouvons même pas concevoir. Nous vivons à l'échelle d'années, une année suit l'autre ; nous avons une crise économique, nous attendons qu'elle s'arrête, demain, après-demain. Là, nous parlons en millions d'années. Cela demande donc quand même un peu de respect. Il ne faut pas non plus perdre de vue quelque chose d'essentiel au-delà de l'apparent désordre que traduirait la diversité : c'est le résultat d'un jeu complexe et incessant d'interactions. Nous ne pouvons pas concevoir un être vivant, la vie, sans interactions. Vivre est interagir, c'est transformer, changer. La biodiversité n'est pas seulement un ensemble d'espèces ; c'est un ensemble d'interactions entre toutes ces espèces, et c'est pour cela que c'est complexe et non pas confus (si il y a confusion, elle est dans nos esprits !). Et c'est pour cela que, si nous voulons donner une définition de la diversité du vivant ou de la biodiversité, nous pouvons dire et nous devons dire que c'est *le tissu vivant de la planète*.

Après cela, je crois qu'il n'y a pas besoin de discuter de l'importance de la vie. Franchement, y a-t-il besoin d'aligner les euros ou les dollars qui, on l'a vu, disparaissent aussi vite qu'ils sont apparus, pour exprimer la valeur extraordinaire du vivant ? Je ne le pense pas.

Quand j'ai dit tissu vivant de la planète, bien sûr, je « jouais » à l'échelle mondiale, mais c'est aussi accessible à l'échelle régionale. Quand nous évoquons les enjeux pour un territoire, c'est la même chose : n'importe quel territoire de cette planète est fait de ce tissu vivant, de la diversité des milieux et des espèces qui y vivent.

Alors où est le problème ? Et bien, parmi

ces espèces, il y en a une, la nôtre, qui joue au grand « démailleur ». Nous démailons, nous démailons et c'est là où le problème commence ! Le démaillage se fait à l'échelle locale aussi bien qu'à l'échelle planétaire à travers un certain nombre de décisions, d'orientations qui sont prises. C'est ce qu'on appelle la civilisation moderne.

Nous sommes donc le grand « démailleur », mais cela ne veut pas dire pour autant que l'avenir de la biodiversité est définitivement compromis. Quand nous l'avons définie comme je l'ai fait, nous pouvons être tranquilles ; il y aura toujours de la biodiversité aussi longtemps que la planète sera ce qu'elle est. Nous pouvons disparaître, elle se portera très bien – mieux même.



M. Robert BARBAULT, MNHN

Le problème n'est donc pas là. Nous avons aussi des relations étroites avec les autres êtres vivants et nous en avons besoin. Ce qui nous préoccupe n'est donc pas que, dans 10 millions d'années, il n'y ait plus de biodiversité ; il y en aura. La question est de savoir de quoi elle sera faite cette biodiversité dans 50 ans, 100 ans – celle que connaîtront nos petits-enfants et leurs enfants. Est-ce la biodiversité qui nous rend les services et les biens dont nous profitons ? La vraie question est celle-là et l'enjeu est bien là. J'ai parlé de « démailler ». Il s'agit maintenant de remailler et de reconstruire, et c'est précisément ce que le projet trame verte et bleue essaie de mettre en place. Par rapport

à ce que je viens de raconter, vous vous dites que c'est un instrument finalement plutôt rudimentaire. Il faut être modeste par rapport à cela, à cette richesse de la diversité du vivant et à ses millions d'années d'expérience, et il faut regarder comment cela fonctionne, parce que ce tissu vivant fait beaucoup de choses, c'est une entreprise gigantesque. Il faut éviter de la dégrader et l'accompagner plutôt que prétendre la gérer.

L'enjeu véritable de ce que nous appelons la trame verte et bleue est la mise en place d'un réseau écologique d'abord régional, national, puis européen et planétaire. Un tel réseau écologique appelle à revoir l'ensemble de l'organisation des activités humaines dans nos territoires avec le regard de l'écologie, des interactions, de la biodiversité ; c'est ce qui doit nous éclairer et orienter nos actions. Bien sûr, nous avons déjà fait des efforts en sauvegardant des espaces, qu'il s'agisse de réserves naturelles, de parcs nationaux ou de réserves de biosphère – et c'est fort heureux parce que les espaces sont fondamentaux ; les espèces ont besoin d'espaces et, si nous avons un problème avec la biodiversité, c'est parce que nous aussi avons besoin d'espaces. Pour maintenir une espèce sur des millions d'années, il lui faut un grand nombre d'individus et ces individus ont besoin de grandes surfaces pour se nourrir, pour s'abriter et plus ces espèces sont grandes, plus elles ont besoin d'espace, ce qui explique que celles qui sont les plus menacées sont précisément ces grandes espèces.

L'enjeu est donc de construire un réseau écologique. Nous avons des espaces protégés : PNR, parcs nationaux et réserves. C'est très bien, mais cela ne suffit pas parce que, d'abord, cela ne représente qu'une trop faible surface alors que la biodiversité est partout, dans les parcs et en dehors, et que nous avons besoin de l'ensemble. D'autre part, s'agissant du réchauffement climatique, puisque la question

est posée dans ce colloque, la relation entre biodiversité et réchauffement climatique - mes collègues vont l'aborder de façon plus rigoureuse et plus précise - nous voyons bien que cela fait bouger aussi. Certes, le vivant a eu l'habitude de bouger. Si le monde vivant est diversifié, c'est parce que la vie s'est développée dans un monde changeant. La diversité est une stratégie d'adaptation au changement. Nous ferions bien de nous en souvenir d'ailleurs, c'est un des motifs aussi de la sauvegarde de cette diversité, de ce potentiel d'adaptation à des imprévus. Et les changements climatiques nous en promettent quelques uns !

L'enjeu est donc celui-là, revoir le territoire d'une façon nouvelle avec un œil écologique en reconnaissant que la vie est partout, aussi bien dans les villes qu'en dehors, aussi bien (enfin, ça se discute - mais soyons ici large d'esprit !) dans les milieux agricoles que dans les milieux qui ne le sont pas, et essayer de s'inspirer des leçons de la biodiversité, du tissu vivant planétaire, pour aménager les territoires de façon intelligente en reliant autant qu'il est possible des espaces de qualité qui seront caractérisés par leur diversité en termes de paysages. Pourquoi pas, des corridors pour relier tout cela, à condition évidemment que ce soit des espaces assez amples. Il ne s'agit pas de tirer des pointillés et puis de faire des bandes de 10 centimètres. Il ne faut quand même pas escroquer le monde avec ces idées-là.

Je vais clore cette introduction pour laisser la place à mes collègues qui vont entrer dans le détail, l'un abordant la question du réchauffement climatique, et l'autre celle du morcellement des paysages, du démaillage de notre tissu vivant. Merci pour votre attention.

## IMPACTS CONSTATÉS ET PRÉVISIBLES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA BIODIVERSITÉ

M. Romain JULLIARD, département Écologie  
et gestion de la biodiversité, MNHN



M. Romain JULLIARD, MNHN

Notre planète en général, et la France en particulier ont subi au cours des 100 dernières années un réchauffement climatique brutal si on le compare aux variations historiques de températures. Ce réchauffement d'une amplitude de 1°C est attribué par un large panel de climatologues aux activités humaines qui génèrent des Gaz à Effet de Serre (GES). Les modèles climatiques prévoient pour le siècle à venir une amplification du phénomène de 2 à 5°C, dont l'ampleur et la rapidité dépendra de notre capacité à réduire nos émissions de GES. Un réchauffement d'au moins 3-4°C pour la fin du XXIème siècle semble cependant inévitable et mettra au moins 1 000 ans à se résorber. L'objectif de cet article est de faire le point

sur les principaux impacts du réchauffement climatique en cours sur les populations d'oiseaux et, à travers eux, sur la biodiversité. Plutôt que de tenter l'impossible synthèse de centaines d'articles sur la question, je m'appuierai sur 3 exemples, dont deux auxquels j'ai directement contribué, qui illustrent ce qui me semble les trois phénomènes induits par le réchauffement climatique les plus déstabilisants pour la biodiversité dans nos contrées tempérées : (1) la désynchronisation de la chaîne alimentaire ; (2) la redistribution spatiale des espèces et (3) la multiplication de phénomènes catastrophiques. Je terminerai par une réflexion sur le rôle de la biologie de la conservation dans ce contexte de changements climatiques.

### La désynchronisation de la chaîne alimentaire

Les changements climatiques prennent une signification particulière sous nos latitudes tempérées en modifiant la longueur relative des saisons. Or, l'arrivée du printemps rythme le cycle annuel de toute la biodiversité. La remontée printanière des températures s'accompagne d'une reprise explosive de la végétation. Ces jeunes feuilles fournissent une nourriture de qualité pour une multitude d'invertébrés herbivores (aux premiers rangs desquels, les chenilles). Eux-mêmes sont alors consommés par des carnivores. Ce formidable accroissement de la biomasse va en particulier permettre aux consommateurs de se reproduire. Ce phénomène est cependant éphémère : les jeunes pousses tendres se chargent rapidement de tanin et deviennent indigestes. On assiste ainsi à un pic d'abondance de nourriture et chaque niveau de la chaîne alimentaire tente de se synchroniser sur le pic dont il dépend.

Il existe bien entendu une variabilité naturelle de la précocité du printemps et les différentes

espèces ont développé des stratégies pour ajuster leur cycle de vie à cette variabilité. Pour les organismes dont la physiologie dépend directement de la température, comme les plantes ou les invertébrés, cet ajustement est relativement automatique et synchrone. Pour les autres (oiseaux par exemple), il s'agit de prendre une décision basée sur différents indices, parfois un bon mois avant le pic de chenille quand il s'agit d'initier la ponte des œufs.

Le réchauffement climatique modifie la précocité printanière en multipliant les printemps chauds et en amplifiant la variabilité naturelle de la précocité des saisons. Les espèces sont-elles capables de s'adapter ? Deux types d'adaptation sont possibles : la sélection naturelle des individus programmés génétiquement à se reproduire tôt et une flexibilité individuelle, chaque individu utilisant divers indices pour ajuster le début de sa reproduction aux conditions climatiques. Les conséquences d'un mauvais ajustement peuvent être dramatiques puisque les jeunes oiseaux aux nids peuvent ne pas avoir assez de nourritures pour leur croissance et leur survie. Nous avons étudié la sensibilité de la date de reproduction à la température chez différentes espèces et si cette sensibilité prédit la tendance globale de ces espèces à augmenter ou diminuer. Nous avons utilisé pour cela les données issues du programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs par capture-recapture (STOC-capture). Ce programme initié en 1989 s'appuie sur le réseau des bagueurs amateurs, animé par le Centre de Recherche par le Bagueage des Populations d'Oiseaux (CRBPO) du Muséum. Chaque printemps entre mai et juillet, des bagueurs suivent les mêmes sites, par capture aux filets au cours de 3 à 5 visites afin d'échantillonner les populations d'adultes et de jeunes. La proportion de jeunes dans les captures augmente rapidement avec l'avancée de la saison avant de plafonner.

Cette dynamique de progression est plus ou moins précoce selon les années et des techniques statistiques permettent d'estimer les décalages d'une année à l'autre, et donc une date moyenne de la reproduction pour chaque année. Cette procédure a été répétée pour les 30 espèces les plus fréquemment capturées et pour les 19 années de 1989 à 2007. Sur la période, une tendance nette se dessine à une avancée des dates de reproduction d'environ 5 jours. Cette tendance est commune à toutes les espèces considérées. Par ailleurs, la date de reproduction d'une année est également fortement corrélée à la température moyenne de février à mai cette année là, les oiseaux nichant plus tôt quand les températures sont plus élevées. Cette relation est cependant variable d'une espèce à l'autre, chaque espèce montrant une sensibilité plus ou moins grande à la température.

Pour chaque espèce nous avons obtenu par ailleurs, la tendance à l'augmentation ou à la diminution entre 1990 et 2005 en Europe. Il s'avère que cette tendance est fortement corrélée à la sensibilité de chaque espèce à la température printanière : les espèces dont la date de reproduction est la plus sensible à la température sont stables ou en augmentation et au contraire, les espèces peu ou pas sensibles à la reproduction sont en diminution.

Ces résultats montrent que la succession de printemps chauds des 20 dernières années affectent de manière prononcée la « santé » des populations d'oiseaux mais de manière très inégale, en fonction de la capacité des espèces à ajuster leur date de reproduction aux conditions climatiques changeantes. Cette ajustement résulte d'une prise de décision basée sur une série d'indices et donc d'un processus complexe. Certaines espèces n'ont cette compétence soit par contrainte (par exemple les espèces migratrices n'ont souvent pas le temps d'ajuster leur reproduction aux

conditions climatiques au moment de leur retour de migration), soit par adaptation à des conditions antérieures plus stables lorsqu'il peut être coûteux de prendre une mauvaise décision.

#### La redistribution spatiale des communautés

La distribution actuelle d'une espèce est le résultat de l'évolution qui a façonné les limites de sa niche écologique, c'est-à-dire des conditions dans lesquelles l'espèce peut survivre, de la compétition avec d'autres espèces ayant une partie de leur niche en commun, et de l'histoire qui fait qu'une espèce n'occupe pas toute sa distribution potentielle. Une part de la distribution est donc déterminée par les conditions climatiques dans lesquelles l'espèce peut prospérer. On parle de niche climatique. Sous l'action du réchauffement climatique, cette niche est amenée à se déplacer, en particulier vers le nord et en altitude. Nous avons tenté de mesurer ce phénomène en évaluant les changements de la composition des communautés d'oiseaux en France. Nous avons calculé pour chaque espèce la température moyenne dans son aire de distribution en s'appuyant sur l'Atlas européen des oiseaux nicheurs et sur des atlas climatiques. Une espèce à distribution méridionale se retrouve avec une température élevée et vice-versa. Nous avons ensuite utilisé les données du STOC-point d'écoute, un réseau complémentaire du STOC-capture, basé sur des ornithologues amateurs et ayant pour objectif de mesurer les variations d'abondance à partir de point d'écoute répétés chaque année aux mêmes endroits. Pour chaque point STOC et pour chaque année, nous avons calculé la température moyenne des assemblages d'espèces présentes. Entre 1989 et 2006, cette température moyenne des communautés à augmenter régulièrement chaque année pour un total d'environ 0,1 unité.

Ce changement traduit la recombinaison des assemblages locaux en faveur des espèces les plus chaudes et au détriment des plus froides. Afin de calibrer ce changement, nous avons calculé le gradient nord-sud existant de la température des communautés en France. Évidemment, les communautés sont plus chaudes au sud qu'au nord. Mais nous avons pu ainsi estimer que le changement de 0,1 unité observée entre 1989 et 2006 est équivalent au changement que l'on peut observer quand on se déplace de 90 km vers le nord. En d'autre terme, en un point donné de France aujourd'hui, la composition des communautés d'oiseaux en terme d'espèces chaudes et froides correspond à ce qu'on observait 90 km plus au sud il y a 18 ans.

Il y a peu de doute que ce changement soit lié au réchauffement climatique en cours. Tout se passe comme si les populations d'oiseaux glissaient vers le nord à la vitesse insoupçonnée de 5 km par an ! Sur la même période, la température printanière a augmenté en tendance de 1°C environ. Le gradient climatique nord sud en France est d'environ 0,4°/100 km. Le climat s'est donc lui déplacé de 250 km vers le nord... Ce qui nous semblait rapide pour les oiseaux se révèle en fait bien lent par rapport au climat... Ce décalage ne serait cependant pas trop grave si toutes les espèces se déplaçaient à la même vitesse. C'est peu probable compte-tenu des capacités de déplacement des plantes, des escargots, des oiseaux ou des papillons... Les britanniques ont récemment produit une étude comparative qui permet de mesurer ce phénomène. Ils ont compilé l'ensemble des atlas successifs au cours des 25 dernières années pour toutes sortes de groupes d'espèces. Pour chaque groupe, ils ont comparé le décalage moyen de la limite nord de l'aire de distribution à 25 ans d'écart. Et l'on constate de forte disparité entre groupes : les plus rapides sont les libellules et les araignées

(dont les jeunes se déplacent par le vent accroché à un fil de soie) qu'on trouve environ 75 km plus au nord. Les papillons suivent (environ 50 km) puis viennent les oiseaux et les mammifères (environ 25 km). Enfin, bon dernier, les amphibiens dont la diminution est tellement forte que la limite nord de leur aire de distribution est maintenant plus au sud qu'il y a 25 ans !

Ainsi, la plupart des espèces sont capables de se déplacer vers le nord. Mais à des vitesses très variables sans doute en fonction de leur capacité à se déplacer et à coloniser des espaces vides (on notera la singulière différence de vitesse pour les oiseaux britanniques, 1 km par an, mesurée au bord de leur aire de distribution et les oiseaux français, 5 km par an, mesurée au centre de leur aire de distribution...). Le réchauffement climatique a ainsi pour conséquence de redistribuer les espèces dans l'espace, conduisant à des assemblages inédits. Les conséquences de cet écart de distribution entre prédateurs et proies potentiels ou entre compétiteurs habituels pourraient avoir des conséquences imprévisibles...

#### Des événements catastrophiques

Le dernier exemple vient du nord de la Grande-Bretagne et des vastes colonies d'oiseaux de mer qui bordent notamment la côte est de l'Écosse, le long de la Mer du Nord. Les ornithologues suivent depuis le début des années 1980 le succès de la reproduction des différentes espèces et en particulier du Guillemot de Troil. Cet oiseau ne fait qu'un seul petit par an et environ 80 % des couples conduisent leur jeune à l'envol. Un lent déclin de cette proportion (de 80 à 60 %) inquiétait les ornithologues mais ne les a pas préparés au cauchemar auquel ils ont assisté en 2004. Cette année là, beaucoup d'adultes n'ont tout simplement pas pondu, mais les autres

ont vu dans leur grande majorité, voir dans leur totalité dans certaines colonies comptant pourtant des milliers d'oiseaux, leur jeune mourir de faim... Cette année là, les équilles, petits poissons hyper abondants habituellement ont fait défaut. Les biologistes ont reconstitué ce qui s'était passé. Chaque année, les équilles produisent un gigantesque essaim d'alevin qui est entraîné par les courants de la Mer du Nord et rencontre une formidable quantité d'un petit crustacé planctonique, des calanus, dont ils se nourrissent pour grandir et, fournir ainsi de phénoménales ressources à toutes sortes d'oiseaux marins (entre autre). En 2004, apparemment pour une question de quelques degrés en plus, les deux courants se sont croisés sans se mélanger... condamnant les guillemots à la famine.

Comme pour toute catastrophe unique, il est impossible d'attribuer cet événement au réchauffement climatique. On peut cependant voir ici un scénario qui pourrait être amené à se multiplier. Les écosystèmes sont des systèmes régulés par les multiples interactions entre tous les éléments qui forment la biodiversité. Ses systèmes sont relativement résilients aux changements jusqu'à un certain point où ils changent brutalement d'état. Il est probable que ces catastrophes sont d'autant plus brutales que ces écosystèmes sont déjà dégradés.

#### Que faire, face au réchauffement climatique ?

Le réchauffement climatique menace l'existence de beaucoup d'espèces, l'exemple le plus emblématique étant celui de l'ours polaire dont on ne sait pas comment il survivra à la fonte imminente de la banquise arctique. Mais les résultats exposés ici montrent qu'au-delà de ces cas d'espèces, c'est le fonctionnement même des écosystèmes qui est menacé. La biologie de la conservation sur le plan scientifique et les gestionnaires sur le terrain

doivent trouver les moyens de sauvegarder une biodiversité riche et fonctionnelle face à cette menace. Il est certes important de continuer à œuvrer pour réduire la production de GES et limiter ainsi l'ampleur et surtout la rapidité du réchauffement. Mais il ne faudrait pas s'auto-abuser : les scénarios les plus optimistes des climatologues sont d'une part assez improbables sur le plan politique et de toute façon nous condamne à un changement durable des conditions climatiques. Il nous faut assumer cette situation et prendre nos responsabilités.

Il faut bien cependant constater que nous sommes assez démunis face à ce déficit. La biologie de la conservation vise essentiellement à freiner voire à inverser les changements induits par l'homme sur la biodiversité. Le vocabulaire que nous employons est assez explicite de ce travers : conservation, restauration, état de référence... Face au réchauffement climatique, c'est précisément l'inverse qu'il faut envisager : accompagner voire faciliter le changement de la biodiversité. Comment faire ? Nous sommes encore loin d'avoir les solutions, mais il me semble urgent d'y réfléchir en particulier pour les scientifiques. Voici quelques pistes à explorer dans les années à venir :

- comment définir un état de référence à atteindre ? Quelle biodiversité veut-on en 2050 ?
- que faire avec des espèces condamnées localement par le réchauffement ? Jusqu'où retarder l'inéluctable ? Quelle alternative (par exemple, déplacer des populations, des écosystèmes...)?
- quelle place pour les espèces exotiques ? Certaines espèces introduites accidentellement se révèlent et se révéleront plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques que les espèces locales. Est-ce une menace ou au contraire une chance ?

Ces questions nous semblent aujourd'hui sacrilèges. Mais les ignorer serait irresponsable

de notre part : personne n'y répondra à notre place. Je vous remercie pour votre attention.

### IMPACTS DE LA FRAGMENTATION DES ÉCOSYSTÈMES SUR LA BIODIVERSITÉ.

M. Michel BAGUETTE, département Écologie et gestion de la biodiversité, MNHN

Nous allons ensemble mettre l'accent sur le démaillage, qui est ce que nous appelons dans le jargon la fragmentation des écosystèmes. Nous pouvons définir cette fragmentation comme une rupture de continuité qui peut apparaître au niveau des modes d'organisation, des paramètres ou des phénomènes biologiques, et puis au niveau des processus eux-mêmes.

La fragmentation des écosystèmes est quelque chose de tout à fait naturel dans le monde vivant, dans l'histoire de la terre. Les écosystèmes les plus préservés, comme les forêts ombrophiles, les forêts équatoriales ou tropicales, sont fragmentés en permanence par des régimes de perturbation qui les affectent et qui créent une grosse hétérogénéité de structure. Cette fragmentation naturelle est indispensable à la maintenance de la biodiversité dans ces écosystèmes-là, comme dans tous les écosystèmes d'ailleurs. Mais nous sommes maintenant confrontés à une énorme fragmentation des écosystèmes par les activités humaines, que nous pouvons détecter à toutes sortes d'échelles spatiales.

Par exemple à l'échelle planétaire, il est possible de détecter l'évolution temporelle de la fragmentation des forêts à l'aide d'imagerie satellitaire. La situation n'est guère brillante, et les massifs forestiers d'un seul tenant se réduisent comme peau de

chagrin. Ce processus de fragmentation des forêts est particulièrement intense là où la densité humaine est élevée, comme en Asie par exemple. À l'échelle régionale, on peut suivre le processus de dégradation des forêts ombrophiles ou tropicales. Il commence en général par le tracé d'une route à travers la forêt, comme la Transamazonienne, au départ de laquelle irradie toute une série de défrichements périphériques.

À l'échelle du paysage également, ce processus de fragmentation se marque, par exemple dans la forêt boréale primaire au nord du Canada. Le mode d'exploitation qui a été utilisé par les forestiers là-bas est très particulier parce qu'il est considéré comme portant peu atteinte à la biodiversité. De grands damiers de plusieurs kms de côtés sont exploités, en laissant intactes des mailles équivalentes.

Quelles sont les conséquences de ce processus de fragmentation que nous pouvons détecter à si grande échelle ? La biodiversité souffre.

Un exemple célèbre est celui qui a été étudié par Paul EHRlich et Gerardo CEBALLOS sur les mammifères à l'échelle du globe. Ils ont pris toute une série de données historiques sur des mammifères. Ils ont mesuré la charge en espèces sur différents continents pour laquelle ils ont pu trouver des données. L'étape suivante a été de voir quel est le statut actuel de ces espèces ; ils ont constaté que par rapport aux données historiques, toute une série d'espèces a disparu. Cette disparition des espèces correspond parfaitement à la disparition progressive des populations de ces espèces. La disparition de l'espèce est en fait la somme de toute une série d'événements qui affectent les populations locales.

Nous pouvons donc mesurer le risque d'extinction d'une espèce. Pour cela, il faut prendre en compte une série de paramètres

qui vont de la caractéristique des individus qui eux-mêmes déterminent des caractéristiques des populations, qui eux-mêmes déterminent la distribution de ces populations. Tout cela est en interaction avec, d'une part, des paramètres environnementaux naturels comme l'habitat, le climat, les paysages et d'autre part, l'action de l'homme. Tout cela est également influencé par l'Histoire, qui détermine l'origine des espèces et leur distribution. La disparition d'une espèce résulte d'une série de processus qui agissent sur les individus et sur les populations. Arriver à faire des prédictions en termes d'extinction d'espèces est donc quelque chose d'extrêmement complexe.



M. Michel BAGUETTE, MNHN

La fragmentation intervient de façon déterminante dans ce risque d'extinction. Très succinctement, nous pouvons dire que la fragmentation des habitats diminue la survie des individus, et donc va réduire l'abondance des populations, va modifier les mouvements des individus, va rompre la structure sociale des populations, ce qui va entraîner une

diminution de leur viabilité. Tout cela, ce sont des phénomènes écologiques. La fragmentation de l'habitat a également des conséquences sur les potentialités évolutives des populations en réduisant la variation génétique.

Nous n'allons pas voir tous ces paramètres en détail. Je voudrais juste vous donner une clé plutôt intuitive pour comprendre ce qui se passe lorsqu'il y a fragmentation. Un excellent moyen d'entrer dans ce processus de fragmentation est d'utiliser un modèle de simulation simple qui part d'un écosystème original, et de le soumettre dans un contexte informatique, à une fragmentation progressive. Nous allons étudier ce qui se passe simplement en termes de configuration spatiale des tâches d'habitats qui sont disponibles. Nous partons donc d'un écosystème continu, 100 % de continuité, et puis nous lui imposons, de façon tout à fait aléatoire, la disparition d'une certaine proportion de cet écosystème. Ce que nous allons faire, c'est voir quels sont les paramètres structurels du paysage qui vont être modifiés suite à cela.

Un premier point : nous avons une diminution très importante de la surface d'un morceau d'un seul tenant de l'écosystème original dans le paysage lorsque nous nous trouvons à un seuil de fragmentation de 60 %. Autrement dit, lorsque l'écosystème est fragmenté suivant notre démarche progressive et que nous arrivons à 60 %, à ce moment-là, nous avons la disparition de grands morceaux de cet écosystème qui était continu autrefois dans le paysage. C'est le premier point : un effet de la surface.

Un deuxième point est que nous avons un effet que nous allons appeler connectivité : à partir d'un moment, lorsque nous procédons à notre démarche de fragmentation, les tâches d'habitats originales vont être isolées les unes des autres. Cet isolement apparaît lorsque nous fragmentons

l'écosystème à un seuil d'environ 40 %. Lorsque nous arrivons à 20 % seulement d'écosystème original dans le paysage, à ce moment-là, l'isolement des tâches d'habitats les unes par rapport aux autres augmente de façon exponentielle.

Henrik ANDREN qui a fait ce travail a tenté de mettre en relation ce qu'il a observé dans son paysage virtuel avec des réponses biologiques. Il a donc fait une méta-analyse en prenant dans la littérature trente-cinq travaux qui étudiaient les conséquences de la fragmentation des écosystèmes sur des vertébrés, à la fois sur des communautés et sur des populations. Il constate qu'il y a une réponse non linéaire des communautés et des populations à la fragmentation, comme dans le modèle de simulation. En général, la densité des espèces ou la richesse des communautés diminue linéairement dans le paysage jusqu'à un seuil correspondant à environ 30 % de fragmentation. À partir de ce moment-là, nous avons une diminution encore plus rapide de ces paramètres biologiques. Ce seuil observé correspond aux prédictions à la fois de l'effet surface et de la rupture de la connectivité.

Toutes les espèces ne sont évidemment pas identiques et ne sont pas égales face à ce processus de fragmentation. Les grandes espèces sont certainement plus sensibles au démaillage, surtout quand ce sont des espèces carnivores comme le glouton, le loup, le lynx, l'ours, dont la surface du domaine vital est énorme. Lorsque les écosystèmes se fragmentent, des espèces disparaissent, avec en retour un effet cascade. La disparition des grands prédateurs a une conséquence importante et qui est parfois tout à fait insoupçonnée. Le grizzly et le loup sont deux grands prédateurs-clés dans les écosystèmes du Parc du Yellowstone aux États-Unis par exemple. La disparition de ces grands prédateurs dans certaines zones du parc a eu

comme conséquence la disparition de deux petits passereaux migrateurs néo-tropicaux. Le lien entre les deux n'est pas évident ; il passe par le fait que loups et grizzlys sont des prédateurs de l'original. L'original est lui-même un herbivore qui va se nourrir de façon préférentielle dans les écosystèmes rivulaires fréquentés par les oiseaux en question. C'est le surpâturage des écosystèmes rivulaires par un excès d'originaux suite à la disparition du loup et du grizzly qui cause la disparition des deux espèces d'oiseaux.

Cet effet cascade désigne donc une modification des communautés à une échelle tout à fait insoupçonnée, dans ce cas-ci suite à la disparition des super prédateurs. Mais il n'y a pas que les grandes espèces qui soient menacées par la disparition de grandes surfaces d'écosystèmes dans un milieu donné. Les espèces spécialistes sont évidemment concernées. Certains petits oiseaux forestiers ne s'installent dans des massifs forestiers que s'ils présentent une surface d'un seul tenant entre 100 et 1 000 hectares, ce qui est énorme.

Nous avons jusqu'à présent mis en relation la présence d'espèces avec des surfaces d'un seul tenant. Nous pouvons essayer de comprendre un peu plus de choses maintenant en matière de dynamique des populations. Ian NEWTON a étudié le nombre d'espèces d'oiseaux en forêts en Grande Bretagne, en fonction de leurs surfaces, en Grande Bretagne. Il observe une relation classique en écologie : plus la surface est élevée, plus le nombre d'espèces est important.

Plus étonnant, la surface des forêts explique en fait, lorsque nous faisons des suivis à long terme, le remplacement de ces espèces au court du temps. Lorsque nous échantillonnons d'année en année différents massifs forestiers, nous allons obtenir un certain nombre d'espèces tous les ans, mais ces espèces ne

seront pas les mêmes d'année en année. Ian NEWTON montre que 70 % de ce remplacement d'espèces sont expliqués par la surface ; plus la surface est petite, plus les espèces se remplacent souvent.

Deux exemples précis : le troglodyte et le merle noir sont des espèces qui vont s'installer dans des fragments de toute petite taille. Nous allons rencontrer des couples nicheurs de merles, par exemple, qui vont essayer de s'installer dans des tout petits bosquets forestiers ; l'extinction de ces populations de merles ou même de troglodytes dans des fragments de petite taille est extrêmement élevée, et parfois totale dans le cas du merle. La colonisation, c'est-à-dire le fait qu'une espèce s'installe dans un fragment donné, est également fonction de sa surface ; plus la surface est importante, plus l'espèce va tendre à s'y installer.

Nous avons une image de l'effet de la fragmentation sur les communautés. Nous voyons que ces communautés s'appauvrissent lorsque la surface diminue et pouvons comprendre cet effet de fragmentation via des questions dynamiques des populations.

Maintenant, la question que nous posons toujours est de savoir si nous pouvons généraliser. Il y a peu d'études dans la littérature qui se focalisent sur ces questions de généralisation des processus accompagnant la fragmentation des habitats.

Une étude réalisée par Erik MATTHYSEN et ses collègues a consisté à comparer des organismes qui vivent en forêt, en comparant des fragments forestiers de petite taille à des massifs forestiers de plus grande taille. Les organismes étudiés appartiennent à différents groupes taxonomiques, l'écureuil, puis des espèces d'oiseaux, la sitelle, la mésange huppée, bleue, charbonnière, et puis un papillon, la phalène brumeuse. L'idée est de

comparer le fonctionnement des populations entre habitats très fragmentés et habitats plus continus, en essayant de déterminer si les réponses des populations vont être les mêmes.

Les réponses en termes d'abondance sont relativement unanimes ; nous avons moins d'individus dans les parcelles fragmentées que dans les parcelles continues. Par contre, en ce qui concerne par exemple le timing de la reproduction, la fragmentation induit des effets qui sont relativement contradictoires. Le timing de la reproduction est donc très important et il faut arriver à caler l'élevage des jeunes ou la présence des jeunes par rapport aux ressources qui sont nécessaires ; c'est vraiment un défi pour tous les parents qui doivent prendre ce genre de décision. La fragmentation affecte donc ce type de décision, mais vous le voyez de manière un peu hétérogène.

La conclusion de ce travail-là, et d'autres également, est qu'en général, lorsque nous parlons de fragmentation, la structure spatiale des populations et la dispersion, c'est à dire le mouvement d'individus entre populations, sont les réponses des organismes à la fragmentation les plus fréquentes. Les paramètres individuels, comme le succès de reproduction et la survie des individus, sont moins affectés.

Si nous nous intéressons à la dispersion, le mouvement des individus est modifié par une diminution du taux d'immigration : dans les populations qui sont isolées les unes des autres, il y a moins d'entrées d'individus, parce que les individus meurent en route, et cette diminution du taux d'immigration a comme corollaire une diminution du flux de gènes entre les populations, ce qui veut dire perte de la diversité génétique, perte de potentialité d'adaptation et éventuellement différenciation évolutive.

Lorsque nous nous intéressons donc à la distribution spatiale des populations, ce qu'il

faut absolument éviter est un scénario où les populations sont isolées les unes des autres et n'ont plus de contact entre elles. Les populations isolées risquent de rencontrer ce que nous appelons la spirale de l'extinction, c'est-à-dire que ces populations vivant dans des fragments, dans des petites mailles d'habitats ou d'écosystèmes qui leurs sont favorables, vont avoir un faible effectif. Ce faible effectif va augmenter la ressemblance génétique entre les individus. Suite à cette augmentation de ressemblance génétique, la performance des individus, c'est-à-dire leur survie et leur reproduction, va diminuer. Il va donc y avoir une diminution du taux de croissance de la population. Cela veut dire qu'à la génération suivante, nous aurons encore moins d'individus dans la population. Ce cycle va se poursuivre et c'est une véritable spirale qui a comme point focal l'extinction de la population locale.

Il faut donc absolument arriver à éviter des situations où les populations sont isolées les unes des autres. Il faut privilégier les relations d'individus entre populations, c'est quelque chose qui est connu depuis pas mal de temps. Un moyen d'y arriver est de proposer des corridors, c'est-à-dire des écosystèmes à conserver intacts de manière à augmenter la connectivité, c'est-à-dire faciliter le passage des organismes entre populations. La notion de corridor et la notion de connectivité sont vraiment dépendantes des organismes et permettent de lutter contre les effets néfastes du processus de fragmentation.

## DÉBAT AVEC LA SALLE

M. Thierry MALEPLATE, Coop de France Déshydratation

Nous représentons la filière de la luzerne déshydratée. C'est une plante que vous

connaissez certainement par ses vertus écologiques parce qu'elle est rustique, pérenne et nécessite peu d'intrants. Nous avons donc décidé dans la filière de déshydratation de mesurer la biodiversité sur cette culture qui est souvent considérée comme une pause écologique dans les zones de grande culture. Au-delà, nous avons décidé de comparer l'abondance de biodiversité entre des parcelles de culture de type céréalière, par exemple, et des parcelles de luzerne exploitées normalement et également de mesurer la différence d'abondance de biodiversité entre les parcelles de luzerne exploitées normalement et des parcelles dans lesquelles nous allons laisser des bandes non fauchées, donc des bandes qui vont fleurir et qui seront laissées dans la parcelle.

Nous avons initié ce travail avec le concours d'ARVALIS et nous avons pris également la tâche du Muséum National d'Histoire Naturelle pour nous permettre de nous doter d'indicateurs fiables non critiquables et robustes, que sont les indicateurs STOC, indicateurs sur les papillons, les orthoptères, les chauves-souris et les abeilles.

C'est une initiative qui démarre au printemps en région Champagne-Ardenne. C'est un peu aussi pour illustrer le fait que les acteurs économiques, et en particulier l'agriculture, peuvent contribuer à utiliser et à protéger également la biodiversité.

Je veux dire par là que peut-être ces bandes de luzerne exploitées un peu moins intensivement contribueront à établir un réseau de corridors écologiques, et, par là même, à favoriser la trame verte et bleue.

Je voulais savoir ce que ces messieurs en pensaient au niveau des corridors écologiques et de la contribution de cette action par exemple très concrète à la trame verte et bleue. Merci.

M. Robert BARBAULT

La luzerne fixe l'azote avec des micro-organismes et donc il n'y a pas besoin d'engrais azotés. Ceci est déjà une bonne chose. Les pollinisateurs aiment cela et donc, effectivement, utiliser davantage la luzerne, comme cela se faisait autrefois, semble être une bonne chose. Après, il faut voir dans les détails, mais c'est sympathique.

M. Jean-Claude BRUNEBARBE de Nord Nature Environnement

Dans la conception des corridors biologiques, interviennent des spécialistes, notamment les architectes paysagistes, je pense. Nous avons un cas, ici, dans le Nord-Pas de Calais, d'un architecte paysagiste qui se glorifie d'avoir fait le Parc de la Deûle avec de la haute qualité environnementale, et ensuite qui va introduire de la haute qualité environnementale dans une zone très riche près de la forêt de Flines-les-Mortagne, dont parlaient Emmanuel CAU et Madame ISTAS tout à l'heure, et qui se trouve très à l'aise là aussi alors qu'il ne s'agit pas du tout du même cas. Il va dégrader une zone très riche biologiquement. Je mets donc en cause la formation des architectes paysagistes, qui contribuent plus ou moins bien à la préservation de la biodiversité. Que pensez-vous de l'introduction de l'intérêt de la conservation de la biodiversité dans cette formation des architectes paysagistes ? Où en est-elle ?

M. Michel BAGUETTE

Je pense qu'elle est indispensable. Tout n'est pas vert, il y a des verts de différentes nuances. Ce n'est pas parce que vous vous appelez « architecte paysagiste » que vous avez le droit de faire des corridors écologiques.

M. Jean-Louis PRATZ, Réseau Forêts de France Nature Environnement

Je voulais poser une question par rapport à ce qu'ont dit Michel BAGUETTE et Romain JULLIARD sur la question forestière. Un grand débat a lieu en ce moment chez les forestiers sur l'impact évidemment du réchauffement climatique ou du changement climatique. Compte tenu de la vitesse de croissance des arbres, les forestiers ont besoin évidemment d'anticiper. Là, se pose alors un problème majeur de savoir quoi faire aujourd'hui en termes d'anticipation ; en matière d'essences en particulier.



M. Jean-Louis PRATZ, France Nature Environnement

Pour caricaturer la situation, remplacer du hêtre par de l'eucalyptus par exemple signifie changer complètement l'écosystème. C'est également changer toutes les possibilités de résilience et empêcher que des espèces ayant besoin de continuité par des corridors pour se maintenir puissent évoluer en fonction du changement climatique.

Que pensez-vous de ces stratégies de changement d'essences, de raccourcissement des révolutions forestières, qui risquent d'augmenter encore la fragilité des écosystèmes et leur fragmentation ?

M. Romain JULLIARD

Je crois que l'exemple de la forêt souligne le fait que chaque espace est soumis à des contraintes variées multifactorielles. Il y a des enjeux de production. Le paysage forestier va permettre d'assurer la connectivité. Il existe également des enjeux de ressources en grands mammifères gibiers qui vont interagir avec ces composantes. Derrière cela, se cale l'ensemble des organismes vivants de biodiversité que nous souhaitons conserver. Chaque prise de décision aura des conséquences.

Je ne connais pas assez le dossier pour répondre précisément à votre question. L'exemple soulevé montre qu'il faut aussi prendre en compte les points de vue des divers spécialistes des différentes questions qui se posent dans un espace.

## TABLE RONDE

Sur une planète qui se réchauffe,  
la trame verte et bleue peut-elle  
préserver la biodiversité ?

### RESTAURATION DE LA CONNECTIVITÉ : EFFETS DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES SUR LES POPULATIONS ET COMMUNAUTÉS.

Mme Virginie STEVENS, Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS), Bruxelles

© FNE - Christian Hosy



Mme. Virginie STEVENS, FNRS

La connectivité d'un paysage est le degré avec lequel il permet les mouvements d'organismes ou de propagules entre les fragments d'habitats (mouvements de dispersion). Ces mouvements sont primordiaux car ils permettent le brassage génétique, le sauvetage de populations en déclin ou encore la recolonisation d'habitats après une extinction locale. Pourtant, la connectivité du paysage est mise à mal par la fragmentation et l'urbanisation. Une manière classique et intuitive de restaurer la connectivité de paysages fragmentés est la mise en place des corridors écologiques, soit des bandes étroites d'habitat ayant pour but de reconnecter les fragments d'habitat d'intérêt.

Deux approches sont utilisées pour mettre en œuvre ces corridors. La première repose sur la connectivité structurelle, qui est sans a priori sur les organismes utilisant les corridors. La seconde repose sur le concept de connectivité fonctionnelle, qui fait directement référence à l'interaction entre le paysage et le comportement de dispersion d'un (ou

plusieurs) organismes d'intérêt. Après avoir présenté les intérêts et les limites de ces deux approches, je présenterai à l'aide d'exemples concrets les effets observés de corridors sur le fonctionnement de populations et de communautés.

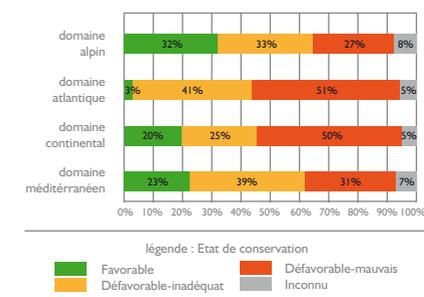
### DES ZONES NOYAUX POUR ACCUEILLIR DES POPULATIONS VIABLES D'ESPÈCES

M. Philippe LEVEQUE, pilote de la mission Flore, France Nature Environnement

Indépendamment du changement climatique, la crise de la biodiversité est déjà à l'œuvre

Le tableau ci-dessous (MNHN, MEEDDAT, 2008) donne la synthèse de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire en France.

Etat de conservation des habitats naturels et semi-naturels par domaine biogéographique



On constate une situation globalement inquiétante avec une proportion d'habitats en mauvais état variant de 60 % (domaine alpin) à 92 % (domaine atlantique). La situation de ce dernier, pour lequel la France a une responsabilité majeure est particulièrement inquiétante avec seulement 3 % d'habitats en bon état.

Dans ce contexte, les conséquences du changement climatique ne vont que se surajouter aux causes de la régression de la biodiversité, altération et exploitation intensive des habitats naturels en premier lieu.

**A chacun son climat... ou plus précisément, sa perception du climat.**

La perception d'un grand Mammifère comme l'Homme sera d'ordre macroclimatique, celle de la majorité des espèces, végétaux ou invertébrés sera d'ordre microclimatique c'est-à-dire dépendra des conditions stationnelles qui prévalent dans un espace de quelques décimètres ou mètres carrés.

Or, on s'aperçoit qu'à cette échelle-là, la perception des températures est très différente de la nôtre :

- les amplitudes jour/nuits, été/hiver sont beaucoup plus fortes.

- Les variations en fonction de la topographie (fond de vallée, versant exposé au sud, versant exposé au nord...) conditionnent à l'intérieur d'une entité paysagère de faible étendue des variations de moyennes annuelles de plus de 3°C. C'est ce que l'on définit comme le climat stationnel, qui peut être le plus déterminant pour les espèces spécialisées.

Un exemple en est donné par la Lathrée écaillée (*Lathraea squamaria*) : Elle est inféodée à des conditions stationnelles particulières, des vallons forestiers encaissés et des forêts de pente d'exposition nord. L'espèce a une répartition nationale, du Boulonnais à la vallée du Var, mais n'est nulle part très abondante, toujours liée à ces conditions particulières depuis les confins du secteur boréo-atlantique à ceux du thermo-méditerranéen. Les conditions stationnelles priment.



Dupont P, Atlas partiel de la flore de France, MNHN 1990

Enfin, il faut garder à l'esprit le phénomène de compensation écologique, prépondérant pour la flore : une espèce peut compenser un climat plus chaud soit en limitant les effets de l'évapotranspiration (l'espèce va passer d'un habitat ouvert à un habitat forestier), soit en glissant vers un biotope qui lui procure plus d'humidité.

Pour beaucoup d'espèces, la problématique du réchauffement peut se traduire par des « migrations » extrêmement locales et aisées. La limite est le maintien des habitats spécialisés (la plupart des habitats spécialisés correspondent aux habitats d'intérêt communautaire) qui sont particulièrement menacés par la banalisation généralisée par les pratiques productivistes.

Ces habitats spécialisés sont les « hot-spots » de la biodiversité, ce sont eux qui regroupent le plus d'espèces et qui fournissent les aménités spécifiques (épuration, « éponges » naturelles, prévention de l'érosion...) les plus importantes en assurant par leur diversité la stabilité de ces écosystèmes.

**La stratégie proposée par FNE : une trame verte et bleue ascendante et structurée.**

Pour FNE, il s'agit d'un réseau écologiquement fonctionnel intégrant les Zones noyaux et les Continuités permettant les échanges entre ces zones noyaux.

La conception de cette trame verte et bleue doit être issue d'une démarche ascendante en 3 étapes :

- Etape 1 : Un inventaire fiable des zones noyaux

Il s'agit en priorité d'identifier les habitats spécialisés, « hot-spots » de la biodiversité.

En complémentarité de la TVB, les mesures génériques (réduction des pesticides, des intrants, implantation de zones tampon type bandes enherbées) apportent une réponse aux espèces opportunistes aux facultés d'adaptation élevées.

Compte tenu de la régression des habitats concernés, il est nécessaire si l'on veut maintenir une fonctionnalité la meilleure possible, d'inventorier les zones noyaux subsistantes de manière exhaustive, ou du moins très proche de l'exhaustivité.

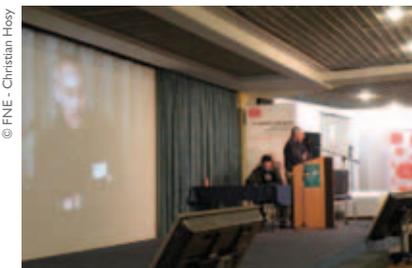
Les habitats dont la dégradation est peu ou pas réversible, notamment en raison des modifications physico-chimiques du substrat doivent être particulièrement visés.

Il faut aussi privilégier une restitution à l'échelle communale, clé de l'aménagement du territoire à travers le PLU. La carte communale du patrimoine naturel doit devenir la brique élémentaire du réseau national.

Cet inventaire du patrimoine naturel national a été l'objectif en plus de 30 ans de 3 tentatives nationales successives (ZNIEFF 1, ZNIEFF 2, Natura 2000), à chaque fois échouées par manque moyens et de temps.

Cette étape est la base incontournable d'un

réseau écologique raisonné et efficace, la simple compilation de l'existant, hétéroclite et lacunaire, ne permettant pas d'atteindre l'objectif envisagé. On peut proposer une estimation de 250 millions sur 7-8 ans.



M. Philippe LEVEQUE, France Nature Environnement

- Etape 2 : Comprendre les continuités

Si le concept de « continuité écologique » fait dans l'esprit du public le plus souvent référence à des éléments paysagers identifiables tels que haie, rivière... la réalité est différente. Toutes les espèces n'ont pas les mêmes capacités de mobilité. Un vertébré supérieur (mammifère et surtout oiseau) sera avantagé par un cerveau évolué qui permet la décision individuelle et une anatomie (pattes, ailes) spécifique. Une espèce végétale se déplace (ou plus exactement déplace son génome) de manière très différente par diffusion de pollen, de spores ou de graines, avec une grande variation de modes de diffusion.

On doit distinguer :

- L'échelle de diffusion qui induit celle des continuités : continuités étendues et continuités rapprochées. Des espèces ont des capacités de diffusion de plusieurs milliers de kilomètres, d'autres de quelques centaines de mètres.

- La structure des continuités avec : les continuités formant des linéaires terrestres ou aquatiques, nécessaires aux espèces ne se mouvant que dans un espace à deux dimensions ; les continuités

en archipel ou « pas japonais », dans lesquelles fonctionnent la majorité des espèces se déplaçant dans 3 dimensions (invertébrés pour la plupart, végétaux). La fonctionnalité se résume ici à la densité de milieux favorables accessibles à partir d'une zone émettrice.

Il faut par ailleurs prendre en compte :

- Le respect des discontinuités naturelles : la plus ou moins grande connectivité naturelle entre entités est un facteur écologique important. Un certain isolement favorise l'individualisation et la spéciation. Les changements climatiques induisent une alternance de phases d'échange et d'isolement, moteur de l'évolution.

- La lutte contre les continuités indésirables : la mondialisation et l'intensification des transports créent un phénomène nouveau en mettant en relations des espaces qui n'ont pas de connectivité naturelle. Les mouvements d'espèces induits aboutissent aux phénomènes.

- Etape 3 : Organiser les continuités en trames fonctionnelles

Si chaque espèce a un comportement propre, la complexité de l'ensemble peut être regroupée en grandes trames fonctionnelles qui rassemblent chacune les espèces ayant des exigences écologiques proches.

En s'inspirant de la méthode développée en Suisse, une dizaine de trames fonctionnelles élémentaires peuvent synthétiser les grands réseaux d'échanges de la biodiversité métropolitaine.

L'Hélianthème des Apennins, un exemple d'une espèce de la trame fonctionnelle calcicole thermophile qui à partir de la zone méditerranéenne irrigue le territoire par les grandes vallées calcaires.

L'HELIIANTHÈME APEENNINS



## LES EFFETS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

M. Denis COUVET, directeur de l'unité de Conservation des espèces, restauration et suivi des populations, MNHN

Bonjour. Trois idées me paraissent importantes à défendre au cours de cette intervention.

La première, ce qui paraît nouveau pour nous, en tant que scientifiques, à propos de cette trame verte, c'est qu'il s'agit d'une politique en faveur de la biodiversité qui se veut résolument ambitieuse. Il y a eu les espaces protégés qui concernaient quand même une partie relativement minoritaire de l'espace ; là, la trame verte est présentée comme un outil d'aménagement du territoire, donc, *a priori*, cela concerne l'ensemble des territoires et, brusquement, nous changeons d'échelle spatiale. La deuxième raison pour laquelle cela paraît vraiment ambitieux est cette idée, en fait, qu'il s'agit de créer une

continuité territoriale dans la perspective des changements climatiques. Donc là, nous commençons à nous intéresser à la dynamique de la biodiversité. Il ne s'agit pas seulement d'ensembles statiques ; nous commençons à nous dire que cette biodiversité va évoluer et qu'il faut voir, justement, comment faire pour qu'elle s'adapte.

© FNE - Christian Hosy



M. Denis COUVET, MNHN

C'est ambitieux mais, maintenant, tout le problème est de connaître effectivement l'étendue de cette ambition. Les choses ne sont pas toujours très évidentes. Effectivement, nous parlons de cette trame verte qui s'organise autour d'espaces protégés et, en gros, l'idée est : va-t-il s'agir, en fait, d'avoir ce que nous pourrions appeler des cordons sanitaires pour des espèces et qui seraient de minces corridors permettant les communications entre les espaces protégés, ou bien s'agit-il de construire un véritable réseau écologique qui concerne l'ensemble du territoire national ?

Ceci amène la deuxième idée, concernant le problème de la surface : quelle va être la surface

réellement concernée par cette trame verte ? Une des lois les plus anciennes en écologie est la loi d'Arrhenius, qui date du XIXe siècle, la loi surface/espèces, qui nous dit que, en fait, la quantité d'espèces qui se maintiendront dans un espace va être proportionnelle à l'espace concerné. Par exemple, si nous raisonnons en termes de 10 % d'espaces protégés entourés par 90 % d'espaces hostiles, et bien nécessairement, à terme, seuls 10 % des espèces sont conservées.

Donc la surface totale concernée par la trame verte devient une question fondamentale et, effectivement, il faut s'intéresser à ces 90 % d'espaces non protégés si l'on veut s'intéresser vraiment à l'ensemble de la biodiversité.

Il s'agit, a priori, d'une politique ambitieuse et, face à cette politique ambitieuse, j'aurais tendance à dire que les scientifiques doivent se montrer à la hauteur, c'est-à-dire qu'eux aussi doivent être ambitieux tout en étant réalistes. Il faut, effectivement, que nous disions ce dont les scientifiques ont besoin pour que cette trame verte soit scientifiquement fondée, et, tout en énonçant ces besoins, que ces besoins soient réalistes.

Et là, je crois qu'il y a vraiment une complémentarité intéressante à bâtir entre les naturalistes et le Muséum. Évidemment, les naturalistes sont un élément moteur dans la mise en place du dispositif parce que pour le mettre en place, nous avons besoin de connaissances et d'informations. Il est nécessaire d'avoir une puissance d'information et il est clair que les scientifiques qui travaillent sur la biodiversité ne sont pas assez nombreux pour l'apporter ; nous n'avons pas cette puissance d'information, c'est forcément le monde naturaliste qui en dispose.

En revanche, pour que les informations

correspondent à ce qui est nécessaire scientifiquement, sans doute devons-nous nous organiser dans le cadre de réseaux scientifiques, un peu ce qui se fait actuellement, avec pas mal d'harmonie, entre les naturalistes et le Muséum, par l'intermédiaire d'un certain nombre d'ONG.

Il s'agit par exemple de savoir quelles sont les espèces qui ont du mal à se déplacer, quels sont les habitats favorables, lesquels sont défavorables, sachant que ces choses-là risquent de changer au cours du temps parce que, au-delà des influences climatiques, il y a des interactions avec d'autres facteurs environnementaux.

Donc, cela veut dire que nous avons besoin de suivis naturalistes, pas seulement des inventaires mais des suivis qui permettent de regarder cette nature dynamique de la biodiversité. Romain JULLIARD a un peu parlé de ces suivis naturalistes avec les suivis oiseaux et avec le STOC. Je citerai quelques apports du STOC. Par exemple, avec le STOC, nous savons que les espèces, en gros, se sont déplacées à peu près de 50 % par rapport à ce qu'elles auraient dû en 20 ans, c'est-à-dire qu'elles se sont déplacées à peu près de 100 kms alors qu'elles auraient dû se déplacer de 200 kms. Nous voyons donc l'intérêt du suivi naturaliste, qui nous donne des informations relativement précises et quantifiées, montrant l'étendue du problème posé par les changements climatiques.

Les mêmes suivis montrent qu'à peu près les trois-quarts des espèces communes européennes sont en déclin. Cela est sans doute lié à la réduction de leur aire de distribution qui est attendue par suite des changements climatiques.

Nous savons, par ailleurs, toujours sur les

communautés d'oiseaux – pas forcément parce que nous nous intéressons plus aux oiseaux, mais c'est là que les suivis naturalistes sont les plus avancés et donc là que nous avons le plus d'informations – qu'elles sont largement affectées par la fragmentation et la perturbation des habitats.

L'idée est de développer maintenant des suivis, des systèmes d'information de la même amplitude sur d'autres groupes que celui des oiseaux, de manière à identifier ces habitats favorables, d'examiner la dynamique des espèces. Il ne s'agit pas simplement de savoir où sont les espèces mais de savoir aussi comment elles se déplacent, où elles régressent, mais aussi où elles sont en train de s'étendre.

De ce point de vue-là, nous devons développer les suivis naturalistes. Il existe un type de méthodes générales. C'est le troisième point développé dans cette intervention. Ce point est un peu méthodologique mais l'importance de l'enjeu justifie d'en parler. C'est ce que nous appelons « suivis annuels multi-espèces multi-sites ». Nous pouvons peut-être faire une comparaison avec le climat pour en montrer l'importance. Actuellement, pour élaborer les politiques climatiques, il est nécessaire de disposer d'informations, montrant comment le climat change. Les climatologues disposent des outils permettant de savoir comment a été la variation du climat cette année, comment elle a été par rapport aux autres années et comment l'homme intervient dans cette modification du climat.

Pour la biodiversité, nous avons besoin exactement du même outil, c'est-à-dire que nous avons besoin de suivis de biodiversité qui puissent, chaque année, nous dire comment la dynamique a changé, quelles sont les nouvelles tendances et comment il faut éventuellement reconfigurer les différentes politiques, et

notamment la politique de la trame verte.

Cela signifie mettre en place des suivis multi-sites, c'est-à-dire sur l'ensemble du territoire parce que c'est l'ensemble du territoire qui est concerné, parce qu'il y a plein de phénomènes d'interaction entre l'agriculture, l'industrie, l'urbanisation, et les scientifiques ont besoin, pour mettre en évidence l'effet de telle pression agricole, de savoir comment elle interagit avec l'ensemble des interactions. Nous avons besoin aussi des suivis multi-espèces, d'une part, parce que chaque espèce a sa propre particularité, donc il faut caractériser des groupes d'espèces et, d'autre part, nous voulons savoir l'état des communautés et des écosystèmes : une statistique à partir de l'état de l'ensemble des espèces est une information importante. Elle nous indique l'état de santé des écosystèmes.

Développer ces suivis annuels multi-espèces et multi-sites se fait au Muséum dans le cadre du programme Vigie-Nature, dont Romain vous a déjà un peu parlé tout à l'heure. Cela se fait sur les oiseaux, cela se fait maintenant sur les papillons, notamment avec Noé Conservation et cela commence aussi à se faire sur les chiroptères. Cela devrait se développer sur les pollinisateurs en 2010 ; la technique serait un suivi photographique qui, pour avoir la puissance d'information nécessaire, va demander l'adhésion d'un très large public. Il va donc falloir se développer éventuellement sur la faune du sol et sur beaucoup d'autres groupes qui sont extrêmement importants, sur les plantes évidemment, avec un suivi Vigie-Flore qui commence à se développer.

Donc, il y a là une grande ambition, répondant au besoin d'informations, pour l'ensemble des personnes concernées par la biodiversité, et il ne s'agit pas seulement des scientifiques. Il est nécessaire de développer ces suivis naturalistes

sur l'ensemble du territoire de manière à configurer au mieux cette trame verte et de la reconfigurer au cours du temps en fonction de ce que nous verrons, de son efficacité et des problèmes qui resteront posés.

## DÉBAT AVEC LA SALLE

M. Joël BEC, Fédération d'Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)

Je rebondis sur ce que vient de dire Denis COUVET et je remercie à la fois FNE de faire participer le Muséum et la qualité des interventions. Je suis naturaliste de troisième génération, pas de la dernière, et j'ai connu cette espèce de schisme qu'il y a eu entre les scientifiques, le Muséum et le monde naturaliste, le monde des observateurs de terrain. Maintenant, j'apprécie beaucoup de voir cette osmose nouvelle qui permet à la fois ce travail scientifique, cette modélisation comme nous l'avons vue dans les interventions ce matin, et aussi à des naturalistes qui ont un savoir y compris, je pense au programme Vigie-Nature, sur les papillons et sur les chauves-souris surtout, puisque j'anime, en région Auvergne, un groupe qui va se réunir d'ailleurs ce week-end dans le Gard, qui permet à des gens qui ne sont pas naturalistes, qui n'ont pratiquement pas de formation de naturaliste, d'intervenir sur des espèces considérées comme extrêmement délicates à étudier, les chauves-souris, le monde du silence, grâce, tout simplement, à un équipement adéquat et à une méthodologie très poussée. Je veux donc saluer la clairvoyance du Muséum d'aller aussi sur ce terrain et je pense que l'initiative précédente, avec les papillons, était déjà, par rapport à la prise de conscience dans le grand public de la compréhension de la biodiversité, une des voies, à mon avis, majeures.

Mme Janine PETIT, vice-présidente d'Escaut Vivant

Merci pour ces exposés très intéressants. J'ai surtout apprécié l'exposé de Monsieur BARBAULT. Nous faisons un projet de trame verte et bleue entre la source de l'Escaut à Gouy-le-Catelet dans l'Aisne jusqu'à Anvers et Vlissingen, l'Escaut et ses affluents. Nous répondons à l'appel à projets donc nous sommes particulièrement intéressés. Je suis d'accord, il faut beaucoup de naturalistes, d'écologues, de botanistes, etc., mais il faut quand même dénoncer la suppression des postes dans ce domaine et le manque terrible que nous allons avoir de botanistes en particulier, au profit de personnes comme ALLEGRE.



Mme. Janine PETIT, Escaut Vivant

Je voulais dire qu'il existe quand même une contradiction ; nous sentons une volonté de sauver la biodiversité. Nous avons peur, nous avons fait un Grenelle, nous sentons bien que rien ne va plus, que nous ne savons plus gérer l'espace et qu'il y a un urbanisme épouvantable et, en même temps, des politiques, que j'appellerais les « hors-sols » qui raisonnent à leur échelle. Sur le terrain, nous nous coltinons des plans locaux d'urbanisme, des SCOT ou des maires qui se dépêchent de faire des réserves foncières, par exemple. Monsieur, vous avez dit de commencer sans

attendre, je suis complètement d'accord. C'est déjà commencé, mais il faut quand même dire qu'il y a des corridors biologiques de toute sorte : des microscopiques, des petits, des grands, des moyens, des larges, des étroits. Ce que je n'aime pas chez les chercheurs, c'est que vous priorisez la ligne droite. Je pense que plus une ligne est courbe, plus elle a de diverticules, plus elle est riche au point de vue biologique.

Du point de vue « dessin », c'est très important quand nous nous adressons à des paysagistes ou des urbanistes. Il a été dit que les urbanistes architectes sont souvent incultes, je n'insisterai pas là-dessus.

Mais il y a un autre danger, une autre difficulté. Je suis valenciennoise, vous voyez à qui je veux faire allusion ! Il ne faut pas non plus de politique double face, c'est-à-dire faire un Grenelle, et c'est très bien, mais, en même temps, faire des maisons à 1 € ou 15 € et bientôt, certaines communes voudront sortir du parc pour pouvoir construire. Et là, cela ne va plus. Je voulais dire aussi que Monsieur JULLIARD est fort influencé par les ordinateurs parce qu'avec les espèces exotiques, cela ne va pas ! Toutes les fois que je peux, j'essaie de sauver les végétaux, les sols et l'eau, que ce soit les rivières, les fossés, parce que c'est le départ de la vie. Et dès qu'un fossé, une mare, une rivière, un ruisseau, un ruisseaulet ou même des espaces enherbés (pas des bandes végétales, mais des espaces un peu plus grands) sont sauvés, je crois que nous commençons le corridor commençons à privilégier les échanges entre les espèces et les interactions.

M. Emmanuel MICHAU, Office National des Forêts

Je suis tout à fait d'accord sur le fait de travailler sur les corridors. Simplement, ne risquons-nous pas, en même temps, de nous désintéresser de la qualité de la matrice ?

Beaucoup de la circulation des espèces se fait par une qualité de la matrice. Il ne faudrait pas abandonner cela – et j'en parle aussi en tant que forestier parce que la qualité de la matrice forestière est certainement importante – au profit des simples corridors.

M. Philippe LEVEQUE

Il y a deux choses. La TVB est là pour répondre à des problématiques qui sont territorialisées. Elle est là pour faire quelque chose à un endroit précis parce qu'il se passe quelque chose à cet endroit-là et non ailleurs.

À côté de cela, pour nous, le deuxième pilier d'une vraie politique de protection de la biodiversité est le travail sur la matrice et les matrices, c'est-à-dire le respect, en fait, par la gestion courante, des espaces. Oui, il faut diminuer les intrants agricoles. Ce n'est pas fondamentalement à la TVB, c'est le deuxième pilier. Il faut mieux gérer les forêts, il faut arrêter de défoncer les sols forestiers avec des engins trop lourds, il faut respecter les micro-continuités pour les batraciens à chaque fois que nous faisons une route, etc.

Association Verlin vers l'autre, Fédération Nord Nature Environnement, membre du collectif Lys Deûle Environnement

Nous avons également un projet de corridor biologique sur le territoire Lys Deûle. Je voulais juste poser une question par rapport aux architectes paysagistes non formés. Il manque ici quelqu'un qui aurait peut-être parlé autrement. Je veux parler de Gilles CLEMENT, qui, lui, pense qu'il faut regarder les choses évoluées un peu plus qu'intervenir. Il a quand même écrit des ouvrages comme *Le jardin planétaire* ou *Le regard du jardinier*. Je pense qu'au moment où le changement climatique pose justement ces problèmes-là, sa façon à lui

de concevoir le jardin respecte cette évolution, ces transformations. Dommage qu'il ne soit pas ici pour en parler !

M. Robert BARBAULT

Je ne vais pas parler à la place de Gilles CLEMENT. Pour un biologiste, et c'est apparu dans certains discours, effectivement la nature évolue et nous devons la laisser évoluer parce qu'elle en sait mieux que nous. Si ce positionnement consiste à dire que nous ne devons pas intervenir du tout et laisser la situation se dégrader, là, je dis « non, attention danger ! » Il est vrai que nous devons créer des conditions qui vont favoriser, nous devons intervenir le moins possible parce que nous ne sommes pas suffisamment intelligents et c'est trop complexe pour que nous puissions intervenir ; il faut donc, effectivement, laisser l'évolution se faire. Mais, pour autant, nous ne pouvons pas ne pas intervenir et positionner ces objectifs-là, y compris celui de laisser la nature évoluer. La meilleure façon de laisser la nature évoluer est de lui donner beaucoup de place. Nous mettons donc l'homme en dehors, nous le poussons dans les coins et, là, la stratégie Gilles CLEMENT est effectivement viable.

M. QUIQUEMPOIX, Union touristique des Amis de la Nature

Je voulais savoir ce que vous pensez pour réconcilier la démographie humaine et la biodiversité.

Mme Bérengère BONTE

Ce sera aussi l'objet de débats ultérieurs.

M. Denis COUVET

Il y a un certain nombre de réflexions dans ce domaine. Il y a notamment ce qui s'appelle

une agriculture écologiquement intensive, c'est-à-dire une agriculture qui, d'un côté, a une productivité suffisante mais qui, en même temps, utilise beaucoup plus la biodiversité, par exemple le contrôle biologique, c'est-à-dire remplacer un certain nombre de phytosanitaires par des organismes, par des animaux qui contrôlent les ravageurs. C'est l'une des pistes, utiliser ce que nous appelons la notion de service écosystémique, par exemple, qui peut peut-être permettre - maintenant il reste à vérifier que ce soit faisable - de concilier à la fois les besoins d'une population humaine qui est considérable et une nature qui pourrait peut-être être plus présente et associée aux activités humaines.

M. Florent LAMIOT, direction Environnement du Conseil Régional Nord-Pas de Calais

J'ai une question un peu compliquée : la trame verte est-elle fractale ? Elle est microscopique, sans aucun doute. Existe-t-il une échelle supérieure qu'il faut traiter collectivement via l'ONU, par exemple ? Il y a la stratégie paneuropéenne pour la biodiversité biologique qui a été ratifiée, je crois, par la France en 1996, que nous avons un peu oubliée. Natura 2000, au départ, était un réseau écologique aussi. Je sous-entends également dans cette question : comment faisons-nous lorsque nous arrivons à la mer ? Il y a le Grenelle de la mer qui se prépare. Comment faire une trame verte sous l'eau en trois dimensions avec le courant, etc. ?

Mme Bérengère BONTE

Le Grenelle de la mer, effectivement, arrive. Nous en avons parlé ce matin avec Chantal JOUANNO.

M. Philippe LEVEQUE

Je vais donner un sentiment plutôt qu'une réponse, je ne suis pas Dieu le Père ! La grosse difficulté de la trame verte et bleue est que nous avons à construire sur différents plans tout en même temps. Il y a un plan scientifique ; il faut créer, je crois, aussi un écosystème des savoirs, ce que nous n'avons pas encore créé, entre les naturalistes et les scientifiques de laboratoires (ce qui n'est pas du tout péjoratif pour moi), entre le botaniste et l'ornithologue, qui ne voient pas la même nature, il n'y en a pas un qui a tort et un qui a raison ; chacun voit la nature à son niveau et cette nature existe.

Il y a donc la dimension de la connaissance qui, en elle-même, n'est pas simple. Il y a la dimension du politique et du réglementaire qui doit se construire derrière. Je vous ai un peu évoqué le PLU, mais le PLU est déjà là, pour moi, dans le scientifique. Et puis, il y a la dimension des acteurs socio-économiques qui est, finalement, la vraie réalité, le troisième point sans que cela ne vaudrait pas tellement la peine que nous nous grattions les neurones parce que cela ne servirait pas à grand-chose.

Étudiant ingénieur forestier à l'ENGREF

Nous parlons de biodiversité et de concept dynamique, donc évolutif, de la biodiversité et nous parlons beaucoup de disparition d'espèces : mais regardons-nous les apparitions d'espèces ? Est-il possible de les observer et tentons-nous de les observer ? Cela fait partie du processus dynamique de la biodiversité.

M. Denis COUVET

Il y a forcément des espèces qui apparaissent, mais l'argument central est que, actuellement, il y a beaucoup plus d'espèces qui disparaissent que, d'après ce que nous estimons, le nombre d'espèces qui doivent apparaître. Le rythme

est incommensurable ; le nombre d'espèces disparaissant est dix à cent mille fois plus important que celui des espèces apparaissant. Maintenant, le problème est qu'il n'y a pas beaucoup d'espèces qui apparaissent ; il faudrait donc effectivement que nous soyons là. En plus, c'est un processus qui est très progressif en général ; c'est ce que nous appelons la spéciation allopatrique, par séparation progressive des populations qui sont éloignées géographiquement. Rétrospectivement, après un certain temps de séparation, nous pouvons dire qu'il y a deux espèces mais dire maintenant, qu'avant il n'y avait qu'une seule espèce et que maintenant il y en a deux ; la frontière est plus ou moins arbitraire. Mais, effectivement, il y a des espèces qui doivent apparaître, mais beaucoup moins que celles qui disparaissent.

Mme Bérengère BONTE

Notre grand témoin est Robert BARBAULT. Il apparaît quand même assez compliqué de définir à quoi doivent ressembler ces corridors, ces réseaux, ces trames, que vous appellerez comme vous le voudrez. On a l'impression que tout le monde ou presque est d'accord sur ce qu'il ne faut pas faire, mais c'est tellement complexe que nous ne savons pas ce qu'il faut faire.

M. Robert BARBAULT

Je pense que si nous poussons la réflexion plus loin, au-delà de la trame verte et bleue comme «moyen de», l'objectif est de sauvegarder la biodiversité. Il faut bien voir que c'est un véritable défi et un défi de civilisation dont on ne peut pas faire le tour en 5 minutes, cela ne peut pas se résoudre simplement avec des petits cordons – qu'on les appelle corridors ou trame verte n'y change rien.

Ce qui s'est dégagé de cette discussion et

même des échanges avec la salle, c'est que, premièrement, nous voyons bien que l'objet, c'est-à-dire le vivant, la biodiversité, est hyper complexe, avec des échelles de temps, des échelles d'espace qui sont difficiles à appréhender quand nous voulons résoudre des problèmes sur le terrain. Nous voyons bien que nous arrivons à décortiquer les choses, quand nous prenons une espèce, comment elle se déplace, comment elle vit : là, nous pouvons à peu près savoir comment faire. Mais la réalité à traiter c'est l'ensemble de la biodiversité et, là, nous sommes face à la complexité. Denis COUVET a, à juste titre, insisté sur le fait qu'il y a derrière tout cela une véritable ambition ; mais pour réaliser une ambition, il faut des moyens. Or, il y a une incertitude sur les moyens dont on dispose pour avancer.

Le troisième point qui a été peu abordé de front est : où est le problème indépendamment des moyens ? Le facteur qui pose problème réside dans les groupes d'intérêt, les autres activités humaines qui sont en conflit avec cet objectif, parce qu'autrement, ce serait assez facile : il suffit de mettre à disposition de la nature des espaces riches et diversifiés. Donc, quand nous voyons le triangle auquel nous sommes confrontés : des lobbys qui ont d'autres intérêts, qui sont puissants et qui ont des moyens ; une faiblesse de moyens pour les défenseurs de la nature et enfin la complexité du système, c'est un défi de civilisation qui est posé et qui ne se résoudra pas en en traçant des corridors. Mais nous pouvons quand même avancer : « le pessimisme de la réalité ne doit pas empêcher l'optimisme de la volonté ! »

## DEUXIÈME SESSION

### La trame verte et bleue, une opportunité pour les territoires dans le contexte des changements climatiques

#### LA TRAME VERTE ET BLEUE, UNE INNOVATION DE CERTAINS TERRITOIRES TRADUITE EN ENGAGEMENT GRENELLE

Mme Marie BLANDIN, sénatrice du Nord

Bonjour, j'aimerais tout d'abord vous faire part de tout mon plaisir de savoir qu'un événement d'envergure nationale associatif et environnemental puisse se dérouler dans notre Région et je voudrais vous remercier de votre présence. J'ai deux témoignages à vous apporter, qui peuvent vous éclairer dans la construction des dynamiques associées aux corridors biologiques, aux trames vertes et aux trames bleues. Premier témoignage : comment nous avons peiné en région Nord-Pas de Calais de 1992 à 1998. Deuxième témoignage : comment cela s'est passé dans le groupe Biodiversité du Grenelle, partie Élaboration avec les cinq collèges, ce que le Ministère a appelé la Société civile.

En région Nord-Pas de Calais, nous sommes arrivés en 1992 sans amour particulier des 4 millions d'habitants pour l'écologie, mais tout simplement parce que les autres partis n'arrivaient pas à faire une majorité. Évidemment, tout le monde nous attendait au tournant, y compris les journalistes tendant leurs micros et leurs caméras et disant : « Mais alors, qu'allez-vous faire ? » Nous n'avions qu'un mot à la bouche : le développement durable. À cette époque, cela n'était pas encore connu, et même galvaudé comme maintenant, et il nous était donc demandé de le décliner, ce que nous avons essayé de faire dans toutes les politiques dont certaines difficilement accessibles, par exemple la culture, le sport, où il faut réfléchir à deux fois avant de signifier le développement durable. Nous étions cependant beaucoup plus outillés s'agissant de l'environnement et je voudrais le dire devant vous sans flagornerie,

nous l'étions grâce aux propositions des associations qui s'étaient penchées sur le sujet depuis longtemps. C'est ainsi que nous avons pu nous engager dans un SDAGE en partenariat avec l'Agence de l'Eau, avec des emplois verts, avec des écogardes, avec un plan de reboisement (qui a hélas totalement échoué, heureusement qu'Emmanuel CAU, vice-président actuel reprend le flambeau avec plus de chance que nous), avec le Conservatoire des sites et milieux naturels, avec le premier contrat de développement durable dans une petite région qui s'appelle les Sept Vallées. Nous sommes tout de même parvenus à signer 20 contrats de ce type. Surtout, ce qui vous intéresse, en 1994 le premier contrat d'études et de suivi des corridors biologiques, car nous ne parlions pas de trame à cette époque-là.



Mme. Marie BLANDIN

Les obstacles sur ce premier contrat étaient les bases cognitives de la technostructure de la Région Nord-Pas de Calais. Ils savaient faire des routes, ils savaient faire des lycées, ils savaient faire un parc naturel... le premier, Scarpe-Escaut était, mais pour vous dire la sous-estimation de ce qu'est une continuité, c'est aussi le premier parc qui a été traversé par une énorme autoroute au lendemain de sa création. Nous étions très innovants. Il y a donc eu de la culture à répandre. La seconde difficulté était l'opposition politique. Les Verts n'étaient pas bienvenus à la tête de la Région,

tous les moyens étaient bons pour montrer qu'ils étaient nuls et les corridors biologiques nous ont coûté très cher. Imaginez ce qu'est un tract dans des zones de la Région qui avait 30 % de chômage et qui dit : « Vous souffrez, où vous êtes au chômage, l'huissier vous menace et Blandin fait des crapauds. » Je ne sais pas si vous imaginez le coût politique d'une telle chose. Je tairai le nom de l'auteur du tract, ce n'est pas la peine de salir la mémoire ou le futur de certaines personnes.

Nous avons également buté sur la cartographie du territoire. Lorsque l'on veut, par des politiques ascendantes, faire émerger des opportunités de passage de la faune, de la flore, préserver ce qui existe d'activités économiques, manger un peu sur les activités agricoles ou touristiques, etc., il faut de bonnes cartes. Lorsque l'on veut connecter des corridors biologiques, il faut des trames aux échelles équivalentes. Lorsque nous avons mis les premières bases de ce que l'on appelle un S.I.G, ce n'était pas quelque chose de très répandu. Nous avons buté sur les priorités des élus locaux, parce qu'ils avaient évidemment le même réflexe distancier en disant : « Écoutez, nous avons autre chose à faire dans le Nord-Pas de Calais. » Nous avons également buté sur l'absence du lieu pour le dialogue, où s'installe-t-on institutionnellement ou para institutionnellement pour débattre entre le Département, la Région, les communes, les intercommunalités, les contrats de développements locaux, les agriculteurs ? Quel est le lieu pour que tout le monde se sente à l'aise sans être hébergé par quelqu'un qui donnerait le La ? Nous y sommes arrivés grâce au Vice-président de l'époque, Alain TREDEZ, qui a monté un dispositif avec une aide aux communes de 4 500 € pour toute étude cartographique et d'inventaire dans le cadre d'un projet futur de corridor et une aide à la réalisation des travaux d'aménagement, la continuité, la valorisation

des haies, des bosquets et des zones humides. Face à leur contribution, nous participions à hauteur de 50 % de l'investissement. Le premier corridor biologique a été fait à initiative de Lestrem Nature avec Jean-Louis WATTEZ qui fait d'ailleurs partie de Nord Nature. Cette initiative de Lestrem Nature est intéressante parce qu'elle continue et que les personnes sont toujours actives et que les corridors grandissent.

Je passe maintenant au Grenelle. Lorsque nous avons été mobilisés avec le Sénateur LEGRAND pour piloter le groupe Biodiversité du Grenelle, c'est uniquement parce que nous avons travaillé un an auparavant sur les Assises de la biodiversité avec Hubert REEVES, puisque les autres groupes étaient pilotés plutôt par des scientifiques ou des énarques ou des militants, mais pas par le monde politique. Le Ministère a été un peu rassuré parce que Monsieur LEGRAND est de l'UMP, je suis moi-même chez les Verts et il s'est donc dit qu'il y avait équilibre. Ce groupe avait des participants sur le mode des cinq collègues. Nous avons travaillé des journées complètes, mais très peu de journées et nous n'avons donc pas refait le monde. Nous avons collecté par des tours de table les propositions des 50 membres, identifié les points de *dissensus*, mis au débat ces points, essayé de sortir des consentements. Là, nous avons découvert la trame, je l'appelle ainsi, pourtant ce nom n'est venu qu'à la fin. Il s'agissait au début d'un réseau de corridors biologiques, un réseau de passages naturels. J'ai découvert avec le Sénateur LEGRAND qu'il s'agissait vraiment d'un projet associatif préconçu. FNE est vraiment arrivé avec la trame dans ses cartons y avait longuement réfléchi.

Il y avait également un portage scientifique incontesté mais il y a eu immédiatement un refus total du terme «réseau» ou «réseau nature!» par les agriculteurs, il y avait la chambre d'agriculture et la FNSEA. Il a fallu

fouiller ce refus et finalement, ce n'était pas un refus sur le fond, mais un refus sur la sémantique. Le mot « réseau », disaient-ils, leur faisait dresser les cheveux sur la tête, car cela leur rappelait Natura 2000 qui leur avait laissé de très cuisants souvenirs. Nous avons eu droit à un nombre d'anecdotes impossibles sur des maladroites ministérielles, des cartes de la DATAR avec des feutres qui faisaient les tâches Natura 2000, sur des manques de dialogue sur le terrain, sur l'écologiste barbu, chevelu qui rentrait dans la pâture pour compter les champignons sans avoir prévenu la grand-mère de l'agriculteur qui disait : « Mais qu'est-ce qu'il fait dans mon champ celui-là ? » Nous avons eu des tas d'anecdotes, c'était le refus de Natura 2000, on n'allait pas recommencer cette « horreur » et donc cela ne s'appela pas réseau naturel. Les «corridors» ne plaisaient pas au MEDEF et nous avons fini par aboutir au mot « trame ».



Mme. Marie BLANDIN

Tel était le sens consensuel de la trame dans cet atelier ? Cela a été d'effacer les ruptures entre des zones de vie. Certains disaient des zones de vie de faune et de flore normales, d'autres des zones de vie de faune et de flore protégées, et le MEDEF disait des zones de vie de flore et de faune privilégiées. Cela n'est pas grave, cela ne se trouve pas dans les textes, vous savez ce que cela veut dire, il existe des endroits où la faune et la flore s'épanouissent,

il faut les mettre en continuité les unes avec les autres. Deuxième point de sens, anticiper le changement climatique. Troisième point qui me semble fondamental, la trame n'est pas seulement un but concret en soi, mais un outil de désir, un outil de dialogue entre les acteurs de terrain. Il s'agit d'une opportunité pour que des gens qui ne se parlent pas d'habitude se rencontrent, échangent leurs buts, leurs connaissances, leurs contraintes et arrivent à accoucher de quelque chose.

Dernier sens de la trame, qui est un peu en panne, nous voulions tous, avant toute chose, un État exemplaire qui s'empare des domaines fonciers dont il a la charge au travers de ses établissements publics ou au travers de ses propres propriétés, pour faire des ébauches de morceaux de trame au niveau national, montrant ainsi un exemple d'investissement. Enjeux territoriaux, évidemment que les collectivités s'en saisissent. J'attire tout de même votre attention sur le fait que nous n'étions pas dans un bon moment car l'État, dans le cadre de ses économies, est en train depuis quatre ou cinq ans de donner aux régions, aux départements et aux mairies des obligations dont ils ne veulent pas et qui coûtent très cher. Je peux vous dire qu'étant dans le Grenelle à Paris et sur le terrain, j'ai entendu : « Ils ne vont pas encore nous refiler un machin de plus. » Ce n'est donc pas très accueillant au départ, mais heureusement certaines collectivités s'y étant déjà engagées, ont pu dire aux autres qu'il s'agissait de leur outil, de leur invention et qu'elles le feraient à leur façon. Il n'y a donc pas eu de refus.

Deuxième mauvais contexte vous avez peut-être entendu Monsieur BALLADUR qui, par sa réforme, veut remettre à plat toutes les collectivités. Faites attention, dans les COMOP, c'est-à-dire lorsque l'on passe dans la partie opérationnelle, il faudra que les propositions pour

la trame soient des propositions capables de muter si devait disparaître tel ou tel échelon territorial.

Troisième enjeu, que des moyens réels, financiers soient dégagés. Cela a un coût, si on veut avancer et il convient de le retrouver dans le budget de tous les niveaux qui veulent s'en emparer.

Je voudrais ici remercier deux personnes, d'abord Monsieur GRAFFIN et Monsieur KLEITZ qui ont été nos rapporteurs dans le groupe Biodiversité, car contrairement à tous les rapporteurs des autres groupes, ils nous ont fait la transcription intégrale de tout ce qui a été dit par le MEDEF, par Greenpeace, par FNE, par les agriculteurs, etc. Ceci a permis, lorsque nous nous retrouvions trois semaines plus tard et qu'une personne disait : « Vous avez dit ceci » ou « Vous n'avez pas dit cela », de ressortir la feuille de compte-rendu. Il s'agit là de la démocratie efficace, s'ils n'avaient pas été là, nous n'aurions pas pu le faire.

Je voudrais également remercier une personne qui faisait autrefois partie de mon cabinet voici 15 ans et qui me donne toujours des bonnes idées, il s'agit de Jean-Louis RABOUTET. Il me disait que pour la trame verte, il faudrait vraiment mettre en scène la nécessité d'une volonté politique, technique et financière aussi forte que ce qui a été développé pour les automobiles. Vous rendez-vous compte de tout ce dont les automobiles ont besoin ? Des roues, du carburant, des passages, des feux rouges, de la régulation etc. Il dit d'ailleurs que les automobiles ne sont vraiment pas « automobiles » mais plutôt « pétro-mobiles », elles n'ont aucune autonomie avec tout ce qu'il faut faire pour qu'elles arrivent à passer. Les vraies automobiles sont les animaux. Essayons donc de mettre cela en perspective.

Il me faut aussi citer Florent LAMIOT, sourcilieux de la vraie intégrité des

écosystèmes, qui refusait qu'un alignement de peupliers clonés passe pour un corridor biologique !

Prenons l'opposabilité que nous n'avons pas réussi à faire voter, elle est pourtant justifiée : il ne viendrait à l'idée de personne de faire passer le TGV ou une autoroute, aussi souhaitée soit-elle sur une cathédrale. Nous devons vraiment trouver des moyens aussi forts pour faire respecter cette trame.

Dernier point, et là, nous rentrons dans l'utopie, à un moment, avec Monsieur BAILHACHE de la Chambre d'agriculture, que vous verrez demain, avec Monsieur FERRET de la FNSEA, nous avons envisagé des compensations pour ces trames, à condition qu'elles soient larges, sans pesticides, etc. Je ne serais pas d'accord, et je vous alerte à l'avance politiquement pour que les annonces de Monsieur BARNIER de redéploiement de l'argent des céréaliers vers l'agriculture verte, revienne aux céréaliers qui feraient un petit mètre linéaire de passage. Cela, non. Il serait cependant intéressant de réfléchir en matière de compensation et de développement durable. Certaines femmes d'agriculteurs ont travaillé toute leur vie et n'étaient pas inscrites à la MSA elles n'auront pas de retraite, pas de couverture sociale, etc. Ce serait du développement durable que des efforts en matière de renoncement aux pesticides ou de surfaces cultivées, puissent amener un retour solidaire de l'État pour les protections, les retraites de ces femmes. Nous en avons parlé avec Monsieur FERRET et Monsieur BAILHACHE et ils m'ont répondu : « Ce n'est pas mûr dans la négociation au sommet, nous verrons cela dans 20 ans. » Vous savez donc que vous avez encore de grandes perspectives de progrès, je vous souhaite bonne chance.

## LA TRAME VERTE ET BLEUE, UNE OPPORTUNITÉ POUR LA PROTECTION DE LA NATURE

M. Serge URBANO, pilote du réseau Milieux Naturels et vice-président, France Nature Environnement

Bonjour à tous.

Comme l'a rappelé brièvement la sénatrice MC BLANDIN, nous avons vécu des moments palpitants lors de l'été 2007, dans le groupe 2 Biodiversité, mis en place pour préparer les tables rondes finales du Grenelle de l'environnement, car c'est là, tout compte fait, que la trame verte et bleue s'est formalisée sur la scène nationale.

Je vais ainsi tenter de vous retracer l'histoire de cette trame verte et bleue qui nous passionne, et particulièrement au cours de ce Congrès, sur la base du Power Point projeté qui organise mon intervention. Il s'agit en effet d'une longue histoire pour FNE, où nous sommes passés d'un rêve qui semble maintenant, progressivement, devenir réalité.

### D'un congrès à l'autre...

L'histoire a commencé - et elle est en train de se répéter 15 ans après avec ce 32e congrès - en 1995, lors du 27e congrès de FNE qui était consacré à la protection du milieu naturel et de la faune sauvage. Au cours des débats, une idée s'est dégagée : il convenait de concrètement préserver les sites naturels considérés comme des « sanctuaires », et de développer une gestion adaptée sur la nature ordinaire qui assurait leur connexion. Similitude ou hasard, en 1995 a été signée à Sofia, sous l'égide du Conseil de l'Europe, la Convention sur la diversité biologique et paysagère, qui prévoit notamment la création du célèbre « réseau écologique paneuropéen ». Il s'agit d'une chose d'importance, car le concept

de réseau écologique a été pour la première fois mis sur la scène politique et sa constitution a été clairement posée, avec notamment des zones noyaux et tampons et des liaisons écologiques. Le concept de réseau écologique est enfin sorti des travaux et constats scientifiques et d'une certaine confidentialité.

En 1996, lors de l'anniversaire de la loi sur la Protection de la nature de 1976, FNE, dans le prolongement de son Congrès de 1995, a lancé une nouvelle ambition, en développant la vision d'un « Schéma national de conservation de la diversité biologique », reposant sur trois axes :

- L'inventaire performant du patrimoine naturel ;
- La sauvegarde des zones naturelles à haute valeur patrimoniale ;
- La réunion de ces zones par des espaces de nature dite ordinaire.

Il convient également de souligner qu'en 1999, nous avons vu apparaître la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, avec les enjeux et objectifs d'un réseau écologique et un dispositif pour le transposer, le schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux. En 2002, ce fameux schéma a été officiellement produit, où pour la première fois en France, pourrait-on dire, est apparue une esquisse cartographique d'un réseau écologique d'ampleur nationale. À cet égard, avec la parution de ce schéma, l'engagement de la France de s'inscrire dans la dynamique du réseau écologique paneuropéen est ressorti, et, bien que n'étant pas abouti, ce schéma avait au moins le mérite de mettre sur la place publique, ce que pourrait être en France un réseau écologique national. En 2004, la Stratégie nationale sur la biodiversité, avec le « Plan de patrimoine naturel », a ambitionné de s'engager dans la constitution d'un réseau écologique national, mais aux yeux de FNE, de manière sensiblement éloignée de ce que nous pouvions en attendre.

Avec les « Assises de la biodiversité », initiées

en 2006, par les sénateurs MC BLANDIN et JF LEGRAND, et par H REEVES de la L.ROC, FNE a, pour la première fois, présenté sa vision de la constitution d'un réseau écologique national, reposant sur la conservation de la nature et l'aménagement du territoire.

### Le Grenelle de 2007

Est arrivé 2007, où FNE, suite à ses réflexions, expertises, confrontations de points de vue (qui font la richesse de la vie associative...), a pu être force de propositions et d'animation du débat public dans la scène politique de cette année d'élections, et dans un aboutissement de l'élection présidentielle, le Grenelle de l'environnement, décidé et mis en œuvre dans la foulée, pendant l'été 2007.

Là, FNE s'est investie, avec d'autres acteurs de la communauté naturaliste, en portant notamment sa proposition de réseau écologique national, de concepts de zones noyaux dénommés « Zones d'intérêt écologique majeur », et de continuités écologiques. Les débats furent passionnants, parfois passionnés et tendus, mais au final la proposition fut retenue et formalisée, évoluant en « Trame verte et bleue », et donnant lieu à un engagement Grenelle, le 73.

La logique de FNE avec ses propositions dans le cadre du Grenelle de l'environnement, était de s'inscrire dans un triptyque cohérent et complémentaire, dans ce que nous imaginions comme une « fusée à trois étages ». Déjà, la base. Nous ne pouvions construire une trame verte et bleue dans une logique d'aménagement du territoire et surtout de conservation de la biodiversité, que si nous nous appuyions sur la connaissance naturaliste, actualisée, cohérente et tendant à l'exhaustivité. Cette dernière, avec toutes les attentes passées et actuelles, et notamment celles révélées par le dérèglement climatique et le projet de

trame verte et bleue, nous fait actuellement cruellement défaut. FNE a ainsi demandé la finalisation de la modernisation de l'inventaire ZNIEFF, inventaire national du patrimoine naturel, qui a au moins le mérite d'exister, d'être reconnu et qui se devrait de porter pour tous la connaissance de la diversité biologique de manière performante (espèces/habitats suivant listes « rouges UICN », « l'état de conservation » (cf. évaluation Directive Habitats, etc.). Ceci a valu un engagement Grenelle, mais notons quand même que passer par le Grenelle de l'environnement pour mettre sur la place publique la finalisation d'une opération entamée depuis les années quatre vingt dix, laisse songeur...

Le deuxième étage de la fusée, étant l'aménagement du territoire avec le projet de réseau écologique national devenu celui de la « Trame verte et bleue », le troisième visait à la « conservation de la nature », avec pour des zones riches ou représentatives de diversité biologique, leur conservation effective et organisée. Nous déplorions en effet la timidité de la politique actuelle de protection de la nature et surtout son développement qui procédait plus par opportunité pour créer des aires protégées. FNE a ainsi demandé que se mette véritablement en place en France une stratégie de création d'aires protégées, avec déjà comme objectif de doubler la surface de celles à protection forte en 10 ans, comme les zones centrales de parcs nationaux et les réserves naturelles nationales, qui atteignent actuellement laborieusement à peine 1 % du territoire national. Un tel objectif nous semble quelque chose de parfaitement justifié et atteignable, surtout dans le contexte de crise et d'érosion de la biodiversité reconnu par tous ! Ces trois propositions, de la connaissance, en passant par l'aménagement du territoire, pour finir à la conservation de la nature, se sont toutes traduites par un engagement Grenelle !

### Une trame verte et bleue... Une vision pour sa réalité

Globalement, avec la Trame verte et bleue, nous sommes passés dans une logique qui nous sort de l'habituelle opportunité et nous inscrit sur une trajectoire avec des objectifs identifiés et atteignables. Nous voyons où nous devons fixer le regard et ce qu'il doit porter. Nous sortons enfin, en quelque sorte, la protection de la nature de la confidentialité. Elle doit maintenant, d'une part, être pleinement intégrée à l'aménagement du territoire comme critère prépondérant pour le penser et le repenser, et d'autre part, servir comme outil pour constituer l'infrastructure naturelle, la trame verte et bleue, qui charpentera et irriguera les territoires. Naturellement, un tel dispositif reposera et se justifiera par une connaissance adaptée, base de toute action et politique territoriale, réfléchie et partagée.

La trame verte et bleue appelle aussi à s'inscrire dans une logique novatrice de dispositif itératif. Itératif dans le temps, en étant régulièrement réévalué, révisé et actualisé sur une trajectoire de poursuite et de relance. Itératif dans l'espace, en allant du national, au régional et au local, puis en retour, dans une démarche ascendante, afin d'actualiser, d'adapter ou d'enrichir le dispositif suivant l'expérience et les résultats de terrain.

Autre point important pour la compréhension et la réussite de la trame verte et bleue, l'investissement à tous les échelons de tous les acteurs, à travers une gouvernance adaptée qui reste à construire. Cette gouvernance devrait déjà se traduire au niveau national en perpétuant sous une forme adaptée le « COMOP TVB », devant terminer ses travaux à la fin 2009. Nous devons ensuite arriver à instituer dans chaque région un « Comité régional de suivi TVB », qui pourrait l'être sous

un « format Grenelle », afin de notamment mobiliser tous les acteurs régionaux concernés au sein d'un espace de débat et d'échanges adaptés et novateurs, qui a par ailleurs fait ses preuves au niveau national. Tout ne se fera enfin qu'avec les acteurs des territoires, au niveau de leur entité géographique, de leurs problématiques, de leur vécu, de leur sensibilité, au sein des communes et des structures supra communales. Nous nous devons là aussi de réfléchir pour construire des systèmes de gouvernance adaptée aux acteurs et aux territoires.



M. Serge URBANO, France Nature Environnement

En termes de gouvernance et de projets, un nouveau et prometteur chantier s'ouvre aussi avec la trame verte et bleue pour toute la communauté associative, avec sa connaissance de terrain, sa capacité d'expertise et son ouverture au débat, qui a toute sa légitime place au sein des espaces d'échanges et d'actions qui vont se développer, du régional au local, comme elle l'a déjà au niveau du terrain. Enfin, l'intégration des enjeux socio-économiques est prépondérante, et nous devons d'emblée nous interroger sur les

conséquences de la trame verte, en termes de maintien, d'amélioration ou de restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques en regard de l'occupation socio-économique présente. Pour FNE, une concertation doit s'engager dès maintenant entre acteurs concernés pour rechercher au préalable les dispositifs à même d'y donner réponse. À cet égard, FNE a initié un groupe de travail au sein du « COMOP TVB », avec notamment l'APCA, la FNSEA et la « Forêt privée », et le soutien du MEEDDAT, pour déjà identifier ces enjeux socio-économiques et réfléchir ensemble aux solutions possibles ; l'objectif étant, lorsque les questions se poseront ultérieurement concrètement dans les territoires, que les acteurs sachent que les problématiques ont déjà été débattues au préalable au niveau national et que des réponses ont été imaginées en commun. L'avenir nous dira si nous pourrions aller au bout de la démarche, mais FNE sincèrement l'espère !

#### Des trames naturelles

La vision de FNE sur la trame verte et bleue à FNE se développe déjà suivant trois voies structurantes.

La première voie ambitionne de construire des trames naturelles fonctionnelles, afin déjà d'éviter l'irréversible en termes de disparition ou d'accentuation du mauvais état de conservation d'espèces ou d'habitats. En effet, actuellement nous constatons, avec des chiffres alarmants et sans vraiment voir comment aujourd'hui inverser les tendances, que 26 % des oiseaux nicheurs, 20 % des reptiles et 9 % des mammifères sont menacés en métropole. Pour la flore, bien que les données datent de 1995, le constat est aussi malheureusement éloquent, 10 % des espèces sont menacées. Nous disposons aussi d'un magnifique outil, grâce à Natura 2000, pour évaluer l'état de

conservation d'habitats et d'espèces à l'échelle de tout les États membres. Là, nous nous apercevons, en France, grâce à l'expertise qui vient d'être réalisée et qui est disponible depuis début 2008, que 40 % des habitats naturels sont en mauvais état de conservation sur l'ensemble du territoire national. Cet indicateur nous révèle l'état de la biodiversité, mais aussi la qualité de notre environnement, et nous indique également la manière dont devraient être orientées les politiques publiques et les actions de conservation.

L'objectif consiste ainsi pour éviter cette irréversibilité, et comme l'a développé ce matin P LEVEQUE, de déjà identifier et de préserver les zones d'intérêt écologique majeur, en somme les zones noyaux, là où sont présents ces espèces et habitats menacés, afin qu'ils puissent trouver des conditions assurant leur survie et, si possible, inversant leur courbe démographique. Cela nous apparaît fondamental dans la crise que connaît actuellement la biodiversité, et malheureusement la faiblesse des mesures appliquées ou prévues pour tenter d'y répondre.



M. Serge URBANO, France Nature Environnement

En parallèle, nous devons aussi, afin de constituer un réseau écologique qui se voudra crédible et viable, rechercher les liaisons qui relieront ces « zones d'intérêt écologique majeur » et qui assureront leur connexion. Ces liaisons viseront à favoriser les échanges

génétiques, à anticiper sur les effets entrevus du dérèglement climatique, à satisfaire aux exigences écologiques des espèces et à leurs besoins de déplacement dans nos paysages bien souvent écologiquement malmenés et territorialement saucissonnés.

En somme, territorialement, l'infrastructure naturelle formée par la trame verte serait constituée par l'assemblage de sous trames, sous-trames, qui écologiquement concerneraient des ensembles cohérents et fonctionnels d'habitats et d'espèces, comme celui des milieux secs, humides, etc. et seraient formées des continuités écologiques concernées, avec leurs « zones d'intérêt écologique majeur » et leurs liaisons écologiques.

Naturellement les constituants de cette trame naturelle se retrouveront territorialement sur une propriété et éventuellement en lien avec une occupation économique. La TVB en nous rappelant la nécessité de leur connexion fonctionnelle, nous confronte à cette indissociable et délicate réalité territoriale. A cet égard, l'acceptabilité et la fonctionnalité de cette trame naturelle seront réalités, si nous parvenons à déterminer et à mettre à disposition des outils pour poursuivre ou améliorer la gestion en place ou en développer une d'adaptée, afin de maintenir, d'améliorer ou de restaurer la fonctionnalité de ces continuités écologiques. C'est à l'évidence l'un des enjeux forts de la TVB, car nous nous étions globalement cantonné à la conservation d'espaces naturels, et nous devons maintenant en sortir, sur le fond et la forme, et nous employer à pleinement donner réalité à ce nouveau et indispensable volet de la conservation à travers l'aménagement du territoire.

#### Des continuités fonctionnelles

Deuxième voie, pourrait-on dire, maintenir ou rendre fonctionnelles, les continuités écologiques composant la trame verte, face

à d'autres infrastructures, comme celles ferroviaires, routières... à l'origine de nombre de discontinuités artificielles.

En France, nous nous apercevons qu'il y a actuellement plus d'un million de kilomètres de voies routières, 33.000 kilomètres de voies ferrées et que dans les discussions en cours sur le projet du « Schéma national des infrastructures de transports », plus de 80 projets sont évoqués. Ce constat explique l'état de fragmentation du territoire auquel nous sommes arrivés et où nous voyons la nécessité de mettre en place un réseau écologique, tant pour corriger ce constat que pour être en amont des projets futurs.

FNE appelle ainsi à développer un « souffle nouveau » pour une vraie, pleine et renouvelée prise en considération de la biodiversité dans ces projets, afin que les enjeux liés à la biodiversité soit au même niveau, et selon le cas guide, ceux de l'aménagement du territoire. Là, c'est un immense chantier qui s'ouvre encore pour nous. Une révolution culturelle à insuffler, avec un « souffle nouveau » que nous illustrons, avec nos collègues de la Fondation Nicolas Hulot, par l'image d'un bison qui pourrait se déplacer à travers l'Europe de la forêt de Bialowieza à celle de Brocéliande. Nous voyons bien les enjeux qui existent en termes de fragmentation des territoires pour arriver à que cette bête, symbole de liberté et de vie sauvage, puisse se déplacer.

Ce « souffle nouveau » devrait déjà se développer selon deux axes. Avec le réseau d'infrastructures actuel, en nous penchant sur les discontinuités qu'il a créé et en évaluant l'efficacité des aménagements fauniques qui y ont été réalisés, bien souvent plus pour répondre à des enjeux cynégétiques. Un vaste chantier de rattrapage serait à engager, à l'aune des avancées techniques et de la connaissance sur la biologie et l'état des espèces localement concernées. L'objectif serait de redonner

de la fonctionnalité aux discontinuités et d'apporter des corrections aux aménagements insatisfaisants déjà réalisés, par rapport aux enjeux actuels, locaux et globaux, de conservation de la biodiversité.

L'autre grand axe se trouve devant nous et il sera révélateur de la prise en considération accordée aux continuités écologiques, et donc à la trame verte et bleue, par rapport aux projets d'infrastructures. Car la trame verte et bleue devrait les mettre en évidence, déjà en termes d'esquisses nationales pour que d'emblée tout projet mesure les enjeux auxquels il sera confronté et que soit évalué objectivement et collégialement s'il va perturber ou remettre en cause leur fonctionnalité écologique.

Concernant ce « souffle nouveau », nous devons aussi élaborer de nouveaux critères pour intégrer les continuités écologiques et leur fonctionnalité aux projets d'infrastructures. Car c'est à travers elles, que s'écoulera la vie, que passeront les espèces, et c'est là que leur identification revêt de l'importance, notamment pour celles dont l'écologie ou la survie est tributaire de facultés de déplacements. À cet égard, des listes d'espèces actualisées ou pertinentes, comme celles relevant de listes rouges, d'espèces menacées, ou mêmes indicatrices de trame verte et bleue, nous guideraient pour identifier des continuités écologiques fonctionnelles et pour répondre aux enjeux de conservation. Mais aux espèces doivent être rajoutés des espaces naturels, comme des aires protégées, labellisées ou révélées par les enjeux de la trame verte et bleue, qui constitueront les « zones d'intérêt écologique majeur », espaces qui sont généralement intégrées à l'évaluation du projet, mais pas vraiment encore avec leurs liaisons écologiques. L'impact du projet devrait aussi être évalué au sein des paysages traversés, en plus des enjeux de trame verte, en termes de fragmentation de l'espace, avec là ses

volets, territoriaux, sociaux et économiques. À cet égard, lors de l'instruction d'un projet, ce « souffle nouveau » doit entraîner à une évaluation de son impact tout au long du processus, susceptible au fur et à mesure de son avancé et des éléments recueillis de motiver la question fondamentale de sa pertinence et de sa poursuite.

#### Des territoires acteurs

Enfin, la troisième voie, avec les territoires communaux et intercommunaux qui sont appelés à devenir prépondérants pour décliner et constituer la trame verte et bleue, en termes d'aménagement du territoire, de capacités d'initiatives et d'outils d'urbanisme s'y appliquant. Les territoires et leurs élus sont en effet les acteurs de la modification, actualisation, révision et évaluation de leur PLU ou de leur SCOT. La trame verte et bleue va leur ouvrir de nouvelles perspectives en termes de conservation de la biodiversité, et va leur permettre de lui donner réalité au niveau du terrain et de la proximité, notamment en prévoyant le respect et la fonctionnalité des continuités écologiques identifiées sur leur territoire.

Mais l'irruption d'un tel enjeu appelle à l'accompagnement des élus locaux pour que les territoires et ceux qui s'en soucient et y vivent, en deviennent acteurs. Disposer d'information sur les enjeux écologiques et l'histoire des territoires, instaurer des espaces de gouvernance adaptée, prévoir l'appui technique et des moyens à la hauteur des enjeux, apparaissent déjà indispensables et esquissent le dispositif régional à élaborer pour y répondre. Car, au niveau des territoires, la responsabilité serait double, décliner le « Schéma régional de cohérence écologique » et être en mesure, suivant les capacités d'initiatives locales, de l'affiner et de le compléter. De véritables « territoires acteurs »

d'une conservation de la biodiversité rénovée et d'un aménagement du territoire repensé !

Au niveau des territoires, l'importance des enjeux socio-économiques réapparaît, car nous sommes dans la proximité et la réalisation, avec la nature des mesures de gestion à définir, en termes d'objectifs par enjeux écologiques et entités territoriales, et à formaliser, en termes d'engagements ou de contractualisation, pour maintenir, améliorer ou restaurer la fonctionnalité des continuités écologiques. Mais, d'une manière plus générale, en parallèle à ces mesures territorialisées, d'autres génériques seraient aussi à dynamiser ou à prévoir, pour que les territoires qui englobent la trame verte la confortent et que leur biodiversité, peut-être plus ordinaire, puisse aussi pleinement s'exprimer.

#### En guise de conclusion

Au final, la trame verte et bleue constitue une formidable opportunité pour la protection de la nature, en ouvrant des perspectives nouvelles de prise en considération et d'application, à travers l'aménagement du territoire et les objectifs de conservation, et d'actions, à toute la communauté naturaliste.

Alors, cette trame verte et bleue, un rêve, une réalité, un rêve qui deviendrait réalité...

### DÉBAT AVEC LA SALLE

M. Vincent LEVIVE, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord

Je voulais savoir quelle leçon nous pouvions tirer de la méthode Natura 2000, de la constitution du réseau européen Natura 2000, pour la constitution du réseau national trame verte et bleue ?

M. Serge URBANO

Natura 2000, si nous regardons précisément, il s'agit d'un mot que nous évitons prononcer parce que cela peut parfois réanimer de vieux démons. Pourtant, si nous regardons la similitude sur la démarche en termes d'expertise de construction, certaines choses sont similaires. Cela étant, nous sommes tout de même dans une autre logique. Le but de Natura 2000, si nous regardons les objectifs fondamentaux, était de mettre en conservation un certain nombre d'habitats et d'espèces reconnues d'importance, d'intérêt communautaire. Pour nous, la trame verte et bleue va nettement plus loin, nous raisonnons en termes d'aménagement du territoire et nous raisonnons en prenant en compte les espèces menacées pour éviter l'irréversible, qu'elles disparaissent. C'est beaucoup plus large que le champ d'un Natura 2000. Nous disons également qu'il convient de se soucier de cette toute cette nature dite ordinaire qui couvre tout de même une grande partie du territoire. Une espèce peut actuellement être cataloguée d'ordinaire et venir par la suite, dans un contexte d'irréversible. La démarche est donc beaucoup plus forte à nos yeux, en étant franco-français, que Natura 2000.

Mme Bérengère BONTE

La question était : comment éviter les mêmes écueils ? Ce sera en effet encore pire s'il s'agit de cela.

Mme Marie BLANDIN

Les écueils de Natura 2000 ont même été fléchés par l'Union européenne qui a déferé la France avec une observation officielle pour non-concertation des acteurs de terrain concernés. Nous nous sommes fait taper sur

les doigts pour mauvaise application de ce qui était prévu à Bruxelles pour Natura 2000. Sur la trame, nous ne nous ferons pas taper sur les doigts parce que dès le départ, le processus a associé tout le monde. Je pense que la méthode construira également la qualité.

M. Vincent LEJEUNE, bureau d'études Biodiversita

J'aimerais poser une question à Madame BLANDIN par rapport à la question foncière. Vous avez dit que l'État devait être exemplaire sur son domaine et une question est celle du domaine public de l'État. J'ai anciennement travaillé dans une communauté de communes, où nous avions une équipe intercommunale de gestion des milieux naturels. Nous avons été amenés à implanter des petites haies en bord de champ et à faire respecter les dépendances d'un chemin rural, par exemple. Il s'agit de surfaces assez importantes et nous avons tiré la conclusion à l'époque, localement, que dans une démarche de corridors biologiques, la première chose à faire est de faire intervenir un géomètre pour borner à nouveau le territoire parce que ces dépendances de chemin, de champ représentent des surfaces très importantes. Si vous allez à Marquette-en-Ostrevant, à l'entrée de Marquette une petite haie a été plantée le long d'une route départementale, où le chemin longeait cette route départementale. Nous avons récupéré, sur 500 mètres, au début 1 mètre et à la fin 7 mètres en rebornant cela avec la DDE.

Je voulais savoir si, au sein de cette loi sur la trame verte et bleue, quelque chose est prévu pour permettre à l'État de faire respecter son domaine. Au-delà, il y a le domaine public de l'État, mais aussi le domaine public des collectivités. Derrière cela, une notion me

tient à cœur : le domaine public naturel. Car, au-delà des ZNIEFF, des ZICO, des arrêtés de protection de biotope, si nous voulons que tout le territoire et que toute la biodiversité commune soient protégés, il faut que ce soit tout le domaine de l'État et que ce dernier soit exemplaire sur son domaine. Il convient de dire clairement à la profession agricole, que je vise directement, « chacun chez soi et les vaches seront bien gardées ». Dans le domaine de la propriété privée, l'agriculteur peut faire ce qu'il veut, mais il convient de faire respecter le domaine de l'État.

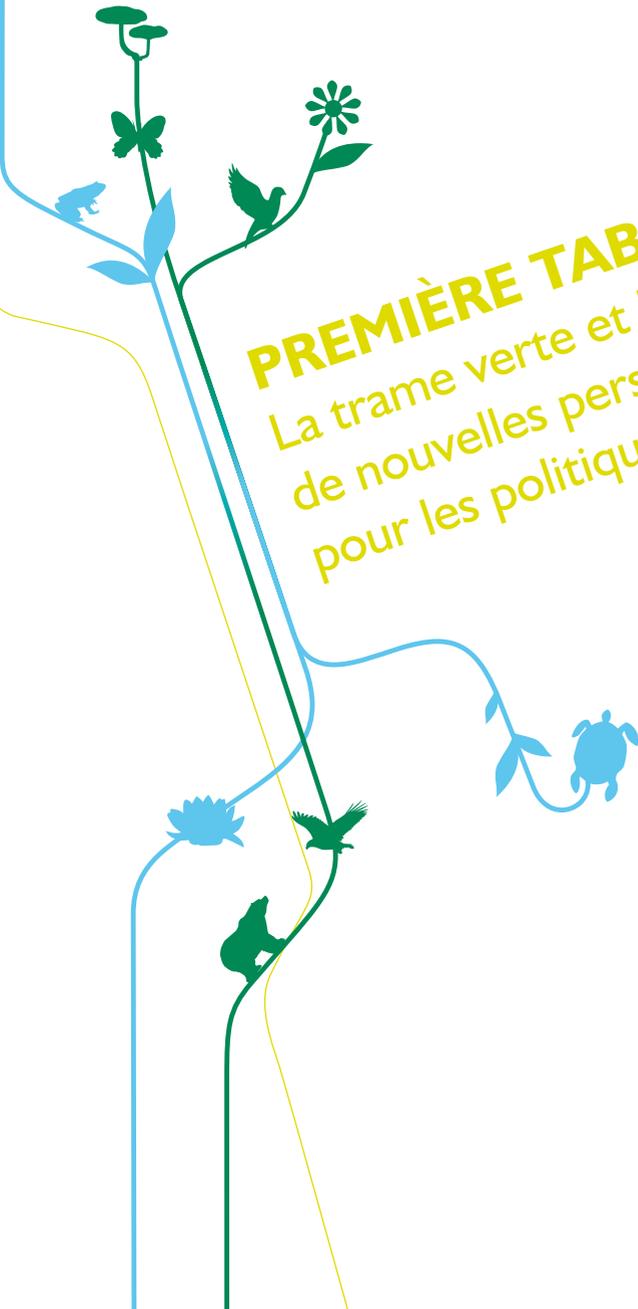
Mme Marie BLANDIN

Premièrement, nous utilisons tous les outils pour réussir et nombre de collectivités ont des établissements publics fonciers qui doivent être mis à contribution, justement, pour le repérage de ce qui est facile et qu'un simple bornage consensuel permettra de réserver. La deuxième chose est que nous voulons réussir et envoyer le géomètre sur des parcelles aujourd'hui cultivées pour dire : « Nous vous rappelons qu'il y a un chemin, nous vous reprenons 3 mètres », ce n'est pas tout de suite la meilleure manière de réussir, même si c'est le but final.

L'État doit se donner les moyens d'arriver *in fine* à cela, mais nous pouvons vouloir tout rater tout de suite et envoyer une armée de géomètres demain. Il faut des prudences méthodologiques. Dernier point là-dessus, sur le Grenelle 2, existe la notion de continuité mais il n'y a rien pour l'instant sur le foncier, il y a les inscriptions dans les SCOT, dans les PLU. La question reste ouverte pour les SCOT qui ont déjà été votés, une révision sera-t-elle demandée ? La question reste complètement béante pour les communes en milieu rural où l'extension urbaine frappe de façon

conséquente. Il y a donc de l'innovation, des choses à faire sur le terrain avec les acteurs.

Dernier point, il faut tout de même se rentrer dans la tête que lorsque l'on possède un titre de propriété, ça ne veut pas dire que l'on possède tout le bien commun qui a trait à cette propriété. L'eau qui est en dessous est à tout le monde, l'air qui est au-dessus est à tout le monde et la faune qui y passe est du bien commun. Il faut aussi que les propriétaires comprennent qu'ils ont des devoirs sur leur propre propriété. Il serait très grave de faire passer le message que nous ferons respecter la nature uniquement par la préemption, sinon il y aurait quelque chose d'immédiatement accroché : « Vous pouvez faire toutes les erreurs possibles sur ce qui vous appartient », ce qui ne serait pas une bonne chose.



## PREMIÈRE TABLE RONDE

La trame verte et bleue ouvre  
de nouvelles perspectives  
pour les politiques patrimoniales

### METTRE EN RÉSEAU LES ESPACES PROTÉGÉS EXISTANTS : L'EXEMPLE DES ALPES

M. Yann KOHLER, Doctorant Laboratoire Territoires, UMR PACTE, Université Joseph Fourier Grenoble.

Bonjour à tous. Je vais vous parler aujourd'hui de l'exemple des Alpes et pour commencer, je souhaiterais brièvement vous rappeler qu'il existe dans les Alpes un outil particulier permettant de travailler sur la thématique de la connectivité écologique : la Convention alpine. Il s'agit d'un traité international signé dans les années 90, comportant plusieurs protocoles dont l'un portant sur la protection de la nature et sur l'entretien des paysages. Cette convention a été signée par tous les pays des Alpes, c'est-à-dire la France, la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco, la Slovénie et l'Autriche et également par l'Union européenne.

Dans ce protocole, l'article 12 précise une vision d'un réseau écologique à réaliser sur l'ensemble des Alpes. Les parties contractantes doivent prendre des mesures adéquates pour installer un réseau d'espaces protégés et finalement relier ces espaces protégés entre eux. Cet article fixe le cadre du travail entrepris dans les Alpes.

Comme première action fondée sur cet article, un réseau des espaces protégés alpins (ALPARC) a été créé au sein de cette convention, qui dans un premier temps avait comme objectif de renforcer la coopération entre les espaces protégés existants dans les Alpes. Il s'agissait à l'époque d'un réseau purement thématique. Il existe dans les Alpes à peu près 900 espaces protégés qui recouvrent plus ou moins 25 % de la surface

de la Convention alpine. Comme après dix ans de travail au sein de ce réseau thématique la coopération entre ces différents espaces protégés fonctionnait très bien la proposition a été faite d'intégrer une notion spatiale au travail du réseau. C'est donc à partir des années 2003-2004 qu'ALPARC a commencé à travailler sur la manière de procéder pour mettre en relation spatiale les espaces protégés du massif.

Je voudrais vous faire un petit historique du déroulement de tout cela. Suite à cette décision en 2004, une étude a été menée sur les Alpes dans laquelle a été recensé ce qui se faisait dans les différents pays, mais aussi dans les différentes régions et ce qu'il y avait comme autres initiatives importantes à prendre en compte, par exemple le réseau paneuropéen ou Natura 2000. Cette étude a été suivie en 2005 d'un séminaire rassemblant des experts venus de tous les pays alpins, des représentants officiels des États, des experts sur la question, qui pendant deux jours ont discuté de la manière de créer un réseau écologique entre ces espaces protégés dans les Alpes. Il semblait important à l'époque de travailler sur l'ensemble des Alpes, une région biogéographique très importante. Il s'agit de l'une des régions clé pour la biodiversité en Europe centrale, une région de montagne et puis, beaucoup d'acteurs travaillent justement sur la biodiversité, sur le développement durable, sur ce massif montagneux. Il était donc important de procéder d'une façon coordonnée et harmonisée sur l'ensemble du massif. En 2006, finalement, la Conférence alpine qui réunit tous les ministres des parties prenantes de la Convention s'est réunie et a décidé qu'il convenait de poursuivre et approfondir ce sujet de réseau écologique sur les Alpes. C'est ainsi qu'en 2007 un groupe de travail a été créé qui s'appelle la plate-forme réseau écologique de la Convention alpine

et qui, dorénavant, coordonnera les activités qui se feront au sein des Alpes et avec la Convention alpine sur cette thématique. Tel est le cadre institutionnel dans lequel se place la démarche alpine.

À l'époque, lors de l'étude en 2004, le constat de départ était simple : il existe 900 espaces protégés de moyenne et grande taille, de plus de 100 hectares. L'objectif était d'analyser où entre ces différents espaces protégés, se trouvent des potentialités pour les mettre en réseau et ainsi créer des liens spatiaux entre les espaces protégés. Différentes solutions pour créer ces liens ont été proposées : utiliser des mesures contractuelles, mesures d'extension des espaces protégés, le travail avec des outils comme un zonage particulier appliqué, par exemple, dans les réserves de biosphère, etc. Telle était l'idée initiale de l'époque. Il convenait de prendre les espaces protégés et de regarder comment faire, ce qui se trouvait entre ces espaces protégés et comment faire pour mieux les relier.



© Région Nord-Pas de Calais - Dominique Bokalo

M. Yann KOHLER

Cette idée a quelque peu évolué depuis. Le choix a été fait de profiter du fait que les espaces protégés, surtout les administrations de ces espaces soient des acteurs reconnus sur les territoires locaux. Ils ont beaucoup de contacts et de collaboration établis sur place permettant donc d'essayer d'utiliser ces acteurs bien ancrés sur le territoire pour faire émerger

des projets et des initiatives coordonnées à un niveau alpin, avec ces espèces protégées.

En 2008, donc l'année dernière, tout ceci est devenu plus concret. Deux grands projets ont été lancés. Le premier est le « *Ecological Continuum Project* » qui a été financé par une fondation privée et qui avait pour objectif de développer les bases théoriques et pratiques pour le travail. Dans le cadre de ce projet, une méthodologie commune a été élaborée qui est *a priori* applicable sur l'ensemble des Alpes. Un catalogue de mesures a également été rédigé. Il regroupe des mesures très différentes de tous les domaines possibles et imaginables qui peuvent servir à mettre en place des réseaux écologiques en prenant en compte les situations particulières existants dans les différentes régions des Alpes : comme il s'agit d'une zone de montagne avec des vallées, du relief, etc. et donc des problématiques très spécifiques. Des outils de communication ont été élaborés et, autre grand résultat de ce projet, nous avons obtenu le financement d'un second projet, le projet ECONNECT qui, lui, s'inscrit dans un cadre européen. Il s'agit d'un financement ETC *Alpine Space*. C'est un projet assez important doté de 3 millions d'euros, réunissant 16 partenaires à travers toutes les Alpes. Parmi les partenaires, on retrouve des partenaires administratifs, mais aussi des universités et des institutions de recherche, bien évidemment les espaces protégés comme acteurs importants et plusieurs ONG ou d'autres acteurs importants sur le domaine, actifs dans les Alpes.

Ce projet a précisément pour objectif de commencer l'implémentation de ce réseau écologique transalpin sur le terrain, dans un certain nombre de sites pilotes qui se situent de l'extrême Est des Alpes jusqu'à l'Ouest et qui couvrent tout le territoire. Ainsi, par exemple à l'Est, en Autriche, un groupement de différents

espaces protégés, parcs nationaux et parcs naturels et en France, par exemple, le parc national du Mercantour avec du côté italien le parc naturel *Alpi Marittime* ou le Conseil général de l'Isère.

C'est donc dans ces sites pilotes choisis que va commencer la mise en place d'actions concrètes pour réaliser un réseau écologique transalpin. Avec toutes les difficultés que cela peut apporter : les différences de culture de travail pour les échanges par exemple. Ensuite, bien évidemment, vient le problème des différentes échelles et de la manière d'harmoniser et inviter tout le monde à collaborer au sein d'une vision plus large, plus globale qui est cette vision transalpine. Il faut, par exemple, arriver à intégrer le réseau écologique paneuropéen avec ces visions formulées à l'échelle de l'Europe, des initiatives existantes dans différents pays comme le Réseau écologique national suisse ou encore comme dans une de nos zones pilotes qui est déjà très loin dans son travail, le Réseau écologique départemental de l'Isère. Il s'agit là vraiment d'essayer de mettre en place quelque chose de cohérent et que tout le monde ait cette vision commune et globale de ce que peut apporter un réseau écologique sur l'ensemble des Alpes, mais d'un autre côté, respecter la situation locale, respecter des travaux qui ont été faits et la volonté des acteurs présents sur le terrain.

Le travail dans les sites pilotes dépend beaucoup de la situation locale. Par exemple, en Isère qui dispose d'un projet déjà très abouti, il existe déjà des réalisations concrètes telles des crapauducs, et le Conseil général œuvre à la réalisation de passages à grande faune sur l'autoroute. Ce travail est donc déjà très développé en amont. L'objectif est de faire profiter les autres sites pilotes de ces expériences qui ont déjà été menées en Isère. Les autres sites se situent à un stade de réunions d'acteurs, de concertation,

d'idées, de cartographie, etc., moins loin, mais des premiers projets concrets commencent à émerger. Il est, de plus, clairement fixé dans les objectifs et dans les obligations de ce projet européen qu'il convient d'avoir des implémentations concrètes sur le territoire au bout de trois ans, et à l'issue de cette période il faudra donc présenter à l'Europe, aux financeurs, des réalisations concrètes sur le terrain.

Pour résumer en conclusion : depuis 2004 nous avons pu constater qu'il existe différents projets et initiatives de réseaux écologiques mais il faut les harmoniser et les intégrer dans l'aménagement du territoire le plus en amont possible. Le deuxième point est que le réseau écologique transalpin peut être uniquement implémenté avec une collaboration étroite entre les différents domaines et surtout avec les différents acteurs présents sur le territoire. Nous avons constaté un manque important de données scientifiques fiables sur les fonctionnalités écologiques. Finalement, rien n'est gratuit et la question du financement de ces projets reste centrale. C'est à travers des grands projets internationaux que jusqu'à présent des fonds ont pu être mobilisés ; il faudra dans le futur continuer à en trouver pour poursuivre ces initiatives dans le temps.

10 minutes sont assez courtes pour présenter un tel travail, je vous invite donc à venir me poser des questions directement ou de consulter les deux sites Internet permettant d'approfondir un peu plus les projets ([www.alpine-ecological-network.org](http://www.alpine-ecological-network.org) ; [www.econnectproject.eu](http://www.econnectproject.eu)). Une brochure est également à votre disposition dans l'entrée, éditée dans le cadre de l'un de ces projets et qui explique un peu plus cette approche dans les Alpes. Merci beaucoup !

## VERS UNE STRATÉGIE NATIONALE DE CRÉATION DES AIRES PROTÉGÉES

M. Colin NIEL, chef du bureau des parcs nationaux et des réserves, MEEDDAT

Je ne vais pas vous parler de trame verte et bleue, j'espère qu'il n'est pas politiquement incorrect de parler encore d'aires protégées, mais nous avons un enjeu et un engagement en matières d'aires protégées dans le cadre du Grenelle.

Quelques éléments de cadrage, d'abord. L'engagement prévu dans le cadre du projet de loi Grenelle 1 : une stratégie nationale de création d'aires protégées identifiant les lacunes du réseau actuel sera établie afin que 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain soient placés dans les 10 ans sous protection forte, comme le disait Serge URBANO tout à l'heure. Je voulais citer deux éléments importants, l'aspect quantitatif avec ce chiffre de 2 %, mais surtout pour nous, et tel est l'objet du travail, le terme d'« identifiant les lacunes du réseau actuel ». C'est bien là-dessus que porte la stratégie. Bien sûr, lorsque nous parlons de réseau, il ne s'agit pas de réseau au sens de « réseau écologique » comme nous avons pu l'aborder dans les exposés sur la trame verte et bleue, mais de réseaux des espaces protégés au sens strict. Un petit lien avec le programme de travail sur les aires protégées de la convention sur la diversité biologique, qui est un peu notre cadre international et qui parle de « la mise en place d'un système d'aires protégées cohérent, bien géré et écologiquement représentatif ». Nous nous inscrivons également dans ce cadre. L'objectif est d'essayer de passer d'une logique d'opportunités à une vision stratégique. Je relativiserai peut-être ces paroles tout à l'heure, mais c'est bien ce que nous essayons

de faire dans le cadre de cette stratégie, faire en sorte que les aires protégées ne se créent plus uniquement dans une logique d'opportunités locales, mais rentrent bien dans une logique stratégique.

Dans cette stratégie, nous essayons également de réfléchir à la complémentarité entre les différents types d'outils de protection, de prendre en compte au maximum l'ensemble des outils disponibles et de travailler à l'adaptation des outils aux différentes situations et enfin de promouvoir dans la phase aval, sur la base du volontariat, un partenariat avec les collectivités dans la mobilisation des différents outils. Un autre élément me paraît important, qui résume un peu tout cela : nous parlons de réseau cohérent et écologiquement représentatif, mais il s'agit également de concevoir réseau efficace, c'est-à-dire qui protège bien ce qui doit être protégé avec l'outil adapté pour le protéger.



M. Colin NIEL, MEEDDAT

Cette diapositive vous donne juste un élément de cadrage, pour vous dire que je vous parle du volet Territoire terrestre métropolitain, puisque c'est de cela que parle le Grenelle. Nous nous inscrivons cependant dans quelque chose un peu plus large avec, vous le savez, une stratégie existante et en cours de mise en œuvre sur les aires marines protégées à l'échelle du territoire national et également, pour le volet outre-mer, un travail particulier de définition des zones d'intérêt particulier dans les départements d'outre-mer. J'évacue les deux parties externes, nous parlerons essentiellement de la partie centrale et notamment de son volet Espèce d'habitat, la partie géologie nous intéressant moins aujourd'hui.

De quelles aires protégées parlons-nous ? Voici un tableau vous montrant la manière dont je vois les choses en termes d'aires protégées, avec une entrée type d'outils, réglementaires ou fonciers, ou autres types d'espaces, notamment les outils contractuels et une autre entrée indiquant de qui vient l'initiative de classement : l'État, un établissement public ou une collectivité. Il est toujours un peu difficile de faire des catégories.

Je pense effectivement qu'essayer de faire entrer les types d'espaces protégés dans des cases est toujours un peu difficile et je reviens donc sur la question que je posais au début : il est important de se demander dans quelle situation nous nous trouvons et quel outil est le plus adapté. Il s'agit par ailleurs de bien avoir en tête le fait que c'est bien souvent aussi sur le terrain et au niveau local que le choix doit se faire. Nous avons une vision un peu théorique de l'outil idéal et le plus important est plutôt d'avoir une aire protégée qui se met en place et qui est bien acceptée au niveau local. Ce sont souvent les éléments les plus importants.

Juste quelques chiffres, sans rentrer dans le détail. Je n'ai pas eu de chiffre total sur les réserves naturelles régionales, mais en additionnant cœur de parc, réserves naturelles nationales de Corse, arrêté de protection de biotope et terrain du conservatoire du littoral, nous sommes aujourd'hui de l'ordre de 1,26 % du territoire terrestre métropolitain sous ces outils de protection.

Sur la méthodologie générale, nous avons mis en place un comité de pilotage au sein duquel nous retrouvons bien sûr FNE, l'UICN, mais il nous semblait également important d'avoir toutes les têtes de réseaux, c'est-à-dire, les représentants des types d'espaces protégés qui sont avec nous dans le montage de ce travail. Nous sommes en cours de construction, je vous présente l'état d'avancement. Nous essayons tout d'abord d'élaborer un diagnostic, je reviendrai un peu sur le détail pour élaborer des priorités de classement et réfléchir aux outils appropriés avec une entrée espèce/habitat, ce dont nous discuterons tout à l'heure et je pense que tel est l'objet de la discussion aujourd'hui, et une autre entrée sur le patrimoine géologique qui est aujourd'hui assez peu traité en tant que tel dans les aires protégées et sur lequel nous avons encore beaucoup de travail. À partir de ce travail, le but est d'élaborer des grilles d'analyse pour essayer de fixer un niveau de priorité sur un projet de création et ensuite d'élaborer, c'est ce qui viendra dans la phase suivante, des déclinaisons régionales, c'est-à-dire de définir au niveau local les projets pouvant répondre à cette stratégie et d'associer, sur la base du volontariat, les collectivités qui seront intéressées à entrer dans la démarche.

Sur cette déclinaison régionale, je pense qu'il est important de dire qu'avant de définir de nouveaux projets, il est également nécessaire

de se dire que nous avons énormément de projets d'espaces protégés en cours dans toutes les régions, et il est également intéressant de regarder tous ces projets et de les remettre dans une cohérence et de voir comment ils peuvent répondre à des enjeux nationaux avant même d'en identifier de nouveaux. Sur le diagnostic, tel est l'objet du travail actuel pour lequel nous sommes fortement appuyés par le Muséum d'histoire naturelle. Nous essayons d'établir une liste de travail d'espèces et d'habitats « devant faire l'objet d'une prise en considération dans le réseau d'espaces protégés, c'est-à-dire en gros espèces et habitats déterminants pour la stratégie aires protégées », comme nous avons des espèces et habitats « Trame verte et bleue ». Nos critères sont des espèces et des habitats menacés, pour lesquels la France a une responsabilité patrimoniale importante à l'échelle nationale, mais surtout des espèces et des habitats pour lesquels l'outil espace protégé est une réponse appropriée. Je ne vous détaille pas la liste, mais voilà les critères que nous utilisons et que nous croisons pour essayer d'établir cette liste d'espèces et d'habitats déterminants pour la stratégie aires protégées. Nous essayons de croiser un maximum d'informations pour avoir ces espèces et habitats menacés ou sur lesquels nous avons une responsabilité particulière. Nous avons ajouté tout en bas des espèces sensibles au changement climatique, que nous n'avons pas forcément dans les premières listes. Il s'agit d'ajouter, sur dires d'experts, des espèces comme des habitats qui, nous le savons potentiellement, ne sont peut-être pas menacés aujourd'hui, mais peuvent l'être demain et sur lesquels il peut être intéressant de s'intéresser dès à présent.

L'étape suivante, une fois la liste établie, sera d'établir un diagnostic pour voir pour chacune de ces espèces et de ces habitats,

quel est le niveau de suffisance du réseau actuel d'espaces protégés et quels sont les lacunes à combler. Il s'agit d'un travail important à réaliser, de questionnaires et d'enquêtes auprès des gestionnaires d'espaces protégés, auprès des différents réseaux, pour voir où nous en sommes et ce qui manque. Nous allons donc effectivement nous heurter à des problèmes de données, mais je pense que c'est la première fois que nous essaierons d'avoir de cette manière un diagnostic du patrimoine des espaces protégés, intégrant l'ensemble des espaces. Beaucoup sont faits réseaux par réseau, mais nous manquons vraiment de vision sur l'ensemble.

Il s'agit ensuite de se poser des questions sur les lacunes à combler et les outils appropriés pour mettre en adéquation les besoins écologiques avec l'outil de protection appropriée. Faut-il vraiment un espace protégé ? Avons-nous besoin d'un outil à caractère réglementaire ? Avons-nous besoin d'y avoir une gestion particulière ? Nous irons sur des outils plus ou moins forts, selon les questions que nous aurons.

Je passe rapidement sur ce tableau, juste pour vous montrer qu'il existe effectivement une cohérence entre les approches trame verte et bleue et l'approche de la stratégie aires protégées, sauf qu'à mon avis, les éléments essentiels sont que sur l'approche trame verte et bleue telle qu'elle est construite, nous sommes effectivement sur un cadrage national, mais avec une approche très fortement régionale et des questions de responsabilité au niveau régional. Nous nous demandons surtout quels sont les espèces et habitats dont la protection rentre dans une problématique de collectivités, alors que dans la stratégie aires protégées, nous sommes plus, effectivement, sur des listes de niveau national et des questionnements sur la pertinence de l'outil aires protégées.

En conclusion, l'idée de cette stratégie est de renforcer la préservation, notamment par des protections fortes, mais pas uniquement, des espèces et habitats menacés ou pour lesquels la France a une responsabilité patrimoniale. L'objectif de cette stratégie est de contribuer par une approche nationale au renforcement des zones noyaux d'intérêt national au niveau de la TVB. Bien sûr, cette TVB rentre en complémentarité pour assurer les zones de connectivité nécessaires entre les zones noyaux dont certaines sont des aires protégées. Un objectif fort est effectivement de développer la collaboration avec les collectivités locales volontaires.



M. Colin NIEL, MEEDDAT

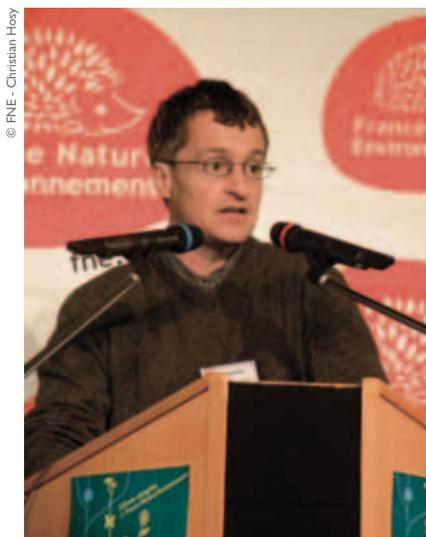
J'insisterai sur deux ou trois points pour terminer. Nous essayons dans notre vision de voir cette stratégie avec un maximum de modestie, nous ne voyons pas cela comme une nouvelle doctrine s'imposant à tous les espaces protégés. Elle ne s'impose bien sûr pas aux collectivités qui ont leurs propres outils mais nous parlons de la question de l'opportunité et je pense qu'autant il est important d'avoir une vision stratégique, autant l'opportunité locale doit, à mon avis, rester une voie à rechercher. Bien souvent c'est par opportunité locale que des outils de protection répondant à des situations locales particulières sont créés.

## TRAME ET INTERACTION INVASION – CONSERVATION : APPORT DE L'EXPÉRIENCE OUTRE-MER

M. Thomas LE BOURGEOIS, chercheur du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)

Je vais vous présenter, au travers de l'exemple de l'outre-mer français, quelques éléments sur les interactions entre invasions et conservation au niveau des trames vertes. Aussi bien « invasion » que « Outre-mer français » ont à peine été murmurés au cours des présentations précédentes. Je vais donc insister sur ces aspects. Une trame signifie des compartiments entre des zones d'intérêt conservatoire et des compartiments autres (agricoles, urbains etc.). L'objectif de la trame est de relier des compartiments d'intérêt conservatoire par des corridors pour permettre des flux au travers de ces corridors. Les flux ne se font cependant pas uniquement à l'intérieur des corridors, beaucoup de flux ont lieu à la lisière extérieure de ces corridors, mais également de façon transversale entre les corridors et les différents autres compartiments du milieu. Il faut faire très attention de ne pas oublier tout le fonctionnement écologique de ces flux d'espèce, tant pour les espèces d'intérêt conservatoire, que pour les espèces d'intérêt auxiliaire, je pense notamment aux auxiliaires des cultures, mais également pour les espèces envahissantes qui vont profiter de ces corridors, de ces lisières, de ces milieux très particuliers que sont les interfaces entre les compartiments pour circuler, pour se multiplier, pour pénétrer dans d'autres écosystèmes qui sont justement ceux que nous devons préserver et qui nous préoccupent particulièrement aujourd'hui.

Ces trois graphiques présentent la situation de l'outre-mer français ? Le premier graphique représente les espèces en danger dans les différentes collectivités françaises d'outre-mer, avec une menace majeure correspondant à la dégradation des milieux, une part relativement importante de la menace liée aux espèces envahissantes et une petite part à la prédation. Le deuxième graphe montre que le nombre d'espèces menacées dans les collectivités françaises d'outre-mer est très nettement supérieur à celui de la zone métropolitaine, les enjeux de conservation y sont donc particulièrement importants. Le troisième graphe présente l'importance des espèces envahissantes avec en premier lieu l'île de la Réunion où une centaine d'espèces végétales sont considérées comme envahissantes et menaçantes pour la biodiversité locale.



M. Thomas LEBOURGEOIS, CIRAD

Je vais m'attacher dans cette présentation à vous parler du cas de l'île de la Réunion, où j'ai mené différents travaux de recherche sur les

invasions. Il s'agit à la fois d'un département et d'une région française dans le sud-ouest de l'océan Indien qui a la particularité d'être à la fois très petite, avec 2 500 km<sup>2</sup>, et très riche car elle possède des écosystèmes extrêmement diversifiés. En effet, l'île culmine à 3000 mètres d'altitude, et présente une zone sèche, une zone humide, des zones chaudes et des zones froides. En mars 2007, un parc national de nouvelle génération a été créé, qui occupe 42 % de la surface de l'île. L'orateur précédent parlait de 1,6 % de surfaces protégées en métropole, la prise en compte des zones protégées dans les collectivités françaises outre-mer permettrait d'augmenter ces chiffres au niveau de la nation entière. 42 % en surface protégée à la Réunion, c'est énorme.

Différentes préoccupations sont apparues par rapport à ce parc national. D'une part, il est évidemment là pour conserver une biodiversité exceptionnelle, puisque l'île possède un très fort taux d'endémisme. En effet, un tiers des espèces indigènes sont endémiques. Malgré tout, de nombreuses espèces sont envahissantes, nous avons vu qu'il y en avait plus d'une centaine. Il existe un problème de connexion entre le parc, situé essentiellement dans les hauts de l'île, et les bas de l'île, notamment avec le milieu marin. En effet, certains oiseaux marins nichent dans les falaises d'altitude. Il existe donc un problème de discontinuité entre ces deux milieux. Quelles sont ou seront les relations entre le cœur de parc et la zone de libre adhésion ? À partir de la frontière du parc, a-t-on le droit de faire tout et n'importe quoi et quel sera le degré de menace des espèces envahissantes vis-à-vis du cœur de parc ? Comment appréhender ces problèmes et les gérer ?

Pour illustrer cette situation, je vais vous présenter trois cas sur lesquels nous avons travaillé. D'une part, une étude de planification de la conservation de la biodiversité que nous

avons élaborée sur l'ensemble de l'île en même temps que la mise en place du parc, issue des méthodes développées d'abord en Australie, puis en Afrique du Sud sur de très grandes échelles. Nous avons voulu voir comment ces modèles d'analyse et de planification de la conservation pouvaient être adaptés à des milieux beaucoup plus petits et fragmentés. Le cas de l'étude des pâturages d'altitude pour lesquels nous voulions savoir s'ils représentaient un risque, par rapport aux invasions, pour le cœur de parc, puisqu'ils en sont limitrophes, ou au contraire, constituent-ils une protection pour le parc ? Enfin, l'analyse des phénomènes d'invasions au niveau des frontières entre différents compartiments du paysage. Tout d'abord, quelques résultats synthétiques sur la planification de la conservation de la biodiversité. Ces quatre cartes montrent la manière dont les processus écologiques s'expriment dans l'espace, où se trouve la biodiversité à conserver, quelles sont les évolutions. Ainsi, nous avons mis en évidence les zones où les processus écologiques fonctionnent bien et sont encore évolutifs (en vert), les zones où ils pourraient encore être restaurés (en orange) et en rouge les zones définitivement dégradées. Sur cette carte figure l'analyse des corridors naturels présents sur l'île et vous voyez que ces corridors permettraient finalement une très bonne circulation entre les bas et les hauts. Les écotones sont représentés en fonction de leur degré de fonctionnalité, ainsi que les zones d'interfaces entre les grands massifs. Cette carte résume la synthèse du plan de conservation mettant en évidence les réserves existantes, les zones considérées comme ayant une forte irremplaçabilité de biodiversité au sein des aires protégées, les processus écologiques, notamment le long des corridors, les zones de forte irremplaçabilité de biodiversité, mais qui se trouvent encore à l'heure actuelle en dehors des zones protégées, et enfin les corridors.

Nous avons évalué les coûts de gestion et de mise en œuvre des différents niveaux de conservation, en fonction des objectifs choisis. Les réserves existantes, les processus et les aires protégées, ne coûtent finalement pas très cher, car elles appartiennent déjà au domaine public. En revanche, ce qui coûte plus cher, ce sont les corridors, leur acquisition, leur gestion et leur fonctionnement.

S'agissant de l'analyse du rôle des pâturages d'altitude vis à vis du cœur de parc, nous avons procédé à une analyse du degré d'invasion et de contribution à l'occupation de l'espace par l'ensemble des espèces végétales (espèces indigènes d'intérêt conservatoire, espèces exotiques envahissantes, exotiques non envahissantes, exotiques d'intérêt conservatoire). Il ressort que les prairies ne comportent pas tant d'espèces envahissantes que cela et que des prairies bien entretenues et productives constituent une bonne barrière de protection contre les invasions provenant des milieux plus anthropisés. À l'inverse, les zones qui ne font pas l'objet d'une spéculation majeure comme les zones tampons, toutes les zones de lisière, les zones de circulation ou encore la zone particulière de la tamarinaie des hauts de l'ouest sont des zones recelant un grand nombre et une grande densité d'espèces envahissantes.

L'analyse des invasions au niveau des frontières entre compartiments du paysage a permis de définir des profils de comportement d'invasion pour différentes espèces en fonction de différents types de milieux. Il en ressort l'importance de la prise en compte de la gestion des lisières pour la protection des milieux contre les espèces envahissantes. Ces lisières se trouvent entre les zones cultivées et les zones forestières, le long des chemins, elles ne font pas l'objet d'une spéculation particulière et personne n'en assume

ni n'en assure la gestion. Les gestionnaires de milieu gèrent la forêt, les agriculteurs gèrent leurs parcelles et finalement, qui gère les interfaces ? Personne. Or, c'est au niveau de ces interfaces que les processus conduisant aux invasions sont les plus importants.

Une trame, des compartiments, des corridors, des flux en vue de protéger et favoriser la conservation de la biodiversité c'est très bien et très important, mais à condition d'en étudier réellement le fonctionnement et les processus écologiques de façon à favoriser les espèces d'intérêt conservatoire ou les espèces auxiliaires, d'intérêt plus général et éventuellement agronomique et à condition de mettre en œuvre des méthodes de gestion qui minimisent les processus d'invasions par les espèces non désirées. Il est important de bien prendre en compte la capacité de ces corridors à être ou à devenir des autoroutes pour les espèces envahissantes. Je vous remercie.

## PENSER AUTREMENT LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX ASSOCIÉS

M. Bernard ROUSSEAU, pilote du réseau Eau, France Nature Environnement

Bonsoir à tous. Je vais effectivement essayer de vous parler de la trame bleue et pas verte, avec tout de même un handicap, je n'étais pas membre du Grenelle de l'environnement. J'ai été invité une fois au groupe 2 Biodiversité et ce n'est pas si facile pour moi. Je vais tout de même essayer d'être un peu clair.

Qui parle de trame verte et bleue se retrouve, pour ce qui concerne la trame bleue, sur deux éléments dont nous avons déjà parlé : d'un côté l'existence de zones où l'état de biodiversité est plus satisfaisant qu'ailleurs, et où la création de connexions

entre ces zones pour éviter l'isolement génétique des différentes populations est nécessaire. Il s'agit d'un cas particulier, beaucoup d'autres raisons, naturellement, font que les connexions sont nécessaires. La trame bleue est tout de même un élément fortement cadré par les politiques de l'eau existante qui sont fortement intégratrices et conduites par les agences de l'Eau. Qui dit trame bleue dit « cours d'eau » avec tout ce qui va avec et en particulier avec les milieux associés. Cette Directive cadre sur l'Eau qui a été adoptée en droit français en avril 2004 est porteuse d'exigences. D'un côté, elle indique que la qualité ou l'état des eaux superficielles s'apprécie à partir de l'état chimique, vous le saviez, mais elle dit aussi que cette qualité s'apprécie à partir de l'état de biodiversité du milieu, ce qui est une nouveauté.

Au niveau de l'état chimique, évidemment, tout dépend des critères que nous prenons et en particulier des seuils. Je rappellerai à ce propos que les seuils sur les nitrates dans les eaux courantes sont tout de même de 50 mg par litre, ce qui n'est pas une situation tout à fait naturelle, même très éloignée, bien entendu.

Pour ce qui est de la caractérisation de l'état de biodiversité, il existe un certain nombre d'indices, en particulier l'IBD, l'Indice Biologique Diatomées, formé par les fractions planctoniques qui peuplent les eaux, qui permet d'avoir des informations sur la qualité des milieux.

On trouve aussi l'IBGN, l'indice Biologique Global Normalisé, qui caractérise la vie sous les cailloux, dans les sédiments, ce sont les insectes aquatiques qui vont servir à porter une appréciation sur l'état du milieu. Généralement, et avec les règles actuelles de détermination, cet indice a tendance à valoriser le milieu, il est donc assez peu représentatif de l'état réel du milieu. Enfin l'IPR, l'Indice Poisson Rivière, qui comme tous les autres indices représente

des espèces qui peuvent être différentes d'un milieu à un autre. Lorsque nous croisons tous ces indices, nous pouvons porter un jugement biologique permettant de dire que la rivière se trouve dans tel ou tel état et ceci en croisant avec d'autres facteurs comme la chimie ou comme l'hydromorphologie ou l'hydrologie. Ceci étant précisé, la Directive cadre sur l'Eau nous a donc engagé dans une direction qui nous conduit à la révision des SDAGE qui devrait nous permettre, peut-être, d'obtenir une amélioration de l'état du milieu aquatique.

### La trame bleue et la loi Grenelle I

Nous avons parlé de continuité écologique dans les milieux terrestres, la trame bleue devrait permettre de préserver et de reconstituer la continuité écologique des cours d'eau. Dans le milieu aquatique ceci est évidemment très important, puisque ce milieu tout en étant contraint, est naturellement continu, mais en présentant parfois de très fortes discontinuités liées aux aménagements humains.

C'est au niveau de ces aménagements que la problématique continuité se pose. L'objectif de cette loi est donc de reprendre les éléments de la Directive cadre sur l'Eau, parmi eux, la notion de bon état écologique (ou de bon potentiel pour les masses d'eaux fortement modifiées). Dans cette loi, est posé en particulier le problème de l'aménagement ou de l'effacement des obstacles (puisque la discontinuité est formée par des barrages), il est alors proposé que les plus problématiques pour la migration des poissons soient mis à l'étude. Cependant, dans cette loi, le mot « effacement » a été effacé.

Une autre disposition concerne la continuité des cours d'eau, c'est la loi du 16 octobre 1919, une vieille lune, mais qui parlait de deux types de rivières : les rivières réservées, sur lesquelles

aucune autorisation n'était donnée pour des entreprises hydrauliques nouvelles, donc pas de barrages nouveaux ; et puis les cours d'eau classés ou tout nouvel ouvrage devait comporter un dispositif pour la circulation des migrateurs, mais la loi sur l'Eau de décembre 2006 a bousculé ce schéma et l'a rendu un peu plus précis, plus complexe.

L'article L.214-17 du code de l'Environnement précise que l'autorité administrative établit pour chaque bassin une liste de cours d'eau sur lesquels aucune autorisation ne peut être accordée pour la construction d'ouvrages, s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique (en référence à la Directive cadre sur l'Eau). Ces cours d'eau seront choisis parmi ceux qui sont en très bon état écologique, soit identifiés par les SDAGE et schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme réservoirs biologiques. La notion de réservoir biologique est importante parce que les espèces doivent pouvoir retourner vers ces espaces, lieux de reproduction ou de grossissement, soit pour une protection complète des poissons migrateurs nous pensons, par exemple à des poissons comme le saumon, l'anguille, l'alose, des poissons faisant des cycles migratoires très longs.



M. Bernard ROUSSEAU, France Nature Environnement

Est défini une seconde liste de cours d'eau sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par l'Administration afin de permettre le transport des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Au fond, la loi sur l'Eau de décembre 2006 reprend les grandes orientations de 1919, mais par contre, précise et recadre par rapport à la DCE et par rapport aux SDAGE en révision.

#### Le classement des cours d'eau et l'action du PCB

C'est le préfet coordonnateur de bassin qui aura le dernier mot pour le classement. Il tiendra compte, pour mettre dans la catégorie 1 ou la catégorie 2 dont je vous parlais précédemment, d'une procédure de concertation avec les usagers de l'eau, les chambres consulaires, les Régions, les Départements, les industriels et autres. Les comités de bassin où l'on retrouve d'ailleurs les mêmes acteurs (parfois les mêmes personnes) donneront aussi leur avis.

Nous sommes donc en présence d'une procédure à haut risque. Procédures démocratiques où les rapports de force ne sont pas du tout favorables aux environnementalistes et où nous pourrions nous retrouver, avec de nombreux déclassements de cours d'eau permettant des aménagements nouveaux. Par exemple, de nouveaux assèchements de zones humides aux effets catastrophiques sur la flore et la faune, en particulier sur le brochet et l'anguille et bien d'autres espèces, ou encore à la possibilité d'interrompre la continuité en faisant des barrages.

#### La continuité écologique sous la pression de l'hydroélectricité.

Avec cette problématique, nous arrivons au noyau dur de ce que je voulais retenir : il

existe une convention d'engagement pour le développement d'une hydroélectricité durable suite au Grenelle de l'environnement, qui propose d'augmenter la productivité de l'hydroélectricité de 7 térawatt/heures, ce qui aboutirait probablement à l'installation de plusieurs milliers de microcentrales supplémentaires. Évidemment, tout dépend de la puissance de ces dispositifs.

En d'autres termes, nous arriverions à la situation qui consisterait à rajouter des obstacles, donc des discontinuités sur les cours d'eau dans notre pays où l'on dénombre autour de 45 000 ouvrages qui n'ont pas tous une utilité économique. Seuls quelques pour cent, peut-être 10 %, soit 1 600 ouvrages, ont une utilité économique avérée, principalement hydroélectrique.

Ce débat autour du classement est donc important puisqu'il concerne la possibilité d'installer des centaines voire des milliers de petites centrales hydroélectriques, menace bien réelle en constatant que dans le Grenelle 1, le mot « effacement » a été effacé.

#### Quel avenir pour les cours d'eau non classés ?

Nous avons parlé de ceux qui seront classés en catégorie 1 ou en catégorie 2, mais que vont devenir ceux qui ne le seront pas ?

Pour la continuité, cette catégorie de cours d'eau n'est pas à négliger. Pourra-t-on mettre du béton et recalibrer partout ? Certainement pas, la Directive cadre sur l'Eau ne le permet pas, ne l'autorise pas. Je m'interroge donc plutôt par rapport aux militants qui suivent vraiment la démarche trame verte et trame bleue : que pourront faire les schémas régionaux de cohérence écologique ?, cela n'a pas été abordé tout à l'heure.

Autre problème par rapport à ces schémas de cohérence écologique, le SDAGE le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux qui va déterminer l'avenir des rivières, entrera en

application en 2010, mais parallèlement à cette entrée en application, le nouveau SDAGE, celui qui devrait intervenir six années après, en 2015, rentrera en discussion. Là, nous rediscuterons probablement de ces fameux cours d'eau classés ou non, et de ceux qui seront les autres cours d'eau ou portions de cours d'eau.

Il faut donc voir que la partie bleue de la trame verte et bleue est fortement en interaction avec les politiques de l'eau, notamment ces schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Des documents négociés politiquement dans les comités de bassin, qui s'imposeront, du moins dans certaines parties, aux décisions de l'Administration et qui peuvent donc jouer un rôle important au niveau de la protection. Cependant, dans les comités de bassin, tout le monde n'est pas obligatoirement d'accord avec les positions de protection que nous défendons.

Pour terminer, voici quelques images si vous n'avez jamais vu une discontinuité sur une rivière, voilà le barrage du Chastang sur la Dordogne, qui doit faire 70 ou 80 mètres de hauteur lorsque son évacuateur de crue débite. Autre exemple de discontinuité par un tout petit barrage sur une toute petite rivière. Mais petit barrage, très gros impact en termes de continuité et de circulation.

Si vous voulez avoir des éléments d'information sur la politique de l'eau, il existe de bonnes publications de France Nature Environnement, la lettre Eau par exemple !

Enfin, voici des images d'une action du réseau Eau de FNE avec nos amis de la LPO dans le cadre d'une journée organisée par Lyonnaise des eaux sur la trame verte en Île-de-France. Je vous remercie de votre attention.

## UNE NOUVELLE VISION MARITIME DE LA MER ET DU LITTORAL

M. Yves HENOCQUE, leader thématique Nature et Société, IFREMER

Je voudrais d'abord remercier FNE de m'avoir invité pour ajouter à la trame verte et bleue une touche peut-être de bleu comme aiment à le dire les plongeurs, une touche de bleu vertige, puisque nous rentrons dans la troisième dimension. S'il y a une rupture physique, il y a bien une continuité écologique. Je voudrais dire quelques mots très rapidement là-dessus.

Avant le Grenelle de l'environnement, un comité opérationnel s'est réuni sur la gestion intégrée de la mer et du littoral, il s'agit bien de mettre en exergue la continuité des espaces et maintenant, ô surprise, un Grenelle de la mer démarre. Territoire maritime, il ne s'agit pas bien sûr des territoires terrestres au sens de la propriété privée. Comme cela a été dit tout à l'heure, nous sommes effectivement dans le bien commun et les choses sont donc à la fois d'une certaine manière plus faciles, mais aussi beaucoup plus compliquées selon la manière dont nous voulons le traiter.

Je rappelle que pour ce qui est de l'environnement marin, nous nous connaissons bien sûr les pollutions pétrolières, les marées noires, mais 80 % des pollutions viennent du bassin versant, d'où l'importance d'initiatives comme la trame verte et bleue qui nous concerne au plus haut point.

Un système interconnecté. Nous parlons depuis ce matin d'écosystèmes, nous en parlons bien évidemment sur le littoral, cette frange à l'interface entre terre et mer avec des échanges dont nous avons eu des exemples ce matin, par exemple le guillemot d'Écosse. Nous aimons parler d'écosystème, mais également de socio-écosystèmes, c'est-à-dire que nous nous adressons à un système avec ses différents

compartiments, avec des biens, fourniture de biens et de services pour améliorer les conditions de l'homme qui sont elles-mêmes soutenues par cette fameuse biodiversité dont il a été question ce matin. Vient ensuite le compartiment des acteurs, et ce n'est pas le plus simple, mais c'est certainement sur celui-là que nous pouvons agir le plus, c'est-à-dire au travers des pratiques de gestion. Il convient donc de s'intéresser véritablement, non pas simplement aux compartiments eux-mêmes, mais aux interrelations entre les compartiments. C'est tout le défi de l'approche systémique que nous essayons de mettre en place également pour ce qui concerne les milieux côtiers et marins.



M. Yves HENOCQUE, IFREMER

Deux constats à partir de là, bien sûr, les zones côtières et le milieu marin sont le support de vie des populations elles-mêmes côtières, ne serait-ce qu'en termes écologiques, bien sûr, mais aussi en termes d'activités maritimes. Nous savons combien, notamment les sites portuaires, les zones d'estuaire sont vitales par rapport à ces activités maritimes. Et puis, en retour, les activités humaines elles-mêmes impactent la qualité de ces milieux et donc au bout du compte la qualité des services rendus par ces écosystèmes pour le bien-être humain. Telle est bien la question principale qui se pose en milieu terrestre, littoral ou marin.

Le tableau se complique un peu plus, nous prolongeons la trame verte et bleue vers ce bleu vertige qui représente 70 % de la planète. Nous sommes dans les mers européennes et depuis plusieurs années maintenant l'Union européenne s'intéresse de près à l'avenir de cet espace fantastique par une politique maritime intégrée, une définition d'espaces dans les mers européennes et c'est sur ces espaces en continuité avec les bassins versants pour chacun des États-membres qu'il va falloir travailler. Ceci veut également dire de la négociation par rapport à ces espaces partagés communs entre les pays, y compris les pays tiers notamment dans la Méditerranée, être capable de négocier l'utilisation de ces espaces, de ces territoires maritimes entre pays. Vous pouvez donc voir l'ampleur du chantier.

Nous pouvons également imaginer ce qui va se passer avec la Directive Stratégie pour le milieu marin. Nous avons parlé de la Directive cadre sur l'Eau qui va jusqu'à un mille nautique en mer et qui va maintenant se prolonger par la Directive cadre sur la Stratégie pour le milieu marin. Nous arriverons au bout du compte à une planification qui n'est pas de l'aménagement du territoire, une nouvelle planification de cet espace maritime en trois dimensions, qu'il va falloir inventer et sur lequel il va également falloir mettre au point, développer des dispositifs de gouvernance. Autant il y a des choses sur le littoral, il y a même des outils, nous avons parlé des SCOT, des PLU, mais tout est encore à inventer en milieu marin pour faire continuité et pour qu'il y ait de la cohérence entre activités terrestres et activités maritimes.

Autre dimension, il en a été question tout à l'heure, nous avons eu un exemple pour la Réunion, lorsque nous parlons de territoire maritime pour la France, cela a été rappelé ce matin par la secrétaire d'État, il s'agit du second territoire maritime au monde,

c'est-à-dire 11 millions de kilomètres carrés, représenté par 97 % des territoires maritimes en outre-mer. L'outre-mer, du coup, en termes de territoire maritime prend une importance très forte en termes stratégiques et de développement des documents stratégiques de valorisation des ressources.

Je parlais de gouvernance et certainement à plus forte raison, dirais-je, nous devons véritablement arriver à de nouveaux dispositifs de gouvernance, une nouvelle forme de gouvernance, nous allons devoir imaginer, inventer et encore une fois pas seuls, à l'intérieur de la France elle-même entre l'État, les collectivités et les différents partenaires du Grenelle, mais également entre pays partageant ces écorégions marines. Nous pouvons véritablement parler d'écorégions marines malgré la fluidité qui peut exister entre ces régions.

Une nouvelle façon de penser également en matière d'intégration. Tout à l'heure, il a été fait allusion à l'importance de l'intégration des connaissances. Si les connaissances sont très partielles en milieu terrestre, vous imaginez bien qu'elles le sont encore davantage en milieu marin. Nous allons donc devoir effectivement être capables de générer les connaissances utiles au futur développement de ces régions maritimes. Enfin, pour paraphraser notre ministre d'État, qui a dit en lançant le Grenelle de la mer que « la mer allait sauver la Terre », oui, certes, à condition que nous en prenions véritablement les moyens et c'est tout le défi du Grenelle de la mer. Je vous remercie.

## DÉBAT AVEC LA SALLE

Mme Florence GENESTIER, associations Seine Vivante, Ile-de-France Environnement et FNE

J'ai deux questions. La première est quelle est la compatibilité entre un objectif d'augmenter

la production d'hydroélectricité, donc de barrages, et la protection des trames bleues annoncées ? La deuxième question est pourquoi avons-nous si peu parlé aujourd'hui des trames bleues alors que sont annoncées trames vertes et trames bleues ? Je ne sais pas quelle heure il est, mais les trames bleues ne sont abordées que maintenant. Merci.

M. Bernard ROUSSEAU

Je peux répondre à une partie de la question, il y a conflit d'intérêts entre l'hydroélectricité et en particulier avec la petite hydroélectricité. Vous avez vu le barrage du Chastang que je vous ai montré, sur ce barrage, il est prévu de faire ce que l'on appelle une STEP, c'est-à-dire une Station de transfert d'énergie par pompage. De l'eau est pompée dans la réserve, remontée sur une autre réserve se trouvant à 100 ou 200 mètres au-dessus, avec de l'énergie nucléaire, avec des débits assez fantastiques de l'ordre de 250 à 300 mètres cube par seconde, imaginez le débit de la Seine par exemple, et ensuite, on laisse retomber l'eau au moment où nous en avons besoin, pour faire tourner des turbines afin d'assurer ce que nous appelons les pointes, les demandes de pointe. Ce genre de choses, indépendamment des ennuis écologiques que cela peut produire, peut à la limite, au niveau du principe énergétique, s'accepter parce que cela produit quelque chose. Pour le reste, les toutes petites microcentrales, dans un pays extrêmement aménagé, très aménagé, ce que cela fera économiser en CO<sup>2</sup> est tout à fait symbolique.

Je ne peux répondre s'agissant de la question sur la trame bleue et verte.

Mme Bérengère BONTE

Pourquoi oublie-t-on la partie bleue ? On

peut aussi poser la question au grand témoin de cette table ronde Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Avez-vous une idée de réponse à ce sujet ?

#### M. Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Je crois qu'il s'agit d'une question d'organisation, mais je crois également que l'histoire de la France c'est « labourages et pâturages, mamelles de la France ». La France tourne sa poitrine vers la mer aujourd'hui, c'est bien, je rends hommage à IFREMER et à tous ceux qui travaillent pour le bleu. Je n'ai pas à répondre au nom de FNE, mais je crois que dans notre esprit, nous, associations, nous sommes vraiment complètement impliqués dans le vert et dans le bleu. Une chose n'a pas été dite tout à l'heure, c'est notamment la volonté de récupérer 20 000 hectares de zones humides.



M. Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Nous voyons du reste, et peut-être Monsieur FERRET devra s'en expliquer demain, que la FNSEA y est opposée, alors que cela a été acté au cours du Grenelle de l'environnement. Cela ne sera pas simple. Au contraire, nous pouvons dire que la trame bleue nous préoccupe, il est indispensable de ne pas isoler l'une de l'autre. Pourquoi ne l'avons-nous pas évoqué plutôt ce matin, cela m'échappe.

#### M. Bernard ROUSSEAU

En deux mots, il existe bien d'autres outils dans le Grenelle ou dans la trame, en particulier la protection de 500 captages. Cependant, que représentent 20 000 hectares, 500 captages par rapport à tout le problème ?

#### M. Emile VIMIER, Association Nord Écologie Conseil et Nord Nature Environnement

Une question n'a pas été évoquée et elle est pourtant extrêmement importante dans la région, bien qu'un peu taboue. En effet, elle est éliminée aussi bien par les administrations que par les politiques : il s'agit de l'eau dans le pays minier. Comme vous le savez, le pays minier a été exploité pendant quelque 150 ans et les galeries se sont plus ou moins effondrées. Résultat, les terrains se sont affaissés, parfois de plus de 10 mètres. Aujourd'hui, le niveau piézométrique est au-dessus du sol, c'est-à-dire que l'eau souterraine peut envahir les terrains se trouvant au-dessus et ceci sur des centaines et des centaines d'hectares depuis la Belgique jusqu'au-delà de Béthune.

Une cartographie avait été demandée sur ces problèmes, mais elle n'a jamais été diffusée. Cela choque en effet beaucoup de monde, cela soulève des problèmes socioéconomiques derrière, car on a laissé construire sur ces zones inondables. L'eau peut monter parfois très haut, en 1940, lorsque les Allemands ont envahi la France, des pompes se sont arrêtées et à Sin-le-Noble, l'eau est montée jusqu'au niveau du premier étage. Il y a quelques années, à la suite de l'arrêt de deux pompes de relevage, l'eau est remontée à Marle les Mines jusqu'au niveau du toit, or à l'heure actuelle, on pompe pour évacuer l'eau dans les fossés et les canaux. Cependant, d'après les hydrogéologues une partie de ces eaux, à peu près les deux tiers, se réinfiltrent un peu plus loin, c'est-à-dire que

l'on pompe sans arrêt de l'eau qui se réinfiltré, c'est le coût des Shadocks.

Si nous laissons l'eau envahir les terrains, nous aurions une guirlande de lacs depuis la Belgique jusqu'au-delà de Béthune, c'est-à-dire que nous aurions une trame bleue sensationnelle qui pourrait se trouver tout autour d'une trame verte. Jusqu'à présent, personne ne veut en entendre parler. Si quelqu'un a une solution, je veux bien l'écouter.

#### Mme Bérengère BONTE

C'est en tout cas bien la preuve est la démonstration qu'il n'existe pas qu'une trame unique, mais des territoires et des problématiques dans chacun de ces territoires.

#### M. Pierre APPLINCOURT, Président de l'Union régionale Vie et Nature Provence Alpes Côte d'Azur

L'ensemble des interventions de ce matin font apparaître un élément qui me paraît personnellement essentiel : l'idée d'avancer sur des politiques pour les territoires durables, notamment en se rapprochant des démarches de type agenda 21. La trame verte et bleue me paraît indispensable, mettant un élément parmi d'autres pour construire ces politiques sur des territoires durables. Je ne sais pas, sur des régions où l'on a beaucoup avancé sur cette thématique et sur cette approche de trame verte et bleue, s'il y a déjà eu des prises en compte de cette démarche qui me paraît être la démarche territoriale à promouvoir parce qu'elle est intégratrice. Les aspects présentés intègrent obligatoirement des questions de transport, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de développement, d'eau etc. Tout cela doit être intégré à travers ces politiques pour des territoires durables. Je crois donc qu'il ne faut pas perdre de vue cette nécessité

de cohérence à avoir à l'échelle des territoires, notamment de bien intégrer cette approche, me semble-t-il, et il s'agit d'un appel pour savoir ce qui se passe dans ce domaine, mais de bien intégrer cette approche de trame verte et bleue dans une logique plus intégratrice de politiques pour des territoires durables. Si l'un d'entre vous peut me donner des éclairages, cela m'intéresse.

#### M. Yann KOHLER

Je peux vous répondre s'agissant de notre travail sur les Alpes. Je sais par exemple que dans notre région pilote, qui est le département de l'Isère, une approche dans ce sens a été conduite par le Conseil général et c'est exactement ce que nous cherchons à faire à travers les espaces protégés. Il convient de mobiliser les personnes, faire appel aux acteurs pour s'exprimer et construire un projet territorial commun et donner à chacun la possibilité d'y apporter son petit grain et de s'exprimer sur la question pour justement arriver à des projets durables.

#### M. Bernard ROUSSEAU

Un complément de réflexion par rapport à ce que disait Pierre APPLINCOURT. Nous pouvons déterminer des schémas cohérents d'action multiples, variés et interconnectés. C'est une chose, cet exercice intellectuel que nous devons faire. Ensuite vient la réalité des hommes, des points de vue et des divergences de points de vue. Ceci modifie fortement le résultat et nous l'oublions en règle générale.

#### Mme Bérengère BONTE

Je sais que Vincent GRAFFIN du Muséum a une réponse à vous apporter s'agissant de la trame bleue et sur ce qui était soulevé juste avant, le fait que le bleu est souvent oublié.

M. Vincent GRAFFIN, Muséum National d'Histoire Naturelle

Bonjour et merci. La trame bleue n'est pas du tout oubliée par rapport à la trame verte, elle est traitée dans le COMOP trame verte et bleue autant que la trame verte et j'aime bien dire que la trame bleue est très verte. En effet, le but *in fine* et de la trame bleue, de cet ensemble de réseaux écologiques, est de retrouver un fonctionnement écologique des écosystèmes et ceci est valable pour les hydro systèmes. Le fonctionnement écologique d'une rivière implique la protection de son espace de liberté et de ses zones annexes, qui sont des zones partiellement inondées, pas toute l'année et qui sont également des zones vertes. Nous ne pouvons donc pas séparer complètement la trame verte de la trame bleue dans sa conception. Ce n'est pas du tout ce que fait le COMOP dans lequel l'ONEMA, l'Office national des Milieux aquatiques et des Agences de l'Eau sont très présentes, ainsi que FNE. Je voulais simplement rappeler que le bleu était bien traité et que la séparation était un peu arbitraire. Ceci est dû au fait que pour la trame bleue, nous avons un certain nombre d'outils, comme cela a été dit, la Directive cadre sur l'Eau, les SDAGE, les SAGE, nous avons un certain nombre d'outils réglementaires et administratifs permettant déjà de travailler. Nous pouvons chercher à les optimiser, nous pouvons chercher à les compléter, nous pouvons aller plus loin, mais les outils sont déjà là pour l'essentiel. Pour la trame verte, nous sommes dans un contexte plus divers avec moins d'outils, c'est ce qui fait que nous partons de plus loin et que nous sommes dans une phase un peu plus amont de sa conception. Il n'y a donc pas une trame bleue et une trame verte, il y a une trame verte et bleue, des trames, un réseau écologique national, c'est bien de cela dont il s'agit.

Mme Bérengère BONTE

Ceci n'est pas lié à des résistances plus importantes sur cette partie que sur la trame verte comme j'ai cru le comprendre dans la question ?

M. Vincent GRAFFIN

Les deux ont des difficultés de natures différentes mais honnêtement, je ne sens pas de résistance plus forte sur l'une sur l'autre. Il s'agit de challenges dans les deux cas, mais les difficultés sont différentes.

M. Robert BIERMANT, Nord Nature Environnement et Nord Écologie Conseil.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait que nous n'avons pas parlé beaucoup les acteurs des associations de protection de la nature et l'environnement. Pourtant, en mars 2005, est intervenu une modification de la Constitution de la Ve république tout de même très importante pour nous, c'est-à-dire l'intégration de la protection de l'environnement qui est devenue en quelque sorte par l'un de ses articles un devoir pour tous. Je pense qu'il y a effectivement énormément à faire au niveau des associations, mais il existe, me semble-t-il, un certain nombre d'articles de lois, de propositions ou d'amendements qui, depuis 2005, réfrènt ou empêchent littéralement les associations de faire le travail qui était le leur jusqu'à présent. J'en veux pour preuve deux exemples : une modification du code de l'urbanisme intervenue le 1er juillet 2006 obligeant à ce que la recevabilité d'une association soit en quelque sorte liée à la période de sa fondation qui doit être antérieure. Deuxième chose intervenue en 2007, le fait que pour les installations classées pour la protection de l'environnement, il y a

maintenant la possibilité pour le pétitionnaire de commencer la construction dès la clôture de l'enquête publique, autrement dit, nous nous demandons encore à quoi sert une enquête publique. Je vous prie de bien vouloir répondre à ces deux aspects.

M. Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Très honnêtement, la première réflexion qui me vient d'abord à l'esprit s'agissant de ce que vous avez dit, c'est le rôle essentiel de la vie associative qui, semble-t-il, a été peu évoqué. Je n'en sais rien, je suis arrivé cet après-midi, mais puisqu'il m'a été demandé d'intervenir pour faire un peu la synthèse des réflexions, je voulais le dire. Je voulais dire que particulièrement dans ce congrès de France Nature Environnement rien ne se fera sans les associations de terrains, sans ce réseau qui est présent ici. Nous pouvons refaire le monde au niveau politique, stratégique ou économique, si nous ne sommes pas là pour agir, cela ne se fera pas.

Trois mots ont été employés par Marie-Christine BLANDIN et les différents intervenants, c'est la difficulté, que Marie-Christine a évoqué, à bâtir, à construire, à trouver la crédibilité. Nous avons vu un peu plus loin que dans d'autres secteurs, il était difficile d'agir, peut-être moins dans les Alpes qu'ailleurs où il me semble que les choses ne se passent pas trop mal. La seconde chose est le dialogue, très important. Il a tout le temps été évoqué. Il est vrai que la culture associative que nous avons connue voici 30 ans a évolué. Autrefois, lorsque que l'on trouvait par exemple une aire d'espèces protégées, elle était dissimulée, cachée, car c'était la meilleure manière à nos yeux, à l'époque, de la protéger. Aujourd'hui, au contraire, nous voulons la faire partager par le plus grand nombre, nous voulons que la nature appartienne à tous. C'est une évolution considérable des mentalités. Le dialogue nous permettra donc d'avancer. Je dirai

cependant que le dialogue ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Nous vivons actuellement, je ne voudrais pas perturber la soirée, les tables rondes de la chasse qui posent un certain nombre de problèmes. Nous n'allons pas nous étendre là-dessus, mais je répète que le dialogue ne doit pas se faire à n'importe quel prix.

Autre chose très importante, la connaissance. Nous avons des représentants du monde scientifique ici, du Muséum national d'Histoire Naturelle, et je crois qu'il est bon de rappeler que nous, les héritiers de Buffon, Cuvier, Dumont D'urville et tant d'autres, notre science n'existerait pas sans le travail considérable, et le plus souvent bénévole, des acteurs de terrain. Le programme STOC se fait avec tous les ornithologues de France et nous pouvons multiplier les exemples comparables. Lorsqu'il s'agit d'évaluer la biodiversité liée à l'eau, ce travail ne peut se faire qu'à travers la compétence et l'engagement bénévole de toutes les associations.

Il y a une très jolie phrase de Karen BLIXEN dans *Out of Africa*. Elle fait dire à son héroïne : « *Je pense que la planète est ronde pour que nous n'ayons pas à voir trop loin notre chemin.* » Aujourd'hui, nous avons évidemment, et vous le savez, un devoir de lisibilité. Nous devons aller au-delà de l'horizon, il s'agit de notre responsabilité pour les générations futures. Ce discours est porté par les associations depuis toujours et je crois qu'aujourd'hui, très sincèrement, elles sont entendues. L'une des choses qui me frappait dans la réunion de tout à l'heure est : auriez-vous pu imaginer avoir une telle rencontre voici seulement cinq ans ? Nous vivions alors les derniers soubresauts de Natura 2000 et les écologistes étaient traités comme des radicaux qui allaient mettre la nature sous cloche – ce qui est du reste un peu vrai, je plaisante, je voulais voir si certains écoutaient ! - Natura 2000 est passé et nous allons construire ensemble cette fameuse trame. Mais l'affaire n'est pas simple,

nous avons bien vu que sur le plan de la loi, l'opposabilité n'est pas avérée. Nous voyons bien que la FNSEA ne veut pas des 20 000 hectares de zones humides. Nous voyons bien que l'on nous demande déjà s'agissant des trames vertes si on aura le droit de chasser. On ne nous demande pas ce que nous allons pouvoir protéger, quelle nature nous allons épanouir ensemble. Cela ne sera pas simple.

Il a également été dit tout à l'heure qu'au-delà de l'engagement de l'État, du travail remarquable des ONG, des associations, il y aura les collectivités territoriales qui, du reste, pour beaucoup d'entre elles avaient compris bien avant le Grenelle la nécessité de s'investir, comme le disait Marie-Christine, dans le développement durable. Aujourd'hui, le mot « biodiversité » n'est plus un gros mot, il n'illustre plus une vision bucolique des libellules, des visons d'Europe, de la tortue d'Herman, etc. Nous savons bien qu'il incarne une valeur et qu'elle s'inscrit dans la réflexion économique. Je ne voudrais pas être trop long, mais je souhaite seulement dire qu'au moment où nous nous interrogeons tous, les acteurs, pour essayer de construire une France verte, une France épanouie, une France belle de sa nature, je suis un peu étonné de voir que l'État est aujourd'hui incapable de répondre à la question d'un simple citoyen : quel est l'état du patrimoine naturel français ? Certes, l'Office National des Forêts, certes le Conservatoire du Littoral, certes les parcs nationaux peuvent, bout à bout, évaluer leur propre patrimoine mais, l'État n'a pas fait la synthèse du patrimoine naturel français. Il connaît parfaitement son patrimoine culturel, mais ne connaît pas son patrimoine naturel. C'est une demande que je formule. Je l'avais formulée auprès du Président de la République qui a écouté d'une oreille peut-être inattentive, il n'a pas été enthousiasmé pour tout dire. J'en ai reparlé à Jean-Louis BORLOO, lui non plus, n'a guère

réagi. Il y a peut-être d'autres priorités, mais il me semble qu'un jour l'État devra faire l'état des lieux. Mieux, l'État devra donner l'exemple. Comment peut-il donner l'exemple s'il n'a même pas évalué l'ensemble de son patrimoine naturel ? Cette chose me paraît importante.

Pour conclure, la convivialité n'appartient pas seulement au monde cynégétique, nous savons rire, nous savons nous aimer, nous savons bouffer, nous savons profiter de la nature et il est heureux de retrouver tous ces visages que l'on voit sur le terrain, souvent dans l'ombre. Je suis heureux de les saluer parce qu'un travail formidable est fait par France Nature Environnement.

Mme Bérengère BONTE

C'est ce qui s'appelle un bel hommage au travail des associations, c'était très bien de le faire. Il nous reste quelques minutes, je crois, je précise également que s'il y a des agriculteurs dans la salle, ils ont également le droit de poser des questions et que le dialogue se fait également avec eux. Nous les avons évoqués à plusieurs reprises et j'aimerais personnellement les entendre.

M. Lylian LE GOFF, Bretagne Vivante et responsable du dossier OGM pour France Nature Environnement

J'ai deux questions très concrètes, l'une dans le droit-fil de ce que vient de dire Allain, d'ailleurs, concernant les moyens techniques et budgétaires accordés au diagnostic de l'état des lieux. Monsieur Colin NIEL a dit tout à l'heure qu'il y avait actuellement un diagnostic du réseau d'aire protégée. J'aimerais justement connaître concrètement quels sont les moyens accordés à ce diagnostic pour l'établir aussi bien en termes techniques que budgétaires. Ces moyens probablement assez restreints pourraient-ils préfigurer des moyens beaucoup plus conséquents

pour établir cette trame verte et bleue de manière à ce qu'elle puisse être envisagée en termes de coopération et non pas de conflit, notamment vis-à-vis des collectivités territoriales. Marie BLANDIN a esquissé tout à l'heure ce gros problème, ce véritable enjeu de société politique.

Deuxième question concrète concernant les conflits, les problèmes que pourrait poser le développement de la micro hydroélectricité. Je me pose depuis longtemps le problème d'une manière tout à fait concrète parce que je suis breton et qu'il existe beaucoup de canaux en Bretagne et beaucoup d'écluses parce que le territoire est très mouvementé, même si les montagnes ne sont pas élevées, le relief est là. Il y a donc des centaines d'écluses et sur certaines existent déjà depuis des décennies des microcentrales qui alimentent deux ou trois villages de proximité. Il y a déjà un potentiel minime, mais qui pourrait être développé à moindre coût, surtout environnemental, avec des microcentrales bien intégrées au paysage et nous serions donc là typiquement dans le développement durable, c'est-à-dire à la fois dans le local est dans l'autonomie. Avant de songer à faire de nouveaux barrages, tu as raison, il conviendrait de faire l'état des lieux des mini-barrages en place sous forme d'écluses avec leurs réservoirs et voir celles qui pourraient être équipées en microcentrales qui, encore une fois, pourraient permettre de développer d'une manière sûrement appréciable le potentiel d'hydroélectricité en étant durable au meilleur sens du terme, c'est-à-dire en étant local et autonome.

M. Colin NIEL

S'agissant de la première question sur le diagnostic, Allain BOUGRAIN-DUBOURG évoquait tout à l'heure celle du diagnostic à l'échelle nationale, indépendamment des espaces protégés, je pense que telle

était la question posée. Je pense à ce sujet qu'il y a clairement encore beaucoup de travail à réaliser et je ne vous répondrai pas précisément sur cette question. Le diagnostic que j'évoquais est, lui, plus restreint et concerne les espaces protégés. Heureusement, sur les espaces protégés, nous connaissons plus de choses qu'en dehors. L'objet du diagnostic envisagé avec le Muséum d'Histoire Naturelle s'appuie sur le travail important déjà réalisé par les gestionnaires et avant de lancer de nouveaux programmes de travail sur ce sujet, un énorme travail de compilation et de mise en commun de toutes les données existantes dans les organismes de gestion des espaces naturels, que ce soient les parcs nationaux, les réserves naturelles ou autres territoires, Réserves Naturelles de France a récemment publié le bilan de son observatoire du patrimoine des réserves naturelles, document que je vous recommande parce que très intéressant. Pour le volet réserves naturelles, nous avons déjà quelque chose d'assez intéressant. En revanche, pour une mise en commun sur l'ensemble des réseaux, sur l'ensemble de nos espaces protégés, un travail de compilation très important est nécessaire et c'est bien cela que nous envisageons de réaliser.

En termes de moyens, je ne citerai pas de moyens particuliers sur ce sujet, mais je peux vous dire que les moyens des espaces protégés, et en particulier de se financer fortement par l'État, c'est-à-dire les réserves naturelles nationales et les parcs nationaux, font l'objet d'un renforcement important au cours des dernières années, qui s'est encore confirmé en 2009.

M. Sébastien GENEST, président de FNE

Je souhaite accueillir Monsieur Jean-Louis BORLOO, ministre d'État en charge de l'Écologie. Son déplacement, qui est un peu particulier, nous amène à modifier légèrement

notre emploi du temps étant donné que celui du ministre est compliqué. Je le remercie malgré tout d'avoir pu se dégager un minimum de temps pour pouvoir participer et intervenir dans notre congrès qui porte sur cette thématique importante qui nous est chère, la biodiversité.



## DISCOURS DE M. LE MINISTRE JEAN-LOUIS BORLOO

**M. Jean-Louis BORLOO**, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, Madame la Sénatrice, ancienne Présidente de notre bonne Région Nord-Pas de Calais pour qui j'ai eu l'honneur de travailler en son temps, permettez-moi d'abord d'être heureux d'être présent lors de ce 33e congrès dans notre belle région qui a connu, vous le savez, une mutation douloureuse, difficile, violente parfois, ayant fait perdre quelques repères. Pourtant, c'est la première Région qui, à un moment donné, a choisi une présidence verte et qui depuis, que ce soit les équipes FNE ou d'une manière générale le tissu, a montré que les difficultés industrielles, l'avenir et la protection de la nature, la transformation de ces vents difficiles pouvaient être compatibles et apporter une solution. Ce n'était pas facile, surtout à une époque où beaucoup de personnes avaient tendance à considérer, qu'il y avait une forme d'incompatibilité entre le développement économique, le développement social et les enjeux environnementaux. Finalement, ce n'est pas si vieux, je me souviens de débats datant de moins de 10 ans sur ces sujets et j'ai vraiment le sentiment que la société française a considérablement progressé. Lorsque j'entends le Président OBAMA, Président des États-Unis d'Amérique, considérer que le futur de l'Amérique est la *Green New Deal* et que des moyens considérables sont mis sur cette évolution, il est vrai plus sur les enjeux énergétiques et technologiques, je me dis que les choses ont bien évolué sur cette bonne planète. Je suis également heureux que la trame verte et la trame bleue, qui sont des points forts du Grenelle de l'environnement, soient aujourd'hui un des sujets majeurs de votre congrès et vous pourrez remercier le sénateur RAOULT qui vient demain, parce que la tâche

qui lui a été confiée est extrêmement difficile. Je pense que vous en avez longuement parlé avec Chantal JOUANNO ce matin, Chantal qui est très engagée sur la trame verte et sur la trame bleue et d'une manière générale sur toute la partie biodiversité du Ministère.

Permettez-moi une forme de compte rendu de 2008 et de présentation de ce qui nous attend en 2009, en France, en Europe et dans le monde. 2008 a été une année incroyablement lourde, d'une intensité réelle, pas forcément parfaite sur tout, mais d'une intensité extrêmement importante. Elle a été l'année de l'accord de la République, de la Nation, c'est-à-dire de la société civile, des collectivités, des organisations gouvernementales, des syndicats, des entreprises et des pouvoirs publics sur la mutation de la société française que nous avons appelé « le Grenelle de l'environnement ». Il s'agit de 270 ou 280 accords, des engagements inscrits sur une grosse décennie avec des mesures opérationnelles, des changements de méthodologie, un nouveau processus de concertation publique. La grande question était de savoir si le Parlement, l'Assemblée nationale d'une part et le Sénat d'autre part, allait être très en retrait ou soutenir le processus. Il n'est pas si simple pour le Parlement, qui a dans une démocratie la responsabilité *in fine* de l'engagement, de valider presque purement et simplement des accords et des engagements pris par une autre forme de démocratie, qui émerge en ce XXIe siècle, je veux parler de la décision à cinq collègues.

Il y a eu, dans toute cette préparation de débats, des inquiétudes, des craintes, au fond de l'appréhension. Force est de constater que sur la loi de finances, les enjeux fiscaux, surtout les textes symboliques du Grenelle – je dois dire un peu à la surprise générale, mais il doit y avoir une espèce de magie autour de ces enjeux – l'Assemblée nationale est allée plutôt un peu plus loin que les engagements du Grenelle

sur l'institutionnalisation des comités de suivi, des normes en matière d'habitat (un peu plus sévères que ce que nous avions prévues), des modulations incitatives en matière de déchets, le renversement de la charge de la preuve pour les décisions publiques susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Nous n'étions pas allés aussi loin dans l'accord du Grenelle dans le fait d'inverser la charge de la preuve et la reconnaissance, l'obligation (quand il n'y avait pas d'autre solution), après un arbitrage global, qu'en tout état de cause les conséquences sur la biodiversité impliquaient le principe de la compensation.



M. Jean-Louis BORLOO

Ce texte a fait l'objet à l'Assemblée de plus de 2 200 amendements qui, pour la grande majorité d'entre eux, renforçait le texte plus qu'ils ne cherchaient à en restreindre la portée. Nous pourrions toujours avoir une discussion sur tel ou tel point, mais très franchement, j'ai été très heureux et je me suis dit que finalement, le Parlement représentant profondément la société française, dans le discours, dans les attitudes, dans les comportements, c'était la société elle-même qui avait probablement évolué. Puis, le Sénat (je parle sous le contrôle de Marie-Christine

BLANDIN) a aussi amélioré un certain nombre de points particuliers concernant ce texte. Je dirais d'ailleurs sans flagornerie que le nombre d'amendements qui pourraient être qualifiés d'« amendements Blandin » est tout de même assez élevé, notamment sur toute la partie écotoxicologique, phytosanitaire et sur des symboles comme les agrocarburants. Je crois que nous pouvons dire que ce n'était pas une bataille féroce. Un certain nombre d'amendements portés par Madame BLANDIN ont été adoptés à la quasi-unanimité, je n'ai en tout cas pas le souvenir de vraies batailles. Au total de tout cela, sur près de 800 ou 850 parlementaires français, Sénat et Assemblée réunis, seuls quatre, ont voté contre ce texte et cela a été le vote le plus massif de l'histoire de la Ve République.

Je pense qu'il convient vraiment de considérer qu'il s'agit de la démonstration que la société française, sur ces sujets-là, est considérablement en train de bouger. Je sais bien que bouchée avalée n'a plus de saveur, mais notre première obligation est de rendre strictement opérationnelle l'intégralité de cette mutation. Nous n'avons aucune raison aujourd'hui de ne pas le faire, sauf éventuellement de la négligence ou du laisser-aller. Les normes de bâtiment sont inscrites, 2010 en basse consommation pour les bâtiments publics et les locaux commerciaux, 2012 pour les habitats, ainsi que des moyens considérables sur les logements sociaux pour faire la mutation avec des moyens financiers, des prêts à taux zéro pour les individus. Je souhaiterais que toute cette machinerie soit bien présentée parce qu'elle est assez compliquée. Nous avons vu au cours des comités de suivi que nous faisons tous les deux mois et demi – je n'aime pas les chiffres, à un moment ils ne veulent plus rien dire – que l'ensemble des tableaux pour faire cette mutation, que ce soit à travers trame verte et bleue, aires marines

protégées, tramways, énergies renouvelables, normes bâtiment, etc., est de 440 milliards d'euros à l'horizon 2020. Telle est la mutation de la France tous secteurs et tous acteurs confondus. Je rappelle que c'est un peu plus que la partie « croissance verte » du plan américain qui, sur les 780 milliards de dollars, y consacre 280, 290. Notre pays le fait et il le fait à un moment où existent des difficultés dans un certain nombre de filières. Ceci est néanmoins en route et ne fait plus l'objet de contestations ou de débats.

Cette année a également été marquée par un point assez compliqué, difficile, celui du « Paquet climat énergie ». Vous savez que l'Europe est la première région du monde à prendre des engagements chiffrables, évaluables et avec sanctions potentielles sur ses 27 économies. Nous avons appelé cela « le Paquet climat énergie », et vous savez que, compte tenu du fait que le Parlement européen s'arrête en raison des élections démocratiques, ce qui entraîne par ailleurs un changement de Commission, il fallait que le Paquet climat énergie soit adopté avant Copenhague. En effet, si l'Europe qui avait formellement dit, politiquement dit, qu'elle s'engageait sur une réduction des émissions de CO<sup>2</sup> de 20 ou 30 %, selon la négociation de Copenhague, n'avait pas pu prendre les mesures opérationnelles, secteur par secteur – alors que l'Europe se trouve tout de même être entre les États-Unis d'Amérique et le Canada d'un côté et le reste du monde de l'autre, un peu le chevalier blanc, l'intermédiaire de tous ces sujets – je pense que cela aurait été une absolue catastrophe. Ceci ne veut d'ailleurs pas dire que Copenhague sera une partie facile à jouer. Je propose d'en dire deux mots de conclusion tout à l'heure.

Ce « Paquet climat énergie » était donc compliqué puisqu'il s'agissait de faire évoluer 27 industries, 27 économies différentes. Il n'y a évidemment pas de rapport industriel et

énergétique entre la Pologne et la Suède, qui n'ont pas la même énergie, la même industrie, le même niveau de PIB. Le PIB entre l'État le plus riche et l'État le plus pauvre de l'Europe est de 1 à 10. De fait, organiser une obligation secteur par secteur, année par année, sur autant de secteurs sensibles, non pas gérer la tendance à l'aggravation des émissions, mais planifier une réduction de 30 % de l'ensemble des émissions, avec des systèmes d'évaluation et une Cour de justice pour vérifier cela État par État, avec l'acceptation de chacun des pays, a été un moment extrêmement difficile. Tout le monde nous disait qu'il était nécessaire de le faire, mais la crainte qu'avait chacun des dirigeants des différents pays, pour des raisons sociales, syndicales et industrielles, de coût de l'énergie, que nous pouvons comprendre, a rendu cela extrêmement difficile. Cela a, de plus, mobilisé une partie importante de nos énergies, d'autant que vous savez qu'il faut en général de 18 mois à 2 ans pour faire passer une directive. Pour le Paquet, nous avons 6 mois pour cinq directives. Les unes jouaient sur les autres, le tout avec un financement de solidarité internationale et je dois dire que l'Europe s'est engagée résolument, délibérément dans ce processus. Il s'agit de l'une des conditions minimum pour avoir une chance de réussir Copenhague.

Les informations confirmées dont nous disposons, que ce soit en impacts sur le changement climatique ou en conséquences sur la biodiversité, l'état des ressources halieutiques, l'état de l'eau – nous serons à Istanbul dans trois ou quatre jours – aucune des nouvelles n'est bonne. Aucune. Nous pouvons discuter de l'intensité relative de chacune d'elles, mais le cumul des mauvaises nouvelles crée une situation d'accélération de la dégradation dont nous ne sommes pas tout à fait capables de mesurer l'ampleur réelle. Mon sentiment est cependant aujourd'hui empreint

d'un grand pessimisme, malgré les mesures prises au plan européen, si nous n'arrivons pas à un basculement très fort et très puissant au plan international.

Est ensuite venu un autre événement important voici trois ou quatre semaines, la signature du traité de l'IRENA, qui est à la fois un traité et une agence sur les énergies renouvelables à Bonn, et que la France a bien entendu signé. J'espère qu'une Française sera la directrice générale de cette agence.

Et, au plan européen, s'est déroulée cette bataille très étonnante sur les OGM. Quand je dis très étonnante, je parle de cette espèce d'obstination qu'ont certains à vouloir imposer à des territoires des pratiques de culture qu'ils ne souhaitent pas avoir. Je dois dire que j'ai un peu de mal à comprendre la violence de tout cela. Il ne vous a pas échappé, puisque nous sommes entre nous, que nous avons fait jouer la clause de sauvegarde et le moins que nous puissions dire est que nous n'avons pas été aidés par toutes les organisations françaises, relayées par une presse qui était ravie de faire croire qu'un rapport, qui est une position constante de 15 ans, était une espèce de nouveauté invraisemblable. Je fais allusion à un fait datant de trois ou quatre semaines, trois jours avant que nous ne nous prononcions sur les clauses de sauvegarde autrichienne et hongroise qui précèdent la nôtre de quelques semaines. Il est bizarre de voir tout à coup la presse française présenter l'expression d'une institution sur l'absence d'impact des OGM sur la santé comme s'il s'agissait d'un nouveau rapport fait à partir de nouvelles études, de nouvelles expertises, alors qu'il n'en était rien. Il s'agissait d'un commentaire constant de cette institution sur ce sujet. Bref, il n'y avait rien de neuf.

Nous pouvons d'ailleurs même nous étonner que cette organisation ait jugé tout à fait utile de s'exprimer à nouveau à trois jours d'un vote

au Conseil européen de l'Environnement. Je ne comprends pas l'obstination qu'ont certaines personnes à tenter d'imposer aux peuples, là où les personnes sont concernées, pas partout en Europe, car il n'y a finalement pas tant de pays – la Grèce, l'Autriche, la Hongrie, la France – cette espèce d'obstination qu'a ce système ou la capacité de relais médiatique qu'ont ces personnes. Nous avons demandé sous présidence française, en octobre, l'autorisation de présenter une délibération en décembre exigeant qu'il y ait enfin une expertise européenne. Je rappelle que l'Agence européenne commente les expertises du demandeur, mais ne fait pas d'expertises elle-même, ce qui est d'ailleurs le fond de la question. Deuxièmement, nous avons demandé que l'on élargisse le champ de la question aux conséquences environnementales et pas simplement au danger sanitaire imminent. Celui-là, nous le connaissons, et en tous les cas pour l'instant, il n'apparaît pas évident. Troisièmement, nous avons demandé que les territoires de l'Europe puissent se voir appliquer un principe de protection dans le cadre de la subsidiarité.

Ce que nous demandions n'était tout de même pas très méchant. Nous avons présenté cette résolution en décembre et elle a été votée à l'unanimité des États-membres, c'est-à-dire y compris ceux qui considèrent que nous avons tort, qui sont très pro OGM et qui ne voient pas où est le problème. Ils l'ont voté. Il s'agit vraiment d'un problème de principe démocratique, c'est extrêmement important parce que je me dis que si c'est la même chose sur d'autres sujets, cela me pose un souci. Nous le votons à l'unanimité et quinze jours plus tard, le Conseil Environnement est saisi pour la levée de la clause de sauvegarde autrichienne et hongroise...

Vous savez que lorsque la Commission demande la levée, il convient d'avoir une

majorité qualifiée des États-membres, c'est-à-dire les trois-quarts en population, pour s'opposer à la demande. Nous pouvions donc y parvenir avec 20 pays sur 27 et ne pas être tout de même à la majorité qualifiée. Nous avons obtenu 22 pays sur 27, avec des propos d'ailleurs extrêmement durs de la part des différents intervenants et je crois que nous pouvons remercier l'Allemagne, qui a hésité jusqu'à un quart d'heure avant et qui nous a finalement soutenu, et l'Espagne pour des raisons de méthodologie, alors qu'il s'agit d'un pays plutôt pro OGM, considérant que ce processus n'était pas acceptable et que la Grèce et la Hongrie avaient le droit de gérer leur territoire comme elles l'entendaient.



M. Jean-Louis BORLOO

J'espère que la Commission ne réitérera pas sa démarche s'agissant de la clause française. Elle peut le faire ; j'ai cru comprendre qu'un score aussi sévère est de nature à calmer les esprits, mais mon sentiment est que ce sujet n'est pas épuisé. Peut-être une nouvelle commission dans quelques mois changera tout cela mais pour l'instant, ce sujet n'est pas épuisé et il continue à nous prendre, Nathalie dans un premier temps, puis Chantal et moi aujourd'hui, un peu de temps. Je profite pour dire que le Haut conseil des biotechnologies, avec les deux Conseils français, devrait être mis en place au cours de la première quinzaine d'avril afin

que nous ayons notre outil pluridisciplinaire d'analyse parce que le fond de la question n'est pas de remettre en cause les personnes qui faisaient cela mais nous sommes sur un sujet qui dépasse une seule science. Ce sujet est beaucoup plus pluriel et pluridisciplinaire et tant que nous n'avons pas les croisements de tout cela, nous ne pouvons pas avoir une opinion définitivement tranchée. J'ai cru comprendre que Frédéric JACQUEMART et Lylian LE GOFF seraient membres de ce Haut conseil des biotechnologies.

Nous avons également pu travailler au cours de cette année à quelque chose qui vous tient très à cœur, je crois, IPBES. Je considère qu'il s'agit d'un sujet absolument crucial. Le fait que nous n'ayons pas un « GIEC de la biodiversité » dans le monde me paraît une absolue calamité. Nous avons pris l'engagement de porter ce dossier lors de la réunion mondiale de l'UICN à Saint-Denis-de-la-Réunion voici six mois. Nous l'avons fait à Kuala Lumpur en novembre avec Chantal et nous avons contribué – puisque jamais personne n'est le héros de rien dans ces affaires-là, il convient d'être nombreux, qu'il y ait un courant – nous avons obtenu, très aidés en cela par la Présidente de l'UICN, qui est une femme remarquable, nous avons obtenu l'accord de tout le monde, y compris des Brésiliens qui ne désiraient pas que ce soit une organisation internationale indépendante pour les raisons que nous devinons les concernant. Nous avons obtenu l'accord de principe, le mandat donné à Monsieur STEINER, le président du PNUE. Prochaine réunion en Corée du Sud en juin, avant l'été en tout état de cause, afin de présenter une résolution à la Convention des Nations unies début 2010 pour mettre enfin en place ce « GIEC de la biodiversité ». La France est candidate pour l'accueillir,

Je suis absolument convaincu, je ne suis pas un scientifique, je ne suis pas un spécialiste, j'ai d'ailleurs mis plus de temps à comprendre les

problèmes de biodiversité que les problèmes du réchauffement climatique, l'évolution énergétique, la façon dont nous pouvions transformer ce drame probable en opportunité, en croissance verte ou en croissance sélective. La biodiversité met plus de temps à être appréhendée. Et pourtant, si nous prenons un seul sujet : la ressource halieutique, simplement celui-là - je ne sais pas si vous avez l'occasion de lire le livre de CURY qui vient de sortir et il y en a beaucoup d'autres - c'est quand même au-delà de tout, la prochaine grande famine universelle. Nous sommes sur un sujet d'une gravité invraisemblable, des conventions existent, mais nous n'avons au fond pas de vrais outils. L'océan est-il le bien commun de l'humanité ou un *no man's land* avec quelques conventions de pêche internationales de temps à autre ? Lorsque je vois que le dégazage banal de Méditerranée représente selon les personnes avec qui vous parlez, 40, 42, 44, voire 46 fois la pollution liée à l'Erika, et que nous ne sommes pas capables de mettre de l'ADN dans les réservoirs des tankers, c'est que nous avons vraiment un problème général. Je suis convaincu que l'idée de génie, je ne sais pas qui l'a eue, pour faire bouger les mentalités, d'avoir une instance scientifique - le GIEC - internationale, sereine, respectable, qui croise, qui soit prudente, est ce qui a déclenché la prise de conscience sur le réchauffement climatique. Je suis convaincu que l'outil scientifique, le « GIEC de la biodiversité », « l'IPBES » est l'outil, non seulement scientifique pour l'analyse, nous connaissons 30 000 espèces de poissons - je parle de cela une seconde parce que je suis un peu sur le Grenelle de la mer, mais cela est vrai de l'ensemble des biodiversités, bien entendu - Si nous n'avons pas un outil d'information scientifique qui est de fait populaire parce qu'il est crédible, ce sujet de la biodiversité qui est évidemment en train d'évoluer très fortement, je pense que

nous aurons beaucoup de difficultés. Je pense donc, j'espère, que l'accord général sera acquis en Corée du Sud pour la présentation d'une résolution en janvier ou en février aux Nations-Unies, c'est-à-dire dans moins d'un an. Nous devons avoir cet outil qui nous donnera ses premières conclusions, je ne sais à quel rythme. Nous essayons de travailler sur une présidente ou un président, j'ai demandé à Julia MARTON-LEFEBVRE de faire quelques propositions. Ce n'est pas la France qui décide, mais elle peut exercer une forme de pression parce qu'évidemment l'animateur est décisif dans ce genre de sujet. PANCHOURY, c'est PANCHOURY, JOUZEL, c'est JOUZEL. Il convient à la fois d'être scientifique, avoir une forme de l'humilité dans ces sciences, mais de rayonnement personnel, de crédibilité, avoir croisé à peu près tout le monde depuis 10 ans au plan international. Ce sujet ne me paraît pas complètement neutre. Telle est la situation actuelle. Je dirai deux mots, d'abord sur ce que nous faisons en France et je conclurai sur l'international. Nous avons deux ou trois sujets complémentaires de mise en place du Grenelle. Nous avons notamment les aspects de risques industriels, nous avons eu un débat sur les IPCE, etc., nous avons un problème d'ajustement sur quelques opérations extrêmement légères et nous avons dit que nous ne ferions rien sans votre accord, la chose est claire pour moi. Il semblerait par moments que nous pourrions aller plus vite sur certains petits sujets. Nous devons en revanche être un peu plus organisés et démocratiques sur les sujets plus lourds et ne pas laisser les préfets tous seuls dans un certain nombre de situations parce que plus cela va, plus l'autorité publique renoncera. La démocratie, la réunion des cinq collègues, faire un peu plus lourd c'est finalement faire un peu plus léger parce que cela permet d'aller au fond des choses. Sur les risques industriels, sur ce point, nous pouvons franchement faire un peu mieux que ce que nous avons fait. Sous l'aimable pression

de FNE, nous nous sommes saisis de ce dossier, Chantal en particulier, je crois qu'une réunion se tiendra le 6 mars et qu'il y en aura une autre sur l'organisation de la méthode. Je ne vous cache pas que cela a créé une crispation assez rapide, sinon instantanée, d'un certain nombre d'acteurs, y compris au sein du Gouvernement, mais nous le faisons. Il s'agit d'une chose que nous devons faire de manière responsable, nous avons des enjeux salariaux, des enjeux sociaux, mais nous devons bien faire. Nous avançons donc, comme nous l'avons toujours fait, nous avancerons de manière extrêmement méthodique et organisée.

Sur les histoires de chasse, j'ai reçu un courrier demandant si les tables rondes étaient utiles ou pas, si elles étaient nécessaires et si nous pouvions aller vers l'analyse sérieuse et scientifique des choses. En clair, la mise en place du GECO. Je ne connais que ce mode d'organisation et rien ne sera fait en dehors des tables rondes. Les tables rondes n'interdisent pas de régler les problèmes antérieurs sur lesquels nous avons pris des engagements, que l'on cite les plateaux de Goumois ou les gabions de baie de Seine, il s'agit d'engagements que nous avons pris pour libérer des espaces naturels et il est normal que, lorsque l'on prend des engagements, d'ailleurs signés par tout le monde, on les respecte. Je respecte donc des engagements qui ont été pris en leur temps par tous les acteurs, y compris ceux de cette salle, et je les honore parce que je trouve que si nous voulons pouvoir continuer, et pouvoir dire non à un certain nombre de choses, il convient d'honorer lorsque l'on avait dit oui, même si ce n'était pas moi à l'époque. Lorsque la parole est engagée, elle l'est dans tous les cas de figure et ceci vaut pour tout le monde, pour nous comme pour l'ensemble des acteurs.

Merci pour le mercure, car je pense que si vous n'aviez pas fortement manifesté, nous nous retrouvions dans une situation où la dérive

lente est une dérive rapide. Nous étions tout de même en train de nous donner une décennie et il m'aurait ennuyé de constater dans deux ans... Merci de cela, là aussi Chantal est montée au créneau et cela est maintenant suivi entre nous. Nous accélérons l'arrêt des fabrications, les process de fabrication, les choses en cours, nous regardons unité par unité, j'imagine que Chantal l'a évoqué ce matin, mais si cela n'est pas fait, des réunions sont prévues pour cela. Maintenant, en ce qui concerne ce qui est devant nous, je vais vous dire les choses telles que je les ressens. Je suis convaincu en ce qui concerne la France que nous gagnerons la bataille énergétique, la bataille du climat, l'efficacité énergétique, pour dire les choses en un mot. Nous avons encore une réunion hier avec un ambassadeur par département. Sur les bâtiments publics d'État, par exemple, la machine est lancée, les diagnostics démarrent la semaine prochaine. Comme toujours, pendant longtemps nous ne nous occupons pas d'une chose, mais le jour où nous nous en occupons - la France a la notion de service public - les collectivités publiques, etc. tout le monde le fait. Nous avons signé l'accord avec l'union des HLM, les premiers bâtiments seront lancés dans un mois. Ce dossier paraissait assez difficile, je rappelle que l'efficacité énergétique des bâtiments représente 42 % de l'énergie primaire du pays, ce n'est pas rien, il s'agit au total d'un dossier de 400 milliards d'euros d'économies à terme, mais il convient d'investir un peu avant. Finalement, nous gagnerons sur le dossier qui paraissait le plus compliqué. Je pense que nous allons gagner sur la réduction des émissions de CO<sup>2</sup> globales dans le pays. Les dossiers sur les sites propres urbains, l'idée que vous aviez souhaité dans le cadre du Grenelle, nous multiplions par cinq, mais dans une première tranche par trois, les sites propres dans l'ensemble des agglomérations, ces dossiers remontent, donc le financement est

possible. Le plan énergétique, l'appel d'offres, une centrale solaire par région, les appels d'offres biomasse, toute la partie technique, l'évolution de l'agriculture française, car que nous le voulions ou non, cette dernière est en train d'évoluer à une vitesse assez forte. Je suis heureux que le moment où elle évolue soit aussi le moment où la fréquentation du salon de l'agriculture croît de 10 %. Les 100 000 audits énergétiques des 100 000 premières exploitations viennent de démarrer. Le plan écofito a également démarré. Nous sentons bien que tout cela bouge relativement bien en France.

Mes inquiétudes portent sur deux domaines : pour être sûr de la victoire, c'est la territorialisation, un problème de méthode, comme toujours. Pour résoudre les grandes affaires, il ne s'agit pas de choses épiques, il s'agit de méthode. S'agissant de la territorialisation de la biodiversité, trame verte, trame bleue, bien entendu, mais tout le programme du Grenelle, nous avons vraiment besoin de tous les acteurs et dans tous les acteurs, qu'on le veuille ou non, FNE est un acteur absolument majeur parce qu'il est partout, crédible partout, reconnu par les partenaires partout, plutôt passionné, mais modérateur. Il a plutôt une capacité d'expertise, militante, mais respectée par tout le monde. Nous avons une convention de territorialisation et je souhaite vraiment que FNE, dans toutes ses composantes, soit le porteur au sein des cinq Collèges de la composante ONG et que nous commençons par un certain nombre de territoires, ceux que vous déciderez, car ce n'est pas à moi de le faire. Nous voyons tout de même que les interlocuteurs sont prêts en face à démarrer tout de suite, Rhône-Alpes, Alsace, Nord-Pas de Calais, etc. mais ce n'est pas à l'État d'en décider. Il lui revient de mettre les moyens financiers permettant les moyens humains nécessaires à cette territorialisation de l'action pour réussir dans les temps, pour que cela se fasse véritablement. Le travail

est devant nous, cette discussion à cinq doit avoir lieu dans tous les territoires et nous devons mettre des moyens humains pour le permettre sinon, le système de la société civile, notamment des ONG, trouve sa propre limite dans la disponibilité des personnes. Il y a une forme de contradiction. Si nous voulons garder la fraîcheur de cela, ces outils doivent pouvoir avoir des moyens humains payés, réels et à disposition de la société civile qui porte ces sujets. Sinon, nous n'y parviendrons pas.

Deuxième point de réussite, ne le sous-estimez pas, c'est la transformation du CES en CESE. Vous avez vu le rapport CHERTIER, il ne s'agit pas d'aller mettre quelques représentants d'ONG au Conseil économique et social et désormais environnemental. Ce n'est pas cela du tout. Il s'agit d'une réforme en profondeur du Conseil économique et social environnemental dans sa saisine, dans ses modalités et dans sa composition. Il s'agit en l'occurrence d'un collègue puissant, le rapport CHERTIER a évacué toutes les hypothèses que j'aurais qualifiées d'alibis. Nous sommes sur deux hypothèses, une très explosive, qui a ma préférence et une autre qui changera tout de même les choses, au pire, nous nous en contenterons. Il faudra cependant que le collègue lui-même soit également puissant, disponible. Je rappelle que dans la saisine, un certain nombre d'opérations nationales devront avoir été étudiées par le comité des cinq Collèges du Grenelle ou par le CESE ou par les deux. Tout collègue pourra saisir le CESE d'un projet. Nous ne sommes donc pas sur une petite affaire, nous sommes sur quelque chose qui a été très demandé. Au fond, nous avons regardé l'ensemble des 300 mesures qui sont à mener dans tous les domaines, un changement de méthode en n'appliquant que pour les coups d'après. Tel était tout le problème du Grenelle, nous ne pouvions pas dire que nous remettions en cause tous les coups partis. Je sais qu'un

certain nombre de coups partis sont agaçants, mais tel était le prix à payer pour jouer la partie différemment, pour faire les nouvelles infrastructures du pays. Force est de constater que nous aurons une grande difficulté, toujours, une infrastructure qui est globalement bonne, mais qui gêne là où elle se trouve. Il conviendra donc de ne pas se faire manipuler, que l'on utilise les concepts nous concernant pour des sujets moins honorables, moins avouables, bien qu'il soit avouable de défendre son propre territoire local et sa maison, je comprends bien. Il s'agit d'un autre sujet d'ordre général que nous aurons l'occasion de rappeler.

Pour terminer, je voudrais revenir sur deux ou trois points. J'avais dit deux mots l'année dernière à Strasbourg sur le programme des eaux résiduelles urbaines (ERU) qui, par les conséquences qu'elles ont dans les cours d'eau, dans les nappes, dans les fleuves, est extrêmement important. À cette heure-ci, à l'exception de trois sites sur les 146 qui représentent, je le rappelle, 37 millions équivalent habitants, tous les sites ont conventionnés et ont fait des appels d'offres, les travaux sont en cours ou sont terminés. Il nous en reste trois sur des problèmes géographiques, techniques et je pense que nous aurons complètement honoré notre engagement ERU, avant l'été, ce qui va nous permettre de nous déployer beaucoup plus vite sur le petit assainissement, le lagunage, un certain nombre de points particuliers dans les zones rurales.

En ce qui concerne cette histoire de Grenelle la mer, en réalité il existe une partie mer dans le Grenelle et il ne s'agit donc pas de refaire ce qui a été fait dans le cadre du Grenelle. Je crois que nous pouvons tous nous accorder sur l'idée que nous avons été un peu petits bras s'agissant des océans et de la mer. Ce que nous avons fait est bien, mais les océans sont à bien des égards en danger, je ne parle pas seulement des

côtes, mais des océans qui sont une des quatre puissances énergétiques du monde. Une fois que nous avons fait le solaire, le vent, le magma et les océans, nous avons tout de même à peu près fait l'essentiel. Les énergies des océans se réduisent aujourd'hui à des débats d'éoliennes en mer, d'hydroliennes, j'ai discuté avec Steven CHU, le nouveau secrétaire d'État à l'Énergie américain, nous avons un problème de faiblesse de l'appréhension, l'appréciation de cela. En matière de biodiversité marine, je ne vais pas en reparler, nous l'avons évoqué tout à l'heure, en matière de molécules, en matière de santé, en matière de connaissance scientifique des océans et de la mer, sans parler des problématiques terrestres vers la mer, les problèmes d'étalement urbain, des problèmes de déchets purement et simplement, pollution marine, etc., je trouve vraiment que nous pouvons nous offrir le luxe, maintenant que nous sommes bien calés, que les textes sont votés, que les fiscalités sont faites, que les budgets sont là, que les méthodes sont en place. Il nous reste la territorialisation, mais nous y arriverons, de prendre le risque de rouvrir un débat sur mers et océans. Je sais que cela fait réagir quelques grandes compagnies, quelques armateurs, tout cela ne sera pas forcément facile, mais nous ne sommes pas là non plus pour faire de la dénonciation généralisée. Cependant au plan français, européen puis mondial, j'ai un peu de mal à considérer que nous faisons la conquête de l'espace, c'est une bonne chose, et que nous soyons aussi... Nous avons des compétences, éparpillées dans le monde et en France, tel IFREMER, il existe de nombreuses universités sur le littoral, des clusters sur ces sujets, mais j'ai tout de même le sentiment que pour ce qui regroupe à peu près 72 ou 75 % de la planète que l'on appelle Terre par erreur, puisque la terre est minoritaire sur ce bon globe, il existe une nouvelle conquête internationale une espèce de nouvelle frontière, en tous les cas

européenne. La France est présente sur les trois océans – ce n'est pas pour faire les malins, c'est la vérité – détient la seconde zone de lagons du monde, nous avons tout de même quelques raisons, quelques compétences. Je ne sais pas comment nous procéderons, j'ai entendu comme toujours qu'il s'agit de faire passer la réforme des affaires maritimes. Non, si vous entendez cela, la réponse est non. Nous avons fait la réforme de ce ministère, je vous rappelle que nous nous inquiétons, si « les méchants des Ponts » ne prendraient pas la place des « IGRF », il n'en a rien été et je crois que cette réforme est aujourd'hui aboutie à la satisfaction générale. Non, non, nous avons un vrai sujet de relance, je ne sais pas encore comment nous allons faire, nous prendrons la même équipe, Ghislain GOMART et Dominique DRON pour piloter les rapports entre les différents collèges, mais je pense que nous pouvons y aller assez activement et en toute confiance entre nous.

Istanbul, la semaine prochaine, Istanbul et l'Union pour la Méditerranée, si vous m'autorisez ces quelques secondes complémentaires. Vous savez que la France préside cette noble institution, le Conseil mondial pour l'Eau qui est installé à Marseille. Cela se développe de manière considérable et nous sommes évidemment candidats pour l'héberger dans trois ans à nouveau. Le sujet de l'eau, du stress hydrique est vraiment un sujet planétaire majeur. La France portera comme message à la fin de la semaine, le droit à l'assainissement et le droit aux toilettes. Comme le disait MANDELA : « Les toilettes, c'est un élément de la dignité ». Nombre de jeunes femmes ne vont pas à l'école pour ces raisons, je ne vais pas vous égrener les chiffres, mais la France prendra des positions assez précises et claires sur le domaine de l'eau à Istanbul.

Enfin, Copenhague. Je dois dire que je reviens de Washington et j'ai été assez troublé et déçu par les ONG américaines, dont certaines

sont plus ou moins semblables à FNE, mais dans leur version américaine. Lorsque vous discutez avec elles de Copenhague, bien que les positions ne soient pas prises pour le moment... Si cette conférence rate, je vous jure que nous ne serons pas bien parce qu'il va falloir trouver des coupables, que ce sera donc le Nord et donc le début d'une diplomatie de l'invective, à juste titre. Lorsque j'ai discuté avec l'équipe de Monsieur OBAMA, Madame BROWNER, Monsieur HOFFMAN, etc., j'ai entendu que pour l'instant ils essaieront d'aller aux émissions de 1990. Cela veut dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Ils ne sont pas sûrs d'y parvenir parce qu'ils ont le Congrès. Le Congrès était présenté comme nous présentions l'Assemblée et le Sénat voici six mois au moment du Grenelle ici, il ne comprend rien à rien. Je suis allé voir les congressistes, John KERRY, Barbara BOXER, etc., qui m'ont expliqué qu'ils seront très volontaires, mais très minoritaires. Si nous arrivons à une position américaine consistant à dire que l'on ira au mieux à 1990, cela veut dire 13,8 % de réduction, mais que l'on fera des compromis et que nous nous retrouvons à 8 ou 9 %, c'est-à-dire à 1990 + 5 %, alors que le reste du monde attend au minimum du moins 20 ou du moins 30 % . Je rappelle qu'ils émettent 24 tonnes de CO2 par an par habitant ! Nous ne sommes pas tout à fait sortis de l'auberge.

Je reviens à la position des ONG : elle est un peu paradoxale. Nous leur demandons comment elles peuvent accepter cette idée, alors que l'on demande à l'Europe qui est à 12 tonnes par an et par habitant de faire moins 30 % et pourquoi elles n'exigent pas de leurs autorités de faire au moins la même chose. Ils répondent qu'il s'agit d'un tel changement de discours pour eux de la part du Président des États-Unis – ce qui est vrai, l'atmosphère n'a plus rien à voir au plan de l'ambiance, de

l'envie de faire, etc. – qu'il ne faut pas le gêner. Il s'agit d'une impression du moment, j'ai vu la personne qui portera la négociation climat et j'ai bien compris qu'ils avaient la même difficulté que nous sur le Paquet climat énergie européen, comment expliquer qu'il s'agit d'une solution et non d'un problème ? Il s'agit au fond de la même difficulté que celle rencontrée au début du Grenelle avec les syndicats et les entreprises.

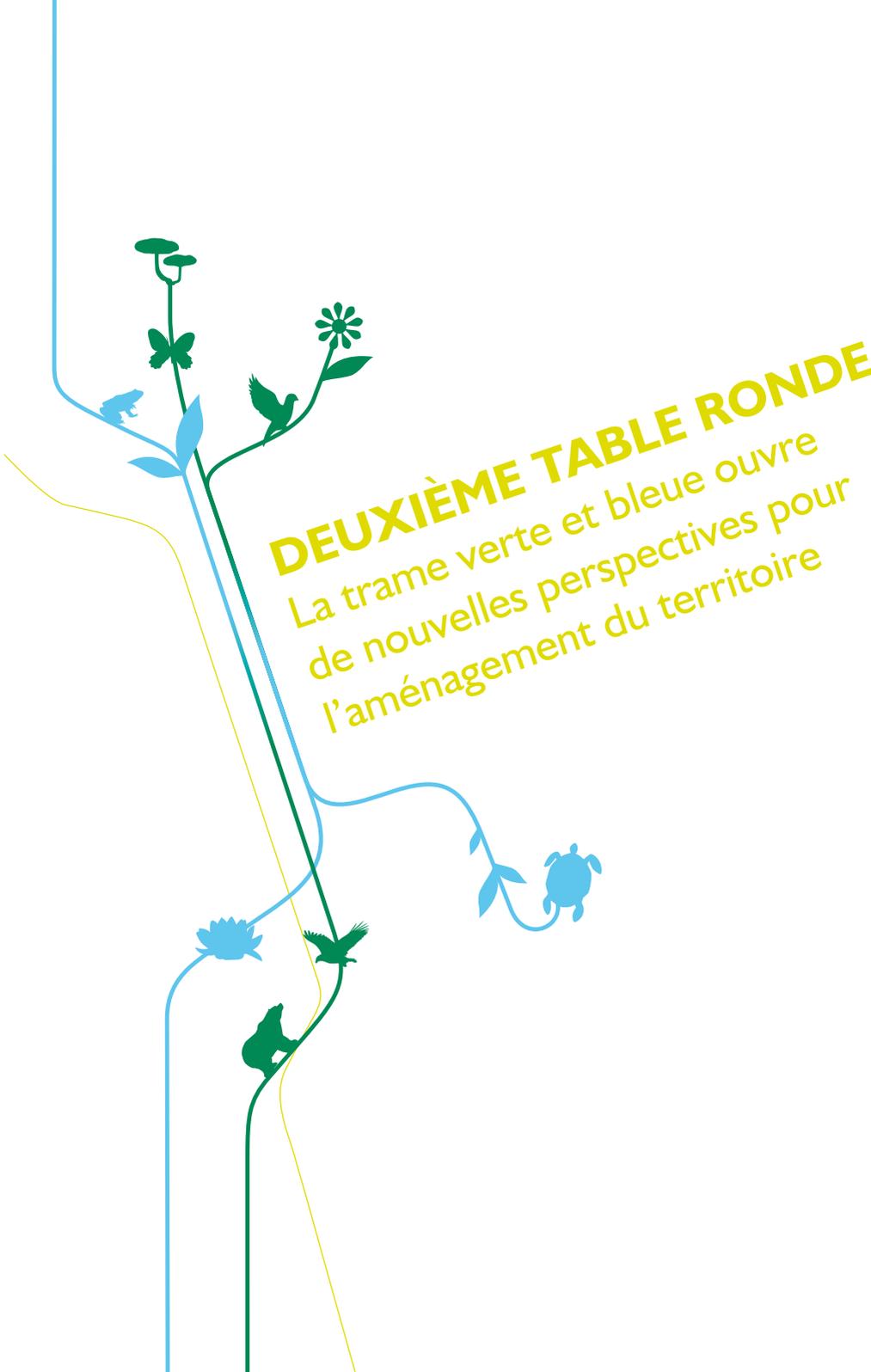
J'ai ensuite beaucoup d'espoir et un peu de crainte pour l'UPM, l'Union pour la Méditerranée, la biodiversité, l'étalement urbain, le dégazage, le Conservatoire du littoral, toute la gestion de la relation entre la mer et les territoires et c'est l'arc des énergies renouvelables de l'Union pour la Méditerranée et l'eau. Nous avons fait la première réunion au bord du Jourdain, vous voyez pourquoi. Nous avons le paradoxe d'avoir fait les réunions avec des financements publics, privés, internationaux majeurs ; nous avons 120 projets prêts en matière énergétique, 52 projets en matière d'assainissement au sens large, nous devions nous réunir la semaine prochaine à Monaco pour valider les projets, mais nous sommes un peu à l'arrêt. Il s'agit clairement de la conséquence post-Gaza, mais j'espère que nous pourrons débloquer cela et que nous pourrons faire la réunion, mais nous aurons l'occasion de faire une présentation en Comité de suivi du Grenelle de l'environnement. Je pense que c'est un outil absolument majeur.

Dernier point, vous savez que nous plaçons, mais FNE est parfaitement au courant, pour qu'il y ait un programme spécifique Europe-Afrique Énergies renouvelables et eau. La situation de l'Afrique : si je prends la moyenne urbaine et rurale, 24 % des personnes ont accès à l'énergie et à peu près autant à l'autonomie alimentaire, nous pouvons dire de manière assez simple que les sujets sont parfois liés, voire parfois très liés. Cet effort

me semble à la portée de l'Europe, qui peut par ailleurs porter ces technologies dans la compétition internationale et nous allons avoir une réunion avec les cinq principaux européens la semaine prochaine, les cinq leaders africains, un par bassin, la semaine suivante. FNE m'avait accompagné pour l'une de ces réunions voici neuf mois, nous suivons cette chose depuis un certain temps, et j'ai bon espoir que nous puissions, pour la fin de l'année, même si Copenhague était un échec, faire en sorte d'apporter une solution aux 880 millions d'Africains qui sont aujourd'hui les premières victimes avec les 17 pays du Pacifique Sud, les 17 îles menacées par la montée des eaux.

J'ai demandé à Oscar TEMARU, Président de la Polynésie, qui est lui-même de Vanuatu, d'organiser des réunions avec ces 17 pays du Pacifique Sud dans un mois si nous avons un accord avec l'Afrique. Il suit tout cela de façon à ce que nous puissions au moins, ou en appui de Copenhague ou en alternative, avoir une position de repli positive et raisonnable. Si FNE a des représentants dans le secteur et veut nous accompagner...

Simplement un dernier mot pour vous dire que le chemin n'est pas simple, que ce n'est pas facile, que nous avons à gérer les contradictions de la société et j'imagine que vous aussi. J'imagine qu'entre ceux qui avancent et ceux qui trouvent que cela ne va pas assez vite, ce n'est pas non plus simple à gérer, mais je pense que nous sommes dans une République de la bonne foi, dans une République qui avance et, franchement, si nous nous retournons par rapport à voici deux ans, je n'ai pas le sentiment que nous ayons régressé. En tous les cas, merci.



## DEUXIÈME TABLE RONDE

La trame verte et bleue ouvre de nouvelles perspectives pour l'aménagement du territoire

M. Pierre DUCRET, directeur des Services bancaires, Caisse des Dépôts et Consignations.

Que diable fait le directeur des Services bancaires de la Caisse des Dépôts au congrès de FNE pour parler de trame verte et bleue ? Bonne question. Ne dites pas à ma mère que je suis au congrès de FNE, elle croit que je suis directeur des Services bancaires de la Caisse des Dépôts. La raison est simple, je représente ici Augustin de ROMANET le Directeur Général de la Caisse des Dépôts, et nous sommes à la date anniversaire de la signature d'une convention entre votre organisation et la Caisse des Dépôts, qui a eu lieu à Strasbourg l'année dernière, dont nous sommes très heureux et dont je vais dire un mot.

Depuis maintenant presque 10 ans, depuis que Daniel LEBEGUE me l'a confié, j'ai la responsabilité du pilotage, de la stratégie développement durable du groupe de la Caisse des Dépôts. Nous avons de plus développé au sein de la direction bancaire de la Caisse des activités opérationnelles liées à l'économie du changement climatique et au développement de ce que nous appelons la finance carbone. Enfin, pour des raisons personnelles, je dois beaucoup à FNE puisque c'est l'un des vôtres, Yves VERILHAC, qui a beaucoup contribué à ma sensibilité aux questions environnementales.

Premier message que je voudrais faire passer : cette convention, qui vous paraît peut-être très lointaine entre la Caisse des Dépôts et FNE, est importante, pour nous en tout cas. J'espère que cela le sera pour vous. Un an, c'est court, nous n'en avons pas encore exploité le potentiel. Disons que si nous avons choisi parmi les nombreuses sollicitations qui nous sont faites, de collaborer avec France Nature Environnement, c'est parce que nous avons des choses en commun. Au fond, si je veux résumer

d'un mot ce que nous avons en commun, c'est l'approche territoriale de la réalité à la fois économique et écologique. C'est pour cette raison que nous avons pensé qu'il était pertinent sur le long terme de nous associer à vous et d'une certaine façon de nous mettre sous tension du regard que vous pouvez porter sur nous et sur l'ensemble des activités du groupe de la Caisse des Dépôts. C'est le premier service que vous nous rendrez, c'est-à-dire de nous observer avec un regard critique et aussi de nous aider lorsque cela vous semblera possible de le faire. Vous savez que la Caisse des Dépôts et son groupe - c'est-à-dire ses filiales opérationnelles dans le domaine des infrastructures, du tourisme, les transports urbains, etc. - a un engagement pionnier en faveur de l'environnement depuis plusieurs années.

La Caisse des Dépôts est pionnière dans le domaine de l'environnement au moins sur trois sujets :

- Le premier domaine est celui du climat entendu au sens large. Nous le faisons de trois façons : nous sommes un prêteur massif, Jean-Louis BORLOO y a fait allusion voici un instant, pour la mutation du patrimoine immobilier en faveur de l'efficacité énergétique, principalement du parc immobilier social. Nous le faisons sur les ressources des fonds d'épargne que, comme vous le savez, nous centralisons. Nous sommes un acteur innovant dans le domaine des marchés du CO<sub>2</sub>, c'est-à-dire dans la mise en œuvre du protocole de Kyoto et, nous essayons de faire en sorte, sans considérer qu'ils sont la panacée, que ces mécanismes de marché soient des outils performants de la politique de réduction. Ils existent et nous pouvons y apporter de la sécurité, de la traçabilité et de la déontologie. C'est ce à quoi nous nous efforçons sous le regard et le contrôle des ONG. Le troisième aspect est que nous intervenons, en tant qu'investisseur dans les ENR, les énergies renouvelables, assez massivement sur l'ensemble du territoire.

- Le second sujet sur lequel nous sommes pionniers est bien sûr la question de l'aménagement urbain : nous cherchons maintenant à promouvoir de façon massive sur l'ensemble du territoire les écoquartiers et la production de la ville durable.

- Enfin, le dernier point, nous sommes un investisseur financier et nous essayons d'être exemplaires au regard des principes de l'investissement socialement responsable, c'est-à-dire de faire en sorte que dans tous nos investissements les trois critères E, S et G, environnement, social et gouvernance, soient pris en compte. Nous essayons d'entraîner ensemble de la communauté financière vers une approche de ce type de l'instruction de tout acte d'investissement.



M. Pierre DUCRET, Caisse des Dépôts et Consignations

Que puis-je dire sur les trames verte et bleue sans avoir entendu les intervenants, étant entendu que ce n'est pas ma spécialité ? Première chose, vous l'avez tous dit au cours de cette journée et Jean-Louis BORLOO y est revenu tout à l'heure, il me semble essentiel qu'il y ait cette reconnaissance de la nécessité des infrastructures écologiques au sein de notre pays, infrastructures écologiques que constituent la trame verte et bleue et que

ces moyens soient placés à un niveau de priorité et de contrainte suffisant, pour toutes les infrastructures, pour toutes les autres démarches d'équipement du pays.

Que ferons-nous, nous-mêmes, dans ce domaine ? Premièrement, évidemment, nous nous y conformerons. En effet, le premier engagement que nous pouvons prendre, non seulement sur ce qui existera, mais aussi sur ce qui existe déjà est que l'ensemble de nos opérations ou des opérations de nos filiales soient conformes sur le territoire à l'existant de la trame verte et bleue et aux projets qui vont la structurer. Je peux vous dire que nous sommes prêts à placer cet engagement sous le regard critique que vous porterez sur nos opérations et est telle l'utilité de la convention que nous avons passée avec vous.

La seconde chose que nous pouvons faire, bien sûr, est d'y contribuer. Contribuer à la création de cette trame verte et bleue. À vrai dire, nous avons déjà commencé et France Nature Environnement sait bien comment, puisque vous avez été associés dès l'origine à un projet innovant : CDC Biodiversité. Comme beaucoup d'entre vous le savent, nous avons créé l'année dernière, sous l'initiative de notre société forestière, qui est le second gestionnaire forestier français, une filiale spécialisée dans l'acquisition d'espaces naturels qui donneront lieu à une commande, en direction des associations, gestionnaires d'espaces naturels. Ces espaces qui pourront servir de ressources pour la compensation obligatoire qu'il va falloir développer compte tenu de la pression faite dans ce domaine par la loi Grenelle pour tous ceux qui détruisent des espaces naturels. CDC Biodiversité s'inscrit évidemment dans la création des infrastructures écologiques. Le premier investissement qui a été fait dans la plaine de la Crau - 357 hectares est déjà un élément de la trame verte et nous le considérons d'emblée comme tel.

## VERS UN URBANISME ÉCOLOGIQUE ?

Mme Nathalie BLANC, chargée de recherche en géographie urbaine au Centre National de la Recherche scientifique (CNRS LADYSS) à Paris 7



Mme. Nathalie BLANC, CNRS LADYSS

Je vais être extrêmement brève quant à moi, car je dois prendre le train. Je suis chercheur en Sciences Sociales, non pas écologue. Je copilote avec Philippe CLERGEAU, qui est professeur au Muséum, un projet de recherche qui concerne les trames vertes urbaines. Vous aurez très rapidement saisi qu'il s'agit d'un projet spécifique par rapport à ce qui a été traité aujourd'hui, dans la mesure où il concerne la ville. La question de la biodiversité en ville est loin d'être claire sur le plan scientifique. Précisons qu'il s'agit d'un projet concernant 42 chercheurs, 11 équipes en France, 3 grandes municipalités, Marseille, Angers et Paris et nous intervenons en interdisciplinarité, pluridisciplinarité sur l'évaluation des projets de trame verte de ces municipalités ; c'est une évaluation écologique, mais c'est aussi une évaluation en termes de qualité de vie en ville et de qualité de l'écosystème urbain. L'évaluation du

point de vue des sciences sociales porte sur les usages, les connaissances et les pratiques des trames vertes que celles-ci soient déjà inscrites dans le territoire par exemple dans le Val-de-Marne ou soient à l'état de projets. Ceci est donc tout à fait novateur si l'on prend en considération l'interdisciplinarité entre sciences sociales et sciences de la vie et également la taille de ce programme de recherche et d'évaluation.

Le point de vue de ce programme de recherche, original d'un point de vue thématique, englobe plusieurs échelles. Nous évaluons les trames vertes urbaines à la fois à l'échelle du pied d'arbre, mais aussi à l'échelle du quartier et de la région, en particulier en ce qui concerne l'Île-de-France. Il est original également car il met au centre de sa réflexion le passage de la recherche scientifique quantitative et qualitative à la construction de référentiels pour l'action publique.

Très rapidement, il me semble, pour conclure, que ce programme, porte aussi bien sur des questions de qualité de vie en ville et d'aménagement du territoire que sur des questions de biodiversité proprement dite tant la présence de cette dernière en ville par le biais des trames vertes n'est pas encore validée au sens scientifique. C'est ainsi que nous allons l'étudier, du côté des sciences sociales, c'est-à-dire comme un élément nouveau et structurant d'un aménagement urbain qui confère une nouvelle légitimité à la ville, c'est-à-dire une légitimité écologique. Merci.

## UNE MATRICE PAYSAGÈRE HÉTÉROGÈNE POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ORDINAIRE ET MIEUX UTILISER LES SERVICES ÉCOLOGIQUES OFFERTS PAR CETTE BIODIVERSITÉ

M. Xavier LE ROUX, directeur de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)

Bonsoir. Je vais parler des facteurs qui importent pour la biodiversité au sein des paysages, notamment agricoles, et j'ai écrit exprès «ordinaire», comme vous le voyez. Il existe de nombreuses façons d'envisager la biodiversité et dans mon exposé, je n'envisagerais pas la biodiversité en me focalisant sur une ou deux espèces emblématiques, mais en raisonnant de façon plus globale et en me plaçant à l'échelle du paysage. Il est tard, il faut faire vite et je vais donc élayer les deux ou trois messages que je veux faire passer à partir de conclusions d'un des volets de l'expertise scientifique nationale agriculture et biodiversité dont les conclusions ont été rendues en juillet 2008. Cette expertise a été commandée par les Ministères de l'Écologie et de l'Agriculture et menée sous l'égide de l'INRA. Ce volet portait sur une synthèse des connaissances scientifiques quant aux effets de l'agriculture sur la biodiversité. Il s'agit d'un énorme travail, 20 chercheurs ont travaillé pendant un an pour synthétiser l'état des connaissances sur le sujet. Il s'agit d'une mine intéressante mettant à disposition de tout l'état des connaissances scientifiques dans le domaine. D'autre part, l'agriculture et la foresterie gèrent la majorité du territoire métropolitain et donc, en termes de biodiversité, ces activités sont un déterminant majeur pour la biodiversité métropolitaine. De façon peu surprenante, à l'échelle de la parcelle a été fait le constat que l'intensification forte

des pratiques agricoles a un effet négatif sur la biodiversité, je ne vais pas y revenir : les effets de la fertilisation, des pesticides, etc. sont bien documentés. Au niveau du paysage, des effets négatifs sont constatés, liés à l'intensification et à l'homogénéisation du paysage. Il est intéressant de voir que les connaissances scientifiques montrent aujourd'hui que l'intensification et l'homogénéisation du paysage sont aussi importantes l'une que l'autre pour la biodiversité. La diversité des éléments qui composent le paysage, y compris la diversité des cultures, et le pourcentage d'éléments semis naturels (forêts, haies, prairies non intensifiées, mares...) qui va rester dans le paysage *in fine* jouent un rôle majeur sur la biodiversité. Ensuite, seulement ensuite, joue la connectivité entre les éléments du paysage. Il s'agit d'une conclusion, je pense, intéressante à présenter ici. Ces données montrent en effet qu'il serait dangereux de raisonner trame verte en se focalisant sur la notion de connectivité, en oubliant l'essentiel : il faut conserver suffisamment d'éléments semis naturels dans les paysages agricoles, 30 % étant un objectif d'excellence. Il a également été trouvé que la complexité du paysage peut, parfois en tout cas, atténuer les effets négatifs de modes de production intensive en termes d'impact sur la biodiversité.

Sur quoi de telles conclusions se basent-elles ? Il s'agit de conclusions relativement robustes. Elles sont notamment le résultat d'une étude correspondant à un projet européen qui a été mené dans 25 paysages de 16 km<sup>2</sup> dans 7 pays européens. Les conclusions ont été obtenues pour différentes espèces de taxons, en l'occurrence d'oiseaux sur cette figure où voyez le nombre d'espèces à l'échelle du paysage en fonction du pourcentage d'élément semi naturels restant dans le paysage, tels que les bois, les forêts, des haies, les mares, mais aussi des prairies semi permanentes gérées

de façon suffisamment extensive. Vous pouvez donc voir que ces éléments semis naturels ont un rôle extrêmement important à l'échelle du paysage. Nous avons un constat similaire sur toute une gamme de taxons, vous voyez ici des arthropodes, mais cette étude a utilisé pour cible toute une gamme de taxons.

Lorsque les auteurs synthétisent ce qu'ils trouvent en termes de facteurs expliquant les niveaux de biodiversité, avec une vision très globale, considérant un ensemble de taxons, ici la communauté de carabes, de punaises, d'araignées et de syrphes, il est trouvé que le niveau de biodiversité dépend essentiellement du niveau d'intensification et également de la composition de la diversité du paysage, une simplification du paysage amenant une diminution de biodiversité. Lorsque nous regardons en quoi contribue la configuration spatiale en termes de fragmentation et de connectivité, vous voyez que le niveau de la biodiversité s'explique certes par cela, mais de façon moindre.

© FNE - Christian Hosy



M. Xavier LEROUX, FRB

Enfin, dernier exemple de résultat, pour quelques espèces de carabes spécialistes de milieu forestier, la viabilité des populations dépend du pourcentage de bois ou de forêts dans le paysage et du niveau de fragmentation. En bleue figure une zone où les populations sont viables, quel que soit le niveau de fragmentation

parce que nous avons suffisamment d'éléments forestiers dans le paysage. En dessous d'un certain seuil, qui est ici de l'ordre d'un tiers du paysage en forêt, vous avez un risque de déclin des populations et c'est là que la viabilité des populations devient sensible au niveau de fragmentation. La caractéristique majeure du paysage pour la survie des populations reste le pourcentage d'éléments semis naturels. Une valeur seuil empirique est trouvée sur différents types de taxons et est de l'ordre de un tiers, Si vous vous souvenez de ce qu'a présenté Michel BAGUETTE ce matin, le même chiffre était avancé. Enfin, dans cette étude sur les carabes, nous voyons qu'il vaut mieux des grands patchs forestiers que des petits patchs connectés.

S'agissant des implications pratiques de tels résultats, lorsque nous regardons ensuite une typologie des départements français, nous pouvons distinguer :

- d'un côté des paysages agricoles complexes avec une forte proportion d'éléments semi-naturels et dans ce cas-là, les effets négatifs de l'intensification sont compensés en partie par l'hétérogénéité du paysage ; l'enjeu est alors surtout le maintien des éléments semi-naturels et leur gestion.

- En ce qui concerne les paysages pour lesquels la proportion d'éléments semi-naturels se trouve sous les valeurs seuil pour cette compensation, il convient de s'intéresser à la fois à une limitation de l'intensification des systèmes et à la simplification du paysage ; l'enjeu est alors de remonter en termes de pourcentage d'éléments semis naturels dans le paysage, avant de raisonner connectivité.

Mon discours est bien sûr un peu simpliste, et a pour but de générer des réactions par rapport à la vision dominante actuelle qui est de raisonner surtout en termes de connectivité. Je finirai par dire que j'ai parlé de conclusions issues d'un groupe de travail qui a été fait dans l'expertise collective menée voici un

an et qu'il est intéressant de voir que ces conclusions sont confortées par différents articles, notamment des synthèses récentes. Ainsi, un article paru en décembre 2008 synthétise les facteurs clés pour la biodiversité en prenant en compte presque 800 espèces sur les différents continents. Les conclusions d'une telle synthèse sont que la taille des patchs et la connectivité sont de façon surprenante de pauvres prédicteurs pour les diverses espèces prises globalement, et le mode d'occupation des terres est plus important que la taille des patchs et la connectivité pour la majorité des espèces. Ceci amène les auteurs à dire qu'il est très important de se soucier de la qualité de la matrice paysagère en termes de conservation. Avant de conclure, je vais juste rajouter une dernière chose : Nous avons beaucoup parlé espèces et je voulais avoir une diapositive pour dire qu'il ne faut pas oublier de raisonner également les services écosystémiques rendus par la biodiversité au sein des territoires et donc de prendre en compte, comme un intervenant l'a dit tout à l'heure, les enjeux socio-économiques à la clé. Nous pouvons par exemple citer le rôle de la complexité du paysage par rapport à la présence de pollinisateurs maintenus par des éléments semis naturels et qui serviront à la pollinisation dans des cultures cibles, par exemple. Nous faisons le même constat s'agissant de la relation entre complexité du paysage et efficacité du contrôle biologique.

En bilan, nous avons clairement besoin de bases scientifiques supplémentaires. Elles sont insuffisantes aujourd'hui pour orienter les actions trame et aménagement du territoire par rapport à la biodiversité. D'autre part, il est important de préciser quelles sont nos cibles biodiversité lorsque nous parlons d'aménagement du territoire. Il convient de savoir si nous sommes dans une situation où nous voulons cibler des espèces emblématiques

ou si nous avons une approche plus générique par rapport à une biodiversité ordinaire ; ceci sans opposer ces différentes démarches, ce qui n'est pas du tout mon message, au contraire. Il existe une complémentarité entre des actions différentes, en fonction de la cible choisie. Enfin, je trouve très bien dans la démarche trame le fait que nous soyons sur un rôle opérationnel, sur un rôle stratégique. Toutes ces visions montrent que nous sommes clairement dans un besoin de gouvernance territoriale avec un besoin de dialogue, d'adhésion des acteurs. Dernier point, il convient de ne pas attendre les scientifiques pour agir. Pour autant, il convient de concevoir un processus d'apprentissage en marchant mobilisant les scientifiques, apprentissage avec capacité d'adaptation, qui vise notamment à conserver les capacités d'adaptation au sein du paysage. Pour faire tout cela, nous voyons que nous avons besoin de lien fort entre les différents acteurs, notamment entre recherche et acteurs de terrain.

Ma dernière diapositive montre que la construction d'une 'trame' serait également très importante dans un domaine : celui des acteurs recherche en biodiversité. Il s'agit en effet d'un champ fragmenté entre disciplines, entre acteurs. Face à ce constat, la FRB a été construite en intégrant ces différents acteurs, et nous pouvons dire que son but est de jouer un rôle de corridor ou de trame, d'investir des niches vides, de soutenir des thèmes orphelins et innovants. Je signale juste qu'un groupe de travail est en train de se mettre en place au sein du comité d'orientation stratégique de la FRB sur l'aménagement du territoire.

Comme la trame peut avoir un rôle clé global pour la biodiversité, mais surtout pour des espèces cibles, et des habitats remarquables, le type d'outil qu'est la FRB peut-être particulièrement intéressant pour développer des thèmes orphelins, des actions collectives innovantes de façon ciblée, en complément de

ce que peuvent faire les différents acteurs. Je vous remercie.

## ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ

M. Michel GALLIOT, chargé de mission, Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC)

Bonsoir. L'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique a été créé en 2001 par la loi qui donnait le statut de priorité nationale à la lutte contre l'effet de serre. Les missions de l'ONERC sont de deux ordres. Le premier ordre est une mission de collecte d'informations et de diffusion des recherches, des études sur les risques liés au changement climatique et aux événements climatiques extrêmes. Le deuxième aspect des missions de l'ONERC est de formuler un certain nombre de recommandations dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques. Tous les documents rassemblés par l'ONERC sont disponibles sur le site Internet qui est un des moyens essentiels de diffusion de l'information. Je pense que vous avez déjà eu ce matin un certain nombre d'éléments sur ce sujet et je vais donc aller rapidement sur les impacts du changement climatique sur la biodiversité. Pour ce qui concerne par exemple le monde végétal, on observe un avancement notable des dates de floraison des pommiers. Ce sont des impacts observés depuis 30 ou 50 ans en France. Je pense que cela vous a également été présenté sur les oiseaux qui maintenant hivernent en France et que nous ne connaissions pas voici 30 ans. Autre impact, une mesure de la température de la mer par détection par satellite autour de la Réunion qui montre qu'en 15 ans, nous pouvons observer une augmentation de température de 0,7°C et cette augmentation de température a des

conséquences, en particulier sur les explosions de population d'algues autour de l'île de la Réunion.

On note une évolution sur les milieux de montagne avec un recul des glaciers, mais également une diminution de l'ensemble de la masse de glace, le bilan de masse qui diminue dans les glaciers des Alpes. Sur l'enneigement, on constate une baisse importante avec une diminution d'un mois de la durée d'enneigement et deux mois pour ce qui concerne l'enneigement supérieur à 1 mètre. Ce sont des observations faites au Col de Porte par Météo France.

S'agissant des évolutions annoncées, je rappellerai quelques exemples sur les épisodes de canicule. Le nombre moyen de jours d'une vague de chaleur prévue pour 2090 dans le cadre du scénario B2, scénario dans lequel nous tenons compte de freins aux émissions de gaz à effet de serre, passerait à 16 ou plus de 16 jours. Souvenons-nous, en 2003 il s'était agi d'une durée de 7 jours. Il s'agit donc de changements importants. Il y a eu en 2003 non seulement des problèmes dus au stress hydrique, mais également un problème de choc thermique et ce type de phénomène, avec l'évolution climatique, nous amènera des conséquences considérables. Au niveau de la sécheresse, la durée de la période de sécheresse sera augmentée avec un nombre maximum de jours secs consécutifs, qui tourne actuellement aux alentours de 20 à 30 jours et qui dépassera 40 jours dans certaines régions, avec les problèmes sur l'assèchement des sols, la baisse des étiages des rivières.

L'adaptation des espèces à ce changement entraînera des évolutions dans les paysages en particulier des forêts. La composition des forêts devrait évoluer et si nous prenons l'exemple du hêtre, sa zone de présence devrait petit à petit être repoussée vers le nord et l'est de la France, non pas pour des raisons de

fortes températures, mais pour des raisons de disponibilité en eau.

Il y a bien sûr l'impact du changement climatique sur la biodiversité, mais nous avons en retour une influence de ce changement de biodiversité sur l'ensemble du système climatique avec des rétroactions qui peuvent être positives, c'est-à-dire allant dans le sens d'une augmentation de la température.

On peut citer la fonte du permafrost, du sol gelé en permanence et qui en dégelant libérera du méthane, gaz au fort pouvoir d'effet de serre, ce qui aura donc une conséquence d'accélération de l'augmentation des températures. La déforestation, dans la mesure où elle diminue le puits de carbone, a une influence, tout comme la modification de la masse du phytoplancton des océans qui joue un rôle très important dans le puits de carbone. Au titre des rétroactions négatives, nous pouvons dire que l'extension de la forêt boréale des hautes latitudes va à l'inverse créer un nouveau puits de carbone et piéger une partie du carbone de l'atmosphère. L'assèchement des sols et d'une partie des zones humides aura un effet de diminution de la production de méthane et donc un effet plutôt de diminution de la teneur en gaz à effet de serre, une limitation du réchauffement. Vous pouvez donc voir qu'il s'agit d'un système interactif.

Face à l'avenir qui nous est prévu il faut non seulement procéder à la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre mais également prévoir de s'adapter à ce changement. Sur l'adaptation, l'Europe se mobilise. L'Agence européenne de l'Environnement a publié un rapport en 2004 avec un certain nombre d'indicateurs des impacts du changement climatique. Ces indicateurs ont d'ailleurs été remis à jour en 2008. Un livre vert a été publié en juin 2007, pointant la nécessité de s'atteler à tous les niveaux, d'agir immédiatement aussi bien dans

l'Union européenne qu'à l'extérieur, continuer à agir pour connaître tout le fonctionnement du système et de faire participer l'ensemble de la société, aussi bien le secteur public que le secteur privé, les entreprises, à l'élaboration des stratégies d'adaptation.



M. Michel GALLIOT, ONERC

Un livre blanc devrait sortir en 2009, nous l'espérons un peu plus tôt, mais il est probable que l'approche des élections européennes repousse un peu cette publication. Nous nous attendons à avoir une approche législative plus formelle qui imposerait aux États-membres de mettre en place des stratégies déterminées et une obligation de communiquer des informations pour permettre une mise en commun et traiter également les questions transfrontalières puisqu'il s'agit effectivement d'un domaine où nous ne pouvons pas nous contenter de travailler à l'intérieur des frontières.

Qu'en est-il en France ? La stratégie nationale d'adaptation a été adoptée en novembre 2006 sur les recommandations de l'ONERC. Un groupe de travail interministériel prépare actuellement un rapport sur les impacts du changement climatique. Une première phase a été publiée en juin 2008 et une seconde devrait l'être cette année en essayant de chiffrer le coût des impacts et le coût de l'adaptation nécessaires. Ce travail a déjà été fait dans d'autres pays, souvenez-vous, tout le monde

a entendu parler du rapport STERN qui était un rapport très global. Il s'agit, pour la France, d'une approche beaucoup plus diversifiée, plutôt qu'une approche globale, avec une participation de nombreux acteurs et c'est un peu ce qui en fait l'originalité. Nous attendons des résultats très intéressants qui permettront d'alimenter la préparation du plan national d'adaptation qui est attendu pour 2011.

Je reviens sur quelques recommandations de la stratégie d'adaptation. Il faut continuer la recherche dans le domaine du changement climatique, développer l'information, la sensibilisation et là, je sais que toutes les associations travaillent beaucoup dans ce sens. Il faut cependant aller plus loin, continuer parce que les mesures, aussi bien sur l'atténuation que sur l'adaptation, ont besoin d'être popularisées pour être acceptées, intégrées et pouvoir être mises en place plus facilement. Nous préconisons également la prise en compte de l'adaptation dans tous les documents de planification, les SCOT, les SDAGE, les plans locaux d'urbanisme, tous les plans doivent tenir compte de ce changement climatique et de ses impacts.

Je ne veux pas détailler toutes les mesures, je vais simplement en citer deux qui sont tout à fait dans le sujet d'aujourd'hui : la recommandation 28 qui concluait à restaurer la résilience des écosystèmes et qui ne parlait pas de trame verte ou de trame bleue, mais qui parlait de corridors écologiques. Je pense que nous pouvons dire que nous parlions de la même chose. Une autre recommandation concernait la stratégie nationale de la biodiversité qui devait prendre en compte ces effets du changement climatique.

Je vais terminer rapidement sur des choses qui vont se mettre en place à la suite du Grenelle de l'environnement. Le Grenelle a repris l'idée d'un plan d'adaptation qui doit se faire en 2011, mais il a également repris l'obligation de créer des plans climats territoriaux, des schémas régionaux

air-énergie-climat. Avec ces documents, l'échelon territorial est concerné et il doit agir en complément de l'échelon national.



## TROISIEME SESSION

La mise en œuvre de la trame verte et bleue en France

## CONTEXTES SOCIAUX ET PRATIQUES DE LA NATURE

M. Maurice WINTZ, université de Strasbourg

Bonjour. Quelques mots en 15 minutes sur les contextes sociaux et les liens entre les contextes sociaux et les pratiques de la nature, c'est-à-dire la manière d'agir dans la nature, à partir de quelques réflexions qui sont issues de mes travaux de recherche en tant que sociologue de l'environnement.

Tout d'abord, je vais prévenir que le rôle du sociologue est d'avoir un regard un peu distancié et un peu critique par rapport à ce qu'il observe, et même à ce qu'il fait lui-même. Donc l'objectif de cette intervention est d'essayer d'avoir un peu cette attitude distanciée et je vais vous proposer quelques réflexions - cela restera quand même relativement simple, relativement schématique - qui vont peut-être plus poser de questions qu'apporter de recettes. Je pense que les recettes, dans les problèmes qui nous intéressent, sont des recettes élaborées collectivement ensemble et personne n'a la science infuse dans ce domaine. Ce sont donc quelques réflexions, quelques questions modestes sur cette thématique des relations entre la société humaine et la nature.

Ce que nous pouvons appeler le rapport à la nature, c'est-à-dire ces relations qui se tissent entre l'espèce humaine et son environnement naturel, concerne un ensemble d'interactions entre - si nous voulons séparer cela ainsi de façon schématique - un acteur social, un individu ou une organisation, qui est inséré dans un contexte social spécifique, et - je crois que c'est important et j'y reviendrai - une partie de la nature. Nous ne sommes jamais en contact avec l'intégralité de la nature ; nous sommes en contact avec une portion de la nature qui est

plus ou moins consciemment sélectionnée par l'acteur en fonction de ses imbrications sociales. Ces relations sont à la fois symboliques et matérielles avec cette partie de la nature et renferment notamment une dimension qui est, de notre point de vue d'humain, une appropriation. Cette appropriation peut être matérielle, physique et directe à travers la propriété ; cela peut être aussi une appropriation symbolique, c'est-à-dire où nous nous projetons sur une portion de nature et nous sentons dépositaires d'une manière ou d'une autre de cette portion de nature.

C'est donc un peu autour de ces points que je vais tenter d'apporter quelques réflexions avec trois interrogations, d'abord sur la nature, ce qu'est cette nature dont nous parlons depuis hier matin, ensuite sur la société et puis pour finir autour des relations entre ces deux ensembles. Bien entendu, par commodité, je considère qu'il y a, d'un côté, une société humaine et, de l'autre, son environnement naturel. Nous savons bien que nous faisons partie intégrante de cette nature et qu'il n'y a pas lieu de séparer ces choses-là de façon aussi catégorique. Nous sommes dans un tissu d'interactions entre nous-mêmes et cet environnement naturel.

Alors quelques mots pour tenter de préciser ce que nous appelons « Nature ». Je pense que ce qui est important, ce sont des choses triviales que tout le monde connaît, c'est que la nature est quelque chose d'extrêmement complexe qui, de façon là aussi très schématique, est le résultat de deux dynamiques : une dynamique que nous pourrions appeler proprement naturelle qui a préexisté avant l'apparition de l'espèce humaine, et qui continue à s'exprimer. Il y a une part de nature même dans le champ de maïs, c'est-à-dire que le grain de maïs ne pousse pas parce que l'agriculteur a décidé qu'il devait pousser. Il pousse parce que sa propre

dynamique naturelle le pousse à pousser. Après, que l'agriculteur maîtrise une bonne partie du contexte de l'expression de cette dynamique naturelle, c'est une chose ; mais il y a une dynamique naturelle qui existe, avec laquelle nous travaillons, qui fait aussi que nous fonctionnons, nous, en tant qu'organismes naturels et qui s'exprime également en nous. Et puis, en interaction avec cette dynamique naturelle, il y a une dynamique sociale qui a pris de plus en plus d'importance dans l'évolution et dans l'orientation des dynamiques naturelles, ce qui fait que ce que nous appelons nature est quelque chose d'extrêmement changeant et qui change aujourd'hui beaucoup en fonction de l'évolution de la société humaine elle-même. La dynamique sociale correspond aux formes d'organisation de la société qui vont déterminer d'une certaine façon les formes d'intervention sur la nature.

Une troisième chose importante qu'il faut absolument avoir présente à l'esprit, c'est que ce que nous appelons nature n'est pas qu'une réalité objective ; c'est aussi quelque chose qui est vécu subjectivement par les acteurs humains et cette subjectivité est variable dans le temps et dans l'espace social. Cela nous complique singulièrement la vie, mais cela la rend aussi intéressante.

Vous avez ici un schéma que je vais passer très vite, issu des travaux d'une sociologue autrichienne qui s'appelle Marina FISCHER-KOWALSKI et qui essaie d'interpréter, d'un point de vue systémique, un petit peu cette interaction entre les deux ensembles, encore une fois, sans vouloir les séparer de manière aussi absolue que cela en a l'air ici, avec d'un côté, une «nature» qui a ses propres dynamiques, de l'autre une «culture» qui a ses propres dynamiques et une zone d'interface dans laquelle il y a un certain nombre d'éléments hybrides dont nous, en particulier, les êtres humains - nous procédons à la fois

d'une dynamique naturelle, ce qui fait que notre corps fonctionne, que nous mangeons, que nous digérons, que nous croissons, que nous mourons - et de l'autre, une dynamique culturelle qui s'applique sur cette dynamique sociale.

Et puis dans cet ensemble hybride, il y a aussi toutes les espèces que nous avons domestiquées de manière plus ou moins intense, et les artefacts, c'est-à-dire tous les objets que nous fabriquons. Je passe rapidement.



M. Maurice WINTZ, université de Strasbourg

Un autre élément important : l'ensemble culturel, comme l'ensemble naturel d'ailleurs, est autopoïétique, c'est-à-dire qu'il se développe en fonction de logiques qui lui sont pour une bonne partie propres. Cette autopoïèse peut donner un système culturel compatible plus ou moins avec le système naturel.

La question que nous nous posons aujourd'hui autour, en gros, du développement durable est que peut-être le système autopoïétique humain s'est développé de façon qui n'est pas forcément compatible avec le système naturel et qui suscite ou demande des remises en

question de notre développement culturel.

Tout cela fait l'objet de perceptions, donc de manière de se représenter le monde et d'actions. Quelques mots sur la société humaine : de façon très schématique, la société est un ensemble composé d'individus ou de groupements d'individus en constante interaction et qui ont un certain nombre de caractéristiques, qui remplissent des fonctions. Nous remplissons tous, en tant qu'individus, en tant qu'acteurs, des fonctions à l'intérieur de la société : fonction de fabrication de la connaissance, fonction de mise en œuvre d'un certain nombre d'orientations, etc. Certains auteurs parlent de différenciation fonctionnelle, c'est-à-dire que nous avons tous intégré dans notre formation, dans notre socialisation, un certain nombre de caractéristiques spécifiques qui font de nous plus ou moins des spécialistes de certains domaines qui sont nécessaires au fonctionnement de notre société, ce qui fait que l'intercommunication entre les humains est quelquefois difficile parce que nous avons tous des cultures spécifiques propres et qui ne facilitent pas toujours la compréhension de ce que fait l'autre, parce que nous sommes dans cette différenciation fonctionnelle qui marque très profondément l'évolution et l'organisation de notre société. En tous les cas, notre société occidentale mondialisée est complexe.

Une autre caractéristique importante est que nous avons tous des croyances, nous croyons à un certain nombre de choses, des croyances générales, des croyances spécifiques. Nous croyons par exemple dans la société occidentale, à la science. Nous pouvons considérer que c'est une croyance. Nous croyons aussi à d'autres choses. Il y a des gens qui croient ou ne croient pas en Dieu, etc. Nous avons des valeurs, c'est-à-dire des choses qui nous semblent importantes, pour lesquelles

nous sommes prêts à éventuellement entrer en lutte avec d'autres acteurs humains qui ont d'autres valeurs.

Nous avons des émotions, c'est un élément important. Le moteur de la société est très fortement affectuel. Et nous essayons de rationaliser plus ou moins bien, avec plus ou moins de pertinence ces émotions, ces croyances, ces valeurs. Nous avons aussi des intérêts à défendre.

Ce que nous pouvons retenir de cela, qui est important peut-être dans la discussion autour de la trame verte, c'est que, quand nous sommes en interaction avec d'autres acteurs qui ont d'autres croyances, qui ont d'autres valeurs ou qui ont d'autres intérêts, il y a des choses qui se négocient plus facilement que d'autres, parce qu'il y a des dimensions parmi celles que je viens de citer qui sont plus malléables que d'autres dans le parcours d'un individu.

Alors tout peut changer, mais il y a des choses qui changent plus facilement que d'autres.

Les intérêts peuvent relativement facilement se négocier ; je sais ce que je peux perdre pour gagner quelque chose en contrepartie. Les valeurs et les croyances se négocient plus difficilement parce que cela fait partie plus profondément de notre être, de notre configuration sociale, si nous pouvons appeler cela ainsi.

Donc quand nous sommes en interaction avec d'autres acteurs, ce n'est pas forcément la peine d'attaquer tout de suite sur les croyances parce qu'elles sont très profondément ancrées dans l'acteur en face et dans nous. Et il ne faut pas chercher à convertir d'abord les acteurs autour des croyances.

Mais nous pouvons négocier sur des intérêts. C'est donc quelque chose qu'il faut peut-être avoir en tête.

Autre caractéristique fondamentale de notre

société : les acteurs sont inégaux entre eux. Nous avons tous des positions sociales différentes qui font que nous avons des marges de manœuvre, du pouvoir, des réseaux sociaux, de la légitimité, qui nous situent dans l'espace social. Cette situation n'est pas égale ; nous sommes libres et égaux en droit mais nous ne sommes pas égaux en fait et c'est quelque chose qu'il faut aussi avoir en tête dans les discours avec les acteurs. Il y a des acteurs qui ont plus de pouvoir que d'autres et c'est quelque chose d'important dans la société. C'est aussi ce qui explique, entre autres, avec les croyances et les valeurs, le fait que la société soit un ensemble fondamentalement conflictuel. Cela ne veut pas dire que nous faisons la guerre tous les jours, mais nous sommes en conflit avec des valeurs, des croyances, des intérêts, etc.

Et puis, la société est le monde des idées, beaucoup plus que le monde matériel. Ce qui nous fait réagir, ce qui nous fait bouger, ce sont les idées que nous véhiculons, que nous échangeons avec d'autres êtres humains. Ces idées ont une caractéristique : elles sont variables, beaucoup plus facilement variables dans l'espace et dans le temps que les éléments matériels.

Je vous présente maintenant quelques éléments par rapport à des systèmes d'action : j'ai essayé dans un schéma très simple de montrer un peu ce qui se joue quand un acteur décide de faire quelque chose. Il y a ce que nous pouvons appeler très schématiquement son contexte social, c'est-à-dire sa catégorie sociale d'appartenance. Nous appartenons tous à des milieux sociaux spécifiques qui nous ont formés, qui nous ont intégré un certain nombre de valeurs, de représentations, etc., ce que nous pouvons appeler la culture et les valeurs, qui jouent dans la décision que nous prenons d'agir à un moment ou à un autre.

Il y a les intérêts que nous avons envie de défendre. Il peut s'agir d'intérêts matériels

ou d'intérêts symboliques. Il y a des représentations, c'est-à-dire des perceptions du monde, de la réalité et des autres acteurs qui nous sont aussi propres, spécifiques à nos groupes sociaux d'appartenance. Il y a le contexte qui est composé d'opportunités ou de contraintes, selon le cas, et qui vont nous faire agir dans un sens ou dans l'autre en fonction de la manière dont nous apprécions, dont nous évaluons ce contexte.

Donc derrière une action ou une décision d'action, il y a tout cela qui est en jeu. Ce n'est pas que de la technique ou de la science, mais ce sont des choses qui véhiculent des dimensions qui sont extrêmement importantes, dont certaines peuvent bouger facilement et d'autres peuvent bouger beaucoup plus difficilement.

Dans l'analyse d'un jeu d'acteurs, il faut par conséquent essayer de prendre en compte ces différents éléments si nous voulons être le plus efficace possible. Comprendre les logiques de l'autre, c'est intégrer un petit peu ces différentes dimensions.

Dans la troisième partie, essayons de voir ce que nous pouvons tirer de ce qui précède du point de vue de la compréhension des relations à la nature par rapport à tous ces éléments.

Le rapport à la nature des acteurs est une idée qui me paraît importante, je l'ai déjà dit, mais pour un acteur donné, la nature est toujours une part de nature ; ce n'est jamais la nature dans son intégralité. Cette relation existe dans une relation concrète objective, mais aussi dans une relation subjective. Nous projetons sur la nature des idées, des représentations, des perceptions, qui nous sont propres et spécifiques et qui dépendent de tous les éléments que nous avons déjà vus.

Nous pouvons prendre comme exemple une recherche qui a été faite autour du grand cormoran et des conflits entre pêcheurs et

ornithologues. Nous avons essayé de mettre en évidence ce que nous avons appelé le système des actants vu par ces deux groupes sociaux, les pêcheurs d'un côté, plutôt pêcheurs de loisir, et les ornithologues de l'autre, en faisant des entretiens, en lisant la littérature produite par ces deux groupes.

© FNE - Christian Holey



M. Maurice WINTZ, université de Strasbourg

Nous constatons, je vais passer très vite, que le système naturel du pêcheur, qui est à la fois conditionné par le contact direct que le pêcheur entretient avec le milieu naturel, qui est essentiellement centré sur le poisson, mais aussi sur toute la dynamique de groupe qui véhicule des valeurs, des croyances, des représentations, etc. fait que la nature pour le pêcheur est principalement un cours d'eau avec un ensemble de poissons, ce qui l'intéresse principalement et, autour de cela, des concurrents. Je caricature évidemment parce que je vais vite.

Quand nous comparons cela avec le système des actants vu par un autre groupe social, les ornithologues, cela donne un ensemble qui est différent. Nous n'avons pas le temps de rentrer dans les détails, mais c'est un ensemble qui est différent parce qu'il repose sur d'autres types de contact avec la nature et il repose sur d'autres valeurs, sur d'autres croyances, sur d'autres représentations.

Quand ces deux-là parlent de nature et parlent

du même milieu, ils n'y voient pas la même chose, ils ne détectent pas la même chose et ne mettent pas l'accent sur les mêmes choses. C'est évident, mais c'est mieux de l'objectiver un petit peu.

Cela donne ce que j'appelle des configurations socio-naturelles qui font que chaque individu ou acteur projette dans sa portion de nature toute une série d'éléments d'ordre subjectif, qui l'engagent fortement et qui mettent en jeu - et cela me paraît important - sa cohérence en tant qu'entité psychologique et sociale. Cela veut dire que nous avons toujours besoin dans nos façons d'agir, dans nos façons de nous comporter, de nous sentir en cohérence avec nous-mêmes. Nous construisons des systèmes qui ont leur propre cohérence interne.

Ce peut être, par exemple, une forme d'appropriation symbolique, c'est-à-dire que nous projetons sur un milieu naturel qui nous est cher, que nous aimons bien, des pelouses sèches, des rivières, des forêts, que sais-je encore, un certain nombre de choses qui nous sont intimement très proches et nous nous sentons dépositaires des qualités de ce milieu tel que nous le voyons. Et nous nous donnons une forme de légitimité dans l'appropriation symbolique de ce milieu, que nous sommes prêts à défendre vis-à-vis d'autres acteurs qui peuvent avoir d'autres représentations et d'autres configurations avec ce milieu.

Pour le cas du cormoran, par exemple, les pêcheurs se sont sentis en position d'alerte en disant : « Ma nature, c'est-à-dire les poissons, sont menacés par l'extension du cormoran. » Ils se sont donc mis dans un rôle d'alerte, de défenseurs de l'intégrité de leur nature qui sont les populations piscicoles sur lesquelles ils ont envie de travailler et desquelles ils se sentent dépositaires. Donc le cormoran est une menace pour cette raison.

Et pour les ornithologues, évidemment, ce

n'est pas du tout la même chose puisque le rapport aux poissons n'est pas le même ; eux ont le rapport à l'oiseau. Cela fait des formes d'appropriation de la nature qui sont complètement différentes.

Je vais essayer de clarifier cela sous forme d'un schéma où nous avons un acteur I avec une portion de nature qui est la sienne et qui entre en interaction avec cette portion de nature selon un certain nombre d'éléments qui sont ses croyances, ses valeurs, ses émotions, etc. Cela forme donc une configuration cohérente et relativement stable entre cet acteur social et son contexte spécifique.

Ces configurations peuvent bien entendu entrer en concurrence lorsque plusieurs acteurs se projettent sur le même espace. C'est ce qui va arriver lorsque nous allons parler de la trame verte concrètement, parce que l'espace est approprié par différents acteurs qui ont leurs différentes représentations de cet espace, mais qui ont aussi des intérêts différents sur cet espace, des valeurs différentes, etc.

Pour être cohérents nous-mêmes, il faut avoir une relative stabilité et une relative pertinence dans la manière dont nous construisons notre rapport à l'autre et notre rapport à la nature. Ces configurations peuvent aussi être perturbées parce qu'un élément du contexte naturel change, ce qui est en train de se passer avec le changement climatique. Nous avons vu les interventions hier, la trame verte, changement climatique, biodiversité ; donc cela veut dire que notre configuration en tant que naturaliste est en train d'être menacée par une modification du contexte naturel liée au changement climatique.

Alors que va-t-il se passer avec notre nature ? Notre nature va être changée et perturbée. Cela nous perturbe et cela perturbe ce que nous avons construit comme configuration

cohérente avec cette nature. Mais notre configuration peut aussi être perturbée par des modifications du contexte social. C'est ce qui va arriver quand nous allons dire au monde agricole que maintenant il faut faire de la trame verte, qu'ils ont fait du maïs pendant des décennies mais que maintenant, il faut faire la trame verte. C'est un élément du contexte social qui va modifier et perturber la configuration cohérente que l'agriculteur a entretenu avec sa portion de nature.

Cela va par conséquent provoquer des changements et susciter des réorganisations de cette configuration, ce que certains sociologues appellent des recompositions de la posture que nous allons avoir, soit en interaction avec d'autres acteurs sociaux, soit en interaction avec cette portion de nature que nous nous sommes appropriée.

Cette recomposition peut prendre différentes formes : cela peut être une simple adaptation, c'est-à-dire que je ne change pas grand-chose à ce que j'ai déjà fait mais je l'adapte en fonction des nouvelles configurations, soit cela peut être des ruptures. Et les ruptures vont évidemment être beaucoup plus difficiles à vivre pour l'acteur. Si nous lui demandons de rompre avec ce qu'il a eu l'habitude de faire jusqu'à présent, cela va entraîner une recomposition qui peut être assez douloureuse, parce que cela peut toucher des éléments qui sont relativement fondamentaux dans sa propre construction. Ce sont par exemple des croyances ou des valeurs.

Il faut donc essayer, je pense, c'est une piste de réflexion que nous pouvons entamer, de voir quelles sont les dimensions de cette configuration auxquelles nous allons toucher quand nous allons entrer en négociation avec d'autres acteurs et modifier leur configuration en rapport avec leur espace naturel sur lequel nous essayons de travailler.

En conclusion, gardons à l'esprit que la nature ne parle pas ! Ce sont toujours des humains qui parlent au nom de la nature. Je n'ai jamais entendu encore une espèce me dire qu'elle était menacée et qu'il fallait la protéger. Ce sont les humains qui parlent au nom de l'espèce, donc avec la notion de porte-parole qui peut être plus ou moins fiable. Voir en particulier Bruno LATOUR.

Notre rapport à la nature est donc socialement situé dans le temps et dans l'espace et cette variation est relative selon les dimensions concernées, croyances, valeurs et intérêts. C'était quelques éléments que je voulais vous apporter pour cette réflexion aujourd'hui pendant ce congrès et je vous remercie pour votre attention.

## MÉCANISMES SOCIO-ÉCONOMIQUES

M. Jacques WEBER, économiste anthropologue, Cirad

Bonjour. Je ne vais pas vraiment vous parler de trame bleue ou de trame verte. Comme je le disais sous forme de boutade, étant daltonien, la trame verte, je n'y vois que du bleu ! En fait, je trouve le sujet absolument passionnant, mais il y a beaucoup plus compétent que moi sur le sujet dans la salle.

J'ai donc choisi d'essayer de vous apporter sur un plateau les échos de toutes les discussions qu'il y a à propos de la possibilité de sortir de la crise sur des bases écologiques. Voilà sur quoi j'aimerais vous emmener pour provoquer ensuite, si vous le voulez bien, une discussion.

Nous sommes tous d'accord : il y a une grave crise. Mais quel genre de crise ?

Regardons-la un peu dans ses composantes. L'évolution du prix du brut, les cours des

produits alimentaires depuis l'an 2000, mais également les coûts des matières premières importées en dehors du pétrole suivent des courbes qui parlent d'elles-mêmes. Voici comment la crise nous est présentée.

Nous pouvons voir tous ces éléments de deux manières : sous l'angle des marchés ou sous l'angle de la rareté. Pour moi, la crise est d'abord une crise des ressources naturelles, qu'elles soient épuisables ou renouvelables.

Mais cette crise, si elle est une crise de nature écologique, va avoir une *expression* de type financier ou économique, ce qu'illustre l'évolution des commandes à l'industrie. La tendance ne se poursuit pas comme à la fin du graphique. Je crois qu'en ce moment, nous sommes encore en train de replonger. La récession est là et le taux annoncé de baisse du PIB en 2009, de -1,9 %, me paraît hélas, bien optimiste.

Alors, si la crise est écologique et que l'expression en est financière et économique, par contre le coût est déjà et sera un coût social. Je fais un petit clin d'œil à mon collègue BOMPARD qui signifie que si le coût est social, et nous le voyons de deux manières, alors la question est de savoir si la crise est une crise écologique ou de l'emploi. Nous avons tendance en ce moment à entendre des discours, comme les échos que j'ai entendus de l'Assemblée Nationale où certains disaient : « L'écologie, oui, c'est important, mais l'emploi est encore plus important. » Je crois que ce sont les deux phases d'un même Janus et que si nous posons bien la crise dans les termes où je la pose sur ce transparent, dans une crise écologique dont l'expression est financière et économique et dont les coûts sont déjà et seront des coûts sociaux, nous ne pouvons plus opposer emploi et écologie.

Voilà pour le diagnostic. Mais alors que faire ? Dans son rapport de mai 2005, le *Millennium*

*Ecosystem Assessment* (MEA) posait déjà le cadre conceptuel de ce que nous pouvons faire, en constatant qu'à l'heure actuelle, s'agissant des diverses régulations - par régulation, nous entendons aussi bien les taxes que les marchés de droit, les licences, enfin tous les instruments qui permettent de réguler les marchés et l'économie - il existait quatre types de capital : le capital manufacturier, par lequel nous entendons, en gros, l'outil de travail, le capital humain, par lequel nous entendons à la fois les emplois et les compétences, le capital social, l'ensemble des relations, - et nous savons que nous pouvons le résumer d'une autre manière : les hommes sont égaux et certains sont plus égaux que d'autres, Maurice WINTZ serait plus nuancé que moi - et le capital naturel qui est constitué pour l'essentiel des ressources vivantes et des ressources épuisables.

À l'heure actuelle, le MEA a constaté que l'ensemble des régulations porte sur le capital manufacturier et le capital humain : on taxe essentiellement le travail et l'outil de travail. Si nous voulions vraiment changer de monde et entrer dans un monde qui soit viable et durable, alors il faut basculer les régulations du capital humain, donc du travail sur le capital naturel, mais aussi du capital manufacturier sur le capital naturel. Que signifie cela concrètement ? Il va falloir que ce soit mondial. Il faut donc repenser les organisations internationales pour se doter de règles communes à l'ensemble du monde, mais également de principes d'équité qui soient de nature internationale.

Il nous faut des institutions internationales qui aient réellement un pouvoir de régulation, non pas par elles-mêmes, mais un pouvoir de mise en œuvre de régulations qui soient décidés par les états membres de ces institutions. Qui dit pouvoir de régulation dit pouvoir de police. Sans pouvoir de police, il n'y a pas de pouvoir de régulation. Et qui dit

régulation dit également redistribution de ce qu'a été collecté.

Il faut donc aller vers des institutions qui soient capables, par exemple, de mettre en place les bases d'une taxation internationale d'un certain type, mais également de mettre en œuvre la restitution, la redistribution du produit d'une telle taxe à échelle internationale. Là, nous sommes dans le principe d'équité.



M. Jacques WEBER, Cirad

Vous savez qu'en économie, nous avons toujours deux préoccupations. L'une est l'efficacité ; le bon économiste est celui qui met en œuvre des moyens de production de telle sorte que le retour sur investissement soit maximal. L'autre aspect est la répartition. Sur la répartition, l'économiste en soi n'a rien à dire. C'est un acte politique, ce n'est pas la loi du marché ou des choses comme celle-là, c'est un acte politique. Par contre, en fonction du mode de régulation que choisit le politique, l'économiste est à nouveau capable de lui dire les conséquences du mode de régulation qu'il choisit. Le politique reste maître en principe, et c'est pour cela que je suis de ceux qui considèrent qu'il n'est pas d'économie si ce n'est d'économie politique. Quand l'économie cesse d'être politique, elle ouvre la porte à tous les dangers.

John Kenneth GALBRAITH, économiste que nous redécouvrons à cause de la crise de 1929

et inventeur du mot « société de consommation », entre autres, disait que la loi du marché n'existe pas. La prétendue loi du marché est la loi de la jungle et la liberté du marché revient à la liberté du renard dans le poulailler libre. Il disait que pour qu'un marché soit régulateur, encore faut-il qu'il soit lui-même régulé, sinon il ne régule rien du tout.

GALBRAITH posait déjà les problèmes dans les termes suivants : ou bien nous sommes le jouet d'un marché erratique, ou bien nous faisons du marché son jouet, c'est-à-dire que nous nous servons du marché comme d'un outil pour ne pas être l'outil d'un soi-disant marché qui viendrait du ciel. Si nous nous servons du marché comme d'un outil parmi d'autres, alors nous pouvons avoir une certaine efficacité dans l'atteinte des objectifs, quels que soient les objectifs que nous nous définissons.

Je suggérerais de basculer les régulations sur le capital naturel ; c'est déjà, d'un point de vue global, aller vers une taxation systématique des consommations de nature en lieu et place des taxations sur le travail et sur l'outil de travail, basculer progressivement. Cela signifie, par exemple, le remplacement progressif des taxes sur le travail et l'outil de travail par des taxes sur les consommations de nature.

Prenons l'exemple du poisson : il n'a pas de valeur du tout. Ce qui fait le prix du poisson dans votre assiette, est le coût d'accès à la ressource et le coût de mise à disposition de cette ressource ; mais en lui-même, le poisson n'a pas de valeur. C'est comme l'eau ; elle n'a pas de valeur. Le prix que vous payez l'eau est le prix attaché à la fourniture de l'eau, mais pas l'eau elle-même.

Il va falloir que cela change ! Il faut conférer à ces biens qui n'ont pas de valeur intrinsèque une certaine valeur pour pouvoir aboutir à la protection de ces ressources rares et

qui se raréfient considérablement et dont la raréfaction même est à l'origine de la crise.

L'énergie, par exemple, pourrait être l'objet de la mise en œuvre d'une taxe à échelle mondiale sur l'énergie ajoutée depuis l'extraction de l'énergie jusqu'à la consommation finale du produit. Mais une telle taxe mondiale est intéressante si, et seulement si, elle est associée à la redistribution du produit de la taxe en fonction inverse de la consommation de l'énergie. Si nous faisons cela, nous avons un mécanisme d'aide au développement qui ne repose plus sur la charité, le bon vouloir, ou le copinage, mais sur des bases rigoureuses, contrôlables et transparentes.

Vous voyez comment le seul fait de commencer à se dire « et si nous basculions ? » peut produire un tout autre monde ! De là à dire qu'un autre monde est possible, il n'y a qu'un pas que je franchis allègrement, bien que n'étant pas militant d'ATTAC.

En ce qui concerne les ressources renouvelables, il va falloir taxer l'extraction, encore une fois, *en lieu et place* d'autres taxes existantes à l'heure actuelle.

Cela peut se faire directement dans certains cas, mais pas toujours ; vous ne pouvez pas, par exemple, taxer directement le poisson, mais vous pouvez mettre en œuvre des marchés de droit, des licences, etc.

Mais tout de suite, vous vous dites : « Mais cela va encore alourdir le prix du poisson ! » Non, dans les pêches françaises, nous avons perdu, pour les années où j'ai les chiffres, de 1959 à 1985, la moitié des navires, les deux tiers des marins. Par contre, la puissance motrice installée à bord de la moitié des bateaux a été multipliée par huit sur la même période, et le rendement, à savoir la production en tonnes par marin, a été multiplié par plus de vingt. Donc au cours de cette période, 1950 à 1985,

nous avons mécaniquement, si je puis dire, remplacer du travail par du capital. Pourquoi ? En raison même du coût du travail lié à tout ce qui pèse dessus.

Si nous aboutissons à un travail à coût zéro, à charges zéro, mais par contre à une énergie extrêmement plus coûteuse qu'elle ne l'est actuellement, le prix du poisson dans l'assiette pourrait être le même à peu près, mais nous aurions une relance des emplois dans la pêche et nous aurions d'autres modes de capture beaucoup moins coûteux en énergie et beaucoup plus sélectifs. Voilà un exemple de raisonnement. Via des marchés de droit, il y a beaucoup d'obstacles et de reproches. Le principal de la part des professionnels, et qui est justifié, est le risque de concentration des droits entre quelques mains. Ce risque de concentration n'est pas intrinsèque au marché de droit ; il est lié à la façon dont nous nous en servons. Tout est dans l'art de manier le marteau et, selon la façon dont vous le maniez, vous vous tapez sur les doigts ou vous enfoncez un clou. Vous n'êtes pas obligé de vous taper sur les doigts, rien ne dit qu'un marché de droits génère la concentration.

Mais il y a plus. Quelle est l'idée générale derrière ? Nous sommes dans un système capitaliste. C'est un système qui fait du profit le moteur de l'activité et du développement et qui ne se soucie pas vraiment de la répartition de ce profit ; nous le voyons actuellement !

Si le système repose sur le profit, alors il repose aussi sur le lieu que nous désignons à l'activité pour être la source du profit. À l'heure actuelle, plus je détruis le capital naturel, plus je m'enrichis. Le produit intérieur brut (PIB) augmente à chaque fois que je détruis la nature. La destruction de la nature est créatrice de richesse au sens où nous l'entendons maintenant. Si nous basculons les régulations, à ce moment-là, le fait de détruire la nature sera extrêmement coûteux.

Par contre, toute activité contribuant au maintien ou à l'élargissement du potentiel naturel sera la source du profit. Nous retournons le système sur lui-même et nous faisons du profit le moteur de la conservation de la nature et de la conservation ou de l'élargissement du potentiel naturel.

Potentiel naturel, un mot nouveau ! Le capital naturel est une notion de stock. Je ne peux pas élargir le capital naturel au fur et à mesure que je pioche dans les stocks de pétrole ou de minerais ; je les amenuise. Mais il n'y a pas une seule façon de se servir du capital naturel. Il est des façons de s'en servir qui permettent de faire beaucoup mieux avec beaucoup moins. Nous pourrions définir rapidement le potentiel naturel comme étant constitué du capital plus les façons de s'en servir. Si le capital naturel ne peut pas être élargi, par contre le potentiel naturel peut l'être. Il faut faire en sorte que toute atteinte au capital naturel soit extrêmement coûteuse et que toute action qui maintient ou élargit le potentiel naturel soit source de profit. Voilà la philosophie d'ensemble. En gros, cela revient à réinsérer l'économie dans le monde vivant. Nous revenons sur l'exposé précédent de Maurice WINTZ et je vais reprendre certaines de ses phrases à mon compte, notamment qu'il n'y a pas de relation homme/nature ou humain/nature (je préfère humain d'ailleurs) ; il n'est de relation qu'entre les humains à propos de la nature. La nature s'en fout !

Deuxièmement, tout discours sur la nature est en fait un discours sur la société. Il nous faut donc remettre l'économie dans le monde vivant et nous essayons d'y contribuer de différentes manières, notamment avec des entreprises, en essayant de leur faire prendre conscience qu'elles sont dépendantes du monde vivant qu'elles détruisent et qu'elles sont en train de couper la branche sur laquelle elles sont assises et, deuxièmement, remettre les humains au milieu des non humains.

Cette image est l'affiche d'une conférence que j'ai donnée à Montréal à laquelle j'avais donné le titre « Les humains dans la biodiversité ». Vous voyez sur l'affiche que les humains dans la biodiversité vus par le communicant sont des humains derrière une barrière regardant les non humains de l'autre côté de la barrière. J'avais donc repris l'affiche dans mon PowerPoint pour dire au public : « Ce à quoi je vous invite, c'est à sauter la barrière pour rejoindre les non humains là où ils sont et vivre au milieu d'eux. »

En fin de compte, que faire ? Il est très dur de communiquer en dehors d'une enceinte comme celle-ci qui est préparée et ce dessin de conclusion résume bien le problème. Vous dites aux décideurs : « Nous sommes en train de détruire la terre. » et ils vous répondent : « Ne pourriez-vous pas formuler cela en termes plus vagues, plus imprécis et suffisamment langue de bois pour que nous puissions comprendre ? » N'ayant eu que très peu de temps pour vous l'expliquer, si vous voulez en savoir plus, il existe certains sites et je laisserai ma présentation aux organisateurs. Le site le plus riche, je crois, pour accéder à toute l'information sur l'environnement à travers le monde de façon rigoureuse est le site canadien de l'IISD (<http://www.iisd.ca/>), d'autant plus qu'il est traduit en français. Je vous remercie.

## L'ENGAGEMENT GRENELLE ET SES SUITES

M. Christian BARTHOD, sous-directeur des Espaces Naturels, MEEDDAT

Bonjour à toutes et à tous. Je suis au regret, voire au désespoir, d'intervenir après deux interventions de si haut niveau puisque je vais vous proposer de revenir à des questions beaucoup plus terre à terre de dynamique de

groupe, de structuration, de négociation, de compromis, de procédures, d'accords, etc. Mais c'est bien aussi à travers ces processus que nous donnons de la chair aux idées qui nous animent tous les uns et les autres.

Je vais vous présenter un état provisoire de la dynamique en cours qui s'est enclenchée après le Grenelle de l'environnement sur la question de la trame verte et bleue.

Le Ministre d'État a mis en place un comité opérationnel trame verte et bleue pour traduire en termes opérationnels l'engagement 73 du Grenelle de l'environnement sur la trame verte et bleue. Je vous ai mis à l'écran le texte, simplement pour insister sur une chose : le COMOP trame verte et bleue a reçu un cahier des charges de départ ; il est encadré par des questions qu'il lui faut discuter ; il n'est pas libre d'imaginer tout ce qui pourrait sortir de ses réflexions. Il travaille sur la base d'un mandat politique qui a été donné par les arbitrages rendus au plus haut niveau de l'État dans le cadre général du Grenelle de l'environnement.

Ce comité opérationnel du Grenelle, dit «COMOP trame verte et bleue (TVB)», est piloté par le sénateur Paul RAOULT, assisté de deux co-chefs de projet mais aussi d'une petite équipe technique qui fait beaucoup pour préparer les débats, pour les traduire en termes opérationnels, autour du CEMAGREF qui anime un groupement d'expertise avec le Muséum d'Histoire Naturelle, l'ONEMA et le SETRA. Mais le COMOP bénéficie également des contributions de diverses administrations.

Le COMOP trame verte et bleue est le seul à avoir reçu une lettre de mission valable pour 2 ans ; tous les autres COMOP ont fini leur travail et certains n'ont eu que quelques mois d'existence. S'il a 2 ans de mandat, ce n'est pas tout à fait par hasard ; c'est parce que le

pouvoir politique est tout à fait conscient de la complexité de l'objectif et de la nécessité de prendre du temps pour avancer, pour discuter, pour élaborer un projet véritablement partagé.

Le COMOP a également une autre originalité qui le différencie des autres COMOP : les administrations ne sont pas membres du COMOP mais assistent le COMOP. Le COMOP est structuré entre des représentants des collectivités, des partenaires sociaux économiques et le monde associatif. Un problème qu'il ne faut pas cacher : les collectivités, qui sont des partenaires on ne peut plus légitimes et incontournables ne font malheureusement pas partie des membres les plus assidus, et je dirais que du point de vue des chances de réussite de la trame verte et bleue, il est incontestable qu'il y a là un handicap de départ. Nous avons essayé des options alternatives, sans succès avéré. Cela signifie très clairement qu'il y a un enjeu, un défi qui nécessite plus d'imagination, plus d'innovation en matière de méthodes de travail, mais aussi que le COMOP trame verte et bleue ne peut pas être pas l'alpha et l'oméga. Sa réflexion ne peut être considérée comme un produit fini, d'où des propositions de consultations que j'expliquerai plus tard.

Autre commentaire : si le COMOP trame verte et bleue a un cahier des charges qui lui a été donné par le pouvoir politique, il est également confronté au fait qu'il n'innove pas totalement. Tout d'abord, ce n'est un mystère pour personne dans la salle que la France n'est pas pionnière en la matière, et que 19 des 27 pays de l'Union européenne ont déjà expérimenté à des degrés plus ou moins avancés des projets de réseaux écologiques, puisque la trame verte et bleue est le vocabulaire retenu en France pour une réalité qu'internationalement on a plutôt l'habitude d'appeler réseau écologique. Il est donc nécessaire de s'inspirer de ce qui a pu

être imaginé, testé, réussi et d'identifier ce qui a pu conduire à l'échec ou à des problèmes mal résolus dans d'autres pays européens.

Et puis la deuxième réalité, c'est que, même en France, l'État n'est pas pionnier non plus : un certain nombre de collectivités territoriales (régions, départements, intercommunalités, ...) ont été innovantes, courageuses en se lançant à l'eau à un moment où l'idée n'était pas forcément totalement mûre au niveau social, culturel et politique. Il faut rendre hommage à ces pionniers que sont, notamment la région Nord-Pas de Calais qui nous accueille, mais aussi l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, PACA, l'Ile de France...



M. Christian BARTHOD, MEEDDAT

Une petite remarque : vous observez que ce sont surtout des régions frontalières qui sont peut-être plus sensibles que les régions atlantiques aux influences, aux débats d'idées de ce qui se passe de l'autre côté de la frontière. Mais la région Ile-de-France s'est

également lancée dans cette aventure, et sans doute demain bien d'autres que le COMOP n'a pas encore identifiés. Il existe donc un riche potentiel d'idées, d'imagination, sur lequel nous pouvons nous fonder.

Au sein du COMOP, comme vous l'imaginez aisément en voyant la composition, tout le monde n'a pas forcément la même vision, le même regard, les mêmes attentes, les mêmes contraintes. Le COMOP a pris un certain temps, à peu près 6 mois, pour essayer de se façonner une culture partagée, en écoutant notamment un certain nombre de scientifiques venir présenter leurs réflexions, leurs grilles d'analyse, les schémas qu'ils estiment pouvoir proposer aux discussions des partenaires. Mais nous avons également donné la parole à des régions et à des départements, à des étrangers qui nous ont aidés à réfléchir sur les leçons que nous pouvions tirer de ce qui se passait déjà sur le terrain.

Très concrètement, le travail que nous faisons a d'une certaine manière le mérite de partir avec un retard certain par rapport à ce qui se fait dans divers endroits en Europe, et donc d'être à même de tirer les fruits d'un certain nombre d'expériences. Il participe à un grand mouvement au moins occidental, donc au coup sûr européen : le mois prochain, la Commission européenne réunira l'ensemble des vingt-sept pays de l'Union européenne dans un séminaire sur « *Green Infrastructure* » pour essayer de faire partager entre les différents pays les avantages et les inconvénients des initiatives déjà prises.

J'aimerais revenir aux choix du COMOP. Le schéma retenu est issu pour l'essentiel des réflexions du COMOP, mais il est également validé par le Gouvernement et transcrit dans le projet de loi Grenelle 2, portant engagement environnemental. Il repose sur une organisation

articulée sur trois niveaux d'approche territoriale, selon une logique qui est celle retenue par la majorité des pays européens.

1) Au niveau national, la prérogative de définir des principes et un cadre général, d'identifier des enjeux qui dépassent ceux d'une seule région. Je reviendrai ultérieurement sur ce qu'il y a derrière cette approche nationale.

2) Au niveau régional, sous la coresponsabilité de l'État et du conseil régional, il s'agit d'avoir une approche beaucoup plus structurée et précise en termes de territorialisation, d'ambition, d'aménagement du territoire. Aménagement du territoire, oui, parce que le projet de trame verte et bleue est certes un projet de biodiversité, mais il s'agit surtout d'un projet d'aménagement du territoire. Il est clair, quand nous regardons les expériences en cours en France ou dans d'autres pays européens, que les projets qui n'ont été portés que par des acteurs militants de la biodiversité ont connu pas mal de problèmes, alors que les projets qui ont réussi à être portés de façon collective, donc par une volonté politique en termes d'aménagement du territoire, ont eu beaucoup plus de succès.

Au niveau régional, le travail d'élaboration se structurera autour des schémas régionaux de cohérence écologique, qui devront respecter les orientations nationales et le guide méthodologique. Ces schémas régionaux seront élaborés conjointement par l'État et la région, en association avec toute une série d'acteurs et suivant un cadre partenarial qui ressemble à la logique de la gouvernance du Grenelle de l'environnement - vous en connaissez les cinq collègues - et avec comme ambition de présenter les enjeux régionaux, de cartographier la TVB à l'échelle de la région, et puis d'arriver à proposer un cadre contractuel mobilisable pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques.

Tout ceci, dans un document soumis à enquête publique, précisant les choix régionaux, mais laissant au niveau local d'importantes marges de manœuvre pour mener au plus près du terrain les négociations nécessaires pour que la trame verte et bleue soit opérationnelle.

3) Au niveau local : une traduction spatialisée des grands choix du schéma régional de cohérence écologique, via les outils du code de l'urbanisme, traduction qui doit être faite au niveau de chacune des collectivités territoriales pour ce qui la concerne, dans l'ensemble de ses projets et de ses documents d'urbanisme, et notamment des SCOT et des PLU. Dans le projet de loi Grenelle 2, toute une série de modifications est apportée au Code de l'Urbanisme pour intégrer cet objectif de continuité écologique. Ce choix des documents d'urbanisme ne fait pas l'unanimité, mais il fait partie du cahier des charges reçu par le COMOP.

Le COMOP travaille donc essentiellement sur ce qui relève de la responsabilité nationale, et qui se traduit par un avant-projet d'orientations nationales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques, dans le cadre défini par le projet de loi, avec des priorités nationales, et trois parties différentes.

1) Une première partie identifie les grands choix stratégiques et les enjeux nationaux : il s'agit d'un document qui est écrit à l'attention des décideurs, pour expliquer ce qu'est l'approche de la trame verte et bleue en termes de continuité écologique, les ambitions, les principes fondateurs et les priorités.

2) Une deuxième partie ébauche un guide méthodologique destiné aux services de l'État et des régions, partie qui est un petit peu plus ardue à lire, qui rentre un peu plus dans le détail, qui raisonne en termes de méthodologie.

3) Une troisième partie traite des grandes

infrastructures du linéaire. Pour caricaturer, c'est l'État qui parle à l'État et à ses établissements publics sur les engagements que l'État prend pour son propre compte dans sa manière de penser les nouvelles infrastructures linéaires, mais aussi la remise à niveau des infrastructures linéaires existantes ou leurs modalités d'entretien. Il est bien évident que, dans une certaine mesure, ce qui est dit à l'attention de l'État et de ses établissements publics a une certaine valeur pour d'autres collectivités territoriales, et notamment les conseils généraux qui ont dans leur patrimoine une partie importante du domaine routier.

Voilà à peu près où nous en sommes !

Il reste encore pas mal de choses à faire. Après la réunion du COMOP du 20 mars vont débiter 3 mois de consultations très larges des services des conseils régionaux et généraux, de l'État, des associations, du monde agricole, forestier, etc. Nous allons avoir 3 mois de réflexion, de décanation, de capacité de se mobiliser au sein des réseaux pour faire des contributions, pour réagir. Nous sommes en train de préparer également des dossiers de communication.

Nous aurons à gérer au sein du COMOP un débat particulier sur ce que veut dire la « compensation pour atteinte à la continuité écologique ». La continuité écologique est déjà en soi un dossier compliqué, mais l'Assemblée Nationale a jugé bon dans son immense sagesse de nous donner encore un défi supplémentaire et nous sommes en train d'y travailler.

Le débat sur la contractualisation est crucial pour l'acceptabilité sociale de la trame verte et bleue, mais il est encore devant nous. Il nous faudra imaginer des articulations cohérentes avec le reste des options prises, puisque dans les documents d'urbanisme par définition, il ne peut pas y avoir de définition de modalité pratique de gestion, ni des zones noyaux, ni

des corridors écologiques. Donc que signifie la contractualisation sur ces territoires particuliers ? Il y a, sur l'initiative de votre fédération à laquelle je rends hommage, un groupe de travail avec les organisations professionnelles agricoles sur le contexte socio-économique de la trame verte et bleue.

Tout le monde attend le volet des mesures fiscales et du critère biodiversité, de la dotation globale de fonctionnement. Normalement, au mois de juillet, nous devrions être capables d'en discuter.

Nous avons des modalités particulières d'adaptation à apporter pour la Corse et les départements d'Outre Mer et Mayotte.

Il y a l'immense sujet de la nature en ville pour lequel un prochain colloque est annoncé, mais qui nécessite au sein de la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature de développer le travail avec les personnes qui s'occupent de ces questions d'urbanisme, pour articuler ces approches de la nature en ville avec l'enjeu des continuités écologiques.

Et puis il y aura ensuite l'application pratique avec l'adoption des guides, la transposition dans un projet de décret en Conseil d'État, quand la loi sera adoptée, en prenant en compte les modifications apportées par le débat parlementaire au schéma que je vous présente aujourd'hui.

Et puis, chose qui nous paraît extrêmement importante, il y aura un essai de formalisation d'un centre de ressources trame verte et bleue pour aider l'ensemble des collectivités et des services de l'État à traduire en matière opérationnelle les grands principes qui figureront dans la loi Grenelle 2.

Ceci est un point d'étape ; c'est la vision que nous avons aujourd'hui.

Je conclus en rappelant l'importance de la phase de consultation qui va s'ouvrir en avril,

mai et juin, et dont nous attendons beaucoup. Dans quelques semaines, je vais passer le relais à un nouveau responsable du dossier trame verte et bleue et ce sera un second souffle, donc une nouvelle ambition qui va s'engager à ce moment-là. Merci.

## DÉBAT AVEC LA SALLE

M. Bernard DELAY, président de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité

Concernant la mise en place de la trame verte et bleue, devons-nous considérer que, sur le plan scientifique, nous savons faire, nous savons tout, ou y a-t-il des interrogations vis-à-vis du monde scientifique ? À ce moment-là, comment envisagez-vous d'interroger ce monde scientifique ?

M. Christian BARTHOD

Je suis passé très vite sur une diapositive qui aurait mérité beaucoup plus de commentaires mais qui, pour moi, a un fort enjeu traduit dans le projet de loi Grenelle 2 sur les sept objectifs ou contributions que doit apporter la trame verte et bleue à la résolution d'un certain nombre de problèmes en terme de biodiversité.

S'il y en a sept, cela signifie qu'il n'y a pas une manière de voir la trame verte et bleue. Dans toutes les discussions que nous avons eues, dans la manière dont nous avons discuté avec les scientifiques qui sont venus nous exposer leur vision, il était clair qu'il y a plusieurs approches.

Si nous ne proposons pas une méthodologie, c'est bien parce qu'il y a des compromis à faire à chaque fois. Nous pouvons être plus performants sur certains points, pas forcément sur d'autres, dans l'état actuel des connaissances. Après, j'ai participé à un groupe de travail sur les réseaux écologiques qui s'étaient réunis

dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne où nous avons vu - et je vous prie de m'excuser si je suis un petit peu caricatural, mais je pense que c'est quand même important - un affrontement entre les pays d'Europe occidentale et les pays de d'Europe orientale sur la question de la science dans la trame verte et bleue ou dans les réseaux écologiques. Je caricature à très grands traits.

Personne, même les Pays-Bas, qui sont les plus avancés dans ce domaine depuis le plus longtemps, n'estime avoir la réponse à toutes les questions. C'est peut-être un produit de vulgarisation, mais ce n'est pas la vision qu'ont les personnes en charge du dossier.

Les Européens occidentaux disent : « Nos problèmes proviennent des difficultés à avoir un portage, donc une adhésion, une appropriation par les acteurs socio-économiques. Oui, il faut de la science, mais pas trop. Le blocage actuellement n'est pas là. » Alors que les pays d'Europe orientale nous disent : « Si nous n'atteignons pas nos objectifs, c'est parce que nous n'avons pas assez de science et qu'il faut durcir le mécanisme au profit de la connaissance scientifique. »

Je dirais très clairement que la sensibilité majeure du COMOP trame verte et bleue est assez représentative de la sensibilité moyenne des pays d'Europe occidentale et que, pour le moment, nous nous satisfaisons des éléments, contributions et propositions de réponses apportés par le monde scientifique et mettons beaucoup plus l'accent sur la négociation, le compromis et sur le fait d'assumer clairement, explicitement, qu'il n'y a pas une vérité scientifique ou une réponse scientifique.

Il est certainement nécessaire, mais probablement lorsque le COMOP trame verte et bleue sera sorti de la phase actuelle, de renouer le dialogue avec le monde scientifique lorsque nous aurons stabilisé un petit peu quelque chose et d'essayer de dresser un cahier des charges des questions sur lesquelles

un apport de connaissances supplémentaires nous aiderait à avancer.

Mais je voudrais publiquement remercier le Muséum National d'Histoire Naturelle, mais aussi l'ONEMA et le CEMAGREF, de tout l'apport qu'ils ont fait pour nous aider à traiter ces nécessaires compromis entre l'état actuel des connaissances imparfait et la nécessité d'intégrer cela dans des processus de décision et de négociation.

Mme Bérengère BONTE

Il ressort, Christian BARTHOD, des débats que nous avons déjà eus hier visiblement, à tous les échelons locaux, régionaux et parmi les acteurs divers que nous avons vus, un grand besoin de connaissances, d'inventaires sans lequel rien n'est possible manifestement. Un soutien de l'État n'est-il pas nécessaire ?

M. Christian BARTHOD

La question des inventaires est une question importante et cruciale.

Mme Bérengère BONTE

C'est peut-être l'occasion de dire où en sont les ZNIEFF, cet horrible mot.

M. Christian BARTHOD

Là, je laisserai peut-être quelqu'un du Muséum National d'Histoire Naturelle faire le point sur les ZNIEFF et Jacques TROUVILLIEZ, qui assiste le COMOP trame verte et bleue, est certainement beaucoup plus compétent que moi.

La question de la connaissance est importante. La question des inventaires est importante. L'option qui est prise pour le moment par le MEEDDAT est de dire qu'un pas important pourrait être fait moyennant un effort

supplémentaire, financièrement raisonnable, de l'ordre d'une cinquantaine de millions d'euros sur 3 ans pour faire sauter les verrous les plus importants pour l'utilisation des inventaires à l'intérieur de la négociation régionale ou locale sur la trame verte et bleue.

Pour le moment, si vous me disiez que la condition préalable, je crois que le chiffre a été avancé hier, est de 250 millions € sur le sujet, je crains que ce ne soit pas à moi qu'il faille poser la question. Mais vous auriez dû la poser hier à des autorités beaucoup plus compétentes que moi pour arbitrer sur une telle question.

M. Jacques WEBER

En matière de recherche, j'aurais deux questions. Je ne suis pas spécialiste, mais dans ce que j'ai vu et lu à propos de trame verte, j'ai surtout vu des réflexions découlant de l'observation ici et maintenant. Je n'ai pas vu de prise en compte de la dynamique du vivant, et pour cause ; nous sommes assez peu avancés dans le domaine des modèles de dynamique du vivant. Mais je crois qu'il y a vraiment un coup de pouce monumental à donner aux recherches sur les modèles de dynamiques du vivant.

Nous avons buté sur le même problème dans la commission DUCASSE sur la monétarisation de la biodiversité.

J'ai une deuxième question sur cette histoire de trame verte : qu'avez-vous comme recherche d'appui en économie ? En avez-vous ?

Selon moi, l'apport des économistes peut amener à changer le design des ouvrages d'art de telle sorte que vous puissiez ou ne puissiez pas avoir de trame verte.

M. Maurice WINTZ

Je voulais juste rajouter la même chose, sans prêcher pour ma chapelle et sans négliger l'apport des sciences de la nature. Nous

voyons encore une fois combien nous sommes prisonniers de nos représentations : quand nous disons « les scientifiques », nous pensons tout de suite aux scientifiques naturalistes. Les sciences sociales sont aussi des sciences. Et travailler sur la nature, c'est travailler aussi sur l'humain ; nous avons donc aussi besoin de développer ces éléments-là. Ceci est dit sans aucune polémique, ce n'est pas l'objet.

Mme Bérengère BONTE

Quelqu'un du Muséum veut-il répondre sur les ZNIEFF ?

M. Jacques TROUVILLIEZ du Muséum National d'Histoire Naturelle

S'agissant des ZNIEFF, les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique pour faire bref - alors il est vrai que l'acronyme n'est peut-être pas très heureux mais il commence à être connu dans le monde naturaliste et même dans le monde administratif -, vous savez qu'une première génération avait été lancée et, depuis quelques années, nous sommes sur une seconde génération avec une méthodologie affinée, et notamment la nécessité d'avoir des espèces dites déterminantes.

Ce ne sont pas les espèces déterminantes de la trame verte et bleue, mais des espèces déterminantes qui permettent justement d'identifier des noyaux de nature et des zones de type 2 qui sont plutôt des espaces à enjeux écologiques mais plutôt éco-systémiques.

À l'heure actuelle, huit régions françaises ont non seulement achevé leurs inventaires ZNIEFF mais ont vu leurs inventaires validés. D'autre part, les autres régions ont soit réactualisé les données et sont en cours de validation, soit ont repris leurs inventaires ZNIEFF. C'est donc quelque chose extrêmement intéressant.

Des critiques étaient nées à l'époque : il avait été dit que, si nous réactualisions l'inventaire, c'est pour en avoir moins en termes de surface. En fait, par exemple, dans une région voisine du Nord-Pas de Calais, en Picardie, nous sommes passés de l'ordre de 25 à 33 % du territoire inventorié en ZNIEFF de type 1 et en ZNIEFF de type 2, avec là aussi, quand nous regardons la carte, nous commençons à voir des cheminements, des trames. Alors je ne les qualifierai pas quant à leur couleur.

© PNE - Christian Hosi



M. Jacques TROUVILLIEZ, MNHN

Ce travail doit donc se poursuivre. Un des engagements du Grenelle est aussi d'achever l'inventaire des ZNIEFF pour 2010, donc pour demain. Le Muséum a donc mis les bouchées doubles et bénéficie de soutien.

C'est réalisable parce que les ZNIEFF sont avant tout, mais c'est déjà énorme, la synthèse de ce que nous connaissons. Christian BARTHOD a évoqué les besoins en connaissances supplémentaires, mais si déjà nous arrivons - c'est important et Maurice WINTZ l'a souligné

ce matin - dans la représentation de la nature que nous avons tous, à partager ensemble des données scientifiques sur la répartition des espèces, nous aurons fait un grand pas.

Mme Claire MARCADET, région Bourgogne

Bonjour à tous. J'avais une petite question sur l'opposabilité. Si elle n'est pas dans la loi Grenelle, le COMOP travaillera-t-il pour faire des propositions dans le guide pour savoir comment, au niveau des régions, nous pourrions développer une démarche partenariale pour faire passer les schémas de cohérence au niveau des documents d'urbanisme ?

M. Christian BARTHOD

Le COMOP charrie depuis le début la question de l'opposabilité. Je vous rappelle que le COMOP ne s'invente pas son mandat ; il le reçoit. La question de l'opposabilité n'existe que sur la partie des grandes infrastructures linéaires, ce qui est traduit non pas sous forme juridique puisque le Conseil d'État nous a rappelés qu'il n'y avait pas besoin d'un décret en Conseil d'État pour que l'État prenne des engagements, et donc je dirais que d'une certaine manière le problème de l'opposabilité ne relève pas de l'inscription dans le code de l'environnement ou dans le Code de l'Urbanisme.

Pour le reste, c'est-à-dire pour les documents d'urbanisme, il y a eu une discussion extrêmement longue et approfondie. C'est un des rares exemples dans ma longue vie de fonctionnaire où j'ai vu quatre réunions interministérielles à Matignon revenir sur le même sujet et aboutir à des avis parfois d'un côté ou de l'autre parce que c'est très compliqué.

Nous avons un problème de construction institutionnelle en France qui est la libre administration des collectivités territoriales. La région n'est pas dans un rapport hiérarchique

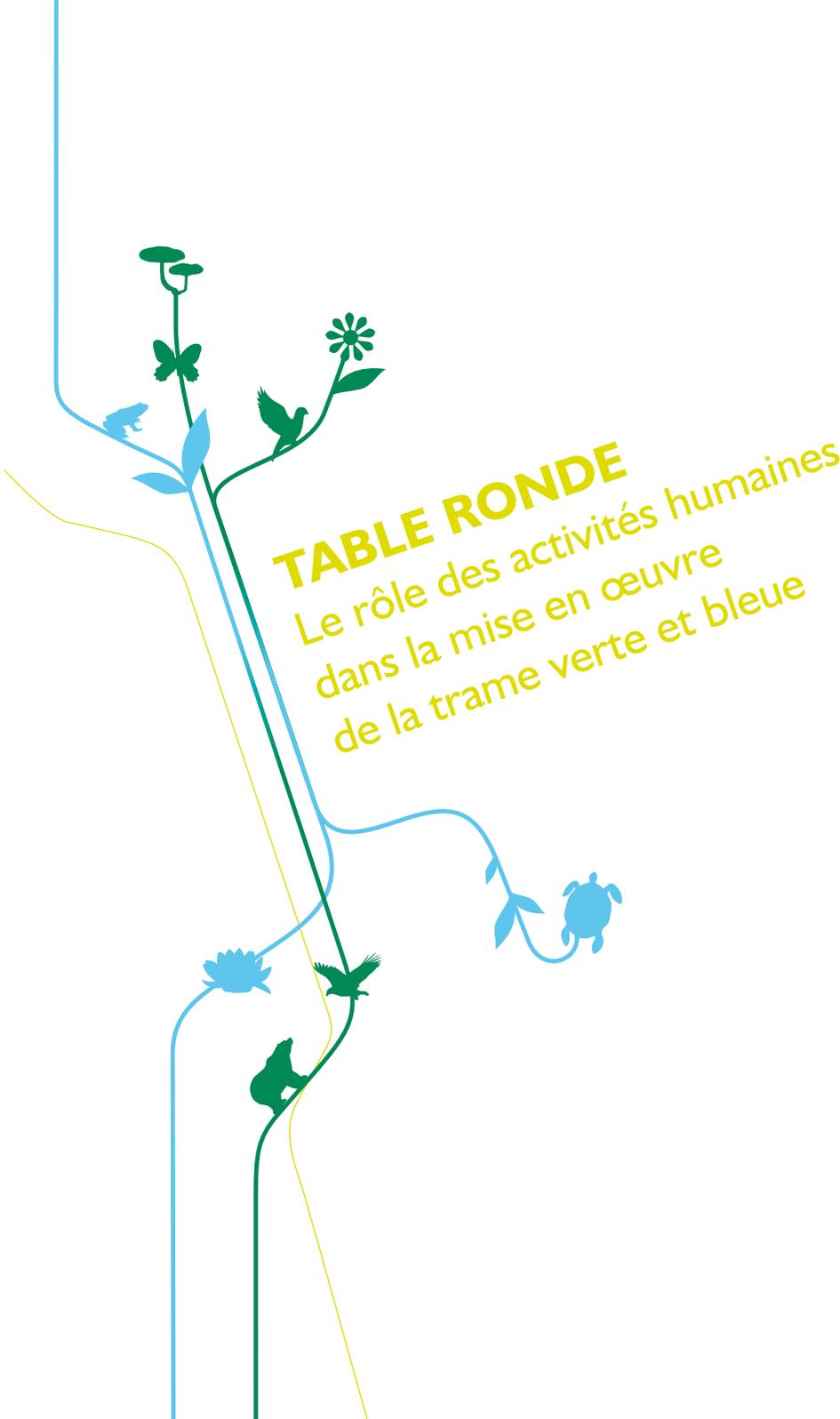
vis-à-vis des départements qui ne sont pas dans un rapport hiérarchique vis-à-vis des communes. Nous devons donc faire extrêmement attention à la manière dont une construction juridique conduirait à donner un pouvoir de tutelle de fait entre un niveau de collectivité et d'autres niveaux de collectivité. Ce qui a été finalement arbitrée par le Gouvernement et validé par le Conseil d'État où ces discussions ont été extrêmement approfondies, c'est la logique de la prise en compte du «porter à connaissance» et de l'étude d'évaluation des incidences environnementales qui est un mécanisme a priori suffisant pour donner un poids juridique important, y compris en cas de contestation, pour aller devant les tribunaux administratifs et faire casser un PLU ou un SCOT qui, manifestement, n'aurait pas pris en compte de façon suffisante les travaux du schéma régional de cohérence écologique. Mais c'est dit d'une manière soft.

Par contre, pour que cette manière soft fonctionne, cela veut dire un énorme travail de présence qui est d'ores et déjà possible, puisque la région et le département sont associés aux procédures des documents d'urbanisme, et cela veut dire un énorme travail de présence, de conviction, d'animation. Je pense que là nous rejoignons un des maux français extrêmement classiques, c'est que tout le monde attend que ce soit l'écriture des textes qui résolve ces questions-là alors que, d'une certaine manière, comme cela a été rappelé, nous parlons de nature, mais nous parlons surtout des rapports entre les hommes ou entre les structures humaines et que tout ceci nécessite du temps, de la conviction, de la persuasion, de la présence.

Je crois, en tout cas c'est un peu la leçon que j'ai retenue de ce que m'a expliqué le Conseil régional Nord-Pas de Calais, qu'à force de présence, d'explications, de convictions, etc., les

positions qui étaient encore crispées il y a 4 ou 5 ans sur ce que vient faire la région Nord-Pas de Calais dans nos affaires départementales ou intercommunales, ont été dépassées grâce à la légitimité de la discussion et de la présence.

Mais cela ne se fait pas en claquant des doigts, cela ne se fait pas au moment où le Conseil régional a adopté son schéma ; il faut de la présence, des effectifs, de la capacité de conviction. Et la construction qui est proposée est parfaitement compatible avec cet état d'esprit.



## TABLE RONDE

### Le rôle des activités humaines dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue

## LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS L'ESPACE AGRICOLE

M. Jean-Claude BEVILLARD, pilote du réseau Agriculture et secrétaire national de France Nature Environnement

Si nous regardons le territoire dans sa globalité, l'espace agricole en représente la majorité, le reste étant la forêt que nous allons aborder juste après, les espaces publics sur lesquels se situent les infrastructures et enfin les zones d'urbanisation. Cela veut dire qu'au regard des surfaces, l'agriculture a forcément un rôle majeur dans la mise en place de cette trame verte et bleue.

Les infrastructures agro-écologiques, c'est un terme un peu barbare (il en faut pour faire avancer les choses) : c'est le mariage de l'agronomie ou de l'espace agricole, et de l'écologie ; finalement, c'est un beau mariage. Dans le jargon, nous les appelons IAE, je vais donc employer peut-être ce sigle une fois ou deux et vous me le pardonnerez.

Ces infrastructures agro-écologiques sont un chevelu de biodiversité sur l'ensemble du territoire. Nous avons essayé de les définir, à France Nature Environnement, de la manière la plus simple pour éviter les quiproquos. Ce sont, pour nous, les zones qui ne sont ni labourées, ni fertilisées (qui ne reçoivent pas d'engrais), ni traitées. Sur le terrain, elles apparaissent sous forme de haies, de prairies naturelles, de bandes enherbées, de zones humides, de landes, donc de zones qui ne sont pas directement affectées à la production et dans lesquelles l'homme n'intervient que peu.

Ces zones sont des zones de respiration de la nature, des zones dans lesquelles la nature peut s'exprimer plus librement. Je suis prudent, après la présentation de Maurice WINTZ, sur

le rapport entre l'homme et de la nature ; ce ne sont pas des zones de nature absolue, ce sont des zones dans lesquelles l'homme intervient moins. Et ce sont des zones qui vont permettre à la fois à un certain nombre d'habitats de se développer, de vivre, et qui vont permettre aussi, et c'est ce qui nous occupe, aujourd'hui, à la vie de circuler. Il n'y a pas de vie sans circulation et cette trame, ce chevelu, est bien un lieu où d'échanges entre les êtres vivants.

Ces infrastructures sont à la fois des zones qui ont une fonction environnementale évidente et, en même temps, répondent à des besoins agricoles. La photo qui est là vous démontre que, dans les zones où il n'y a pas d'infrastructures agro-écologiques, l'érosion des sols, par exemple, peut être extrêmement forte et destructrice. Sur cette photo, l'érosion apparaît de manière évidente ; malheureusement, le plus souvent l'érosion des sols n'est pas visible directement mais bien réelle avec des effets graves sur le long terme : nos sols cultivés perdent de 2 à 3 % de matières organiques, d'humus chaque année ; sur la durée, les effets sont extrêmement redoutables.

Ces zones qui n'ont pas d'infrastructures agro-écologiques sont aussi des zones dans lesquelles il n'y a que peu ou pas d'auxiliaires agricoles. Ce sont donc des zones dans lesquelles inévitablement l'utilisation des engrais devient massive, des zones dans lesquelles les traitements pour lutter contre les maladies sont également de plus en plus importants et c'est le type de zone qui ne permettra pas, par exemple, d'atteindre les objectifs du plan ÉCOPHYTO 2018 de réduction des pesticides de 50 %. Si, dans nos paysages agricoles, nous gardons ce type de terroir, nous n'arriverons pas à atteindre les objectifs de réduction de 50 % des pesticides. C'est évident ; la fragilité des cultures y est trop grande.

Cette photo montre bien que, dans les régions de grande culture, ces zones de biodiversité, ces infrastructures agro-écologiques, sont quasiment absentes. Nous avons des zones qui sont quasiment des déserts biologiques qui nous posent un vrai problème.

Il est vrai que dans le combat et l'effort d'explication que nous menons depuis plusieurs années pour obtenir l'implantation de ces infrastructures agro-écologiques, toute la partie nord de la France et les zones de grande plaine opposent une résistance importante. Nous avons beaucoup de peine à faire accepter, dans ces régions-là, la nécessité de changer ces paysages qui ont des effets négatifs à la fois sur l'environnement et sur l'agriculture.



M. Jean-Claude BEVILLARD, France Nature Environnement

Les régions herbagères, les régions d'élevage herbager, de montagne mais aussi de régions de plaine, sont par contre effectivement des régions qui, d'ores et déjà, sont beaucoup mieux dotées en infrastructures agro-écologiques et qui donc sont plus riches en habitats et en continuités écologiques.

Ceci étant ce n'est pas parce que c'est vert que c'est parfait : si des fertilisations, des engrais azotés, par exemple, ou des désherbants sélectifs sont utilisées en quantités massives il est évident que ces milieux ne seront pas extrêmement intéressants. Il n'empêche que le

maillage de haies, notamment, permet de toute manière une circulation de la vie.

Donc dans ces régions où dominent les prairies, nous pouvons dire que la base, l'essentiel de la trame verte et bleue, est déjà en place. Il y a forcément des ruptures, des endroits où cela ne va pas bien, mais nous sommes déjà plus près du but.

Ce sont d'ailleurs des régions dans lesquelles la multifonctionnalité de l'agriculture, est bien meilleure puisque la qualité paysagère, bien meilleure attire, par exemple, le tourisme ou les activités de loisirs. Ce sont les régions que le pêcheur à la ligne, le randonneur et le ramasseur de champignons apprécient. Ce sont donc les régions dans lesquelles l'agriculture a un rapport meilleur avec la société.

Donc incontestablement, les infrastructures agro-écologiques sont un élément majeur de la trame verte et bleue. Il faut encourager le développement de ces IAE et pour l'instant, nous avons deux grandes pistes sur lesquelles nous espérons que des résultats seront obtenus. D'une part, la loi Grenelle I prévoit l'obligation de bandes enherbées le long de tous les cours d'eau ; les moyens sont à définir, mais c'est un objectif essentiel puisque l'enherbement ou la végétalisation des bords de ruisseaux et de cours d'eau est un facteur essentiel de qualité de l'eau, mais aussi de la fonctionnalité de la trame verte et bleue.

D'autre part, bien que soyons encore dans une phase de discussion sur le bilan de santé de la PAC, nous espérons faire introduire dans les conditions mises pour recevoir les aides, un pourcentage d'infrastructures agro-écologiques dans les exploitations. Nous défendons très fortement l'objectif de réserver 5 % de la surface agricole de chaque exploitation aux infrastructures agro-écologiques.

Si nous y arrivons, je crois que nous aurons fait

un pas important. Avec 5 %, nous sommes loin de l'optimum, mais ce serait un premier pas, notamment dans les régions dont vous avez vu les photos, dans le nord de la France et le bassin parisien. Je pense que, si nous arrivons à ce pourcentage-là, nous aurons gagné beaucoup pour l'agriculture d'abord, mais aussi pour la biodiversité en général et nous surmonterons des problèmes majeurs dans l'équilibre écologique de ces régions.

Pour terminer, notre objectif fondamental est bien d'arriver à une agriculture à haute valeur environnementale. Nous y travaillons, aussi, au sein du COMOP consacré à cette certification. Nous avons défini cette agriculture à haute valeur environnementale à partir de deux critères simples, qui sont, d'une part, le fait de consacrer à la biodiversité 10 % de la surface agricole de l'exploitation - vous voyez que là nous sommes au-delà des 5 % que nous pourrions peut-être obtenir dans le bilan de santé - et puis un indicateur sur lequel je ne veux pas trop m'attarder parce qu'il faudrait en parler longtemps, un niveau d'intrants, c'est-à-dire d'engrais, de pesticides, d'énergie, etc., qui ne dépasse pas 30 % du chiffre d'affaires de l'exploitation.

C'est donc dans ce cas-là une exploitation qui va fonctionner non pas en autarcie, mais dans une situation d'autonomie beaucoup plus grande que celle que nous pouvons trouver dans beaucoup de cas et qui va garantir un lien au sol de bonne qualité, ce qui permet d'avoir une agriculture respectueuse de l'environnement.

Dans ce type d'exploitation, évidemment, nous considérons que la circulation de la vie est bonne parce qu'il y a la trame verte et bleue, enfin le chevelu des IAE, mais qu'en plus l'espace cultivé ou l'espace utilisé par l'élevage participe à l'enrichissement des habitats et à la circulation elle-même, c'est-à-dire que nous n'avons pas, dans ce cas-là, de rupture

forte entre l'espace cultivé et l'espace naturel. Quand l'espace cultivé ou occupé par l'élevage est en accord avec l'environnement, il est un espace de biodiversité. Je vous remercie.

## LE RÔLE DE L'ACTIVITÉ SYLVICOLE DANS LA TRAME VERTE ET BLEUE

M. François BLAND, directeur territorial Ile-de-France, Office National des Forêts

J'aborderai assez rapidement le rôle des activités sylvicoles au niveau de la trame verte et bleue, en l'illustrant par quelques exemples pris sur le territoire du nord-ouest de la France, donc en zone biogéographie atlantique. C'est un territoire où à la fois les enjeux de biodiversité sont élevés, mais aussi où, d'un point de vue forestier, d'autres enjeux, notamment sociaux et économiques, sont élevés puisque ces forêts apportent une valeur ajoutée forte sur le territoire.

La forêt apparaît souvent d'ailleurs, en termes d'espace, comme une grande figure de la nature dans notre société et donc nous sommes confrontés non seulement aux enjeux d'usage multifonctionnel, à l'instant évoqué, mais aussi à l'objectif de bon état de conservation de milieux naturels et puis, également, à la prise en compte des changements globaux.

Je n'oublie pas non plus, en tant que forestier, que la forêt comprend non seulement des peuplements forestiers, des habitats forestiers, mais aussi des habitats naturels associés et des habitats d'espèces, dont nous parlerons.

J'aborderai cette question de la trame verte et bleue à deux échelles : elle se pose, d'abord, dans un contexte forestier à l'intérieur du massif forestier, et elle se pose bien sûr aussi à l'échelle du territoire, entre les massifs forestiers.

Dans un premier temps, je vais situer ce débat à l'intérieur du massif forestier.

La prise en compte des réseaux écologiques doit se faire dès l'aménagement forestier, celui-ci étant le plan de gestion qui est établi au niveau de chaque forêt publique et qui est l'outil principal déjà pour intégrer le patrimoine naturel.



M. François BLAND, ONF

Voici deux exemples rapides : d'une part, l'importance, dès le stade de ces plans de gestion, d'identifier des îlots de vieillissement et de sénescence et, d'autre part, un exemple concernant le parcellaire pour adapter les unités de gestion au bon fonctionnement écologique. Au titre des îlots de vieillissement, nous savons qu'un enjeu fort, en matière de conservation de la biodiversité, est justement de renforcer la biodiversité dans les stades âgés de la forêt, la sylviculture ayant tendance à tronquer les phases de sénescence des peuplements. C'est pourquoi, dans les plans de gestion, la mise en place d'îlots de vieillissement et d'îlots de sénescence est importante et a

pour but de préserver des stades matures et sénescents au niveau de ces forêts et d'assurer leur fonctionnement.

Il faut donc réfléchir au positionnement, au recrutement, à la désignation de ces îlots de peuplement dès ces phases amont de réflexion au niveau de l'aménagement pour pouvoir ensuite garantir leur fonctionnalité.

Ici et sans que je ne le détaille, vous avez un exemple de cartographie en forêt domaniale, une hêtraie atlantique non loin d'ici en Normandie, sur lequel nous voyons comment le maillage de ces peuplements a été sélectionné pour qu'il puisse fonctionner à l'échelle de ce massif. Cette démarche est réalisée pour tous les nouveaux aménagements, y compris, comme ici, pour les forêts qui produisent des bois de qualité.

Le deuxième exemple de prise en compte des fonctionnalités écologiques au niveau des plans de gestion concerne une forêt avec un réseau de ruisseaux assez important, avec un certain nombre de complexes alluviaux qui correspondent à des habitats naturels prioritaires. Le but est que le gestionnaire aborde l'ensemble de ce maillage dans une unité de gestion unique. Nous sommes donc amenés à réaliser des unités de gestion linéaires, qui sont donc dans la même logique que le fonctionnement de ces écosystèmes rivulaires. Là aussi, c'est extrêmement important en termes d'approche pour gérer la forêt de façon à pouvoir intervenir en cohérence avec la logique des écosystèmes.

Par ailleurs, des actions de restauration peuvent être programmées pour rétablir ces continuités, comme sur cette forêt non loin d'ici aussi, en Picardie. Il s'agit là par exemple, de procéder à l'élimination de peuplements résineux qui ont pu être installés jusque vers les ruisseaux de façon à pouvoir recréer des ripisylves, voire d'autres milieux associés.

Il est, par conséquent, important de s'inscrire dès l'aménagement dans la logique du fonctionnement écologique. Nous sommes là pleinement dans un enjeu de trame bleue. Nous voyons que trame verte et trame bleue sont évidemment très étroitement imbriquées en forêt.

Toujours à l'intérieur du massif forestier, la prise en compte de ces réseaux écologiques doit s'effectuer au quotidien de la gestion forestière par tous les agents forestiers qui interviennent, mais aussi par les autres acteurs qui interviennent en forêt.

Je souligne bien sûr l'importance de la qualité de la matrice forestière pour une bonne fonctionnalité écologique. Ceci passe par la diversité et le mélange des essences, des structures variées, le traitement des lisières, la bonne gestion des habitats associés, la protection des sols et bien des éléments. Et je citerais trois points comme exemples rapides : la conservation des arbres habitats lors des martelages, s'assurer de la fonctionnalité de certains milieux associés comme les zones humides ou comme des habitats ouverts en milieux forestiers.

Le premier exemple concerne la conservation des arbres habitats. Lors des martelages, des arbres secs ou des arbres dépérissants, des arbres à cavités ou divers arbres à carpophores sont conservés en tant qu'habitats d'espèces liés au bois sénescent. C'est un point important car ces arbres peuvent être assimilés à des corridors biologiques qui fonctionnent un peu « en pas japonais », justement entre ces îlots de vieillissement dont je parlais tout à l'heure. Les agents forestiers ont donc pour objectif de recruter et d'identifier lors des opérations de désignation des arbres à enlever un certain nombre d'arbres habitats, au moins trois arbres à l'hectare.

Ces arbres sont identifiés, ce qui nous permet d'avoir des indicateurs et un suivi de notre

gestion de la biodiversité sur nos territoires. Ainsi, nous mettons en place au niveau de la gestion courante une trame d'arbres isolés.

Je citerais en deuxième exemple, la gestion d'un réseau de mares sur un massif forestier. Il s'agit d'un travail à la fois sur l'identification des milieux existants, mais aussi sur la création de mares intermédiaires de façon à pouvoir faire fonctionner ces systèmes sur des forêts gérées qui produisent du bois.

Le troisième exemple, pris là également en Picardie, concerne la conservation d'habitats ouverts, de landes, à partir de noyaux identifiés qui sont gérés et par la création d'un certain nombre de continuités. Ce travail se poursuit d'ailleurs à une échelle territoriale sous la maîtrise d'ouvrage du parc naturel régional de l'Oise Pays de France et avec le CREN de Picardie. Là, nous sommes déjà dans la trame à l'échelle du territoire.

Pour aller très vite, dans le massif forestier, la gestion des espaces forestiers à haute valeur patrimoniale est aussi importante dans ce débat sur la trame verte et bleue. Ce sont des noyaux de nature à haute valeur patrimoniale qui fonctionnent bien sûr à l'échelle du massif forestier, mais qui fonctionnent aussi à l'échelle de réseaux au niveau du territoire.

Sur un plan forestier, un réseau de réserves biologiques forestières est en place, constitué de réserves biologiques dirigées ou intégrales, en forêt domaniale ou communale. Ce réseau est complété par les réserves naturelles nationales ou régionales ou d'autres espaces protégés.

Je cite aussi dans les forêts des zones qui sont effectivement à objectif environnemental fort et les îlots de vieux bois que j'évoquais tout à l'heure.

Enfin, pour terminer, en dehors du massif forestier où nous avons évoqué la situation de réseaux écologiques, le débat doit porter à

l'échelle des territoires. Je rappelle que, pour la gestion des forêts publiques, il y a des outils cadres qui permettent d'assurer la cohérence d'action pour la conservation de la biodiversité forestière à des échelles biogéographiques, donc supérieures à celle du massif.

Et j'insisterais simplement pour terminer sur le fait que ce sont bien sûr dans les projets de territoire, et donc en liaison avec les collectivités qui sont porteuses de ces projets de territoire, que les questions de continuum forestier sont abordées, soit à travers le maillage forêt/bocage - nous avons des exemples en Basse Normandie -, soit en matière de zones humides ou de ripisylves, en matière de milieux ouverts comme les Landes.

Un point particulier, encore, puisque cela nous concerne dans cette région densément peuplée du Nord-Pas de Calais, comme en Ile-de-France : les continuums écologiques en contexte périurbain, l'enjeu biodiversité y est souvent lié aussi à des enjeux sociaux forts, conduisant à des projets de liaisons pour l'accueil du public (voie verte) combinant les fonctions de trame verte ou bleue. Des exemples sont en cours dans ces deux régions citées, où l'outil foncier peut aussi agir avec efficacité sur ces zones à urbanisation forte.

L'ensemble de ces démarches du forestier est évidemment poursuivi en étroite partenariat, d'une part, avec les experts et avec les réseaux associatifs et, d'autre part, dans le cadre de gouvernance et d'animation adaptées, avec au premier chef les collectivités sur les territoires. Il faudrait aussi citer les sujets de recherche, mais nous n'avons pas le temps d'en parler. Merci.

## LES GRANDES INFRASTRUCTURES ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

M. Michel DUBROMEL, pilote du réseau Transports et Mobilités Durables, France Nature Environnement

Bonjour à tout le monde. Par politesse pour l'intervenant suivant, je m'engage à respecter strictement le temps de parole qui m'est alloué afin de laisser plus de place pour le débat relatif au thème suivant.

Je ne suis pas un spécialiste des trames vertes et bleues, quoique, grâce aux conseils prodigués par Serge URBANO, je commence à avoir quelques bonnes notions de base. Comme vous allez le constater, ces notions ne sont plus étrangères au domaine des transports.

Même si le sujet des transports ne représente pas votre préoccupation quotidienne, il a bien fallu que nous nous rendions à ce congrès aujourd'hui et nous avons tous utilisé un moyen de transport. Tout à l'heure, Monsieur BARTHOD parlait d'un terme assez technique, d'infrastructure linéaire ; je crois que les transports étaient déjà un petit peu ciblés à ce niveau-là.

Le sujet que j'aborde concerne les grandes infrastructures de transport en général, mais aussi les infrastructures pour le transport d'énergie ou pour les transports quotidiens et les interactions de ces infrastructures avec la trame verte et bleue.

Je vais rappeler peut-être quelques évidences que nous avons vécues chacun, dans notre rôle soit de militant, soit d'aménageur du territoire. Cette présentation est volontairement résumée en quelques étapes.

À l'origine, la planification des infrastructures de transport a été faite essentiellement selon des critères socio-économiques, puis - raccourci bien sûr volontaire - différents éléments dont

notamment le Grenelle de l'environnement, nous ont emmenés progressivement sur une nouvelle voie à laquelle nous croyons tous, à savoir l'intégration des critères environnementaux.

Je suis né dans les premières années de reconstruction de la France. La planification des infrastructures de transport a été faite essentiellement pour construire, pour bâtir la France, pour développer notre économie pendant les Trente Glorieuses et le critère le plus important, notamment pour certaines villes, était la proximité d'une autoroute. Une planification par conséquent décidée avec une orientation bien encadrée. Chaque élu local ou régional se battait pour avoir son morceau d'autoroute. Ce n'est pas si vieux que cela, nous en entendons encore parler actuellement !



© FNE - Christian Hozy  
M. Michel DUBROMEL, France Nature Environnement

Face à cette volonté socioéconomique bien documentée, il y a eu une introduction progressive et trop discrète de l'enquête publique, qui avait parfois lieu quand la construction de l'autoroute avait déjà démarré, et de l'étude de l'impact environnemental.

Avec un peu de recul, nous nous rendons compte que ces deux éléments créent en fait une situation conflictuelle entre les aménageurs - je fais un petit clin d'œil à Maurice avec qui j'ai passé quelques années - qui eux ont leur logique, leur système de valeurs, puisqu'ils

se basent sur la planification qui définit les tracés de l'infrastructure, et les associations de protection de l'environnement qui essaient de parler au nom de la nature d'un sujet qui amène pas mal de conflits, qui est la compensation. Ce n'est pas toujours la compensation dont nous avons parlé en début de matinée ; mais c'est le principe visant à proposer un dédommagement aux associations de protection de la nature pour les milieux naturels détruits par les infrastructures. À défaut d'avoir pu prévenir la destruction de milieux naturels, les associations demandent à en retirer un peu quelque chose.

Le principe de la compensation est simple, et je remercie Maurice d'avoir bien présenté ces deux valeurs. D'un côté, les valeurs pour les aménageurs, « puisque c'est décidé, les tracés et les emprises ne sont pas négociables » et, de l'autre côté (je m'excuse pour le jargon), « les associations de protection de l'environnement ne peuvent intervenir que pour obtenir des compensations après destruction des milieux ». Nous sommes donc vraiment dans deux logiques qui ont du mal à se parler. Nous l'avons tous vécu et nous allons essayer de tourner un petit peu la page.

Il y a eu -, je parle en tant que responsable Transports et Mobilités Durables - une première étape avec les décisions du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT) de décembre 2003 où nous nous sommes dit qu'il y avait un changement important. Au lieu de faire de la route, il y avait une priorité affichée aux modes de transport alternatif au « tout routier ». Au niveau pollution atmosphérique, au niveau de tous les problèmes que nous avons avec l'autoroutier, nous avons donc eu un grand espoir. Ces nouveaux projets sont encore à venir, mais en parallèle, la prise en compte de l'environnement n'était pas encore à l'ordre du jour.

Cela a avancé, nous avons tous poussé dans le même sens.

Allons tout de suite à l'engagement 14 - pour ceux qui l'auraient oublié, je vous le rappelle - du Grenelle de l'environnement auquel nous tenons tous. Nous arrivons dans un nouveau jargon mais vous allez voir cela va devenir du langage courant pour vous. L'engagement est de réaliser le fameux Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) en concertation avec les parties prenantes pour tous les modes de transport.

Il faut le dire, c'est encore pour nous un vœu pieux ; en disant nous, je parle de tous ceux qui sont autour de la table. Mais il y a deux changements fondamentaux, à savoir la concertation à cinq - nous l'avons dit plusieurs fois ce matin mais je pense que cela change beaucoup le paysage - et la prise en compte de différents critères environnementaux, notamment la trame verte et bleue. Les associations comme France Nature Environnement ont bien défendu ce qu'elles voulaient défendre.

Dans ce fameux SNIT, il y a trois volets - c'est une approche qui, au lieu d'être monolithique, est beaucoup plus complète. Un premier volet consiste à vérifier que les projets proposés sont bien cohérents avec la politique de transport telle qu'elle a été définie par l'équipe du Grenelle, donc la cohérence en termes de transport. L'autre élément est la cohérence « environnementale » : le risque biologique lié à la réalisation du projet est-il cohérent avec les engagements qui ont été pris lors du Grenelle ? Et, en dernière étape, le bilan socio-économique du projet qu'il ne faut pas oublier. Donc vous voyez bien qu'il n'y a plus une approche monolithique, mais une approche beaucoup plus diversifiée ; ce n'est pas pour cela qu'elle va être plus facile.

Je vais essayer de détailler un petit peu cette caractérisation du risque biologique. Nous sommes en train de la construire ; donc les éléments que nous avons ici sont des éléments versés aux débats et que nous essayons d'alimenter. Je crois que beaucoup de commentaires de ce congrès vont nous aider à progresser dans cette caractérisation du risque biologique.

Pour l'instant, les éléments qui ont été retenus sont donc de préserver les zones protégées, qu'elles soient ZNIEFF ou zones Natura 2000, de préserver les zones d'habitats remarquables de façon plus générale et de préserver la nature ordinaire - j'aime beaucoup le terme de nature ordinaire parce que, venant de l'industrie, j'avais du mal à comprendre que ce qui est ordinaire est justement ce qui a de la valeur -, en prenant en compte à la fois la fragmentation des territoires et le fameux jargon TVB. C'est mentionné dans le SNIT, nous ne savons pas encore vraiment comment nous allons le concrétiser, mais au moins c'est acté et tous les acteurs ont envie d'avancer dans ce sens-là.

Alors, voici une présentation express des quelques étapes de ce schéma - c'est tout nouveau, c'est en train de sortir : nous sommes encore en phase d'élaboration - qui a commencé au mois de décembre et se prolonge jusqu'au premier trimestre. Le projet est pratiquement élaboré actuellement.

Il y aura donc ensuite une phase de concertation avec les différents partenaires, les Régions, les Départements, le Parlement et les acteurs du Grenelle, qui doit se dérouler courant du deuxième trimestre.

Point très important : ce projet fera l'objet d'une évaluation par la haute autorité environnementale qui va évaluer s'il est bien compatible avec tous les critères, aussi bien ceux que j'ai mentionnés, mais aussi les critères de développement durable, et normalement ce

schéma devrait faire l'objet d'une approbation par décret au mois de décembre 2009.

Grâce aux enseignements de ce que nous avons commencé à construire ensemble, nous nous rendons compte qu'il y aura une articulation délicate avec ce qui a déjà été mis en place par les régions et par les conseils généraux, c'est-à-dire les schémas régionaux et territoriaux. Mais nous reconnaissons qu'il y a quand même un souffle nouveau, qu'il y a un changement de paradigme puisque nous avons une démarche novatrice : en parlant de transport, nous parlerons aussi de trame verte et bleue. Je vous remercie.

## DÉBAT AVEC LA SALLE

M. Jean-Pierre GENESTIER, collectif d'associations Seine Vivante



M. Jean-Pierre GENESTIER

Par rapport à la forêt, au lieu de rester sur la notion d'îlots, ne pourrions-nous pas aller encore plus fort pour les arbres en sénescence sur une véritable trame ?

D'autre part, ne pourrions-nous pas aussi aller vers plus d'utilisation des chevaux dans l'exploitation forestière ?

En ce qui concerne l'agriculture, j'ai été assez choqué par les termes « haute valeur

environnementale » donnés à un certain type d'agriculture, tel que cela a été présenté. Il y a une valeur environnementale ; mais comment faudrait-il appeler alors l'agriculture biologique ? Très, très, très, très, très haute valeur environnementale ?

M. François BLAND

Concernant effectivement la conservation de vieux bois, nous sommes bien dans une logique de trame. C'est vrai que je suis passé sans doute assez rapidement. En fait, nous voyons bien que nous conservons un certain nombre d'îlots de vieillissement ou de sénescence, qui vont être des petits peuplements qui vont avoir là une durée de vie longue. Entre ces îlots, nous allons bien y laisser un certain nombre d'arbres habitats d'espèces qui vont constituer un peu ces corridors entre ces îlots, ceux-ci fonctionnant à l'échelle d'un massif forestier.

Et par ailleurs, la politique de mise en place de réserves biologiques forestières et donc notamment aussi de réserves biologiques intégrales, dont nous cherchons une bonne représentativité sur le territoire, en termes d'habitats et d'espèces et également en termes géographiques, vient aussi contribuer à compléter cette trame à une échelle territoriale supérieure qui est importante, y compris complétée d'ailleurs par d'autres types d'espaces protégés.

Nous sommes donc bien effectivement dans une logique de trame qui doit se prévoir à la fois d'ailleurs dans l'espace et dans le temps pour pouvoir aussi conserver à ces milieux forestiers à la fois leur fonction écologique de conservation de biodiversité, mais aussi leur fonction économique et leur fonction sociale.

S'agissant des chevaux, ici ou là, il y a bien effectivement quelques opérations avec des chevaux. Je sais qu'il y a des représentants ici de l'ONF du Nord-Pas de Calais et je crois qu'il y en a eues il n'y a pas très longtemps.

Cela dit, là aussi aujourd'hui, pour mobiliser de façon importante et de façon économique le matériau bois qui sort de cette forêt - et la société nous demande d'ailleurs de valoriser plus de bois, de bois matériau, de bois énergie aussi -, il faut aussi bien sûr pouvoir le faire dans des conditions économiques satisfaisantes en prenant toute précaution.

Il y a donc aussi une évolution par rapport aux engins utilisés, que ce soit sur les engins eux-mêmes, sur la façon de les utiliser, sur la façon également de conserver du bois mort, d'ouvrir des cloisonnements qui permettent l'accès aux forêts en protégeant les sols. Un certain nombre de dispositions sont par conséquent prises pour la conservation de la biodiversité. Les chevaux sont adaptés dans certains contextes, mais effectivement, ils ne permettraient pas de sortir tous les volumes de bois attendus par la société.

M. Jean-Claude BEVILLARD

Je vous avoue avoir hésité à lancer cette diapositive sur la haute valeur environnementale parce qu'il faut plus de temps pour en débattre. Il y a un COMOP sur la définition d'une certification à haute valeur environnementale pour les exploitations agricoles. Nous y sommes présents parce que nous considérons qu'il y a des enjeux importants et nous avons proposé des indicateurs de résultats qui sont les deux indicateurs que je vous ai présentés en partant du principe que, évidemment, les formes d'agriculture biologique ou les formes d'agriculture durable, type SEMAPA ou autres, devraient normalement entrer sans problème dans ces critères.

Mais aujourd'hui, l'enjeu environnemental de l'agriculture ne peut pas se résoudre à l'agriculture biologique, même si nous nous sommes acharnés et nous acharnons encore pour passer à 6 % puis à 20 % de la SAU en

agriculture biologique. Il reste pour l'instant les 98 %, puis ensuite les 94 %, puis ensuite les 80 % de l'agriculture qui ne sont pas encore dans l'agriculture biologique et qui n'y seront pas encore pour un certain temps.

Nous sommes donc bien obligés de porter le débat environnemental sur l'agriculture la plus répandue aujourd'hui, qui n'est pas dans ces cahiers des charges-là. Nous nous sommes donc basés - mais cela fait l'objet d'un débat qui dure depuis plus d'une année - sur deux critères qui sont, d'une part, le maillage de la biodiversité, parce que cela est fondamental et que nous ne pouvons pas avoir une agriculture durable sans ce maillage IAE, et, d'autre part, sur l'autre critère d'un respect de l'environnement qui est bien le lien au sol. C'est bien l'utilisation du potentiel du milieu dans lequel se trouve l'agriculture qui est d'autant meilleure que nous apportons moins de choses venues de l'extérieur, parce que l'impact d'une exploitation agricole se mesure sur l'exploitation elle-même, mais se mesure aussi par effet induit sur ce que l'exploitation achète à l'extérieur. Quand l'exploitation achète du soja qui vient d'Amérique ou achète de la luzerne déshydratée, dont nous avons parlé, qui vient de la Marne, l'impact de cette exploitation est un impact déporté aussi vers d'autres milieux.

Si nous voulons avoir une haute valeur environnementale, il faut économiser les intrants, économiser l'énergie, économiser évidemment parce que dans les intrants il y a les pesticides et les engrais ; c'est sur cette ligne-là que nous pouvons espérer atteindre une meilleure valeur environnementale.

Nous n'avons pas dit que c'était la meilleure valeur environnementale bien évidemment, mais si nous ne proposons pas des pistes de ce type-là, cela veut dire que nous allons dire uniquement : « Convertissez-vous à l'agriculture ou convertissez-vous à un cahier des charges

d'agriculture durable ! » Malheureusement nous savons bien que ce n'est pas quelque chose qui va se réaliser en totalité dans les 10 ou 15 ans à venir. Alors évidemment, tout est discutable, mais je voulais replacer simplement les critères que nous avons donnés là dans leur perspective du contexte actuel.

M. Rémi BAILHACHE, président de la chambre d'agriculture de la Manche et membre du bureau de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

Bonjour à tous. Je suis agriculteur dans le département de la Manche et représente ici les chambres d'agriculture. Je me présenterai après plus en détail.

Pour répondre précisément à votre question, quand nous parlons d'agriculture à haute valeur environnementale, pour nous le principe de base est le suivant : nous préférons avoir un grand nombre d'exploitations qui avancent un peu que peu d'exploitations qui avancent beaucoup.

Le bénéfice de l'avancée du grand nombre d'exploitations, c'est-à-dire de toutes les exploitations, est plus important que l'avancée de quelques exploitations les unes mises à côté des autres.

Et dans le dispositif de l'agriculture à haute valeur environnementale, pour nous, l'agriculture biologique fait forcément partie du troisième niveau puisque dans cette délimitation, il y a trois niveaux : un premier niveau qui est le respect de la réglementation et un deuxième niveau à partir duquel nous commençons à décliner seize exigences de moyen. Ce n'est donc pas non plus n'importe quoi. Ce sont seize exigences : il y en a une sur les éléments fixes du paysage, il y en a trois sur le maintien de la biodiversité, deux sur l'utilisation des produits phytosanitaires, quatre sur le stockage des fertilisants à raisonner au plus juste en termes de stockage et d'utilisation, et il y en a quatre sur la gestion de l'eau.

Donc si vous voulez, l'idée que l'agriculture conventionnelle prenne fait et cause pour l'agriculture qualifiée de HVE est pour nous extrêmement importante et il faut après que chacun se regarde par rapport à ce niveau de qualification. Pour nous, l'intérêt est qu'il y ait un maximum de personnes et un maximum d'exploitations qui rentrent dans le niveau 2 et dans le niveau 3. L'agriculture biologique, si elle le peut, sera dans le niveau 3.

Mme Janine PETIT, citoyenne écologiste et membre d'associations de protection de la nature

Si nous considérons l'agriculture, la forêt ou l'équipement, nous retompons toujours dans les mêmes erreurs et nous sommes en train de payer le remembrement, nous sommes en train de payer l'agriculture.

J'ai fait partie du groupe de travail sur la gestion durable des forêts et sur l'élaboration du PEFC.

J'ai démissionné parce que nous ne pouvions pas aborder les forêts de santé de la forêt parce que, dès que nous parlions de coupes rases, il y avait un tollé et qu'il y avait les propriétaires et puis l'ONF bien entendu. Et nous ne pouvions pas parler de la rémunération du travail en forêt, etc. Si bien que les indicateurs et les propositions nationales dans le Nord-Pas de Calais et Picardie se sont amenuisés et il restait peut-être une dizaine ou six mesures à prendre. Il y a un progrès et je sais qu'il y a quelques îlots...

Les pratiques sylvicoles n'ont pas été mises en jeu et je me plains de la sous-représentation des écologues et des associations dans les grandes instances, notamment à Bruxelles. Dans la commission fruits et légumes, il y a un écologiste et il faut que les gens le sachent.

Je plaide pour les vieux arbres et les lisières de forêts parce que, que ce soit en milieu urbain ou en forêt, nous rasons les vieux arbres qui sont si importants

dans les trames vertes et les trames bleues.

Nous, dans le Nord-Pas de Calais, nous voulons refaire des corridors boisés entre tous les morceaux de forêts qui existent au-dessus de l'Arc Minier de Béthune jusqu'en Belgique à Mons.

J'ai encore beaucoup de choses à dire sur l'équipement. Par exemple, le parc naturel régional du Nord-Pas de Calais, qui a été le premier créé en France, a été écartelé par une autoroute et nous n'avons jamais eu le reboisement compensatoire.

Alors j'en ai marre de tout cela, que nous ne dénonçons pas la FNSEA, les lobbies et toutes les erreurs que nous faisons. Nous en avons ras la casquette et je voulais annoncer au peuple que la trame verte et bleue est inscrite grâce à Marie-Christine BLANDIN dans l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

M. Paul BROSSEAU, Maire d'une commune rurale de Côte d'Or

Je suis maire d'une commune rurale de Côte d'Or, composée de 90 habitants, dans un canton peu peuplé, 7 habitants au km<sup>2</sup>, soit un peu l'équivalent de la Laponie. J'ai une question sur la trame verte suite à un constat sur deux communes riveraines de la miemie. L'une est en situation de plateau et fait de la grande culture ; donc je pense évidemment qu'il y a tous les grands produits qui vont avec. Elle a la chance en plus d'avoir des poteaux électriques, donc c'est une manne inespérée, et en plus un projet d'éolienne. Si la taxe professionnelle est maintenue, les recettes sont assurées.

À côté, dans le vallon, vous avez une petite commune qui n'a pas les poteaux électriques et qui a le malheur d'avoir une source importante qui alimente seize communes, et comme nous le disions tout à l'heure, elle ne vend pas son eau ; c'est gratuit et les autres se servent gratuitement. Tous les permis de construire de cette commune-là sont actuellement bloqués

car elle n'a pas d'assainissement aux normes et n'a pas les moyens de se les payer.

Alors je suis en train de penser qu'avec la trame verte et la trame bleue, celle qui est dans le vallon va passer à la casserole. Ce n'est pas celle du plateau qui va avoir un noyau de cette trame ; le corridor va être dans la vallée. Et la commune va se demander ce que cela lui rapporte et lui coûte. C'est encore une contrainte supplémentaire alors qu'elle devrait être récompensée.

Quand allons-nous un jour récompenser les bonnes conduites ?

M. Rémi BAILHACHE

Je veux bien aller dans le même sens que vous moi qui suis un peu rural de part mon métier. Et vous avez raison de bien pointer du doigt le fait que certaines collectivités locales, collectivités territoriales ont plus de handicaps que d'autres.



M. Rémi BAILHACHE

Et vous avez raison de dire que quelquefois c'est au travers et dans le monde rural, par rapport à une autre commune, que nous faisons

passer un certain nombre de contraintes en oubliant quelquefois les compensations. Vous verrez tout à l'heure dans mon propos de conclusion que je reviendrai là-dessus parce que trame verte et bleue signifie mesures contractuelles et signifie, à notre avis, mesures de compensation, qu'elles soient financières, sociales ou ce que nous voulons. Nous ne sommes pas forcés à réclamer de l'argent. Ce qui est important est de prendre en compte ce que nous faisons. Vous avez raison et je vous appuie sur cette démarche.

#### M. Jacques WEBER

La question soulevée est typiquement celle que j'évoquais dans mon intervention. Vous vous enrichissez en détruisant les milieux et vous vous appauvrissez en les conservant. C'est ce qu'il s'agit de basculer dans un mode de régulation où ceux qui sont au plateau, dans les taxes ou autres, rémunèrent le service rendu par la commune qui est dans le vallon. Vous encouragez et rendez rentable tout ce qui contribue au maintien ou à l'élargissement du potentiel naturel et vous rendez très coûteux tout ce qui l'abîme.

#### M. Georges CINGAL, président de SEPENSO LANDES

À propos de la sénescence et des îlots de sénescence, il y a un problème de responsabilité qui a été soulevé et pour lequel les autorités ne répondent toujours pas, à savoir que la forêt est ouverte et que, s'il y a un accident, le propriétaire en est responsable, ce qui fait que les communes, par exemple, qui confient de la gestion à l'ONF insistent lourdement pour qu'il n'y ait pas justement le maintien de certains vieux arbres dans la mesure où ceux-ci risquent de tomber sur des personnes qui se promènent dans ces forêts.

Donc plus globalement, l'élaboration de la trame verte et bleue est très bien à condition de faire évoluer la réglementation de manière à dégager la responsabilité du gestionnaire du site qui sera visité par une autre personne.

#### M. François BLAND

Au-delà peut-être de la question d'ordre juridique, j'aurais fait une réponse un peu plus pragmatique. Je pense que, compte tenu de la dimension des espaces forestiers, c'est aux propriétaires, quels qu'ils soient, et aux gestionnaires finalement de prendre les bonnes dispositions. En recrutant ces quelques arbres à maintenir, autant de pas les recruter à côté d'un chemin de randonnée ou à côté d'une route passante. De même, je crois que ces îlots de vieillissement doivent pouvoir être positionnés de façon à éviter ces types de conflit. Globalement, à la hauteur du problème sur la trame, nous devons pouvoir arriver à bien faire fonctionner tout ceci.

De même, lorsqu'il y a réserve biologique intégrale, en général effectivement, ce sont dans des sites qui sont non traversés par des piétons ou des voies de circulation, autant que faire ce peut. Mais il reste une question d'assurance juridique.

### GRANDS TÉMOINS

#### M. Jean-Pierre BOMPARD, délégué à l'énergie, à l'environnement et au développement durable, CFDT

Sur les questions telles qu'elles ont été posées, notre degré de compétence n'est pas équivalent évidemment au degré de compétence d'un certain nombre de personnes ici présentes. Que les choses soient bien claires ! Ce qui est important pour une confédération

ou une union régionale qui est ici présente, Nord-Pas de Calais, j'insiste sur le sens aussi de notre présence.

À l'heure actuelle, il y a un débat très important sur la question de la représentativité des ONG environnementalistes. C'est l'article 43 de la loi Grenelle I. C'est loin d'être réglé.

Si vous suivez cette question-là, la représentativité est une question à laquelle nous avons une certaine habitude en tant que confédération syndicale. Notre présence a un sens qui est extrêmement significatif.

Le deuxième élément et soyons clairs, nets et précis entre nous : nos équipes syndicales progressivement découvrent la trame verte et la trame bleue. Ce n'est pas vrai que c'est spontané dans nos équipes syndicales. Que les choses soient précises !

Et c'est bien que le discours de Monsieur WEBER ait resitué le cadre général dans lequel nous sommes, car je ne suis pas sûr du tout que nous ayons eu le même Grenelle de l'environnement dans le contexte économique et social d'aujourd'hui. Ne vous racontez pas d'histoire ! Nous aurions été en crise économique, sociale, financière profonde, nous n'aurions pas été en octobre 2007, malgré les véhémences, les hurlements, les cris et les désaccords le Grenelle pouvait ne pas déboucher.

C'est donc bien que ce Grenelle ait eu lieu à ce moment-là et ce qui est bien, c'est que, et nous le voyons dans le beau discours de WEBER, malgré la crise profonde, nous continuons à agir ; cela ne veut pas dire que nous irons au même rythme. À un moment donné, il y aura des compromis.

Peut-être que le rythme ne sera pas aussi rapide, mais il faudra que les équipes, par exemple de FNE, apprennent à travailler aussi avec les équipes syndicales au sens propre du terme car il y aura des contradictions et des oppositions, il y aura des différences et des désaccords. Ne racontons pas d'histoires ! Nous ne sortirons pas indemnes de la crise. Ce

n'est pas le même modèle qu'avant ; c'est un modèle différent.

Quand vous aurez une opposition entre l'emploi et l'environnement pris de manière globale, vous aurez des tensions et il faudra apprendre à discuter entre les parties prenantes ; c'est ce que nous appelons la responsabilité sociale des entreprises. Je crois que c'est un élément extrêmement important. La position de la CFDT sera très simple. Il faut régulièrement qu'il y ait une discussion avec les parties prenantes extérieures de l'entreprise sur l'activité de l'entreprise. C'est clair, net et précis. Cela veut dire que les entreprises qui ont des comités d'entreprise discuteront employeur, syndicats et parties prenantes, et je dis bien « représentatives ». L'article 43, pour ceux qui connaissent bien cette question, dit « représentatif ». Pour nous, FNE est représentative, elle a un mode de gouvernance qui nous convient et après je vous laisse à vous, parce que c'est le rôle de votre congrès, de trancher sur la question de la transparence financière.

Ces trois questions ne sont pas neutres. Tout le monde n'est pas sur le même pied d'égalité. Mais nous ne discuterons pas en tant que section syndicale ou en tant qu'union régionale avec des personnes qui n'ont pas de représentativité. Nous nous sommes battus à l'intérieur des entreprises pour que le critère de la représentativité soit un critère extrêmement précis. Nous avons perdu un certain nombre de plumes d'ailleurs ; dans cette foulée, ils nous fourgué les « au-delà des 35 heures », mais ce n'est pas l'objet du débat. C'est donc important, il faut apprendre à travailler ensemble et ce n'est pas spontané parce que les salariés, ceux qui sont de la région Nord-Pas de Calais, connaissent parfaitement, par exemple sur le cas de Metaleurop, pour prendre cet exemple-là, parfaitement les difficultés qu'il y avait dans Metaleurop. Parmi

les principales victimes, certes il y avait des riverains, mais c'était les salariés eux-mêmes qui étaient en train de mourir de maladie professionnelle. Et quand nous soulevions le problème, la question de l'emploi l'emportait et comme la question de l'emploi l'emportait, nous nous taisions.

Il ne faut donc pas se raconter d'histoires entre nous. Il faut essayer de trouver les bonnes modalités et nous avons commencé à travailler. Nous avons travaillé de manière plus précise avec Michel DUBROMEL, par exemple, sur la question des transports. Je reviens sur la question des transports puisque c'est une question dans laquelle nous sommes plus impliqués, nous, que sur la trame verte et trame bleue indiscutablement. Nous avons fait des colloques ensemble avec d'autres organisations syndicales (dont la CGT et la CGC) pour essayer de savoir comment avancer pour respecter les engagements du Grenelle, c'est-à-dire la lutte contre le réchauffement climatique.



M. Jean-Pierre BOMPARD, CFDT

Mais nous ne devons pas nous raconter des histoires : je trouve que l'intervention de Michel est très claire. Si nous faisons des LGV, puisque le TGV est une marque déposée, si nous faisons des lignes à grande vitesse, à des moments donnés, il ne faut pas se raconter des contes pour enfants ; cela touchera la biodiversité. Donc il faudra trouver des mécanismes, je ne sais pas si c'est la compensation, nous avons

eu beaucoup de difficultés dans notre groupe de travail du conseil d'analyse stratégique, mais cela ne peut pas se faire de manière neutre. Il se passera des choses. Sinon, nous continuerons l'autoroute ou le LGV deviendra une ligne de promenade Voilà le sens général de l'intervention.

Apprenons à travailler ensemble sur le terrain, signons des accords de coopération, construisons du contractuel dans un domaine peut habituer à signer des engagements.

M. Rémi BAILHACHE, président de la chambre d'agriculture de la Manche et membre du bureau de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

Je voudrais d'abord remercier FNE d'avoir invité à son congrès un représentant des chambres d'agriculture, agriculteur lui-même. Je me présenterai un peu mieux, c'est important que vous sachiez qui je suis et finalement si quelqu'un pense que le loup est dans la bergerie, peut-être suis-je le berger ! Je suis agriculteur dans le département de la Manche, sur une exploitation de 77 hectares. Pour ceux qui sont dans les grandes cultures, c'est petit ; pour ceux qui sont dans les départements fruits et légumes ou viticoles, c'est grand.

Mon fils s'est installé le 1er novembre dernier comme agriculteur sur une zone Natura 2000. Il a repris une exploitation de 80 hectares. Pratiquement dans moins de 15 jours, nous ferons un GAEC ensemble. Un GAEC est un regroupement des deux exploitations. Donc je serai directement confronté à Natura 2000, à l'exploitation et à l'entretien de mes haies. Cela fait donc environ 160 hectares ; dans les zones de grande culture, c'est tout petit. Dans mon département, il y a encore 78 000 kilomètres de haies, soit deux fois le tour de la

Terre. Cela fait beaucoup. Je connais donc les continuités écologiques et la trame verte. Je connais sur mon exploitation et je connais dans mon département.

Je suis président de la chambre d'agriculture, je suis aussi responsable d'un groupe biodiversité à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, l'APCA. Ce groupe vient de se mettre en place après les dernières élections des Chambres. Vous pouvez alors vous dire que je cause bien mais que je ne suis pas représentatif. Peut-être ne suis-je pas représentatif de tous les agriculteurs, mais je suis mandaté pour vous dire des choses. C'est important. Et si l'APCA a mandaté l'oiseau rare ou la perle rare ou le mouton à cinq pattes que vous avez en face de vous, c'est peut-être aussi parce que, dans le monde agricole, les choses bougent.

Je vous dis que les choses bougent, et j'ai envie de rebondir sur quelques mots des trois personnes qui sont intervenues en début de matinée et peut-être de quelques-uns sur ceux qui ont participé à la table ronde.

Tout à l'heure, Monsieur WINTZ a dit dans son propos des mots sur lesquels je souhaite rebondir, sur un ou deux mots.

Lorsque Monsieur WINTZ nous dit qu'il y a des choses importantes, la croyance, les valeurs, les émotions et l'intérêt, je vais simplement rebondir sur l'émotion. Dans le département de la Manche, vous ne vous en souvenez pas pour quelques-uns, mais en 1944 il s'est passé quelque chose. Vous devez vous demander pourquoi je veux en venir là. Quelle est l'émotion d'un Américain qui a été protégé par un arbre isolé en 1944 lors du débarquement ? Quelle est l'émotion que l'agriculteur a lui pour cet arbre et moi le premier, qui n'ai pas participé mais eu connaissance de ce débarquement ? Je vis tous les jours à côté du même arbre. Donc pour moi l'arbre est de la biodiversité ordinaire. Pour l'Américain, l'arbre lui a sauvé la vie. Cela n'a pas du tout le même sens. Et si l'Américain

me voit prendre une tronçonneuse pour couper cet arbre, il va me dire que je suis fou, que c'est son arbre, et pourtant, il faudra bien un jour le couper, cet arbre.

Je crois qu'il est important, par rapport à ce que vous avez dit, Monsieur WINTZ, qu'en fait il faudrait que nous échangions un petit peu plus. Et je rebondis tout de suite en disant que, si FNE veut bien nous inviter à un prochain conseil d'administration, ce sera avec plaisir : nous pourrions participer activement à des discussions autour de ces mots.

La nature et l'agriculture : l'agriculteur naît avec la nature. Il vit avec et meurt avec. Les relations sont forcément différentes. Nous n'avons pas les mêmes valeurs, les mêmes émotions, les mêmes intérêts, et quand nous parlons d'intérêts, nous savons ce que nous perdons et nous savons ce que nous gagnons, nous faisons le bilan ; nous sommes d'accord ou pas, mais nous nous expliquons.

C'est ce qui est important parce que, en fait, nos relations face à l'utilisation que nous faisons de la nature, que vous en faites vous, ou que j'en fais moi, est différente. L'agriculture a besoin de la nature et la nature a besoin de l'agriculture. Après tout, nous sommes faits pour nous entendre, il me semble en tout cas. Christian BARTHOD disait tout à l'heure qu'il fallait parler de culture partagée. Je connais bien la culture parce que je cultive. Mais la culture au sens de la culture du partage, c'est autre chose. Je pense aussi bien connaître étant moi-même un adepte du partage.

Je pense au travail que nous avons fait depuis un certain nombre de mois au travers du Grenelle de l'environnement et je partage votre analyse : si le Grenelle de l'environnement avait lieu aujourd'hui, vous seriez extrêmement déçus et nous aussi puisque, finalement, ce débat et cette discussion ont eu lieu à un moment important, sûrement. Et je crois qu'il est essentiel de se le rappeler, de se le dire et

surtout de se l'approprier. Il ne faut pas croire que tout ce qui s'est passé hier était bien et tout ce qui se passera demain sera mal. Il est essentiel que les choses soient expliquées.

Et je voudrais dire quelque chose qui me paraît important et je le dis à chaque fois quand j'interviens. Pour un agriculteur, les mots ont un sens et la langue française est très riche. Mais nous employons quelquefois le même mot pour des choses différentes.

Pour moi qui suis dans le parc naturel des marais du Cotentin et du Bessin, une zone inondée signifie qu'il y a de l'eau et que nous y mettons une barque.

Une zone inondée pour un écologiste signifie qu'il y a de l'eau à fleur le sol ; ce n'est pas pareil, c'est différent.

C'est en s'expliquant que nous avons réussi à nous comprendre quand le parc des marais du Cotentin et du Bessin a été mis en place. J'habite, j'exploite, sur les terres du parc du marais du Cotentin et du Bessin. Nous devons nous expliquer sur ce que nous voulons, sur ce que nous attendons, sur ce que nous mettons derrière les mots.

Monsieur BARTHOD disait tout à l'heure qu'il est important et essentiel de parler de mesures contractuelles, des compensations à l'atteinte écologique. Je partage cette analyse et votre intervention, Monsieur, je crois que c'est essentiel pour réussir.

Essayons de bien prendre en compte le fait qu'aujourd'hui l'agriculture doit prendre un virage, que l'agriculture est un paquebot mais aussi que l'agriculture conventionnelle que quelques-uns d'entre vous peuvent décrier est encore l'agriculture qui vous a nourris. C'est aussi l'agriculture qui demain fera des efforts. C'est l'agriculture qui demain est prête à faire des efforts. C'est l'agriculture qui a répondu à une demande de la société à un moment donné et c'est encore elle qui est capable de répondre aux nouvelles demandes de la société.

Aujourd'hui, la demande est différente, nous sommes prêts. Quand je dis « nous sommes prêts aujourd'hui », même si je ne suis pas représentant de la FNSEA ici, je peux vous dire sincèrement que, quand je dis que nous sommes prêts, c'est qu'il y a une réelle évolution de la prise en compte des choses. Il y a partout des personnes un peu plus demandeuses que d'autres, pour ne pas employer des mots qui fâchent. Chez nous, nous en avons, ce ne sont pas les mêmes que chez vous ; mais ils sont tellement différents qu'il n'y a pas de crainte qu'ils se rapprochent. Par contre, je représente les personnes avec qui vous pouvez discuter.

Deux mots peut-être encore. J'ai essayé de rebondir sur ce que disaient les intervenants précédents. Je vais peut-être terminer dans ma conclusion en vous disant des choses qui ne sont pas faciles à dire ; mais qui sont importantes. Ce que vous croyez ? Ce que je crois ? Ce que pensent ceux qui travaillent sur le territoire ? C'est tout cela à la fois.

Ce que je pense n'a aucune espèce d'importance si je ne suis pas capable de le faire partager. Si vous n'êtes pas capables de nous convaincre, cela ne sert à rien que vous ayez raison. Si nous n'arrivons pas à vous faire admettre, comprendre, ce qui nous anime, nous, en tant qu'agriculteurs, il ne sert à rien d'avoir raison tout seul. Les « il n'y a qu'à », les « il faut que » ne sont pas dans notre discussion ni autour du Grenelle de l'environnement.

Ce qui est important, c'est que nous allons parler de trame verte et bleue. Nous allons nous dire qu'il y a des choses à faire.

Nous, nous sommes favorables à la mise en œuvre de la trame verte et de la trame bleue. Naturellement, nous nous posons des questions, mais pas les mêmes que vous.

Nous occupons l'espace rural. Où sera la trame verte ? Dans l'espace rural certes, et nous aimerions bien qu'elle déborde dans les villes.

Ce sera compliqué, nous allons être obligés de travailler ensemble parce qu'autrement il n'y en aura pas.

La trame bleue est sur nos rivières, sur nos ruisseaux. Quand je dis « nos », c'est parce que nous sommes propriétaires de la berge quelquefois. Si nous ne le sommes pas en tant qu'exploitants, il y a un propriétaire de cette berge. Et nous souhaiterions que cette trame bleue traverse aussi les villes quand c'est nécessaire. Ce n'est peut-être pas demain la veille ! Et donc ce qui est important par rapport à tout cela, c'est que nous soyons capables de nous comprendre et de nous dire les choses.

Dernier point qui ne va pas vous surprendre. Pour nous, la trame verte et la trame bleue n'ont pas besoin d'être identifiées comme des zonages particuliers dans les documents d'urbanisme.

Nous ne voulons pas que l'espace soit identifié à la parcelle. Pourquoi ? Il nous a été dit depuis le début que la trame verte et la trame bleue allaient fonctionner avec des accompagnements et de manière contractuelle. Pouvez-vous me dire, ceux qui sont un peu juristes, comment contractualiser quand vous êtes obligés de faire quelque chose ? Ce n'est plus possible.

Donc si nous voulons mettre en œuvre la politique de contractualisation qui nous a été proposée, il ne faut pas que la trame verte soit identifiée comme des zonages particuliers et il faut par contre arriver à construire ensemble des espaces, des couloirs à partir de la contractualisation à la parcelle. Nous aurons à ce moment-là des éléments et des contrats qui feront que nos corridors écologiques - mot que je n'aime pas mais que je cite quand même -, la trame verte et la trame bleue existeront sur le territoire au travers de la contractualisation. Donc vous avez compris que nous ne sommes pas toujours d'accord, mais sur le fond, nous voulons que la trame verte et la trame bleue existent.

En termes d'anecdote pour vraiment conclure.

Si vous saviez l'énergie que j'ai dépensée pour ne pas qu'ils appellent autrement la trame verte et la trame bleue. Il y a des témoins dans cette salle ; j'y ai passé des heures et nous nous sommes presque disputés dans le groupe 2 biodiversité et dans le COMOP, parce que, pour les agriculteurs, si nous n'avions pas choisi un mot différent, les corridors écologiques auraient été assimilés à une procédure sur laquelle nous avons discuté longuement et qui n'a pas abouti à ce que nous souhaitons ; cela aurait été confondu avec la procédure Natura 2000. Et pour nous, la seule et bonne raison de changer le mot, c'est que derrière les mots, vous ne mettez pas la même chose. Le sens des mots est une chose essentielle pour bien se comprendre.

Voilà ce que j'avais à dire en concluant, nous sommes favorables à la mise en place de la trame verte et bleue à condition qu'elle respecte les activités économiques, et je suis mandaté pour vous le dire.

Merci de votre attention et je vous présente mes excuses pour avoir abusé de votre temps.



## SUITE DE LA TABLE RONDE

### Le rôle des activités humaines dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue

#### L'AMÉNAGEMENT URBAIN, URBANISME ET TRAME VERTE ET BLEUE

M. Christian GARNIER, pilote du réseau Aménagement Durable du Territoire et vice-président de France Nature Environnement

Vous avez tous entendu ce matin que ce sujet était un immense sujet à traiter en 10 minutes. Vous ne m'en voudrez pas si je vous fais un peu courir au travers des diapositives qui vont passer à l'écran !

Je pars d'un certain nombre de conclusions et de travaux qui ont été menés depuis une trentaine d'années, dont un certain nombre à caractère un peu historique qui ont eu lieu dans la bonne agglomération de Lille, et dans la ville même de Lille, puisque c'est ici qu'ont été réalisés pour la première fois en France 2 000 hectares de cadastres verts sur une agglomération urbaine dans les années 1977-1978 grâce au délégué régional à l'environnement de l'époque.

Non seulement cela s'inspire d'un certain nombre de travaux auxquels j'ai eu la chance de participer avec l'équipe que j'animais avec Patrick LEGRAND, ancien président et président d'honneur de FNE.

Cela s'inspire aussi d'un certain nombre de travaux qui ont été menés avec le soutien de l'État pendant pas mal d'années, avant et après la décentralisation : les programmes Écologie urbaine, les programmes Eau dans la ville, les programmes Nature en Ville. Je cite ces travaux tout simplement parce que, dans la littérature scientifique ou grise, il y a deux parties bien nettes : celle d'avant l'Internet et celle d'après l'Internet. Dans des sujets comme celui dont nous traitons aujourd'hui, nous sommes un peu en train de réinventer l'eau tiède et je pense que France Nature Environnement va devoir s'organiser pour aider à faire re-circuler un peu de cette matière grise.

Il fut un temps où la question du rapport entre la vie et la nature se posait dans ces termes-là. Une certaine dynamique humaine aussi nous a conduits donc à la situation que nous pouvons connaître au moins dans les parties denses des agglomérations et où nous avons inventé cet objet qui s'appelle l'espace vert et dont certains ont souvent dit, non parfois sans raison, qu'il était l'alibi de la nature dans la ville.

Quand nous n'avions pas d'argent, nous repeignions les tours et ils vous faisaient habiter rue des Lilas ; vous habitiez la Cité Voluptueuse, la Joyeuse, la Tour Jolie ou la Superbe !... Dieu merci, je crois que nous sommes sortis de cette époque mais quand même, nous en avons reçu l'héritage. De quelle nature parlons-nous ? Je crois que nous nous en sommes déjà un peu expliqués.

Je ferai juste un commentaire : les questions de nature en ville ne vont pas se gérer seulement, à travers la trame verte et bleue car elles relèvent aussi du cadre de vie, du paysage, de l'identité, etc. Nous voyons donc bien que la trame verte et bleue va être un élément fondamental de la réponse, mais certainement pas le seul.

D'autre part, c'est vrai qu'il m'a été demandé de parler de ville et de nature ; alors je ne vais vous résumer tous les débats qu'il y a chez les urbanistes et les géographes actuellement, ou d'autres disciplines, sur ce qu'est la ville.

Pour nous en tout cas, nous avons à penser d'abord puis à gérer la question de cette « nature » dans un espace urbain qui parfois prend, comme c'est le cas dans le Nord-Pas de Calais, l'aspect d'une métropole, d'une région urbaine où se mélangent des espaces naturels, agricoles ou urbanisés... Cela nécessitera un certain nombre de démarches et d'outils complémentaires.

C'est juste une petite plaisanterie, mais pour ceux qui douteraient que la « nature » en ville ait une certaine valeur économique, voilà une publicité publiée dans un grand quotidien du soir il y a quelques années sur la manière de

valoriser les espaces verts inconstructibles. La présence de la nature dans l'habitat est une très vieille question et je n'ai pas le temps de refaire l'historique. Je voudrais juste souligner, comme le disait d'ailleurs Monsieur BAILHACHE tout à l'heure, la nécessité que la trame verte déborde dans les espaces urbains et dans le périurbain.

Évidemment, si nous voulons nous adapter au changement climatique et si nous voulons gérer un petit peu le confort, voire même la survie des individus dans les périodes de canicule, la question de la gestion de la végétation et de l'eau dans la ville va susciter l'intérêt. Nous connaissons l'effet d'un parc urbain un peu étendu depuis 25 ans à Vienne, à Berlin, et nous l'avons mesuré dans les 20 dernières années à Paris ou dans d'autres grandes villes : en période de canicule, sur un boulevard vous êtes à 33 ou 34°C et dès que vous passez dans la zone la plus boisée du parc urbain, votre thermomètre descend de 6, 7, 8 voire 9°C. Ceci à 100 mètres de distance.

Les civilisations arabes, persanes et chinoises avaient déjà compris qu'avec des fontaines et un peu de végétation, elles obtenaient des effets bénéfiques dans l'habitat et dans la ville.

C'est une approche actuelle du problème qui est intéressante, qui va au-delà de la conservation des espèces animales et végétales, mais qui aussi intéresse l'espèce humaine. Je pense que cela peut être pour les protecteurs de la nature et les défenseurs de la biodiversité aussi une entrée qui permet de trouver des alliances quand nous allons débattre de ces problèmes de la présence du naturel dans la ville.

Alors, pour ce qui est de l'actualité économique, j'ai l'habitude de lire la bonne presse locale. Certains d'entre vous ont peut-être vu un journal « inconnu » à Lille qui s'appelle La Voix du Nord. Dans l'édition d'hier, dans les dernières pages, vous voyez sur deux d'entre elles « mon jardin comme réponse à la crise »

(je n'ai pas eu le temps de faire le transparent, j'ai trouvé cela cette nuit).

Nous nous sommes bien rendu compte au travers de différents travaux que la présence d'une agriculture urbaine, y compris dans le milieu le plus dense, pouvait avoir une portée économique importante, surtout dans des périodes dites de chômage pendant lesquelles l'agriculture urbaine pour certains ménages peut représenter le tiers du revenu. La Voix du Nord vous explique comment faire votre jardin ou votre potager sur la terrasse, etc. Il n'y a pas que les toitures végétalisées.



M. Christian GARNIER, France Nature Environnement

Les Japonais avaient vu arriver probablement la crise des subprimes ; ils avaient commencé à installer un potager dans l'ancienne salle des coffres d'une banque de Tokyo ! C'était en première page du Monde il y a quelques années en 2005, ce n'est pas bien vieux.

Pour rentrer dans ces questions-là, il y a bien entendu les naturalistes mais aussi des architectes et des urbanistes qui inventent

d'autres méthodes pour analyser la vie en milieu urbain.

Quand vous faites l'inventaire, vous mesurez, dans la ville de Nancy, l'importance des mirabelliers, vous vous apercevez qu'à Chateaubriand on produit de quoi nourrir en fruits et en légumes un certain nombre de fois la population de la ville et vous demandez alors où vont les fruits et les légumes. Cela pose tout un tas de questions importantes.

Ce type d'analyse nous a amenés, entre autres, à mettre en évidence quelques points ; je vous rassure, je ne vais pas tous les citer.

Juste une anecdote : Châlons-en-Champagne, congrès 1988 de France Nature Environnement, politique de nature en ville de la ville de Châlons, à l'époque sur Marne, aujourd'hui en Champagne. Dans un océan de grandes cultures avec plus rien qui ne dépasse en dehors de temps en temps d'un brin de maïs. On nous explique que les agriculteurs, quand ils veulent montrer un peu de nature à leurs enfants, viennent dans la ville pour voir comment c'est fait un oiseau, un écureuil, une martre, etc. Cela m'a beaucoup frappé ! Je n'étais pas surpris compte tenu de mes travaux !

Nous avons travaillé avec la population sur l'agglomération lilloise, au recensement de centaines et de centaines d'hectares de végétation par des associations ou de simples citoyens qui ont voulu participer à cet inventaire. Vous vous rendez compte qu'avec ce type de démarche participative, des comportements par rapport au milieu « naturel » urbain n'ont rien à voir avec ceux qui sont induits par l'utilisation d'un outil technocratique, certains diraient balancé par les scientifiques ou par les fonctionnaires, ou autres. Donc vous comprenez bien que nous avons à ce niveau-là un rôle fondamental à jouer.

Je passe sur tous ces enjeux.

Je voudrais juste tirer deux ou trois conclusions. Compte tenu de la fragmentation des

territoires par l'urbanisation, il n'y aura pas, dans beaucoup de régions, de trame verte et bleue possibles sans passer par les espaces agricoles, forestiers et de nature ordinaire qui traverse les agglomérations, en constituant des réseaux à différentes échelles.

Certes, nous allons avoir besoin d'un peu de réglementation et nous allons discuter avec Monsieur BAILHACHE et d'autres pour savoir si nous le faisons à la parcelle ou pas. Quand même, je crois que les agriculteurs sont de temps en temps contents que les espaces agricoles soient protégés, et cela se gère aussi à la parcelle, et parfois dans l'agriculture il y a un peu de biodiversité, donc nous allons discuter.

La deuxième chose, c'est que, vous le savez sans doute tous déjà, la question de la nature en ville est un gros enjeu - ce qui n'était pas évident à expliquer à FNE il y a 20 ans, parce que tous les naturalistes étaient partis. Et si nous voulons que les 80 % de Français vivant dans des espaces plus ou moins urbanisés aient un autre comportement et une autre attitude par rapport aux problématiques de la biodiversité, il y a un enjeu culturel énorme ; ce n'est pas pour rien que FNE répète depuis des années que la culture est le 4ème pilier du développement durable. En effet, la tige nourrissant le trèfle à quatre feuilles du développement durable (comprenant la culture) est la démocratie citoyenne car, quand nous travaillons collectivement sur ces questions-là, nous construisons des valeurs collectives - je reviens sur ce que disait Maurice -, nous coproduisons de l'espace du cadre de vie, nous permettons son appropriation et nous bâtissons la légitimité par exemple de la trame verte et bleue. Si nous voulons que l'Opinion nous soutienne et nous aide, si nous voulons avoir l'efficacité de la biodiversité dans la durée, il vaut mieux avoir cette coproduction et cette légitimité.

Dernière chose : finalement, s'intéresser à la question de la nature dans la ville où il va falloir

faire travailler les architectes, les urbanistes, les paysagistes et bien d'autres spécialistes, c'est avant tout construire un projet de ville ou refaire des projets de ville et, quelque part un peu, des projets de société.

## CENT KILOMÈTRES DE CANAUX ; L'ARMATURE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LILLE MÉTROPOLÉ

M. Slimane TIR, président de l'Espace Naturel Lille Métropole, ENLM

Merci. Je suis sommé et c'est avec plaisir que j'accepte cette sommation de faire une coupe claire dans mon propos pour vous dire plusieurs convictions qui fondent notre engagement.

La première - je vous parle en tant que politique et sous l'angle de l'action publique - est que la trame verte et bleue est une nécessité absolue pour nous d'aménagement du territoire. Je pense que, de ce point de vue-là, elle doit conjuguer du volontarisme mais également une traduction dans les documents d'urbanisme et vous verrez que, dans cette illustration dans la communauté urbaine de Lille, nous le faisons avec pragmatisme.

Dans notre agglomération, la notion de trame verte et bleue est apparue dans les années 90 dans les cercles savants, dans les cercles d'écologistes, chez les urbanistes, à partir d'une situation de contexte repensée autrement en termes de prospective, quel avenir pour la communauté urbaine dans une agglomération très minérale, qui se désindustrialise et qui se repense à moyen terme autour de la tertiarisation de ses activités.

Nous avons eu là une convergence qui a culturellement émergé entre les différents acteurs qui se disent que, finalement, le manque de nature, le manque d'espaces verts

devient un handicap économique dans la compétition internationale et qu'au fond, notre problème à nous, élus de sensibilité écologiste, est de faire en sorte que cette motivation, soit un point d'appui, comme nous le verrons avec le monde agricole, pour rendre une métropole beaucoup plus verte, une métropole beaucoup plus respectueuse de son environnement.

Comment cela se traduit-il ? Schéma directeur de développement et d'urbanisme, débats multiples, variés, intenses qui produisent un objectif général sur lequel il y a un consensus 10 000 hectares d'espaces de nature à l'horizon 2015. C'est une première étape fondamentale ! Nous finissons par traduire cet objectif qui correspond en gros à un huitième de la superficie de l'agglomération dans des documents beaucoup plus précis : un schéma directeur vert, validé en 2002, plus un outil opérationnel qui est le syndicat que je préside prenant la succession de Pierre MAUROUY, un peu le bras séculier de cette politique.

Ce sont sept syndicats qui acceptent de se faire « hara-kiri » pour dire qu'ensemble nous serons plus forts et mobiliserons des moyens qui permettront de faire en sorte que cet objectif de valorisation de la nature en ville et en péri-urbain - soit effectivement porté avec énergie, avec un effet de levier nettement plus important autour d'une série d'objectifs que nous allons négocier et sur lesquels nous aboutissons en 2004, l'objectif Métropole verte, par une négociation avec l'État, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et le Conseil Général du Nord.

Notre idée est relativement simple : il s'agit de créer autour d'une agglomération particulièrement dense, minérale, (nous avons des villes particulièrement minérales ici dans le Nord, à peu près 1 100 000 habitants),

un chapelet de parcs, d'espaces de nature à protéger autour des vallées, la vallée de la Lys, la vallée de La Marque supérieure, la vallée de la Deûle, qui sont plus ou moins des canaux qui ont été artificialisés, créer donc ce chapelet d'espaces et mettre en œuvre une trame verte et bleue qui s'appuie sur 120 kilomètres de canaux, les anciennes voies ferrées pour relier ce chapelet de parcs entre eux et la ville. Ils participent à la reconquête d'espaces en milieu urbain : friches industrielles, terrains de dépôt des voies navigables, délaissés de grande infrastructure autour desquels à partir des canaux, à partir de ces chemins de halage, nous donnons de l'épaisseur au domaine public fluvial.



M. Slimane TIR, ENLM

Reconquête des terrains de dépôt de voies navigables parallèlement à la remise en navigation de la liaison Deûle Escaut sur lesquels nous réinventons en quelque sorte des paysages. Fiches industrielles aussi qui ont été délaissées. Avec Rhodia PCUK du côté de Wattrelos, friche sur laquelle nous avons un

grand projet qui avance, de restructuration, de création d'un parc de 40 hectares, pas un no man's land, mais véritablement fondé sur une approche de traitement des pollutions plus une mise à disposition du public.

C'est l'idée au fond que la communauté urbaine, nos villes doivent créer les conditions dans leur politique d'urbanisme, dans les plans locaux d'urbanisme, pour faire en sorte que la nature, qui a repris ses droits sur ces espaces, soit valorisée mais également articulée avec ce que j'appelle les trames vertes infra-urbaines, c'est à dire communales. Et donc de ce point de vue-là, j'ai un désaccord manifeste, vous le comprenez bien, avec un certain nombre d'interlocuteurs qui ont évoqué tout à l'heure finalement simplement le contrat comme mode d'action.

Je veux également dire, puisqu'il faut être rapide dans ses énoncés, que la politique de trame verte et bleue que nous conduisons sur la communauté urbaine de Lille est aussi un outil de lutte contre l'étalement urbain. C'est aussi un outil de protection des zones et des espaces agricoles périurbains.

À titre d'illustration, sur une plaine agricole de 240 hectares sur lesquels il y avait des velléités extrêmement importantes, par mitage, d'urbanisation au sud de la métropole, nous avons créé les conditions pour qu'elle soit clairement protégée et affectée à l'activité agricole, mais également dans un compromis par le haut, avec le monde agricole, nous avons négocié les conditions pour qu'elle soit également ouverte à la population en reprenant et en aménageant 25 kilomètres d'itinéraires, en reboisant partiellement cette plaine agricole, en apportant de la biodiversité par des plantations de haies et en participant nous-mêmes également à la valorisation du maintien de l'activité agricole par des subventions directes à la promotion des circuits dans les fermes.

Ce sont ces compromis-là que nous essayons

d'organiser sur la métropole avec des milieux économiques ou des groupes d'intérêt qui manifestement ont des intérêts qui sont contradictoires mais c'est, comme il l'a été dit, par le débat que nous pouvons arriver effectivement à ce type de solution.

Donc vous le voyez, nous négocions cet enjeu de trame verte urbaine en permanence parce qu'il se traduit très concrètement sur des territoires avec un certain nombre d'acteurs. J'ai évoqué les agriculteurs, nous pouvons parler effectivement de la promotion privée, des secteurs de la construction.

Et cela pose une autre question dans cette logique d'aménagement et d'urbanisme, à savoir la conception que nous avons de la ville du XXI<sup>e</sup> siècle. Quelle ville voulons-nous préparer pour nos enfants dans les prochaines années ? Quel rôle et quelle place donnons-nous collectivement en tant que politiques, en tant qu'acteurs sociaux, en tant que militants associatifs, à la biodiversité dans nos villes ?

J'ai la conviction que cette ville doit être une ville dense et c'est une conviction que je partage par ailleurs avec beaucoup d'acteurs au niveau européen au travers de FEDENATUR.

En 2050, nous aurons 75 % de la population mondiale qui sera dans les centres urbains. Nous considérons avec Barcelone, avec Milan, avec Bruxelles, et d'autres encore, que l'avenir de la biodiversité va se jouer dans les villes et avec les populations des villes.

Et donc l'enjeu culturel auquel nous sommes confrontés est bien celui de créer les conditions d'une mobilisation collective de nos populations ; nous le mesurons à l'espace Naturel métropolitain par l'ensemble des initiatives que nous prenons, mais aussi par des sondages d'opinion que nous faisons tous les 2 ou 3 ans. Nous avons bien vu ce glissement culturel des comportements et des

attitudes. Des usagers qui, au début des années 2000, voulaient tout simplement aller se balader le dimanche en famille, faire un petit repas et prendre un bol d'air sont aujourd'hui plus conscients de leur rôle. 70 ou 75 % disent : « Effectivement la nature est notre enjeu à nous, adultes comme jeunes, et nous voulons être acteurs de cette protection mais aussi du développement de la nature en ville. »

Ce sont des transformations culturelles que nous suivons aussi, que nous incitons. Nous le faisons par un lien permanent avec le monde associatif puisque nous passons des conventions avec plus de 200 associations environnementalistes, écologistes et sportives sur le territoire de l'agglomération pour faire en sorte que la politique que nous portons puisse par capillarité et par interaction être relayée, conduite et diffusée au plus près des populations.

C'est dans cette dynamique-là que nous avons travaillé à définir un premier horizon aux alentours de 2 500 hectares d'espaces de nature à préserver, à défendre, s'arquer au fond sur une logique, une stratégie défensive certes, mais aussi dans ce nouveau mandat faire en sorte que cette politique puisse donner des perspectives concrètes puisque nous avons très clairement identifié 2 500 hectares dans la vallée de la Marque, dans la vallée de la Lys, et d'autres parties du territoire, dans une stratégie métropolitaine, mais également internationale puisqu'elle est transfrontalière, de protection de zones inondables, de prairies inondables, de zones écologiquement significatives et intéressantes, bien que nous n'ayons pas de zones Natura 2000 dans notre secteur.

Nous sommes engagés dans une logique de protection volontariste des sites, des espaces, des parcelles, dont nous considérons qu'ils sont particulièrement menacés. Les 2 500 hectares du futur espace naturel métropolitain, cet horizon de 5 000 hectares que nous nous donnons à la fin de ce mandat à l'horizon 2014, sont d'abord

structurés par la logique de l'intérêt floristique et faunistique et également par la logique de la menace. Quelles sont les parcelles, quels sont les sites qui sont particulièrement menacés par l'étalement urbain ? Quels sont ceux qui sont menacés par des pratiques agricoles qui ne sont pas acceptables ou par la pression des citadins (immobilier, loisirs) ? C'est cette identification cette négociation que nous menons avec tous les acteurs qui nous permettront de faire, avec volontarisme, cette politique sur laquelle nous mobilisons en moyenne 15 millions € au titre de la communauté urbaine, (en moyenne 1 % de notre budget).

Je voulais juste conclure d'un mot : j'ai essayé de vous faire comprendre à quel point nous souhaitons, et nous voulons, dans cet objectif métropole verte, développer une politique qui soit intégrée du point de vue de l'analyse des situations mais également de la conduite collective des projets en n'hésitant pas et en assumant clairement nos désaccords de méthode ou de choix avec un certain nombre d'acteurs et ces contradictions.

Nous les avons devant nous et nous les aurons de plus en plus devant nous dans un contexte économique qui a forcément changé et qui nous amènera à d'autres mobilisations.

Il nous faudra les assumer en toute transparence et avec volontarisme. Merci.

### CONCILIER ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TRAME VERTE ET BLEUE : QUELLES RÉPONSES DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ?

M. Philippe GIRARDIN, président de la Commission biodiversité et gestion de l'espace, Fédération des Parcs Naturels Régionaux, FPNR

Vous ne serez sans doute pas surpris, pour ceux qui connaissent les parcs naturels régionaux, lorsque nous voulons parler économie et trame verte, qu'il ait été demandé à la Fédération des Parcs d'intervenir sur ce sujet. Je remercie FNE de l'avoir fait.

Comme vous le savez, les parcs essaient depuis 40 ans de concilier la préservation et l'amélioration de l'environnement avec l'économie, et faisaient du développement durable avant la lettre. Donc ce thème nous tient à cœur et c'est notre travail un petit peu de tous les jours.

Dans les parcs, en fait, nous nous occupons de trame verte probablement pour deux raisons principales.

La première est que nous voulons aller au-delà de la gestion de la biodiversité dans les zones et espaces naturels, réserves naturelles, Natura 2000, et cherchons à concilier l'activité économique et la biodiversité. C'est cette première raison qui fait que nous sommes en première ligne dans cette gestion de la biodiversité et des trames vertes ;

La deuxième, c'est que nous intervenons concrètement sur deux types de projets et je vais vous en donner des exemples très concrets après.

Le premier projet est le projet d'aménagement du territoire ; nous gérons la biodiversité au travers d'aménagement du territoire et nous la gérons également en intervenant dans les documents d'urbanisme. Concernant les documents d'urbanisme, je voudrais vous donner les exemples du PNR Oise Pays de France.

En effet, dans le PNR Oise Pays de France, au premier article de sa charte, il y a la gestion des corridors. Nous sommes dans une zone qui est à la fois agricole mais avec, également, des zones forestières intéressantes. Sur le plan du Parc, nous avons déjà le positionnement de ces trames vertes et bleues ; en l'occurrence ici, ce sont plutôt des trames vertes qui relient des massifs forestiers de Halatte ou de la forêt de Chantilly. Le PNR Oise Pays de France a d'ailleurs été

fortement soutenu sur le plan régional et départemental pour mettre en route ces trames vertes au travers de sa charte.

Le PNR intervient sur un deuxième point qui est celui du repérage des parcelles agricoles au niveau du cadastre, zones que le Parc souhaite développer. Ces parcelles ont été repérées grâce à une étroite relation avec les SAFER et le conseil général du Val d'Oise pour que, lorsque ces parcelles sont à vendre, il puisse y avoir préemption, par la SAFER par exemple, pour le compte des communes ou, quand ce sont des zones qui sont à caractère naturel très intéressant, que ce soit le conseil général qui achète ces parcelles pour en faire des espaces naturels sensibles.

Il y a donc une vraie politique qui prendra du temps, mais qui permet de renforcer ces zones-là. L'autre élément, toujours dans la même charte, c'est l'intervention sur les PLU. Il y a donc des interventions dans ces documents d'urbanisme, à la fois PLU et à la fois sur les SCOT.

Sur les PLU, il y a déjà eu une intervention dans cinq communes qui ont été suivies de très près par le parc pour intégrer ce qui était noté au plan du Parc dans les PLU communaux.

Il y a également le même type de travail qui est fait au niveau des SCOT. Nous avons en particulier un SCOT sur lequel le PNR travaille et qui n'est pas encore terminé.

Je voudrais vous donner maintenant un deuxième exemple de planification, cette fois-ci, il s'agit du développement éolien. Là aussi, l'objectif a été pour le parc de la Narbonnaise en Méditerranée, qui est très concerné par les parcs éoliens, d'essayer de montrer que nous pouvions avoir de l'éolien non pas invasif mais intégré (pas partout bien sûr), mais que, entre les zones de développement éolien, il y avait possibilité de repérer, et de façon non conflictuelle mais consensuelle, des zones dans lesquelles il est possible de développer des trames entre ces différents sites. Cela devrait

faire partie d'ailleurs de l'ensemble des cahiers des charges que se donnent les parcs qui, quand ils ont à étudier des parcs éoliens, ont une grille d'évaluation et parmi cette grille d'évaluation il y a un critère spécifiant le maintien ; le renforcement ou la création de couloirs pour cette trame verte et bleue.



M. Philippe GIRARDIN, FPNR

L'exemple suivant est tiré du travail du PNR du Haut Languedoc, pour voir comment les Parcs peuvent se positionner sur une activité économique qui est quelquefois très dégradante pour l'environnement, en l'occurrence une carrière ; il y a donc dans la zone en question de l'extraction de granit. Elle date des années 60 ou 70 mais perdure aujourd'hui avec beaucoup de déchets qui ont coupé les couloirs écologiques intéressants. Un plan a été développé pour cette zone qui fait 10 000 hectares pour maintenir à la fois une activité économique d'extraction de granit, mais également geler des zones qui resteront des zones vertes formant une trame au travers de ce site. Cela a été fait en étroite collaboration avec les acteurs économiques et avec les collectivités. Maintenant, c'est inscrit dans les PLU correspondants.

Pour l'exemple suivant, nous avons quelque chose qui n'est pas loin d'ici sur l'aménagement de sites qui sont à la fois Natura 2000 et à la fois des grands sites - vous reconnaissez,

pour ceux qui sont d'ici, le cap Blanc-Nez et le cap Gris-Nez - avec des aménagements, avec la photo que vous avez en bas qui était l'état des lieux avant les aménagements, où il y avait une dégradation importante, et après aménagement, le public a été canalisé pour laisser la nature reprendre ses droits et recréer de la nature dans des endroits qui étaient passablement dégradés.

Là aussi, il y a eu conciliation du développement touristique d'un côté et de l'environnement de l'autre. Autre élément qui vient, cette fois-ci, du PNR du Vexin français, qui est une zone agricole en priorité mais où il y a des zones d'activité économique. Pour ces zones d'activité économique, dans le cadre de sa charte, le PNR a inclus une gestion environnementale, en particulier en essayant de garder des trames environnementales vertes à l'intérieur de ces zones d'activité, en gérant les fossés, en gérant les bordures, en replantant, vous le voyez ici, des haies en bordure de zones, en créant des mares à certains endroits et, ailleurs, ce n'est pas dans le Vexin français, mais je vous le donne à titre d'exemple, c'était dans une zone industrielle de l'Est de la France, où une usine japonaise avait 2 hectares de gazon type golf devant les bâtiments d'usine, ceux-ci ont été transformés en prairie gérée par un agriculteur biologique avec création de mares, puis implantation de ruches. Cela a eu pour conséquence de mobiliser autour de la biodiversité l'ensemble des 350 personnes qui travaillent sur cette usine.

Je voudrais vous donner deux exemples montrant en quoi la trame verte et bleue peut servir au développement local. Le premier exemple est pris à la fois dans le Haut Jura et dans les Bauges, mais pour être très franc, ils ont été prendre l'idée chez nos collègues allemands de Forêt Noire qui développent déjà cela depuis plusieurs années. En fait, ils ont

voulu valoriser des prairies naturelles gérées de façon extensive dans les zones de montagne, et pour ce faire, ils ont concilié la valorisation de la prairie sur le plan agronomique et la biodiversité en créant un concours des prairies fleuries qui est en œuvre depuis 5 ans en Forêt Noire, pour mobiliser les agriculteurs et valoriser ces derniers pour les prairies avec une richesse floristique remarquable.

Un autre exemple concerne cette fois-ci sur la gestion forestière de la biodiversité. Il y a plusieurs PNR qui travaillent sur ce thème. Vous avez ici l'exemple du Morvan avec une gestion forestière encadrée par une charte forestière pour essayer de gérer au mieux les aspects environnementaux et l'exploitation du bois.

Il y a également des exemples que nous aurions pu prendre dans d'autres parcs. Monsieur BAILHACHE en signalait un tout à l'heure qui était la gestion des haies intégrée dans les systèmes d'exploitation de l'agriculteur pour faire des plaquettes bois ou du bois de chauffage. Là aussi, nous pouvons, en concertation avec la ligue de protection des oiseaux locale et l'agriculteur, trouver un moyen de gestion des haies astucieuse permettant à la fois le maintien de la trame verte et la production de bois.

Enfin, je voudrais vous rappeler que suite à un appel d'offres du MEEDDAT, vingt-cinq Parcs Naturels Régionaux ont proposé des projets en lien avec la trame verte et bleue.

D'ailleurs, la Fédération des Parcs est aussi impliquée avec le MEEDDAT dans le COMOP trame verte et bleue pour essayer de repérer sur le terrain les outils qui permettent de bien gérer cette trame, que ce soit au travers de la contractualisation, de Natura 2000 ou de la compensation écologique. Il y a donc un recensement des méthodes qui marchent sur le terrain et qui vont être fournies au ministère dans quelques temps au travers du COMOP.

Quelques petits flashs maintenant sur des

programmes de recherche. Deux sont en cours, dont un sur la continuité écologique au travers d'un programme de recherche DIVA 2, dans lequel plusieurs parcs sont mobilisés. Pour conclure, un tout petit mot pour vous dire, et je reprends les termes de Christian BARTHOD tout à l'heure, que, pour faire avancer les trames vertes et bleues, il faut du temps, de la conviction, une présence avec une expertise sur le terrain et un poids politique. Et je pense que les Parcs Naturels Régionaux sont le lieu idéal pour cela. Vous savez que la devise des parcs, c'est convaincre plutôt que contraindre. Cela prend du temps et l'avancée des trames vertes et bleues c'est aussi du temps pour convaincre, mais c'est aussi de l'expertise et de la conviction politique.

Je pense donc que les Parcs Naturels Régionaux sont la bonne échelle pour travailler les trames ; et je pense que c'est aussi le bon endroit où vous, qui êtes des représentants à France Nature Environnement dans les régions, dans les départements et localement, avez un rôle à jouer, même si vous n'avez pas le droit de vote dans les comités syndicaux des parcs ; votre voix compte et il est important que vous vous investissiez parce que les parcs s'useront que si vous ne vous en servez pas. Merci.

## DÉBAT AVEC LA SALLE

M. Marc MAILLET, président d'une fédération départementale des Pyrénées Orientales de FNE et pilote de la mission Montagne

Dans l'empilement administratif, il y a l'empilement des documents. Là ce matin, nous avons appris le SCOT, le PLU, etc. Et en dernière analyse, ce sont quand même les documents opposables aux tiers qui vont poser problème et sur lesquels nous nous affrontons parce que nous nous affrontons quand même

sur des aménagements qui, à l'heure actuelle aussi, se développent dans des zones très protégées. Il y a des conflits dans les zones Natura 2000 ; il pourrait donc y avoir des conflits sur la trame verte et bleue.

Je demande donc où sont les moyens pour les associations de pouvoir suivre l'ensemble de ces documents et l'ensemble de cette charge de travail énorme que constitue pour les associations la participation qui n'est pas possible d'ailleurs au niveau des PLU, qui l'est encore moins au niveau des SCOT et qui ne l'est pas du tout au niveau encore d'une future trame verte et bleue. Je m'interroge donc face à tout ce déversement de documents et de mobilisation à faire : quels vont être les moyens et l'insertion de nos délégués et de nos représentants ? Jusqu'à présent, ce n'est pas possible.

M. Philippe GIRARDIN

Nous pouvons dans un premier temps répondre que les chartes de parcs ne sont pas opposables. Elles peuvent montrer l'incompatibilité entre la charte et le projet.

Ceci dit, dans les terrains qui sont dans des parcs naturels régionaux, il faut signaler que le parc est obligé de donner son avis. C'est une personne qui doit donner son avis au même titre que la DDE, la Chambre d'agriculture, etc. Et quand la concertation est bien faite, les avis sont souvent pour nous, en ce qui nous concerne, à 90 % convergents entre les chambres d'agriculture et les DDE et, quand nous avons un avis convergent, je peux vous dire que le préfet en tient compte et suit cet avis s'il est convergent entre la DDE, le parc naturel régional et la chambre d'agriculture. C'est donc un appui certain si, dans une charte de parc, il y a une trame positionnée de façon claire. Elle ne peut pas être positionnée à la parcelle, c'est absolument impossible avec les

plans parcs, mais cela suffit si c'est bien décrit dans la charte.

M. Christian GARNIER

D'abord, nous avons besoin de tous les outils et il faudra aussi de la réglementation. Mais il faudra aussi bien autre chose. Je pense que je me suis expliqué un peu tout à l'heure.

La deuxième question à laquelle nous allons être confrontés : y a-t-il un bon niveau ou deux bons niveaux pour gérer ces questions ? Là-dessus, j'ai une opinion, à savoir qu'il y a sûrement des niveaux privilégiés mais que, ensuite, nous allons être sur des situations à géométrie variable. Quand j'entendais tout à l'heure le discours de notre ami agriculteur expliquant ce qui se passait sur le plateau et sur la vallée parce qu'il y avait deux communes et que chacun était en train de jouer dans son coin, qu'il y en a un qui ramasse de la taxe professionnelle, et l'autre non, etc., je me dis qu'il y a un vrai problème là aussi sur la question des compétences et des solidarités entre les territoires tels qu'ils ont été découpés par l'histoire administrative.

Juste un mot pour ce qui est d'être présent. Nous, en tant qu'association, dans tout ce qui nous est demandé, il n'y a pas de mystère ! Quand nous regardons les pays où les mécanismes participatifs fonctionnent dans l'environnement, mais dans la santé, dans la solidarité et tout ce que vous voudrez, il n'y a pas de mystère : il y a des moyens mis en œuvre pour la participation. Il va falloir que progressivement, dans les mœurs françaises, et notamment dans les mœurs politiques, même dans la toute petite commune rurale qui a un tout petit budget, peut-être qu'à un moment donné, il faut dégager quelques centaines d'euros pour arriver à faire un bout d'expo, à faire des choses et soutenir l'action des associations. Sinon, nous n'aurons pas de société civile organisée en

état de dialoguer avec les autres acteurs. Cela s'appelle les budgets participatifs.

M. Daniel VIGIER, Auvergne Nature et Environnement

Nous sommes en train de parler des activités humaines et, en même temps, la trame verte et bleue, ce sont des espaces de vie pour des espèces animales et des végétaux. Il y a certaines espèces un petit peu certaines activités qui ne sont pas bien compatibles avec un lieu de vie. Je pense en particulier : les trames vertes et bleues, les corridors, les noyaux, pourront-ils devenir, par exemple, des espaces de chasse avec des chiens, des fusils, des lieux de promenade, des espaces de jeux pour des écoles ? Quelque chose est-il prévu pour cela ?

M. Philippe GIRARDIN

Nous n'allons pas nous lancer sur la chasse ; vous connaissez le sujet. Néanmoins, encore une fois, je pense qu'il faut dire qu'il y a place à la concertation et à la discussion. Si cela sert de corridor, cela ne sert pas de corridor forcément toute l'année pour toutes les espèces, et il peut y avoir place à la chasse à certaines périodes de l'année de façon très contrôlée dans ces zones-là sans pour autant en faire une réserve naturelle. Nous avons de très bons exemples sur le terrain où cela a été limité dans le temps et limité par le type de chasse : ne pas faire de battue par exemple.

Il est donc possible de trouver des moyens, avec de la concertation, permettant de répondre à la fois aux souhaits des chasseurs de chasser une partie de l'année et sous certaines conditions et puis pour que ce soit une trame verte.

C'est la même chose pour des sentiers. Je pourrais vous donner l'exemple de notre

parc où nous avons supprimé des sentiers de randonnée à certains endroits et les avons déplacés pour les faire passer à d'autres endroits sans que cela change grand-chose à la qualité de la randonnée pour le club de randonneurs qui flèche les sentiers.

Donc oui, c'est faisable et il ne faut pas avoir comme a priori le fait de dire que nous le mettons systématiquement sous cloche ; il y a possibilité sur le terrain de trouver des accommodements.

M. Pierre APPLINCOURT, ENSAB Côte d'Azur

Je voudrais un peu revenir sur l'approche socio-économique telle qu'elle a été un peu évoquée ce matin à travers les différents intervenants.

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés concerne la nécessité de faire une approche socio-économique complète. Nous avons bien entendu ce matin dans les interventions qu'à un moment donné nous pouvons considérer qu'il y a des bénéfices immédiats et puis aussi, tout

© FNE - Christian Hosy



le discours et toutes les interventions que nous avons montrent combien il peut avoir aussi des bénéfices différés.

Sur des exemples très concrets, à un moment donné, lorsque nous intervenons, y compris pour avoir des trames vertes et bleues en ville, cela a incontestablement un impact sur le comportement des personnes dans la vie de tous les jours.

Et ces bénéfices différés sont très difficiles

à chiffrer. Nous sommes tous confrontés, notamment dans le cadre de la directive cadre Eau, puisque c'est une obligation d'avoir une approche socio-économique, de bien intégrer cette dimension de bénéfices marchands et non marchands et cette notion de bénéfices différés. Un certain nombre des propositions avancées ont des impacts directs par rapport à la santé par exemple. Un grand nombre de propositions présentées vont avoir des impacts qui vont avoir des effets différés dans la durée. C'est un des discours et une des difficultés que nous avons avec les agriculteurs : il faut justement bien prendre en considération l'ensemble de ces éléments-là quand nous sommes dans une approche socio-économique.

Et je terminerais simplement pour dire quelque chose qui est encore beaucoup plus difficile, qui est effectivement l'appréhension que nous pouvons tous avoir, dans notre conscient comme dans notre subconscient, par rapport à ces questions, sur une question que nous connaissons par rapport à l'eau par exemple ou par rapport à d'autres problèmes, la relation de l'homme avec la nature ; cette dimension fait appel à des comportements excessivement profonds.

Quand nous essayons de remettre de l'eau dans la ville, pourquoi essayons-nous de remettre de l'eau dans la ville ? Christian disait tout à l'heure que cela permettait d'avoir des endroits un peu frais. Mais c'est aussi parce que le message qui est porté par rapport à l'eau est un message qui a un impact excessivement important vis-à-vis des comportements humains. Nous savons très bien que, y compris mettre de l'eau à travers des fontaines, dans des quartiers difficiles, a un facteur d'apaisement considérable.

Et cette dimension à travers ce que j'appelle moi des bénéfices non marchands est quelque chose qui n'est jamais pris en considération.

Je vais continuer deux secondes pour dire que la relation que nous avons par rapport au territoire est une relation qui, en nous-mêmes,

est une relation excessivement forte. Tous les sociologues qui travaillent sur cette dimension de relation de chaque individu, du collectif par rapport au territoire, amènent effectivement à bien prendre en compte cette considération, mais ce n'est pas chiffré.

Et ces atteintes qui nous atteignent très profondément conduisent effectivement à des comportements humains qui ont des coûts et cela se traduit par des coûts. Et j'entends tout à l'heure le discours de la personne qui intervenait au niveau de l'agriculture : bien sûr que nous sommes tous préoccupés par une évolution de l'agriculture qui tient compte de réalités économiques, mais il faut le faire dans un raisonnement plus global et plus général, et c'est de cela dont il s'agit. Toute la discussion que nous avons aujourd'hui, me semble-t-il, est centrée par rapport à cette prise en considération de cette approche que je qualifierais moi de dimension socio-économique au sens large du terme. Ce n'est pas une question, excusez-moi.

## GRANDS TÉMOINS

Mme Bérengère BONTE

C'est ce qu'il m'a semblé, mais nous sommes là aussi pour nous exprimer. Je vais donner la parole à nos deux grands témoins, d'abord Christophe AUBEL qui est directeur de la Ligue ROC qui voulait revenir, pour commencer, par ce qui a été dit ce matin par Rémi BAILHACHE : le loup ou le berger ?

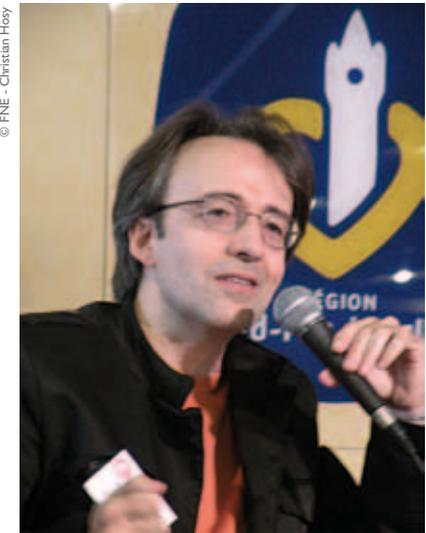
M. Christophe AUBEL, directeur de la Ligue ROC

Je vais me permettre effectivement - et j'espère que les trois intervenants à côté de moi me le pardonneront - de revenir un petit peu sur la

première partie de la matinée ; je suis aussi le pilote du pôle nature de FNE et je pense qu'il est important de revenir sur ce qui a été dit.

D'abord, il y avait la question de Monsieur DELAY sur la façon dont nous associerions ou n'associerions pas les scientifiques de la fondation sur la recherche sur la biodiversité. Nous demandons et ne cessons de demander qu'il y ait plus d'association des scientifiques aux travaux en cours sur la trame verte et bleue, à la fois sur la question des inventaires, parce que nous pensons qu'il y a une insuffisante connaissance du territoire de ce point de vue-là, mais pas seulement sur ce sujet.

© FNE - Christian Hosy



M. Christophe AUBEL, Ligue ROC

Nous ne cessons de demander que soient menées des études et que soient prises en compte les études existantes sur ce qui fait qu'à tel ou tel endroit la biodiversité va mieux parce qu'il s'y pratique telle activité, ou que là, elle va moins bien parce qu'il s'y pratique celle-là.

Quand j'entends Monsieur Xavier LE ROUX sur les pratiques agricoles et la biodiversité je

me dis qu'il y a des éléments à prendre pour faire des choix politiques et ce serait bien que ce soit plus intégré dans la réflexion pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue.

Nous ajoutons qu'il serait important que cette assise scientifique soit revue régulièrement de façon à bénéficier des nouvelles études et des nouvelles avancées de la science sur ces questions. Je veux revenir aussi évidemment sur la question de l'urbanisme et sur l'intervention de Monsieur BAILHACHE, mais plus globalement sur la question de l'urbanisme et du local, d'abord pour rappeler que, pour France Nature Environnement et la Ligue ROC il est clair que la TVB ne se fera au final qu'au niveau local.

Or, nous voyons bien que le niveau national a été travaillé avec les guides méthodologiques à venir - nous aurions des choses à en dire mais je passe là-dessus -, le niveau régional a été travaillé avec les schémas de cohérence régionaux mais le niveau local reste encore orphelin. Nous avons demandé au ministère la mise en place d'un sous-groupe du COMOP spécifique sur cette question pour, avec les acteurs, discuter du droit de l'urbanisme et voir comment résoudre une question, question qui est celle qu'a posée Monsieur BAILHACHE ce matin.

Je veux d'abord le remercier de la sincérité et de l'ouverture de ses propos ; il a en effet finalement répondu « chiche » à Monsieur WINTZ qui nous disait « est-ce qu'on est capables de comprendre la logique de l'autre et de dépasser les représentations ? » Nous répondons nous aussi « chiche ! ». Ce ne sont pas que des mots, parce que je rappelle quand même que c'est parce que les agriculteurs et la Fédération en groupe 2 Biodiversité ont su « se causer » pour reprendre une expression chère à Monsieur BAILHACHE, que nous avons l'engagement de faire une trame verte et bleue ; personne au début des travaux du groupe 2 n'aurait parié là-dessus.

Il faut évidemment continuer et nous avons un point crucial ; Monsieur BAILHACHE nous a dit que sur la parcelle agricole il ne voulait pas de zonage, il nous a dit que le PADD et le contrat suffisaient.

Nous, nous répondons que si nous n'avons que le PADD et que le contrat, cela ne suffira pas. J'explique un petit peu. Il n'est pas question pour nous de dire que telle zone agricole actuellement dans le PLU doit devenir zone trame verte et bleue et que nous la mettons sous cloche. Évidemment pas, sauf que dans cette parcelle agricole, peut-être telle mare, telle haie, telle pelouse sèche concourent à la continuité écologique.

Or, si nous n'avons que le contrat, qu'est-ce qui garantit que dans 5 ou 10 ans il n'y aura pas un parking ou un autre aménagement parce qu'il y aura eu un changement d'affectation des sols. Et c'est bien cela qu'il faut résoudre si nous voulons maintenir les continuités écologiques avec en toile de fond quand même, je le rappelle, ce que nous disait Monsieur BARBAULT hier, l'érosion de la biodiversité qui est un enjeu majeur, aussi majeur que le réchauffement climatique, et donc forcément il va falloir accepter aussi des contraintes.

Il va bien falloir quand même réfléchir à la manière de résoudre cette question-là. Oui, la zone agricole va rester zone agricole. Mais quel outil utilisons-nous ou inventons-nous pour conserver aussi la continuité ? Monsieur WEBER a dit inventons de nouveaux outils économiques et changeons de monde économique. Il faut peut-être aussi changer de monde juridique ou inventer en tout cas quelque chose qui fait qu'il y a un contrat, mais qu'il y a aussi l'assurance que cette mare, sur laquelle porte le contrat va perdurer dans le temps. On doit pouvoir trouver cette solution parce que nous avons là des intérêts communs, nous savons bien que, notamment en zones périurbaines, la trame verte et bleue peut aussi être un outil pour faire que les zones agricoles

ne disparaissent pas sous le béton.

Donc je pense que nous serons capables de surmonter cette difficulté, de la résoudre et que ce ne soit pas un sujet qui fâche mais un sujet qui rapproche. Parce que sinon nous ne ferons pas la trame verte et bleue. Or si nous ne faisons pas la trame verte et bleue, nous ne répondrons pas à l'enjeu de l'érosion de la biodiversité et là, les contraintes nous tomberont dessus ; pas les mêmes, mais il faudra les gérer et ce sera beaucoup plus difficile et moins agréable que de résoudre nos différents.

#### Mme Bérengère BONTE

Nous y reviendrons cet après-midi lors du débat qui réunira un peu tous les acteurs si dans la salle des questions se posent. François LETOURNEUX pour une conclusion aussi parce qu'évidemment, s'il y a quelqu'un qui connaît la biodiversité, sans doute c'est vous, pas que vous, mais notamment. J'ai envie que vous nous disiez, compte tenu de toutes les activités humaines que nous avons évoquées depuis ce matin, les PNR aussi, où se trouve d'après vous, la plus grande marge de progrès ?

#### M. François LETOURNEUX, président du comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, UICN

Lorsqu'on définit une stratégie de conservation de la nature, on le fait souvent en fonction de l'intérêt, du caractère prioritaire d'une espèce ou d'un écosystème. Il faut aussi intégrer l'idée et la notion de la marge de progrès possible. Si nous consacrons notre énergie à tenter d'améliorer encore un peu la productivité en biodiversité des aires protégées, nous agissons sur un milieu très précieux, déjà très productif. La marge de progrès sera faible.

Si nous cherchons à améliorer la productivité en biodiversité de la ville, ou celle des régions d'agriculture intensive, la valeur de départ sera faible et par conséquent la marge de progrès considérable. Et elle s'appliquera à des superficies beaucoup plus considérables.



M. François LETOURNEUX, UICN

Dans notre choix de priorité, je me demande si nous ne devons pas prendre en considération fortement cette constatation. Je me dis qu'il faudrait inventer ensemble une « marche des fiertés naturalistes », pour, comme le disait Maurice WINTZ ce matin, nous intéresser à la nature des autres, celle des urbains ou des agriculteurs. Entre naturalistes, nous sommes un peu comme les Chiites et les Sunnites, comme quelquefois en Irlande les catholiques et les protestants, en train de nous battre entre nous, à propos de notre propre conception de la nature. Si nous considérons avoir absolument besoin de la nature des agriculteurs, de leur vision de la nature ? Si nous nous intéressons à ce qui nous intéresse dans leur vision de la nature ? Quitte ensuite à discuter avec eux de ce qui nous gêne

dans leur vision de la nature, non pas comme un motif de dispute, mais comme une raison de progresser ensemble.

Si nous avions cette capacité à intégrer tout ce qui est positif dans la vision de la nature des autres, nous gagnerions du temps et de l'énergie. Je le dis aussi parce que si, à une époque ancienne, j'ai eu le prix Chardon de FNE (Je fais mon coming out !), c'était, et je le comprends très bien, à cause de réactions d'amour déçu. Les membres de FNE avaient trouvé, nous avons trouvé (puisque j'étais aussi membre de FNE) déjà, que je n'allais pas assez loin, pas assez vite. Et par conséquent, le prix Chardon n'avait pas été donné à une entreprise polluante, à un fabricant de pesticide, mais à un proche qui n'était pas dans la même église. Et je pense qu'il faut réfléchir à bien identifier les véritables ennemis de la nature.

Une deuxième idée, et je m'en tiendrai là. À propos de la trame verte et bleue, nous avons parlé, ou nous avons fait comme si nous parlions, de décliner au niveau régional une politique nationale. Je n'aime pas du tout cette idée de déclinaison d'une politique nationale, ne serait-ce que parce que déclinaison sonne mal. Je préfère de beaucoup l'idée de capitalisation des expériences régionales.

Ce qui a été dit à cet égard par les parcs régionaux de manière très forte, confirme ce que j'ai vécu hier. Il se trouve qu'hier j'étais au séminaire très concret sur la faisabilité et l'acceptabilité de la trame verte et bleue dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, organisé par et avec la Fédération des Parcs, Je crois que c'est au cours de cette réunion que j'ai pris conscience de ces deux idées : l'idée que, si nous ne intéressons pas à la nature des autres, nous ne ferons jamais comprendre notre propre idée de la nature, et l'idée que si nous ne considérons pas que toutes les expériences qui nous ont été montrées aujourd'hui, à commencer par le schéma vert de la métropole

nord, et tout ce qui se passe dans les parcs régionaux en matière de réseaux, etc. sont déjà une trame verte et bleue, nous perdrons un temps considérable à essayer d'imposer à tout prix des méthodes nationales à une grande richesse d'expériences.

Après tout, contentons-nous au niveau national de préciser quels sont les enjeux nationaux, quelles sont les orientations nationales, et faisons aussi de la méthodologie pour ceux qui n'ont pas d'idée sur le terrain (il y en a !) Mais pour l'amour du ciel, à chaque fois que quelqu'un a mis en œuvre une idée sur le terrain, ne commençons pas par dire que ce n'est pas conforme à la méthodologie nationale !



© FNE - Christian Hosity  
M. François LETOURNEUX, M. Christophe AUBEL,  
et M. Slimane TIR

## QUATRIEME SESSION

Une dynamique collective à mettre en place pour la réussite de la trame verte et bleue : l'expression des acteurs

## M. Sébastien GENEST

Nous arrivons maintenant à la dernière phase de notre congrès qui était bien l'intérêt, après l'aspect scientifique des approches méthodologiques qui ont pu être abordées très largement hier, d'aborder le problème de la trame verte et bleue sous l'angle qui est plus de la mise en œuvre, qui est bien sous un angle plus sociologique. C'est pour cette raison que nous avons souhaité inviter les différents acteurs des territoires pour pouvoir s'exprimer et pouvoir échanger avec nous au moment de notre congrès avec l'ensemble des représentants du mouvement. Donc je vous propose d'entamer cette dernière table ronde.

## Mme Bérengère BONTE

Ils vont débattre entre eux pendant 1 heure et ensuite, vous aurez 1 heure pour poser toutes les questions que vous voulez, donc avant la clôture du congrès.

Je vous propose à vous tous qui êtes sur la tribune de prendre chacun 2 minutes, pour nous dire aujourd'hui, à cet instant T, au bout de 18 mois de processus, où vous en êtes avec cette trame verte et bleue dans les différentes organisations que vous représentez. Globalement, quel est votre état d'esprit ?



© FNE - Christian Hosi

## M. Jean DEY, Assemblée des Départements de France (ADF) et vice-président du Conseil Général de Seine-et-Marne chargé de l'Aménagement Durable et de l'Environnement

Je joue le jeu et relève le défi si vous le voulez bien ! Effectivement, je suis là en tant que représentant de l'Assemblée des Départements de France qui est une association qui est une émanation de l'ensemble des conseils généraux des départements de France et qui joue son rôle de mise en réseau des départements, qui joue son rôle de production de documents de mise à niveau, à la fois pour les élus et pour les différents acteurs, les fonctionnaires territoriaux, et qui agit évidemment dans le domaine du développement durable dans l'ensemble de ses fonctions.

Concernant la trame verte et bleue, puisque c'est le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, je dirais que nous réduire aux 18 derniers mois serait quand même assez castrateur dans la mesure où un certain nombre de départements ont commencé, il y a déjà bien longtemps, à réfléchir et mettre en place un certain nombre d'actions. Je pense en particulier à l'Isère qui est, de mémoire, celui qui a été le précurseur dans la mise en place de continuité de trames, justement en voyant que la vallée de l'Isère était, du fait de son urbanisation, sur le point de constituer un barrage infranchissable à toute communication entre les différents massifs qui bornent cette vallée, le Vercors, Belledonne, etc. Donc des choses ont été commencées depuis longtemps, en particulier dans ce département et dans d'autres.

En ce qui concerne la participation au COMOP, comme le disait tout à l'heure Monsieur BARTHOD, il est vrai que le rythme de fonctionnement de l'institution, de l'Assemblée des Départements de France, n'est pas le

même que celui du COMOP. Le COMOP marche à étapes forcées, produit énormément de documents ; l'Assemblée des Départements de France va à son rythme et sa commission environnement, développement durable. Il est vrai que nous constatons une différence dans les rythmes de fonctionnement. Monsieur BARTHOD, tout à l'heure, déplorait le fait qu'il y avait un certain absentéisme des collectivités territoriales. Il n'y a pas d'absentéisme, il y a juste un rythme de fonctionnement différent.

## Mme Bérengère BONTE

Donc la trame verte et bleue, vous y allez, vous !

## M. Jean DEY

Nous y allons. Nous sommes partie prenante bien sûr.

## M. Daniel BEGUIN, Association des Régions de France (ARF) et président de la Commission biodiversité et vice-président du Conseil Régional de Lorraine

J'aurais presque la même réponse, sauf que nous pouvons dire que, aujourd'hui, la quasi totalité des conseils régionaux sont engagés ou ont validé des documents trame verte et bleue régionale.

Un certain nombre de régions sont aujourd'hui très avancées et ont mis ces documents au vote en séance plénière. Les régions de France sont complètement parties prenantes. J'allais presque dire, puisque les trames vertes et bleues ont leur origine en grande partie dans les régions qui ont été précurseurs en la matière, la région Pas-de-Calais, la région Alsace, un certain nombre d'autres, que nous nous réjouissons que cette démarche régionale ait une traduction nationale.

J'allais dire aussi à côté de mon collègue que la

participation au COMOP National trame verte et bleue est, il est vrai, une vraie difficulté pour nous. Gardez bien à l'esprit que les élus ont des emplois du temps extrêmement compliqués et difficiles et que, d'une semaine sur l'autre, il est presque impossible de pouvoir travailler.

Alors cela étant, nous jouerons pleinement notre rôle, les régions françaises assumeront les trames vertes et bleues régionales avec les moyens qui sont les leurs, avec les capacités d'ingénierie qui sont les leurs.

## M. Emmanuel CAU, vice-président du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais

J'allais dire la même chose que les intervenants précédents parce que cela fait plus de 18 mois que nous sommes sur la trame verte et bleue. En même temps, je voudrais répondre à votre question en réagissant à une intervention de Monsieur BARTHOD ce matin. En gros, son intervention aurait pu être interprétée : « Regardez le Nord-Pas de Calais, tout se passe bien ! Tout le monde s'entend bien, les régions, les départements, et cela avance. » Oui, cela avance, nous sommes bien obligés, nous n'avons pas d'autres moyens que d'avancer.



© FNE - Christian Hosi

M. Emmanuel CAU, Région Nord-Pas de Calais

Quand nous demandons quelque chose qui, à mon avis, pourrait être compris, peut-être pas par des énarques mais par des gens normalement constitués, c'est qu'à un moment,

nous puissions expérimenter une forme d'opposabilité pour aller plus loin. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a urgence ; s'il n'y avait pas urgence, nous ne demanderions rien. Cela avance, nous sommes dans la persuasion, dans la conviction, dans la concertation et cela avance. Le problème, c'est qu'il y a urgence. Donc comment faire face à cette urgence ? Il faut des outils, notamment réglementaires, supplémentaires et, si nous avons peur de remettre d'une façon un peu fictionnesque la libre administration des collectivités et de la sacro-sainte non hiérarchie des institutions, nous pouvons juste expérimenter pour voir ce que cela donne et là, je suis persuadé que, si nous arrivons à expérimenter une forme d'opposabilité régionale, régionale au sens du territoire et non pas du Conseil Régional sur les autres, et c'est ce que nous faisons à travers les directives régionales d'aménagement où nous réunissons l'ensemble des parties prenantes, toutes les collectivités, toutes les institutions, les agriculteurs, le monde économique, les naturalistes, nous dressons un constat partagé commun et avec des pistes communes. Le problème est qu'après chacun repart chez lui avec ses propres pressions de territoire, d'électeurs, de temps ; il n'a pas le temps à ce moment-là et comptera sur le voisin pour le faire. Si nous pouvons expérimenter cette forme d'opposabilité, nous blindons le travail de l'élu aussi qui est souvent montré du doigt parce que cela n'avance pas. À un moment, il faut lui permettre d'avancer et je pense qu'une forme d'opposabilité est urgemment à créer.

M. André FLAJOLET, Association des Maires de France (AMF) et membre du Comité Directeur et député-maire de Saint-Venant, Pas-de-Calais

Nous sommes là en tant que partenaires et, s'il y a un mot sur lequel je voudrais réagir,

c'est celui de la transversalité car nous sommes tous les tiroirs d'une même commode et cette commode s'appelle trame verte, trame bleue, s'appelle biodiversité ; nous pouvons mettre les noms que nous voulons. Mais si nous ne travaillons pas ensemble et si nous n'avons pas les outils opératoires pour travailler ensemble, nous risquons de faire du déménagement, harmonieux certes, mais du déménagement du territoire. Et ces outils-là existent dans les textes ; ils existent pour une part, et simplement pour une part, à la volonté des politiques. Cela peut s'appeler par exemple un SAGE, cela peut s'appeler un EPTB, cela peut s'appeler un SCOT et c'est à travers ces outils de structuration que nous pouvons effectivement avoir une politique durable.

Mme Béregère BONTE

Pascal MIGNERIEY pour la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires : vous êtes conseiller pour le Développement durable, les Transports et les Métropoles. Même question qu'aux autres : où en êtes-vous dans cette trame verte et bleue ? Quel est votre rôle ?

M. Pascal MIGNERIEY, Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), Conseiller Développement durable, Transports et Métropoles

La DIACT participe évidemment à ces travaux et c'est un sujet particulièrement intéressant mais pas toujours commode car il faut croiser finalement une logique éco-systémique avec celle de l'attractivité des territoires. Nous nous intéressons donc à ce sujet important, qui concerne particulièrement les collectivités territoriales. Vous l'avez probablement vu, nous le revoyons

aussi dans les engagements du Grenelle, l'État est amené à assurer une certaine cohérence du dispositif d'ensemble. Il s'agit de déclinaison territoriale, depuis les grandes orientations nationales jusqu'à des implications régionales, interrégionales et qui vont donc traverser en fait tous les territoires, toutes les échelles et les collectivités territoriales.

Mme Béregère BONTE

À côté de vous, Paul RAOULT qui est le vice-président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, qui est sénateur du Nord et qui est bien sûr et surtout ici pilote du COMOP trame verte et bleue. Comment sentez-vous les choses après 18 mois de travaux ?

M. Paul RAOULT, vice-président de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux et sénateur du Nord

C'est la bouteille à moitié pleine et la bouteille à moitié vide. Il y a ce que nous pensons personnellement dans l'idéal et après, il y a mon vécu de 30 ans d'élu.

J'ai envie de vous dire que nous avons beaucoup avancé parce que, quand même il y a 1 an, parler de trame bleue, trame verte à l'ensemble des élus était quand même un langage un peu difficile.

Donc aujourd'hui, grâce au Grenelle, je crois que la notion de trame verte et de prise en compte du patrimoine naturel, qu'il soit exceptionnel ou banal, est largement partagé grâce au Grenelle.

Le problème après est de décliner tout cela pour que cela rentre dans les faits, du niveau national avec le guide méthodologique, la région, et les SCOT et les PLU surtout, parce que, si nous ne faisons pas rentrer cela dans un SCOT ou un PLU, cela ne sert à rien ; ce seront des belles paroles.

J'ai quand même le sentiment de connaître

quelques résistances territoriales. Hier, j'étais à une réunion de SCOT, des gens participant, disons aux mêmes amitiés politiques, m'ont dit : « Comment ! Limiter l'artificialisation des sols à 5 % ! Comment allons-nous faire demain ? » Nous voyons donc bien qu'il y a des difficultés socioculturelles à faire rentrer les choses sur le terrain. Nous avons donc encore du travail au niveau du COMOP pour savoir ce qui sera de l'ordre du réglementaire et ce qui sera de l'ordre du contractuel.

Beaucoup me disent dans les forces économiques qu'évidemment le contractuel serait mieux, sauf que nous ne savons pas jusqu'où va aller ce contractuel. Quand nous débattons sur les zones humides, nous avons bien vu qu'au Sénat, il y avait quelques forces qui voulaient empêcher l'acquisition de seulement 20 000 hectares de zones humides. Donc il y a des forces de résistance ; cela ne va pas se passer comme un long fleuve tranquille. Nous, nous aurions tendance à mettre un peu plus de réglementaire. Donc où va se trouver le curseur ? C'est aujourd'hui la question fondamentale.

M. Thierry MERRET, Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), vice-président de la Commission Environnement

Bonjour à toutes et à tous. Je me présente très rapidement. Je suis producteur de légumes avec mon épouse ; nous avons également une activité horticole de plantes fleuries. Tout à l'heure, j'espère que j'aurai l'occasion de pouvoir échanger sur le côté concret du rôle des agriculteurs au niveau de la biodiversité. Je tiens à remercier FNE de nous avoir invités. C'est quand même un élément fort et je pense que, sans le Grenelle de l'environnement, nous n'aurions peut-être pas ces relations-là. J'entends aussi qu'un certain nombre de structures qui participent avec FNE ne sont pas

forcément d'accord sur ce travail-là. Je crois qu'il est engagé dans le respect des personnes. Je tiens donc à saluer cette initiative.

Je tiens aussi à signaler que la FNSEA invite également France Nature Environnement à son prochain congrès les 31 mars, 1er et 2 avril, à Poitiers.

Il y a des relations nouvelles créées à l'issue du Grenelle de l'Environnement. Nous avons des avis différents sans doute mais nous avons appris à nous connaître au travers du Grenelle. Il y a aujourd'hui des COMOP qui fonctionnent. Je suis tout nouveau donc vous me pardonnerai de dire peut-être parfois des bêtises, j'essaierai d'en dire le moins possible ! Mais aujourd'hui, je suis délégué effectivement par la FNSEA pour représenter les agriculteurs au sein du COMOP biodiversité, présidé par Monsieur RAOULT. Toujours est-il que la FNSEA s'engagera sur la trame verte et bleue, continuera à le faire et le sentiment que nous avons est que nous avons aujourd'hui France Nature Environnement qui est aussi persuadée que les choses ne se feront pas sans les agriculteurs.

**M. Henri PLAUCHE-GILLON, président des Forestiers Privés de France (FPF)**

Je voudrais d'abord également, comme mon voisin agriculteur, remercier France Nature Environnement d'avoir invité un forestier privé à venir parler dans ce colloque sur un sujet auquel nous attachons de l'importance.

Nos relations avec le monde de l'environnement et FNE ne sont pas nouvelles. Elles remontent à une dizaine d'années de travail en commun dans un cadre qui n'est pas l'objet de la réunion de ce jour, la certification forestière. Cela nous a appris à travailler ensemble. Je remercie tout particulièrement le président, Sébastien GENEST, d'avoir ouvert à l'époque un dialogue avec les forestiers sur ce thème.

En deux mots, quelle est la forêt privée

aujourd'hui ? En France, 29 % du territoire national est recouvert de forêts dont les trois quarts sont privées ; c'est-à-dire que plus de 20 % du territoire national appartient à des forestiers privés. Ce sont donc des partenaires incontournables dans une telle démarche. Cette forêt privée appartient à près de 4 millions de personnes. Ce sont souvent de très petites propriétés, ce qui représente une faiblesse. Nous y sommes très sensibles et nous y travaillons mais c'est une réalité qu'il faut prendre en compte.



M. Henri PLAUCHE-GILLON, FPF

Cette forêt privée s'est engagée dans le Grenelle de l'environnement depuis l'origine et elle se trouve partenaire du COMOP forêt dans les réflexions nationales menées par Monsieur le sénateur RAOULT ; nous continuerons à l'être et nous serons présents en acteurs engagés et responsables dans les démarches à venir dans les mois qui viennent. Voilà pour le début de la question.

**Mme Bérengère BONTE**

Puisque nous sommes dans la forêt, je vous demande de passer de l'autre côté puis nous viendrons après à Monsieur FAUSSURIER. Pour l'ONF, Jacques LE HERICY qui est directeur du Développement durable à l'ONF, même position ?

**M. Jacques LE HERICY, Office National des Forêts (ONF), directeur Environnement et Développement durable**

Bien évidemment, et je tiens aussi à remercier Sébastien GENEST pour son invitation, nous avons une habitude de travail en commun avec la fédération FNE qui est longue, et qui a été vraiment « boostée » par le Grenelle de l'environnement. Ce fut un moment de création et de dynamique extraordinaire, et le fait que nous soyons là aujourd'hui pour parler de la trame verte et bleue prouve que cela a produit de l'innovation qui était encore impensable il y a encore quelques années. Donc rien que pour cela, bravo pour le partenariat et pour la dynamique produite !

En tant que gestionnaire des forêts publiques (forêts domaniales et forêts des collectivités locales), la réponse de l'ONF à votre question est évidemment oui, nous nous impliquerons activement dans la mise en œuvre de la trame verte. D'ores et déjà, il faut souligner que, quand l'on regarde une carte de France, l'une des principales infrastructures naturelles est la forêt ; et c'est bien cette architecture naturelle qui va servir de support à la trame verte.

Deuxième élément de réponse : il y a dans les forêts publiques - cela a été dit ce matin par François BLAND et je n'insiste pas - tous les éléments pour constituer les noyaux durs, les points nodaux de la trame : les réserves biologiques, les zones Natura 2000, les îlots de vieux bois, etc.

Pour terminer je voudrais insister sur un point, qui a été souligné au niveau du COMOP : la vraie question de l'enjeu de la trame verte ne va pas être celui de la forêt. Ce sont surtout les zones extérieures à la forêt, là où les espaces sont fortement anthropisés, et où la connectivité de biodiversité n'est pas vraiment assurée, qui vont constituer un enjeu extrêmement fort pour la constitution de la trame. Les forestiers publics, seront bien sûr des acteurs proactifs de la constitution de la trame, et nous en tiendrons compte dans tous les éléments de gestion forestière, à la fois pour les aménagements forestiers, qui sont des documents de planification forestière, ainsi que dans la mise en œuvre au quotidien de la gestion forestière publique.



M. Jacques LE HERICY, ONF

**M. Jean FAUSSURIER, Réseau Ferré de France (RFF), directeur délégué des affaires européennes et internationales et directeur du service d'animation stratégique**

Trois mots de cadrage qui expliquent le positionnement de RFF.

Premièrement, nous sommes un gestionnaire et un producteur d'infrastructures linéaires ; en ce sens, nous répondons à une demande sociale de mobilité collective. C'est un premier point à bien avoir en tête.

En même temps, il est évident que nous sommes producteurs d'une trame nationale. Cette trame, comme le rappelle la note de FNE, cisaille les espaces naturels.

Donc la question pour nous est : comment gérer les interpénétrations ? Peut-être que certains diront qu'il ne peut pas y avoir d'interpénétrations. Je dirais alors : comment gérer les interfaces ? En tout cas, la question se pose.

Il y a un troisième axe de travail. Nous sommes propriétaires d'un réseau qui fait un patrimoine de l'ordre de 100 à 110 000 hectares, avec 53 000 hectares de dépendances vertes. De ce point de vue, la question qui se pose pour nous est : comment continuer à la trame verte et favoriser la continuité écologique avec ce patrimoine de 53 000 hectares ? Nous reviendrons après sur les modalités.

Mme Bérengère BONTE

Michèle PAPPALARDO, comment voyez-vous à cet instant l'état d'avancement et les perspectives pour cette trame verte et bleue ?

Mme Michèle PAPPALARDO, MEEDDAT, commissaire générale au Développement durable

J'ai le sentiment que, depuis plusieurs mois maintenant, nous avons bien travaillé entre experts, entre spécialistes de ces sujets, notamment dans le cadre du COMOP qui continue à se réunir comme prévu initialement. Je rappelle que c'est un des rares COMOP qui existe toujours et qui a vu sa durée de vie prolongée, dès le début, parce que nous savions très bien que nous n'allions pas atteindre notre

but tout de suite et définir sans difficulté cette fameuse trame verte et bleue.

Mais je pense que nous sommes arrivés aujourd'hui à une nouvelle étape, qui correspond bien à ce que nous sommes en train de faire avec cette table ronde : il faut maintenant que les uns et les autres s'approprient vraiment le projet, que nous en discussions au-delà des membres du COMOP et au-delà du petit cercle de gens spécialisés sur ces sujets, même si ces spécialistes sont d'origine diverses, agriculteurs, forestiers, etc. Il faut que nous puissions faire « sortir » ce débat sur la place publique, que nous expliquions clairement de quoi il s'agit et que nous voyions comment tout le monde réagit sur ce thème.

Nous sommes partis sans a priori - c'est d'ailleurs un peu original comme démarche sur ce type de sujet - , en nous identifiant le besoin et en nous demandant comment nous allions essayer d'y répondre. Nous essayons tous ensemble d'y répondre et d'inventer quelque chose de nouveau. Il nous faut aujourd'hui, me semble-t-il, trouver comment en parler avec le plus de gens possibles ?

Mme Bérengère BONTE

Dans la mise en œuvre, une fois que la loi Grenelle aura été adoptée, nous sommes d'accord que nous descendons à l'échelon des régions.

Je voudrais, peut-être avec vous Emmanuel CAU, puisque que vous avez commencé à lancer le débat en relevant des éléments du discours de Christian BARTHOD ce matin, pointer ce que vous dites : « Non, tout ne va pas bien, non, il nous manque des outils. » Développez un peu cela ! Les autres pourront réagir.

M. Emmanuel CAU

Aujourd'hui, nous sommes à peu près tous d'accord : l'essentiel de la région est sensibilisé

et est d'accord pour travailler sur le sujet.

Maintenant, nous sommes dans sa concrétisation que, en tout cas en région Nord-Pas de Calais, nous prenons par tous les bouts. J'ai évoqué le travail sur la directive régionale d'aménagement : nous avons lancé des appels à projets, nous avons le plan de reforestation régionale qui sera validé au mois de mai, nous doublons les réserves naturelles régionales d'ici à 2010 et nous devrions arriver à les tripler d'ici à 2013.

Mais au final, si je prends les RNR, ce sont quand même des timbres poste, ce sont massivement, si je puis dire, des timbres poste. Et sur les projets, même si nous en avons une centaine, nous avons fait deux appels à projets corridors boisés et zones humides, ce qui est assez étonnant, je m'attendais à ce que nous ayons moins de dossiers, ils sont en cours d'instruction, je ne vais pas rêver non plus ; la qualité et les surfaces des projets ne seront sans doute pas au rendez-vous.

Mais même malgré ces cent dossiers, malgré l'ambition de reforestation, nous sommes toujours en quête de terrains puisque l'usage du foncier n'a pas été réparti. Nous parlons d'urbanisation, nous parlons d'agriculture, d'espaces naturels, mais il n'y a pas eu de véritables concertations pour savoir de quoi nous avons besoin et où. Quand on parle qu'il faut absolument préserver l'agriculture, je suis d'accord mais avons-nous fait le calcul, de quoi avons-nous besoin comme surfaces pour savoir quoi planter, pourquoi et où ?

Pareil pour la forêt, pour le bois : de quoi avons-nous besoin et où et selon quelle surface ? Bien sûr, il faut une autosuffisance régionale, il faut une solidarité interrégionale et internationale sur ces sujets-là, mais ce travail-là n'est pas fait, ce qui fait que nous sommes tous, la ville d'un côté qui veut s'étendre, les agriculteurs qui veulent préserver, et c'est bien normal, et les milieux naturels qui n'existent plus.

Donc aujourd'hui, si nous n'avons pas un travail global et avec des outils réglementaires supplémentaires, nous n'y arriverons pas.

Et d'autre part, cela a d'ailleurs été évoqué par Jacques WEBER en partie ce matin, il nous manque aussi des outils un peu comptables. Pour l'instant, nous ne comptons pas la nature, donc elle ne compte pas.

Alors il y a des débuts de choses, mais quand nous essayons de convaincre les gens de l'intérêt de préserver la biodiversité, quand vous avez cité Munich, quand vous avez cité New York et quand vous avez cité l'étude Costenza de 1997, vous n'avez plus rien sous la main : vous ne pouvez pas convaincre. Donc il nous manque aussi les outils de comptabilisation, de monétarisation, peu importe, une nouvelle régulation économique, et rapidement. Et une région, pour le coup, n'a pas toutes les billes en main.

Autre sujet qui me semble important et que je n'ai pas trop entendu pendant ce congrès-là mais il a été évoqué : c'est la rupture du lien homme/nature. Cela parle à beaucoup de gens, je pense à François TERRASSON, « la peur de la nature » ; je pense qu'il avait touché le cœur du problème.

Nous avons absolument à mettre en place des politiques et des actions qui retissent ce lien-là, qui recréent ce lien-là homme/nature.

Nous avons évoqué Metaleurop, que je prends exprès ; ce sont quand même des salariés à qui il a été dit : « C'est travailler ou crève ! » Nous savions très bien que, de toute façon, le travail, ils n'en auraient plus et qu'ils crèveraient quand même. Au final, Metaleurop s'est barré avec la caisse, avec les brevets et a laissé la pollution sur place ; les salariés ont perdu leur santé, leur boulot et leur bien immobilier ne vaut plus rien. Donc à un moment, il faut vraiment que des outils supplémentaires nous soient donnés pour recréer ce lien-là. Alors là, c'est un peu compliqué, j'en parlais avec par exemple

France Nature Environnement. Notre société a évolué, les personnes qui s'engageaient, peu importe leur type d'engagement, s'engageaient de manière un peu sacrificielle, à vie dans un parti, dans une fédération, dans un syndicat. Aujourd'hui, après nous avons crié haro sur l'individualisme.

Je ne pense pas que cela soit tout à fait ça ; aujourd'hui, c'est plus de l'individuation. Les personnes sont prêtes à s'engager, plus de manière sacrificielle, mais plutôt de manière hédoniste ; ils veulent du résultat rapidement et veulent pourquoi pas changer leur engagement d'un week-end sur l'autre, passant de la lutte contre l'illettrisme à la biodiversité, peu importe.

Et nous n'avons pas d'offre suffisamment construite pour leur permettre de s'engager. Je pense vraiment qu'il faut que nous construisions cette offre pour retisser. Alors là, bien sûr, priorité à la biodiversité parce que c'est un sujet compliqué où nous manquons encore de connaissance, y compris naturalistes et les scientifiques. Il faut donc trouver des moyens de raccrocher les gens à cette biodiversité.

D'où, et je terminerai là-dessus, c'est un des éléments parmi d'autres, sinon je serais trop long, nous avons un plan de réintroduction d'espèces, une déclinaison des plans nationaux mais aussi un plan régional pour donner une sorte de totem aux gens, qu'ils se rendent compte qu'ils ont perdu ces animaux.

Dans le Nord, j'ai listé en introduction, un certain nombre d'animaux qui ont disparu, d'espèces qui ont disparu, le castor par exemple. La seule trace que nous trouvons du castor dans la région, c'est par le nom des communes : la Beuvrière, Beuvry-la-Forêt, etc. ! Il y avait des castors. Les gens ne savent même plus que nous avons un certain nombre d'animaux qui ont disparu. Il faut donc recréer ce lien.

### Mme Bérengère BONTE

Il y a beaucoup de sujets dans tout ce que vous avez évoqué. Nous commençons par le premier peut-être qui est véritablement un nœud, un vrai point de débat, qui est « règlement ou contrat ? » Manifestement, il apparaît qu'il y a comme une sorte de clivage entre les collectivités territoriales qui demandent cette réglementation et des milieux économiques qui préféreraient, et je pense notamment aux agriculteurs - et vous pourrez répondre Thierry MERRET - et aux forestiers qui préféreraient plutôt sur un contrat. Il y a une véritable différence d'approche.

### M. Thierry MERRET

Je ne crois pas qu'il n'y ait pas une différence d'approche. Je voudrais revenir d'abord sur ce qui vient d'être dit, sur la relation homme et nature. Je suis désolé de prendre mon cas personnel.

### Mme Bérengère BONTE

Nous allons essayer de segmenter les débats, nous allons sinon tourner en rond. Nous y reviendrons, c'est promis, au rapport homme/nature. Mais sur cette question « règlement ou contrat ? » : dans 10 ans ou dans 15 ans, s'il n'y a pas eu noir sur blanc un règlement, est-ce qu'on ne risque pas de passer cela par pertes et profits ?

### M. Thierry MERRET

Je tiens quand même à rappeler que moi tout jeune, comme tout agriculteur, je n'appelais pas la biodiversité par son nom et je ne parlais pas de biodiversité. Je crois qu'il est important de savoir que tout agriculteur qui s'est installé, qu'il soit d'origine agricole ou pas, a eu obligatoirement un lien avec la nature, bien ou mal.

Moi, tout petit, j'allais m'occuper des nids de pies, d'hirondelles et je ne faisais pas des choses bien a priori pour la biodiversité. J'avais plaisir à couper la queue des salamandres dans les lavoirs parce que je savais qu'elle repoussait. J'avais 6 ou 7 ans et c'était mon lien avec la nature. Je l'ai pratiquée et nous avons évolué. Je me suis installé il y a 25 ans. À cette époque, mon père pratiquait de la manière qui lui avait été apprise, en utilisant des produits phytosanitaires, et les personnes lui disaient telle dose, que c'était comme ci ou comme cela, etc.

Nous avons appris à travailler autrement depuis.



M. Thierry MERRET, FNSEA

Quand je voyais des petites bêtes, je croyais que toutes étaient des pucerons, des saloperies et qu'il fallait ne rien voir. Je ne suis pas agriculteur bio mais aujourd'hui, je fais attention à ma production de légumes, j'ai appris à reconnaître ce qu'est un chrysope, ce que sont des syrphes ; il y a un certain nombre de gens qui doivent connaître cela maintenant. Il y a des ravageurs de culture et il y a des auxiliaires. J'essaie d'être concret, mais c'est important.

Aujourd'hui, nous formons les agriculteurs à cela ; nous n'avons pas été formés il y a 25 ans, mais aujourd'hui les choses évoluent. Et il est évident, même s'il y a eu quelques excès, qu'aujourd'hui nous sommes contents et nous entretenons nos talus, nos haies ; nous

préservons les auxiliaires des cultures.

Je tiens à signaler qu'avant de parler de réglementaire, il faut bien penser que nous, qui sommes des acteurs du territoire, nous évoluons, nous apprenons à connaître la nature, mais il y a 30 ans, pour mon père, et je n'en veux pas à mon père, ce n'était ainsi ; c'est trop facile de jeter le discrédit sur l'agriculture. Ils ont fait ce qu'on leur avait dit à l'époque. Aujourd'hui, les choses ont évolué.

Maintenant, je vais répondre à votre question sur réglementaire ou pas réglementaire. Nous avons connu Natura 2000, qui va entraîner des réglementations qui vont s'appliquer.

La grande peur que nous avons à la FNSEA, c'est qu'au travers de la trame verte et bleue, mettre une réglementation pure et dure décourage les agriculteurs. J'ai entendu en introduction un certain nombre de personnes parler de l'action au local. L'action au local, il est vrai, se fera avec les agriculteurs.

Mais depuis un certain nombre d'années, à chaque fois qu'il y a eu du volontariat qui anticipait la réglementation, c'est devenu réglementation et cela a découragé un certain nombre. Moi qui suis du Finistère, je puis vous dire que nous avons aujourd'hui un certain nombre de mesures appelées agri-environnementales et qu'au travers du deuxième pilier - tout cela est peut-être technique - nous devrions avoir plus de moyens, dont d'ailleurs des actions ciblées sur la biodiversité puisque Bruxelles en a décidé ainsi. Aujourd'hui, les règles étant tellement strictes, les mesures agri-environnementales ne se font pas. Juste un exemple : nous voudrions faire par exemple des actions collectives par rapport aux phytosanitaires. Aujourd'hui, en Bretagne, notamment l'agence de l'eau Loire Bretagne, impose que, pour signer un contrat avec les agriculteurs de façon collective ou individuelle en termes d'engagement de réduction de doses phytosanitaires, ils sont obligés à utiliser 140 unités, tout azote confondu. C'est très

technique, mais c'est pour vous dire qu'ils mettent des conditions qui font que nous n'arrivons pas à faire d'actions collectives au local.

Donc attention en voulant mettre tout dans le réglementaire parce que le réglementaire fera que les agriculteurs, acteurs du territoire, qui voudraient bien s'engager, ne pourront pas le faire.

#### Mme Bérengère BONTE

Sur la même question, je voudrais la réponse de Monsieur PLAUCHE-GILLON qui est à côté de vous, pour les forestiers privés.

#### M. Henri PLAUCHE-GILLON

À la question « règlement ou contrat ? » notre réponse est très claire, ce sont les contrats qui seuls permettront le progrès. Trop de réglementations tuent.

Aujourd'hui, avant d'engager une action de gestion courante dans leurs forêts, les forestiers doivent s'interroger et savoir s'ils sont dans une des 80 zones - nous avons fait le compte. Ils sont concernés sans doute par environ 80 zones existantes, alors avec une 81ème, une 82ème une 83ème, nous n'en sortirons pas.

Cela devient un véritable magma ! En effet, très souvent lors de la création d'une nouvelle zone, on ne fait pas suffisamment attention aux zones préexistantes ce qui conduit à des doublons voire des contradictions. Notre réponse est très claire : une sur réglementation n'est pas acceptable par les forestiers car elle conduit progressivement à une véritable paralysie.

En revanche, j'ai beaucoup d'espoir dans la contractualisation. La trame verte et la trame bleue demandent aux acteurs, essentiellement dans le vert pour les forestiers, des applications portant sur la biodiversité.

Pour améliorer la biodiversité, nous partons en France d'une situation qui est correcte. Rappelons que la biodiversité forestière est une

des meilleures d'Europe avec cent trente-six essences forestières ; ce qui n'est pas le cas dans beaucoup d'autres pays.

Grâce aux dialogues que nous avons eus depuis une dizaine d'années notamment avec FNE, nous nous sommes rendus compte que la biodiversité en forêt ne porte pas uniquement les arbres, mais que dans la forêt il y a bien d'autres éléments tels les insectes, des animaux très divers, etc. (nous l'avons appris, nous faisons des progrès !). Il faut construire ensemble une manière de préserver cette biodiversité.

Je signale d'ailleurs ici, avec toute la force que cela a représenté, qu'au cours du « Grenelle de l'environnement » les forestiers privés et publics ont signé avec FNE une déclaration claire « Produire plus, tout en préservant mieux. » C'est notre ligne d'action actuelle.

Pour améliorer la biodiversité forestière il y a deux grands types de comportements : d'abord adapter notre manière de gérer la forêt et le faire de façon naturelle et sans surcoût.

#### Mme Bérengère BONTE

Des changements de pratique qui n'induisent pas de surcoûts.

#### M. Henri PLAUCHE-GILLON

Oui et dans ce cas nous le ferons sans rien demander, parce que c'est une évolution naturelle. En revanche, nous nous rendons compte que dans d'autres cas, et nous savons qu'il y en aura un bon nombre, le surcoût sera fort. À l'évidence cela posera des problèmes.

Il faut rappeler que depuis des siècles la forêt a assuré trois fonctions : la fonction économique, la fonction environnementale et la fonction sociale.

Jusqu'à ces dernières années, la seule fonction économique a permis d'avoir les moyens d'assurer les deux autres. Elle a été mise en

œuvre correctement même si des nuances d'appréciation peuvent être apportées par certains observateurs. Nous nous employons à l'améliorer en cherchant à produire plus 12 millions de mètres cubes d'ici 2012 comme cela nous est demandé.

Mais la vente du bois a ses limites. Je ne vais pas faire ici de l'économie forestière, mais la forêt rapporte peu ; c'est une production à très long terme, etc. Donc nous sommes arrivés pratiquement à la limite de ce que notre économie propre peut supporter pour financer sur ses propres deniers l'amélioration des fonctions environnementales et sociales qui jusqu'à ce jour ne sont pas rémunérées.

La société, peut-être demain la trame verte - trame bleue, nous demande encore plus – comme dès à présent dans le cadre de Natura 2000. Les forestiers ne pourront répondre aux demandes de plus en plus exigeantes de la société qu'à la condition que les services environnementaux rendus soient légitimement rémunérés.

En effet, au nom de l'intérêt général, on ne peut pas charger économiquement les épaules des forestiers de ce qu'ils ne peuvent faire sans moyens. La solution doit passer par des contrats entre la société (État, collectivités territoriales ...) et les forestiers.

Je résume simplement : pour nous un contrat c'est la définition d'objectifs avec les parties intéressées, et l'affectation de moyens pour y parvenir. Si les partenaires définissent les bons objectifs et les bons moyens, nous serons prêts à améliorer la dimension environnementale de nos forêts. L'obligation de résultat nécessite une obligation de moyens.

#### Mme Bérengère BONTE

Cette question du règlement est quelque chose à quoi France Nature Environnement est très attachée. Je voudrais que Sébastien GENEST puisse répondre. La sur-réglementation dont

parlent Thierry MERRET et Henri PLAUCHE-GILLON peut s'entendre aussi. N'est-ce pas ?

#### M. Sébastien GENEST

Il est clair que la situation n'est pas simple ; il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, il faut faire un constat qui soit partagé d'une situation qui est complexe de notre réglementation. Je pense que cela ne fait pas débat.

Il faut certainement ouvrir dans l'avenir un autre chantier qui est plus de repenser les politiques de préservation de la biodiversité, les textes et autres. C'est fort probable, cela sera même nécessaire, si nous voulons aller dans le sens de l'efficacité.

La seule difficulté est que le mouvement associatif jusqu'à présent n'a surtout pas voulu ouvrir une boîte de Pandore de ce type puisque nous ne savions pas où nous irions, ne sachant pas quel cadre là encore sécurisé il pourrait y avoir qui serait maintenu pour savoir si nous allions dans le sens d'un renforcement des politiques de renforcement de la biodiversité ou pas.

C'est un tort ; cela veut dire déjà que nous ne sommes pas dans un cadre de confiance et que nous ne pourrions arriver à faire de grandes réformes que dans un cadre de la confiance. Mais il faut le prendre en considération car cela serait trop simple.

Sur l'aspect de l'opposabilité, je crois qu'il faut prendre du recul et, avant même de parler de cela, il faut voir comment un dispositif peut se mettre en place. Déjà pour Natura 2000, le mouvement associatif mettait en avant qu'il fallait trouver de façon intelligente un système qui conjugue la contractualisation et la réglementation, au même titre que ce que nous connaissons sur les conventions collectives en termes de droit social, où nous commençons, débattons, trouvons un accord et avançons ; si nous ne trouvons pas cet accord, c'est la règle qui s'applique. Et au moins, nous avons une

obligation de résultats qui est partagée mais qui laisse avant tout, et c'est indispensable et c'est exactement notre position et je pense qu'elle est totalement partagée, au dialogue en premier pour trouver le compromis. C'est vraiment la première base, c'est de cette façon qu'il faut avancer.

Il est clair que l'opposabilité, quand vous ne savez pas ce que cela veut dire, vous avez du mal à aller dans ce sens. D'ailleurs les discussions qu'il y avait au moment du Grenelle ont bien fait valoir cela ; la première position des représentants des intérêts économiques était naturellement de dire : « Nous ne savons pas ce qui se cache derrière cette opposabilité, donc nous sommes contre ! Dites-nous ce qu'il y a et après nous verrons ! »

Pour y arriver, il faut déjà préciser le concept de la trame verte et bleue et passer par la voie de l'expérimentation - et je rebondis totalement sur les propos d'Emmanuel CAU qu'il pouvait avoir tout à l'heure et qui ont été repris d'ailleurs par Madame JOUANNO hier. Il faut donc le souligner et je pense qu'il faut travailler dans le sens de l'expérimentation pour voir ce qui est possible et pas possible de faire en matière d'opposabilité dans le sens où il faut savoir ce qui est possible ou pas possible de faire ou selon quelles conditions dans le cadre de la trame verte et bleue.

#### M. Jean DEY

Je voulais réagir là-dessus dans le sens où je suis conseiller général d'un canton rural de Seine et Marne et que je comprends bien que la vision globale de ces trames et ses continuités doit être nationale. S'agissant de la déclinaison régionale, il n'y a pas de contestation là-dessus. Mais je dirais que ce sont finalement les départements qui ont les outils. Alors il faut ou il faudra essayer de trouver davantage de réglementaire vraisemblablement.

Mais je vous propose, Mesdames et Messieurs, de faire rapidement le tour des outils qui existent et qui sont parfaitement réglementaires et à la disposition de tout un chacun.

Je ne reviendrai pas sur les espaces naturels sensibles, qui sont une procédure parfaitement réglementaire, alimentée par une taxe bien définie qui s'appelle la taxe sur les espaces naturels sensibles, qui est une partie des droits des permis de construire, comme la taxe CAUE qui est levée par les départements et dont ils fixent le taux entre 0 et 2 %. Je sais que, pour le département de Seine-et-Marne, pour l'instant il y a un taux de 1 %, et c'est environ 1,5 M€ par an. C'est un département très dynamique. Il reste à savoir sur quels critères nous mettons la préemption et quel terrain nous achetons.



M. Jean DEY, ADF

Pour cela effectivement, il faut se doter d'outils et je ne demande pas mieux que de mettre en place une coopération dans le cadre d'une vision nationale sur des zones définies conjointement avec les régions, de mettre en place nos zones de préemption sans aucun problème.

Nous nous dotons nous-mêmes d'un outil en Seine-et-Marne et nous sommes le seul département à le faire à ma connaissance ; c'est un atlas de suivi de la biodiversité. Nous mettons un observatoire départemental de la biodiversité parce que, comme le disait fort justement Jacques WEBER ce matin, prendre

une photo à un moment ne sert pas à grand-chose, il faut s'inscrire dans la dynamique de l'observation. Et après, nous mettrons les mesures en place.

C'est donc quelque chose qui est parfaitement connu : c'est la politique espaces naturels sensibles, pour laquelle les départements, il y a 50 départements qui ont signé la charte, qui ont la compétence, la connaissance du territoire, sont prêts à mettre cet outil-là à la disposition bien entendu de la trame verte et bleue.

Mais il y a autre chose qui existe. Vous savez que les départements sont responsables des plans départementaux de randonnée et de promenade. C'est l'ensemble des chemins ruraux qui doivent être conservés. Si jamais un remembrement ou autre venait à supprimer un tronçon de ce type de chemin, il doit être remplacé par un itinéraire de même qualité pour la même longueur. C'est donc un argument fort de protection du maillage et cela peut constituer - je ne dis pas que c'est la réponse à tous les besoins - un outil qui existe pour assurer un maillage fin du territoire, outil d'autant plus pertinent qu'ensuite nous entretenons ce maillage-là de façon intelligente. Nous subventionnerons la réhabilitation d'une mare, d'une haie et nous mettrons en place la gestion différenciée. Les conseils généraux peuvent choisir de ne subventionner ou de subventionner avec un bonus uniquement les collectivités qui s'engagent à ne pas utiliser de phytosanitaires par exemple. Donc nous pouvons mettre des éco-conditionnalités et avancer. Il y a donc cette histoire de PDIPR.

Il y a aussi autre chose : le PPEAN. C'est quelque chose qui existe. Ce sont les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels, qui sont une compétence spécifique départementale. À la demande d'une collectivité qui souhaite protéger, en particulier en zone périurbaine, une zone à vocation agricole pour que cette zone le reste,

c'est à l'initiative de la collectivité d'interpeller le département pour que ce dernier mette en place de périmètre.

À ma connaissance, c'est très peu exercé en France et nous avons un cas en Seine-et-Marne. Nous allons, dans une communauté de communes à Marne-la-Vallée, mettre en place pour maintenir une agriculture économiquement viable en zone périurbaine dans le cadre d'un périmètre de protection de ce type.

Donc les départements, Mesdames et Messieurs, sont prêts à ouvrir leur boîte à outils et à la mettre à la disposition de la mise en place de cette trame et de ses continuités biologiques.

#### Mme Bérengère BONTE

Daniel BEGUIN pour l'ARF, est-ce que dans les régions où la trame verte et bleue est un peu avancée, cette collaboration départements/régions se fait déjà ?

#### M. Daniel BEGUIN

Je voudrais d'abord dire une chose, à savoir que eux ont les outils et des taxes dédiées et nous, nous n'avons quasiment pas d'outils. Nous avons les réserves naturelles régionales et effectivement nous travaillons de manière très active avec les parcs naturels régionaux ; ce sont les deux outils dont nous disposons.

Mais nous n'avons aucun moyen dédié ; nous n'avons pas de taxes dédiées. Actuellement, les volontés des conseils régionaux en faveur de la biodiversité prennent exclusivement sur le budget général, donc sur la fiscalité générale. C'est une vraie difficulté et je dois dire qu'actuellement les conseils régionaux qui investissent, peu ou prou, entre 50 et 70 M€ si nous faisons l'addition de l'ensemble des interventions des conseils régionaux et je ne prends que la part biodiversité des parcs naturels régionaux, parce que si nous engageons

effectivement un travail et un calcul avec les moyens que nous affectons aux parcs naturels régionaux, nous arriverions à des sommes plus importantes. Les régions qui sont aujourd'hui précurseurs, Emmanuel CAU l'a dit tout à l'heure, en matière de réserves naturelles régionales, les régions qui sont les institutions qui accompagnent les conservatoires régionaux d'espaces naturels qui achètent des terrains naturels et qui créent en fait des corridors un peu partout où cela est possible, les régions qui cofinancent les interventions foncières des associations en faveur du patrimoine naturel se trouvent dans une situation très compliquée et très difficile, notamment quand nous voyons les préconisations du rapport BALLADUR.

Je ne sais pas si tu avais l'intention d'en parler, mais je voudrais le faire, parce que, si effectivement ce rapport voit le jour et, en tout cas, a une traduction concrète, notamment sur la perte pour les collectivités territoriales, notamment pour les régions les clauses de compétences générales, cela voudra dire que nous ne pourrions plus faire de cultures, cela veut dire que nous ne pourrions plus faire d'associations, des emplois, etc., et cela veut dire que nous ne pourrions plus du tout faire d'environnement. Et vous pouvez mettre une croix sur le champ d'intervention et d'accompagnement financier des collectivités territoriales, et notamment des régions de France. Cela a une incidence considérable.

Il y a d'un côté un discours sur lequel ils font un texte technique, intéressant, je n'en disconviens pas, et, de l'autre côté, nous voyons bien qu'il y a des volontés politiques qui s'affichent et qui visent à faire perdre des marges de manœuvre très importantes des conseils régionaux et des conseils généraux. Nous sommes là-dessus logés à la même enseigne. Je voudrais attirer l'attention là-dessus, cela me paraît important.

Le dernier point sur lequel je voulais intervenir est un point technique. Je voudrais répondre

au représentant de la FNSEA qui a expliqué qu'il y avait effectivement des mesures agro-environnementales. Cela ne va pas vous plaire mais, en tant que vice-président de la région, vieil élu régional, j'ai arrêté il y a 6 mois de financer FERTI-MIEUX, PHYTO-MIEUX, etc., parce que globalement - je suis administrateur de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, j'étais président de la commission des programmes -, après 10 années d'expérimentation, nous nous apercevons que ce sont des mesures qui n'ont pas rempli les attentes que nous espérions sur le terrain.

Il faut donc revenir à des modalités de contractualisation sur la base de cahiers des charges pour lesquels nous sommes certains d'obtenir à moyen terme un certain nombre de résultats. Comme mon voisin me le disait à l'instant, nous avons mis le paquet sur un certain nombre d'autres mesures agro-environnementales dont nous avons défini le cahier des charges en contractualisation avec le monde agricole, avec le monde forestier, avec les pisciculteurs et cela donne effectivement de meilleurs résultats.

Le dernier point, et j'en terminerai là-dessus : sachez que l'Assemblée des régionaux de France, l'ensemble des présidents des régions de France, ont voté un texte dans lequel ils demandent ni plus ni moins que la politique agricole commune soit régionalisée et mise sous la responsabilité des conseils régionaux, de façon à ce que nous puissions adapter les moyens de cette PAC aux besoins des territoires et à la diversité des agricultures sur ces territoires. Je voulais profiter de cette occasion pour vous le dire aujourd'hui ; mais c'est une demande qui manifestement n'aboutira pas.

Mme Bérengère BONTE

Un instant sur l'absence de moyens dédiés aux régions. Emmanuel CAU, vous qui pratiquez

la trame verte et bleue, je reviens toujours à vous, mais vous êtes là comme pionnier. Cette question budgétaire est-elle un problème ? Comment la financez-vous pour l'instant ?

M. Emmanuel CAU

Comme mes voisins, et notamment avec des fonds européens, ce qui me permet de souligner que cela eut été bien, mais j'en suis aussi responsable et je ne l'ai pas évoqué, qu'il y ait aussi un représentant de l'Europe ici ; cela aurait pu élargir le spectre ou le compléter. Mais ce sont les fonds européens que nous devons absolument mobiliser.

Pour l'instant, nous sommes dans la phase de concrétisation, d'implanter, nous devons ré-humidifier, etc. restaurer. Nous avons encore peu de projets, c'est-à-dire que pour l'instant les budgets dont nous disposons, mais parce que nous sommes une région qui a commencé assez tôt sur ces politiques-là, globalement, dans les mois qui viennent, nous aurons largement de quoi financer les projets.

Mais je prends le pari que cela va s'amplifier, parce que la sensibilisation est là, parce que nous allons voir les premiers projets, cela va être palpable et concret, nous allons avoir de nouvelles réserves un peu partout, des corridors, et avec le projet de reforestation, cela va vraiment s'amplifier et nous allons manquer forcément cruellement d'argent. Mais pour l'instant, je dois reconnaître que, dans les mois qui viennent, nous avons plus d'argent que de projets.

Nous avons commencé il y a longtemps. Je précise bien que c'est dans la première phase qui vient ; nous sommes vraiment dans le début de la concrétisation. Comme je vous le disais tout à l'heure, nous avons beaucoup de dossiers, ils ne seront pas forcément au niveau de qualité espérée. Mais par contre, cela va être le déclic, enfin je ne vais pas revenir sur ce que

j'ai dit. Mais là, nous allons vraiment enclencher et nous allons manquer vraiment cruellement d'argent. Je pense qu'il y aura vraiment une répartition. Je ne vais pas redire ce qu'a dit mon voisin, mais si nous perdons la clause de compétence générale, c'est bon, au revoir, c'est fini et il faut fermer boutique !

Mme Bérengère BONTE

Je voudrais que nous nous penchions sur les infrastructures de transport avec Jean FAUSSURIER, ce qui me paraît important. C'est aussi une des activités humaines qui comptent dans la mise en place de cette trame verte et bleue. Nous allons poser la question très simplement : de quelle façon pouvons-nous faire des lignes de chemin de fer en respectant et rétablissant même la biodiversité ? Certains rêvent même d'utiliser les lignes pour en faire des corridors !

M. Jean FAUSSURIER

Il y a deux sujets différents : il y a d'abord le réseau existant et ensuite la construction des nouvelles lignes.

Si nous voulons commencer par la construction des nouvelles lignes, il faut voir que nous réalisons depuis 30 ans moins de 100 à 150 kilomètres de lignes par an ; c'est la dimension du sujet.

Dans la production de ces infrastructures, nous avons énormément évolué depuis 10 ans. La manière dont nous réalisons aujourd'hui la LGV Rhin-Rhône est assez différente, voire très différente de la manière dont nous avons conçu et réalisé la LGV Est. Je voulais faire deux remarques sur la question.

Mme Bérengère BONTE

Dites-nous en deux mots ce qu'elle a d'exemplaire, si c'est le cas.

## M. Jean FAUSSURIER

Je ne sais pas si c'est exemplaire ; ce qui est exemplaire aujourd'hui le sera moins demain par définition. Ce qui est différent aujourd'hui pour la LGV Rhin Rhône par rapport à la LGV Est, c'est par exemple l'évaluation environnementale. Dans l'évaluation environnementale de la LGV Est, nous avions une photographie à l'instant T et une photographie dans le cadre du bilan LOTI qui se faisait 5 ans après, donc deux photographies. Aujourd'hui, en réalité, nous ne savons pas trop de ce que nous devons faire de ce bilan environnemental. Ce que nous avons fait pour la LGV Rhin-Rhône, c'est instituer un bilan en continu, ce qui est déjà différent. Instituer un tel bilan, c'est nous donner une meilleure photographie de l'évolution écologique des espèces, de la faune, dans la continuité du projet, c'est-à-dire avant le démarrage du chantier, pendant le chantier, à la fin du chantier, et 5 ans après le chantier.

Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de chantier sur la LGV Rhin-Rhône. Je dirais que, sur des grands projets, il faut se situer dans la durée. En réalité, un chantier, c'est le sommet de l'iceberg ; c'est 5 ans de pratique, Avant ces 5 ans de réalisation, nous avons 10 ans de conception. Dans les 10 ans de conception, un problème qui va se poser à nous est dans l'interface entre la réflexion environnementale et la conception du projet. C'est la question des inventaires. En effet, lorsque nous sommes en phase de débat public, comme aujourd'hui avec Montpellier Perpignan, nous sommes sur des corridors qui font de 5 à 7 kilomètres ; en phase d'enquête publique, nous sommes sur des bandes qui font de l'ordre de 500 mètres. Entre les deux, il s'est passé plusieurs années ; entre l'enquête publique et le début des chantiers, il peut se passer 5 ans. Nous sommes donc à différentes étapes d'un projet.

Il y a un problème à travailler, entre le volet environnemental et la conception du projet, de définition de la bonne trame ou de la bonne grille de l'inventaire aux différentes étapes. Voilà une piste de travail sur laquelle il nous semble important de progresser.



M. Jean FAUSSURIER, RFF

Je rajouterais, puisque vous me demandiez ce qui se passait sur le chantier de la LGV Rhin-Rhône : c'est vrai que c'est une contrainte sur l'environnement de faire un chantier. En réalité, nous avons mis en place, et nous ferons peut-être encore mieux pour le prochain, une gestion environnementale du chantier. Il y a à peu près vingt-cinq personnes de l'ensemble des corps d'état qui travaillent à temps plein dans le domaine de l'environnement. Régulièrement, il y a une réunion de chantier des gens en charge de l'environnement des différents lots de travaux. Voilà à peu près comment cela se passe.

Nous pourrions parler également de ce que nous faisons et voulons faire sur le réseau

existant, qui représente quand même 30 000 kilomètres.

## M. Sébastien GENEST

Il est vrai que nous ouvrons un sujet qui est important, conséquent et qui est bien le problème des infrastructures linéaires. Nous l'avons connu de par le passé avec les infrastructures routières ; nous le connaissons d'autant plus aujourd'hui avec les infrastructures ferroviaires puisque c'est même un des objectifs que nous pouvons soutenir, même si nous ne devons pas le soutenir en faisant un chèque en blanc. Il faut quand même réfléchir pourquoi plus de mobilité, pourquoi plus de transport aussi, ce n'est pas anecdotique.

Mais dans cet objectif-là, une réforme de nos politiques de transport ira bien vers plus de ferroviaire qu'autre chose. Donc en ce sens, plusieurs nouveaux projets de lignes ferroviaires sont prévus et même les conclusions du Grenelle vont dans ce sens. Nous entendons bien les réponses que peut apporter RFF ; il y a eu des évolutions, nous ne partons pas de rien, c'est un fait. Je crois qu'il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître.

Le sentiment par contre que nous avons aujourd'hui, c'est malgré tout qu'il reste encore une marge de progression assez conséquente. Je veux dire par là que, d'une part, au niveau de la réalisation des projets, nous le voyons bien partout où il y a des projets de LGV, nous avons encore un travail important à faire avec les associations qui ont été bien souvent mises de côté, pour ne serait-ce que prendre en considération leur idée quant aux tracés, mais après aussi, si le tracé est défini, quant à la compensation de l'impact s'il n'a pas pu être limité à sa plus simple expression.

Nous avons des exemples aujourd'hui qui ne sont pas très bons - je pense notamment à

la LGV Tours Bordeaux - qui méritent que nous avancions d'autant plus. Là, pour le coup, c'est une véritable perche tendue de notre part vis-à-vis de RFF pour aller au-delà de l'incitation à travailler ensemble et ce, de façon constructive, d'autant plus que derrière se cache un autre problème qui peut dépasser RFF mais qu'il faut avoir à l'esprit, c'est quand même un problème de cohérence.

Nous avons des ambitions, une volonté d'avoir des politiques de transport et d'infrastructures cohérentes : très bien, dont acte ! Nous ne pouvons que le soutenir, mais il faut aussi qu'il y ait les moyens financiers qui vont avec. Si nous nous arrêtons au milieu du guet et que, du coup, nous avons une bonne déclaration d'intention, un beau projet qui voit le jour, mais que, in fine, quand il se met en place, quand il est sur le terrain, nous n'avons même pas les moyens d'aller jusqu'au bout et de boucler la boucle, notamment par rapport à la compensation, notamment par rapport à la préservation de la biodiversité qui, comme d'habitude, est en fait l'élément régulateur qui est à la marge et donc qui saute ; mais c'est ce qui est totalement paradoxal puisque c'est ce qui représente le moins de volume financier sur le coût de l'infrastructure. Il faut donc arriver bien à boucler la boucle, à bien prendre en compte cet ensemble et arriver enfin à mettre en place cette nouvelle politique de préservation de la biodiversité réellement.

## Mme Bérengère BONTE

Une réponse peut-être sur le travail avec les associations et sur ce dernier aspect. Est-ce que tout ce que vous avez fait justement sur la ligne Rhin Rhône dont vous parliez a été l'occasion justement d'un rapprochement avec les associations ?

**M. Jean FAUSSURIER**

Je vais répondre : verre à moitié plein, verre à moitié vide. Pour certains, ce n'est jamais assez. Je rappelle qu'il y a, sur le chantier de la LGV Rhin Rhône, un millier de réunions de concertation. Effectivement, d'un côté, ce n'est pas assez et il est vrai qu'il y a une demande constante. Mais c'est en fait avec cette concertation permanente que nous trouvons des solutions.

La solution que nous n'avons pas trouvée à un moment donné sur un chantier, nous la trouverons pour celui d'après. C'est en faisant du retour d'expérience sur nos différents chantiers que nous améliorons nos pratiques et que chacun comprend mieux les marges de manœuvre des uns et des autres. C'est la philosophie dans laquelle nous travaillons.

**M. Daniel BEGUIN**

Si j'ai un conseil à donner à Sébastien GENEST et aux autres associations, c'est de se rapprocher des régions ou des départements. Sur les infrastructures, les régions et les départements cofinancent. Sur ma région, il y avait 280 millions d'euros sur la nouvelle ligne LGV Est. Comme cela été dur, Monsieur le responsable et représentant de RFF, de négocier avec vous pour les mesures compensatoires ! Combien vous étiez modeste au départ et quel chemin il a fallu faire pour que progressivement les choses s'améliorent ! Elles ne sont pas parfaites et d'ailleurs la nouvelle ligne aurait éventuellement pu être bloquée parce qu'elle est passé allégrement sur un site d'intérêt communautaire, un marais salé continental. Nous avons, les uns et les autres, largement joué le jeu pour éviter que ce grand projet s'en trouve ralenti, mais laissez-moi vous dire que vous avez effectivement de la progression encore en matière de négociation

et d'ambition en faveur de la biodiversité ! Je donne donc un conseil, c'est de se rapprocher des collectivités, parce que comme les collectivités cofinancent largement, il est normal que dans ce domaine, dans la négociation avec RFF, vous puissiez vous appuyer sur ces collectivités.

© FNE - Christian Hesy  
M. Daniel BEGUIN**Mme Bérengère BONTE**

Paul RAOULT, votre éclairage sur ces questions et plus globalement sur la compensation de tous ces services qui sont rendus par les différents acteurs. Comment compenser cela et comment faut-il procéder selon vous ?

**M. Paul RAOULT**

D'abord sur le problème de l'opposabilité, c'est clair que c'est l'idéal, mais dans le texte, il n'y a que d'opposabilité sur les grands projets linéaires et puis, au bout d'heures et d'heures de négociation, nous avons trouvé le terme, chacun l'appréciera ici : « tenir compte de ». Entre « conforme », « compatible » et « tenir compte de », cela n'a pas le même sens. Ce n'est pas effectivement satisfaisant. Mais entre nos amis agriculteurs et FNE représentés, le curseur est, comme je le disais tout à l'heure, « tenir compte de ». Après, peut-être qu'à l'Assemblée Nationale, peut-être

qu'au Sénat, il y aura des militants de l'écologie, à droite comme à gauche, qui diront : « Quand même, nous ne pouvons nous contenter de tenir compte de... ».

Mais le débat est là aujourd'hui, il est posé à l'institution parlementaire pour savoir s'il y aura effectivement un amendement qui dira que tenir compte n'est pas bien et qu'il faut trouver une gradation supérieure conforme ou compatible. Concrètement, le débat est là et si nous n'avons pas le courage de le poser, nous passons à côté parce que « tenir compte de » est quand même un peu faiblard !

Ensuite, je ne veux pas être à contre-courant - chacun connaît aussi mes idées politiques -, mais je me souviens quand même d'auditions département, d'auditions région, chacun me dit : « L'environnement, c'est moi ! ». Ensuite, audition département... Donc ce n'est pas aussi simple que ce que vous avez dit ; il faut quand même qu'il y ait une bonne coordination entre le département et les régions.

Je vais vous donner un exemple précis, le Nord-Pas de Calais et cela ne vous mettra pas en cause : le parc naturel de l'Avesnois est financé par la région et le département, le parc Caps et Marais d'Opale qui est dans le Pas-de-Calais est financé par la région et pas par le département, ce qui fait que maintenant mon président de département me dit que, comme le Pas-de-Calais ne finance pas, il ne voit pas pourquoi nous continuerions de financer dans le Nord. Ce n'est pas aussi simple !

J'ai aussi géré de la TDENS, Taxe départementale des espaces naturels et sensibles, pendant 7 ou 8 ans, ce n'est pas aussi simple que cela ; nous avons fait un peu tout et n'importe quoi avec ces crédits-là, il faut le dire aussi.

Pour les cartes de zones, nous n'avons pas beaucoup consulté le mouvement associatif pour savoir si c'était des bonnes cartes et si elles correspondaient à la bonne réalité. Les pressions politiques des uns et des autres

ont compté aussi. Cela fait 10 ans que le département du Nord dit qu'il va revoir sa carte, mais il n'y arrive pas parce qu'il y a des pressions diverses et multiples. Voilà la réalité concrète des choses.

© FNE - Christian Hesy  
M. Paul RAOULT, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Je sais bien que les départements et la région vont dire autre chose ; ceci dit, le bilan général n'est pas positif quand même ! Quand vous me dites que le département fait ceci ou cela et que l'État devrait faire ceci, globalement, depuis 10 ans, cela s'est dégradé. Après tout, il y a bien vingt-deux régions et cent départements qui gèrent avec l'État et dont les responsabilités sont aussi fortes que celles de l'État.

Il fallait donc bien qu'à un moment donné, nous nous posions tous, que nous balayions chacun devant notre porte pour dire comment donner de la cohésion à tout cela parce qu'aujourd'hui il n'y a pas de cohésion. Quand nous parlons de trame bleue et de trame verte, de corridors biologiques, etc., c'est une nécessité absolue

pour apprendre à nous parler ensemble, que les départements et les régions se parlent ensemble, qu'elles parlent avec l'État et que nous donnions une dynamique territoriale à tout cela.

Quand je pense à la difficulté que nous avons eue à nous dire : « Attendez, trame bleue, cela va-t-il être la région ou l'agence de l'eau ? » J'ai vu le groupe de pression des régions : « Non, trame bleue, ce n'est pas possible, c'est nous. Il n'est pas question de donner cela aux agences. » Alors que les agences, cela fait des années qu'elles réfléchissent sur les SAGE et les SDAGE. Donc il y a déjà un travail qui a été fait qu'il faut améliorer, nous sommes bien d'accord ; mais il y a au moins un outil qui existe. Après, apprendre à dialoguer, agence de l'eau et régions, pour que nous ayons une belle trame bleue.

Mais tout cela montre qu'il y a quand même des sacrés progrès à faire.

Quant à nos amis agriculteurs, je t'écoute, je suis paysan et c'est le même vécu et le mien aussi a pollué ; mais je veux dire par là que, selon les interlocuteurs qui sont devant nous au COMOP, à la Chambre d'Agriculture et à la FNSEA, j'entends des discours quand même très variés.

Parfois, il faudrait harmoniser vos discours pour que je sache ce que vous pensez réellement. J'ai le sentiment que, par moment, quand j'ai entendu au Sénat le groupe de pression FNSEA - je reviens sur mon exemple parce qu'il est important sur les zones humides, et les difficultés que nous avons au niveau de l'agence de l'eau à donner des coups de crayon pour que la zone humide est là et que nous n'y toucherons pas, et surtout nous ne nous ferons pas financés par le Conseil Général du Nord pour faire du drainage dessus... Il y a une vraie difficulté avec des discours là aussi complètement contradictoires. Pourtant, il faut bien préserver les zones humides pour avoir demain de l'eau potable, tout simplement. Je

préfère avoir des zones humides protégées réglementairement pour être sûr que j'aurai des points de captage qui ne seront pas pollués, plutôt que de payer une usine à eau qui va dépolluer l'eau que nous aurons puisée. Cela coûte quand même moins cher d'entretenir des zones humides que d'entretenir une usine à eau. Voilà des choses concrètes et précises.

Il faut donc qu'il y ait un dialogue constructif et cela suppose - ce sera le dernier point de mon intervention - qu'il y ait une rémunération du service environnemental parce que c'est vrai que l'agriculteur, si vous vous mettez à sa place, se dit : « Moi je draine et j'ai mes cent quintaux à l'hectare ! » Très bien, c'est ce que fait ma sœur ! Si vous dites à un agriculteur que là il n'aura pas le droit de drainer et qu'il devra faire de l'élevage extensif, je trouve que la société doit rémunérer ce service à l'agriculteur et l'agriculteur, à ce moment-là, nous aurons son adhésion.

Mme Bérengère BONTE

Eh bien ! Vos réunions au COMOP devaient être animées !

M. Emmanuel CAU

J'ai hésité à réagir parce que quand la fusée RAOULT est partie, c'est chaud ! Mais je me demandais quand tu allais le faire !

Pour soutenir ce qu'il a dit sur la cohésion et pour montrer aussi que nous ne sommes pas rester les bras ballants entre régions et départements, pour reprendre l'exemple du Nord-Pas de Calais, nous avons été la première région à lancer le plan Climat régional. C'est énorme. Outre l'ADEME, c'est normal, partenaire loyal, compétent, etc., l'État, les deux départements et la région se sont mis ensemble et ont travaillé ensemble. En plus, ce sont une région et des départements qui sont de la même couleur politique, c'est peut-être plus difficile parfois.

D'autre part, nous avons entamé, et c'est dommage que le Nord et le Pas-de-Calais, les représentants des départements, les deux VP environnement, ne soient pas là, mais nous sommes tombés politiquement d'accord. Nous sommes d'accord sur la base du schéma régional de trame verte et bleue et c'est ce que disait Jean DEY tout à l'heure. Ils ont des outils, nous avons des compétences et inversement, et nous allons tout mettre sur la table et nous coordonner à l'échelle du territoire régional. Nous ne restons donc pas les bras ballants.

Simplement, je maintiens que, si nous n'avons pas la clause de compétence générale - nous devons dire que l'environnement est à la région, comme les départements peuvent dire que l'environnement est aux départements, si nous sommes cohérents, si nous travaillons ensemble et c'est ce que nous faisons - c'est fini.

Je suis allé un peu trop rapidement sur les financements tout à l'heure. Je ne voudrais pas que ce soit mal interprété : nous avons plus d'argent que de projets et je le maintiens d'une certaine façon.

Mais je vais prendre le contrat de projet État/région sur la biodiversité, je n'ai plus les chiffres exacts en tête, en tout cas ceux de la région, mais ce sont plusieurs dizaines de millions. Pour l'Europe, c'est encore plus et, pour l'État, c'est 2,5 millions.

C'est pour cela que je m'inquiète sur les mois et les années qui viennent ; nous allons manquer cruellement d'argent. Pour l'instant, si nous n'en manquons pas, c'est aussi parce que, je préfère le dire, il y a les crédits européens et nous allons réussir à modifier les critères de mobilisation des crédits européens pour pouvoir faire de l'acquisition foncière, de la gestion et financer de l'ingénierie, de l'intelligence sur les territoires qui n'en ont pas justement pour susciter les projets dont nous manquons, ce qui, jusqu'alors, était impossible.

Mme Bérengère BONTE

Je voudrais entendre Michèle PAPPALARDO sur plusieurs questions : la dynamique territoriale dont nous parlions et le financement.

Mme Michèle PAPPALARDO

Globalement, vous l'avez tous dit, il n'y aura pas de résultat sans vraie dynamique et cohérence territoriales. D'ailleurs, je vous rappelle que dans l'un des textes du Grenelle, je ne sais plus si c'est le 1 ou le 2, on prévoit la réalisation de « schéma de cohérence écologique », même si nous ne savons pas encore exactement ce que cela recouvre.

Mais l'objectif est clair : il faut nous mettre tous ensemble d'accord, aux différents niveaux territoriaux, pour définir ce que nous voulons faire sur chaque territoire et qu'ensuite chacun puisse intervenir à son niveau, avec ses moyens, avec ses outils - comme vous l'avez dit, il y en a des différents mais il y en a -, en étant sûrs que ce que chacun fait, il le fait dans le cadre d'une stratégie globale partagée.

Tout cela va prendre un peu de temps parce qu'il va falloir nous mettre d'accord sur cette fameuse stratégie globale, au niveau régional probablement, pour qu'ensuite les uns et les autres puissent la mettre en œuvre. Mais ce n'est pas parce que cela prend du temps qu'il ne faut pas le faire ; c'est absolument nécessaire.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui mais j'ai souvent l'occasion d'être interpellée par des personnes qui me rappellent que nous allons avoir des schémas de cohérence territoriale sur l'écologie mais aussi des plans climat régionaux qui viennent s'ajouter aux nombreux plans sur divers sujets qui existent déjà et qui me demandent comment nous allons faire pour que tous ces plans et schémas soient cohérents. Cette difficulté existe, il faut bien l'avoir en tête. Aujourd'hui, sur chacun des différents

sujets pris isolément, nous voyons bien l'intérêt à chaque fois de ces schémas ou de ces plans (vous les appelez comme vous le voulez), mais en fin de compte, nous allons nous retrouver avec des visions des territoires avec des entrées différentes. Dans pas trop longtemps, nous allons nous demander comment faire pour rendre cohérents tous ces plans qui s'ajoutent les uns aux autres, ce qui rend les choses compliquées à gérer, à comprendre et à expliquer à ceux qui sont sur les territoires. Je n'ai pas de solution toute simple ; mais, je pense qu'il va falloir nécessairement avoir une vision stratégique globale, au niveau régional me semble-t-il, parce que cela me paraît le bon niveau, et avec tous les acteurs, un peu comme vous êtes en train de le faire au cours de cette table ronde et en mixant les différents sujets. En résumé, donc, en matière de compétences, il faut que chacun s'y mette et chacun à son niveau a quelque chose à faire, les communes aussi bien sûr.

© FNE - Christian Hoxby



Mme Michèle PAPPALARDO, MEEDDAT

Mme Bérengère BONTE

Ca permettra, selon vous, d'éviter les querelles de cloché dont parlait Paul RAOULT ?

Mme Michèle PAPPALARDO

Les querelles de clocher, vous en aurez toujours !

Nous aurons beau faire des schémas de tout ce que vous voulez, à mon avis, cela n'évitera pas les problèmes politiques, les problèmes de querelles de clocher, les problèmes de tout ce que vous voulez. Il ne faut pas être naïfs...

Mais l'intérêt de faire ces schémas et d'avoir ces différents niveaux de discussion et de concertation, quasiment publiques (parce qu'en fait tout cela se discute devant tout le monde), c'est qu'ils permettent ensuite à chacun de reprendre ses compétences et de mettre en application sur son territoire, avec ses moyens, quelque chose dont la cohérence a été définie pour 4 ou 5 ans, à un niveau suffisant.

Je souhaite revenir sur deux ou trois choses qui ont été dites et qui m'intéressent particulièrement en tant que commissaire générale au développement durable. Je veux insister d'abord sur le besoin d'outils, de connaissances, de comptabilisation - j'en suis vraiment convaincue -, le besoin d'observatoires et de diagnostics parce que, pour élaborer ces stratégies, ces plans et ces schémas, pour nous mettre d'accord sur ce que nous voulons faire, nous avons besoin d'avoir tous ces outils et nous ne sommes pas encore complètement au point ; je pense que l'État a un gros travail à faire avec l'ensemble des partenaires pour mettre ces moyens à disposition.

Beaucoup de travail reste à faire sur ces sujets si nous voulons, par exemple, faire de la compensation en matière d'espace naturel ou de biodiversité, de manière rigoureuse et efficace.

En ce qui concerne le financement, je n'ai pas de solution toute prête que je pourrai sortir de mon chapeau, mais vous l'avez dit un peu les uns et les autres : il y a des moyens de financement qui existent.

Il y en a notamment dans la politique agricole commune. Vous avez dit que, dans certains cas, ils étaient un peu compliqués à utiliser et je suis bien d'accord, j'ai dû mal aussi à les comprendre de temps en temps. Mais nous pouvons nous

organiser pour les utiliser de manière plus efficace pour atteindre nos objectifs.

Nous avons d'autres dispositifs, avec des moyens financiers non négligeables qu'il faudrait certainement mieux utiliser pour aller dans le sens de la future trame verte et bleue ; notamment des taxes existantes. Y aura-t-il des évolutions ou non ? Je pense que nous ne savons pas encore bien mesurer de quoi nous allons avoir besoin parce que, comme vous l'avez dit, nous sommes plutôt en phase d'étude, en phase de réflexion, et que là, les moyens financiers nécessaires ne sont pas encore très importants.

Toutefois, dans le cadre du Grenelle, les moyens budgétaires ont été sensiblement augmentés sur ces thèmes : il y a quelques dizaines, peut-être même une centaine de millions, en plus pour travailler sur ces thématiques. Lorsque nous serons dans la phase opérationnelle, il faudra trouver d'autres ressources pour être à la hauteur des enjeux dont vous parlez les uns et les autres ; c'est là qu'il faudra avoir recours aux crédits européens, aux crédits de la PAC et aussi faire une « bonne utilisation » d'un certain nombre de subventions qui existent aujourd'hui, et qu'il faudra renforcer ou, au contraire, supprimer. Le cas du drainage déjà évoqué est symptomatique. Il y a aussi finalement peut-être des économies que nous pourrions faire en supprimant certaines subventions qui vont aujourd'hui à l'encontre d'un certain nombre d'améliorations de la situation écologique de nos territoires.

M. André FLAJOLET, AMF

Je suis ici à la fois comme représentant des maires, mais j'étais aussi membre du COMOP, puisque je présidais le COMOP Eau, et président du CNE, Comité National pour l'Eau. Je crois qu'en réalité l'un des problèmes majeurs qui n'a peut-être pas été soulevé

de façon pleine et entière est celui de la gouvernance et des outils de la gouvernance. J'entends bien quand vous me dites que le département fait des normes... mais ce n'est pas une vérité nationale.

Je suis opposant politique dans le Nord Pas-de-Calais, mais je dis au Nord Pas-de-Calais : « Ce que vous faites en matière environnementale, bravo ! » Je le dis clairement. Je ne le dirais pas du département du Pas-de-Calais dans lequel je suis. Il faut donc éviter de généraliser les volontés politiques et la question de la clause de compétences générales n'est pas réglée ; elle est loin d'être réglée. Elle ne peut pas être réglée en disant que tout le monde a le droit de tout faire.

© FNE - Christian Hoxby



M. André FLAJOLET, AMF

Je crois, et Paul RAOULT le sait puisque nous étions ensemble à l'agence de l'eau, je crois qu'il y a des outils qui dépassent très largement les limites administratives et qui doivent être regardés avec beaucoup d'attention. Les SDAGE et les SAGE sont, me semble-t-il, des outils structurants importants. Combien y a-t-il de SAGE opposables en France aujourd'hui alors que la loi date de 1992 ? Pratiquement rien ! Combien y en a-t-il qui sont effectivement en opérationnalité ? Très peu. Pourquoi ? Parce que, tout simplement, nous ne voulons pas gérer l'intérêt général ; nous voulons gérer l'équilibre des intérêts particuliers. Et je rejoins, au-delà de nos différences, complètement Paul

RAOULT sur ce qu'il disait tout à l'heure, à savoir qui sont les premiers à être en alerte sur le terrain sur la question de la biodiversité ? Ce sont quand même les élus locaux de proximité et les associations.

Or, où y a-t-il des lieux cohérents d'expression de ces associations ? Aujourd'hui, il n'y en a pratiquement pas. Je le dis clairement et je ne le dis pas pour vous faire plaisir ; je le dis parce que, quand, dans les différentes réunions où je suis, je demande ce que nous faisons et quel est le point de vue des associations, il est parfois aussi très divergeant, au moins aussi divergent que celui des élus politiques.

Alors se retourner ensuite sur une catégorie particulière, je crois que c'est justement possible si nous n'avons pas intégré les outils de gouvernance dans un SAGE ou dans un SDAGE, agriculteurs, industriels, associations, élus locaux de premier niveau, niveau de proximité - ce n'est pas en hiérarchie -, les élus de proximité plus les autres, etc., je pense que c'est là où nous pouvons effectivement dire les schémas de cohérence financières pour des objectifs qualitatifs et quantitatifs et nous avons encore beaucoup de chemin à faire, ne serait-ce que dans le Grenelle. Madame, quand vous voyez que nous avons saucissonné les COMOP et qu'il a fallu simplement que, par bonne volonté, nous nous échangions nos informations, sinon ce n'était pas prévu qu'il y ait de la transversalité. Et je crois que c'est important.

#### Mme Michèle PAPPALARDO

C'est un peu le même problème que celui que j'évoquais avec les différents schémas. Nous avons un schéma pour le climat, un pour la biodiversité, etc. La première approche que nous avons forcément pour essayer de traiter un sujet et de discuter sur un thème, c'est de « saucissonner », comme vous dites : l'eau, l'air, la biodiversité, le climat, etc. Mais très

vite, il faut arriver à mettre de la cohérence dans l'ensemble parce que, dans la réalité, les sujets ne sont pas sans lien et que, dans les actions que nous menons les uns et les autres, nous ne sommes pas aussi segmentés que cela, heureusement.

Mais pour « débroussailler » les sujets, dans un premier temps, nous avons quand même bien besoin d'essayer d'y voir clair par thématique. Ensuite, nous allons très vite arriver à la phase de transversalité et ce n'est pas la plus simple.

#### M. Thierry MERRET

Très vite, parce que l'important est que l'assistance puisse s'exprimer.

Suite à l'envolée lyrique de mon voisin de droite, même s'il est de gauche, je veux juste expliquer quand même ce qu'est la FNSEA. J'ai entendu ce matin parler de lobby ; ce n'est pas un lobby. Je suis producteur de légumes et je suis à la FNSEA ! Nous sommes un peu comme FNE, avec nos différences et nos débats internes, ce qui oblige à avoir des positions diverses et variées. Mais il y a une majorité qui s'exprime et c'est celle-là qui est ensuite défendue. Je tiens à le dire et le rappeler parce que la FNSEA a été créée - nous avions parlé d'unité paysanne à l'époque - à l'issue de la guerre, en 1946 par Eugène FORGET, premier président de la FNSEA.

Aujourd'hui, il y a d'autres syndicats et je tiens à dire ici que nous avons des débats internes forts sur l'ensemble des sujets et dernièrement, vous avez pu voir des déclarations de Jean-Michel LEMETAYER rappelant un peu à l'unité parce que les choses sont allées un peu trop loin et pour des débats un peu trop corporatistes ou régionalistes. Tout à l'heure, nous avons parlé de la position des régions de France. Je vous demanderai de regarder la position de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, qui n'a pas été suivie par ma structure nationale, qui était la même

que celle que vous aviez posée. Donc je tiens aussi à le rappeler, mais je respecte la position de ma structure nationale.

Sur le dossier des zones humides, pour ne pas se méprendre non plus, la position de la FNSEA est très claire. Effectivement, nous trouvons quelque part aberrant de donner la possibilité aux agences de l'eau d'acheter les terres. Nous préférons, et là je vais revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure, compenser les agriculteurs, mais que les agriculteurs en faisant de l'agriculture productive continuent d'animer ces zones humides.

Je vais vous prendre un exemple très concret : je suis dans le département où il y a le plus de côtes, le Finistère, et il y a le Conservatoire du Littoral. Sachez quand même qu'aujourd'hui que le Conservatoire du Littoral revient vers les agriculteurs pour leur demander de gérer, de produire. Mais au départ ils avaient mis des salariés et cela ne fonctionne pas. Je tiens à le dire et le redire ; nous ne sommes pas si éloignés que cela, Monsieur RAOULT.

#### M. Henri PLAUCHE-GILLON

Sur cette question de l'eau, je ne me cantonne pas uniquement aux zones humides, mais je parle globalement de l'eau. Nous le savons, la forêt apporte des effets bénéfiques à la qualité de l'eau et, dans des zones urbaines à bassins versants forestiers et agricoles - je m'exprime ici pour la forêt -, il est prouvé que la forêt a un rôle bénéfique. Je prends pour exemple les villes de Munich, de New York ou autres, qui ont un contrat de partenariat avec les forestiers. Cela constitue une excellente manière d'avoir de l'eau de qualité à moindre coût pour le consommateur. À travers de tels contrats tout le monde est satisfait : la cité qui produit de l'eau de qualité à moindre coût, le consommateur qui paie moins cher et le forestier qui améliore sa gestion

environnementale en étant rémunéré pour le service qu'il procure.

#### M. Christian COLLIN, Ile-de-France Environnement

Dans tous les débats que vous tenez, je serais tenté de poser une seule question aux différents représentants de collectivités territoriales.

Il me semble que nous n'avons pas tellement parlé en fait sur ce qu'était le territoire de cohérence écologique, c'est-à-dire quel est le territoire qui ressemble à quelque chose qui est inscrit dans la géomorphologie. Il me semble quand même que ce sont les bassins que gère le Comité de Bassins, que ce sont les sous-bassins que gèrent les SAGE, les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, et qu'en fait, si nous voulons faire une trame verte et bleue, il faut peut-être partir d'un territoire et que ce territoire soit celui de l'eau parce qu'il a une cohérence environnementale très forte ; c'est celui qui est le plus pertinent. Ce serait peut-être aussi - l'eau fait beaucoup de liens, sociaux et autres - une façon de relier les différentes strates politiques, administratives, etc. Il se trouve que nous, en Ile-de-France, nous sommes confrontés aux des nouvelles reconfigurations du grand Paris, etc. et, au niveau de Ile-de-France Environnement, donc la Fédération des Associations d'Environnement d'Ile-de-France qui est affiliée à France Nature Environnement, nous avons vu qu'en fait les schémas les plus cohérents qui ont été ceux qui sont retenus dans le schéma directeur de la région Ile-de-France sont les schémas qui sont en faisceau, qui suivent l'entrée de l'eau dans la ville, des faisceaux marguerites, quadrants, mais autre chose que des grands Paris qui font une non solidarité entre les zones bâties et les zones agricoles.

Cela a un double avantage. Le premier, comme l'a très bien dit Christian GARNIER, est que cela fait un lien entre la ville et la campagne, c'est-

à-dire que ces faisceaux rentrent y compris jusqu'au cœur de Paris, ce qui veut dire que, si nous voulons que les questions de biodiversité, les questions d'environnement, ne soient pas séparées des questions des hommes, il faut quand même se soucier où 75 % des hommes vivront en 2050, à savoir dans les villes.

Donc il faut peut-être rentrer l'eau dans la ville, la nature dans la ville, la biodiversité dans la ville, les trames et vertes et bleues dans la ville. Partant de là, nous arrivons à faire comprendre les sujets.

Premier sujet : nous ne séparons plus l'homme de l'environnement, ce qui est quand même fondamental.

Deuxième sujet : nous ne séparons plus l'agriculture des consommateurs.

Et pour solvabiliser les filières bio, les filières de proximité, les cycles courts, les AMAP, tout ce que nous voulons pour solvabiliser ces filières, plutôt que d'aller embêter trop les agriculteurs, si nous solvabilisons la filière du bio, il est évident que nous leur créons des marchés et qu'ils vont peut-être s'orienter vers cela.

Alors il me semble que ces deux entrées majeures, ne pas exclure les hommes et ne pas exclure non plus les agriculteurs, font qu'en fait, si nous voulons faire des schémas de cohérence, si nous voulons avoir des blocs de compétences généralistes, si nous voulons avoir des découpages administratifs, politiques ou pas, il y a peut-être une façon simple de lier tout cela, c'est de dire que, pour élaborer la TVB, la trame verte et bleue, il faut s'appuyer sur les territoires qui transcendent un peu tout cela, mais qui répondent à des territoires pertinents sur le plan environnemental.

Et nous défendons donc, nous, ces schémas d'urbanisme qui sont en cohérence totale avec les SAGE, le Val de Bièvre, Marne Confluence, Val de Seine, tout ce que nous voulons, qui rentrent dans la ville et qui vont loin aussi en amont ou en aval, mais en partant quand même

du cycle naturel de l'eau que nous réintroduisons dans les lieux où vivent les hommes.

#### M. André FLAJOLET

Oui, je pense que vous avez totalement raison ; il y a un obstacle fondamental, c'est que les bassins hydrographiques nous obligent, nous les élus, à un certain nombre de contraintes supplémentaires parce que nos relations à l'espace naturel ou à l'espace urbain sont des relations souvent d'intérêt. C'est la première chose. Donc je véhicule les SDAGE et les SAGE comme éléments fondamentaux d'une gestion intelligente et équilibrée et partagée.

La deuxième chose que je crois, c'est qu'il faudra nous orienter vers une gestion unique de l'ensemble de la question de l'eau. Nous ne pouvons plus avoir côte à côte des personnes qui s'ignorent, voire qui s'affrontent, l'un gérant l'eau potable, l'autre l'eau usée, le troisième les eaux superficielles. Je crois qu'il faut aller là aussi vers de la cohérence, de l'efficacité et de l'efficacité réciproque.

#### M. Charles DEREIX, représentant des Communes Forestières de France

Une commune forestière est une commune qui est propriétaire d'une forêt. Il y en a 11 000 en France qui couvrent 2 600 000 hectares et, sur la base des orientations fixées par la commune, l'Office National des Forêts gère, je crois, excellentement ces forêts communales.

Je voudrais citer deux alliés dans cette formidable ambition de la construction de la trame verte et bleue.

Le premier allié que je vois a été évoqué par le député FLAJOLET : c'est le maire de la petite commune rurale forestière, l'élu local. Nous ne l'avons pas trop cité et, dans l'idée d'opposabilité, de règles nationales, d'imposition, je n'irais pas jusqu'à dire de

contraintes, je suggérerais plutôt la démarche d'explication, de conviction, d'adhésion pour ne pas renouveler les écueils de l'affaire Natura 2000, tout cela, en respectant le pouvoir de décision de l'élu local. Les élus le diront je pense mieux que moi : un maire ne déteste rien tant qu'on lui dit tu dois faire ceci, voilà comment cela doit se passer. Laissons à l'élu local le pouvoir de décision ! Expliquons-lui et je pense que nous pourrons progresser.

Le deuxième allié est le territoire de projet. L'idée a été déjà évoquée tout à l'heure avec le représentant des parcs naturels régionaux. Un parc naturel régional, un pays, une intercommunalité, ce sont des territoires au sein desquels l'ensemble des acteurs se réunit pour partager un constat et pour élaborer ensemble un projet. À travers de ce type de démarche coordonnée au niveau d'un territoire, nous devons pouvoir astucieusement glisser la problématique de la trame verte et bleue et voir comment les intérêts plus ou moins divergents des uns et des autres peuvent s'accorder sur une solution qui fera progresser le sujet.

Alors je ne veux pas trop rajouter par rapport à la région, au département, à l'État, etc. mais n'oublions pas ces deux acteurs : l'élu local et le territoire de projets.

#### M. Pascal MIGNÉREY

Je voudrais répondre sur ce plan. La notion du territoire pertinent est essentielle dans ces domaines et vous avez tout à fait raison à ce niveau-là. Il existe diverses strates qui, sur le plan des grands espaces naturels, ont déjà plus ou moins façonné nos territoires au plan historique comme au plan géographique.

Cependant, nous ne les retrouvons pas nécessairement au plan des découpages administratifs. Or une difficulté peut exister dans la mesure où ces diverses strates administratives sont aussi des niveaux d'exécutif. Il a été

question de réglementaire autour de moi, nous avons parlé de financier et il faut qu'il puisse y avoir des relais qui puissent être assurés par les niveaux administratifs et exécutifs.

En France, après l'État qui peut avoir des grands schémas de cohérence et des orientations, qui a aussi des engagements internationaux, donc au-dessus de lui, nous avons directement le niveau de la région. C'est certes un échelon pertinent en matière d'aménagement du territoire, qui est fort, et qui est un échelon exécutif.

Cependant, les questions qui apparaissent, notamment celles du sujet d'aujourd'hui sur la trame verte et bleue, mais nous pouvons le trouver dans le climat et dans bien d'autres sujets, sont des domaines qui sont interrégionaux, qui sont sur des territoires qui ne colleront pas exactement au découpage administratif.

Donc cela amène à ce qu'il puisse y avoir des constructions particulières qui doivent tout de même s'appuyer sur des systèmes descendants qui sont importants, avec le département et avec les intercommunalités.

J'ajoute juste un point puisque nous parlions d'Ile-de-France. Hier, au Conseil Économique et Social, les dix cabinets d'urbanistes et architectes qui se sont exprimés et ont fait valoir leurs projets sur le Grand Paris futur de l'après Kyoto, ont tous, à la surprise un peu du comité de pilotage, parlé d'agriculture et de forêt. Je trouve que c'est aussi un bon signe dans une salle comme ici.

#### M. Jean-Claude BRUNEBARBE, Nord Nature Environnement

Je voudrais poser une question à Monsieur Thierry MERRET. Comment envisagez-vous une gestion des zones humides par les agriculteurs, mais précisons une gestion qui aille dans le sens de la biodiversité, même de la préservation de la biodiversité et même de la restauration de la biodiversité ?

## M. Thierry MERRET

C'est au moins une question courte et concrète ! Je vous remercie de la poser, comme aurait dit quelqu'un d'autre !

Plus sérieusement, il y a aujourd'hui, je pense, ambiguïté. J'en discutais avec Paul RAOULT tout à l'heure. Le fait d'avoir annoncé tout de go qu'il y avait la possibilité pour les agences de l'eau de racheter les terres a provoqué un recul de la part des agriculteurs donc, de toute manière, cela passera par de la contractualisation.

Qui dit contrat dit deux signataires pour le moins, donc avec, s'il y a perte de telle ou telle chose, une indemnisation ; je crois que c'est vers cela que nous voulons tendre.

Maintenant, nous tenons à ce que, dans ces zones dites humides, la contractualisation ne soit pas de la sanctuarisation. Et je crois que, là-dessus, nous ne sommes pas forcément tous d'accord.

## M. Jean-Claude BRUNEBARBE

Je comprends très bien mais je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Si des terres biologiquement riches vous sont données, si les agriculteurs n'ont pas la formation et donc ne vont pas comprendre le contrat et qu'ils vont les détruire, il ne sert à rien d'indemniser. Nous, ce que nous voulons, c'est garder la biodiversité.

## M. Thierry MERRET

Nous entendons bien, mais je pense que cela ne se fera qu'au local. J'apprends des choses là, en découvrant que, dans le Nord-Pas de Calais il y a telle ou telle chose qui se passe ; je suis du département du Finistère. Il y a un autre vécu qui est totalement différent, j'imagine, qu'en Isère, en Savoie, etc. Je crois beaucoup à la relation au local pour décider ensemble

de ce qu'il y a à protéger. Mais cela ne se fera certainement pas sur carte ainsi.

Je tiens à signaler, je prends encore l'exemple de mon département ; je suis désolé, mais c'est celui que je connais le mieux. Sous l'égide de notre fédération départementale des syndicats agricoles, nous avons mené un travail - et c'est en lien direct avec la trame bleue - sur la définition des cours d'eau. Je salue un Finistérien qui est là et qui pourrait aussi témoigner. Ce n'a pas été simple parce que c'était sous égide syndicale, mais nous l'avons fait avec l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture, avec la fédération des pêcheurs, des chasseurs et des associations qui ont bien voulu participer au local à la définition de ce qu'est un cours d'eau permanent ou intermittent. Nous sommes en phase finale.

Sachez quand même une chose ; cela va signifier 25 % de cours d'eau en plus que ce qu'il y avait sur les cartes IGN. Comme quoi, vous voyez, les agriculteurs ne sont pas obtus, fermés et réservés à ne vouloir rien faire.

Derrière, nous voudrions faire la même chose au niveau des zones humides. Il faut un travail au local et donc nous sommes en lien très direct avec le conseil général parce qu'il faut définir ce qu'est une zone humide. Une zone est humide différemment si vous y allez fin août ou fin février. Vous pouvez sourire, mais c'est sérieux.

Dans ce débat-là, je demande qu'au local, nous nous définissions d'abord un cahier des charges et qu'ensuite, ensemble, les représentants de l'agriculture, les collectivités, les associations environnementales, soient obligés d'aller sur le terrain. Cela ne se fera pas sur des lignes de niveau ; il faut être sérieux !

## M. Jean-Claude BRUNEBARBE

Mais les engins des agriculteurs modernes ne sont déjà pas adaptés à ces terrains humides.

## M. Sébastien GENEST

Juste un mot par rapport à cela : en fait, je crois que le débat ne se situe pas à ce niveau-là. Nous parlons de 20 000 hectares, c'est rien. À l'échelle nationale, c'est epsilon.

Donc en fait, même si nous sommes amenés à avoir de la contractualisation logiquement par la suite sur ces 20 000 hectares et que ces hectares appartiennent au Conservatoire du Littoral par exemple, comme ce qui se fait par ailleurs, c'est bien ainsi qu'il faut arriver à avancer, d'autant plus si c'est sur des zones très remarquables que nous ne pouvons pas arriver à gérer, parce qu'il y aurait trop de contraintes. Nous ne pouvons donc pas arriver à le gérer par la contractualisation au même titre que, si nous voulons protéger des forêts et que nous devons les amener en réserves biologiques intégrales, les débats que nous avons déjà eus avec la forêt privée nous amène à dire simplement que là, il y a expropriation parce que nous n'allons pas faire subir des contraintes trop fortes au privé. Et c'est l'État, enfin le pouvoir public, qui doit le faire. Mais cela représente epsilon de toute façon. Nous en sommes totalement à la marge. Donc le contrat, oui, il faudra le faire partout, même potentiellement là, mais pas sur les 20 000 hectares. Et je crois que là où nous ne nous sommes pas compris au niveau du Grenelle, en tout cas dans sa retranscription au niveau de la loi et par rapport à la FNSEA, c'est que la FNSEA soit amenée à monter au créneau pour 20 000 hectares en fait. Ce n'est pas un grand principe général qui sera imposé ; nous n'allons pas nationaliser demain la propriété agricole française. Ce n'est pas le message qui passe avec le Grenelle.

## M. Daniel BEGUIN

Je veux simplement donner un exemple. Je ne comprends pas ce débat. Je viens de la région

Lorraine, je suis l'administrateur de SAFER où depuis 10 ans nous négocions avec la SAFER, nous leur fixons un cahier des charges, nous définissons des cartographies sur des espaces les plus intéressants, nous finançons la SAFER pour animer la politique de préservation des zones humides. Charge pour la SAFER de dégager des consensus visant à libérer les zones humides les plus intéressantes, qui après sont acquises soit par une association, grâce aux moyens de la région et de l'Agence de l'Eau, soit par une collectivité. Il n'y a pas d'obstacle. Cela se passe sans aucune difficulté.

Et je sais quand nous avons eu le premier débat au départ sur les zones humides, c'est moi qui ai demandé 20 000 hectares ; au départ, c'était 5 000 je crois. Je me souviens très bien. Les 20 000, c'est rien à l'échelle nationale. C'est epsilon ! Cela ne pèse rien dans la problématique actuelle de la préservation des espèces animales et végétales.

Donc je crois que là-dessus nous avons la possibilité de travailler. Moi sur mon agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'Eau ne va pas faire de la maîtrise foncière parce qu'il y a déjà un jeu d'acteurs que je viens d'expliquer. Donc ce n'est pas la peine, nous n'allons pas complexifier les choses ! Il y a déjà des opérateurs qui font de la maîtrise foncière, des agriculteurs qui gèrent ces territoires avec des cahiers des charges ; tout cela se passe en bonne intelligence, les SAFER y ont 15 % de leur chiffre d'affaires, ce qui leur donne les moyens financiers de payer leurs salariés. Je le dis franchement, je peux mettre les chiffres sur la table. Donc cela se pose sans aucune difficulté.

Je ne dis pas qu'ici ou là, il ne puisse pas y avoir quelques récalcitrants. Mais à l'impossible, nul n'est tenu. En région Lorraine, nous avons un certain nombre de marais salés continentaux, nous en avons acquis vingt-deux, il en reste deux sur lesquels nous n'y arriverons jamais parce que les deux agriculteurs sont des têtes

de bois. Nous le savons bien, mais peu importe ; nous avons déjà fait progresser les choses.

Sur la question de la maîtrise foncière, c'est une question qui, à mon sens, n'a pas de réalité. Il suffit d'un dialogue, il suffit que les collectivités s'engagent en la matière.

Nous avons une convention cadre avec l'Agence de l'Eau qui s'inscrit parfaitement dans cette dynamique.

Et je rejoins ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur le député, je pense qu'effectivement les agences de l'eau sont à la fois des instruments financiers, mais aussi des lieux de concertation par les comités de bassin, qui permettent de mettre en place des stratégies cohérentes, coordonnées, concertées avec l'ensemble des acteurs.

Nous avons de vraies solutions pour la trame bleue ; nous n'avons pas de vraies solutions pour la trame verte. Comme le disait tout à l'heure quelqu'un, il est vrai que c'est beaucoup plus facile par la clé d'entrée eau, mais quand il s'agit de mettre en place un réseau cohérent, structuré, de préservation des pelouses sèches sur des espaces qui, aujourd'hui, sont complètement isolés, comment allons-nous faire ? Là, nous n'avons pas d'instruments et pas d'outils.

Donc il faut vraiment innover en la matière et trouver de nouveaux mécanismes qui vont nous permettre, par le biais des infrastructures ou par le biais de nouveaux corridors à créer, à mettre en place, de sauvegarder ces espèces, ou en tout cas de donner la possibilité aux espèces animales et végétales de se disperser sur les territoires. La plus grande difficulté est effectivement la trame verte ; ce n'est pas la trame bleue.

M. Lylian LE GOFF

Je voudrais soumettre plus une question, un élément de réflexion, à chacun d'entre vous et j'ai été vraiment très satisfait déjà de la

teneur des propos, et surtout sur le souci de la cohérence. Madame PAPPALARDO l'a souligné plusieurs fois.

Justement, comme élément qui pourrait donner davantage de cohérence, à la fois dans la réflexion de diagnostics et l'action, est l'aspect santé qui n'a pas du tout abordé jusqu'à présent. Cela fait un plan de plus, vous me direz, mais il existe un plan national santé environnement qui se décline en plans régionaux santé environnement, dont l'un des enjeux majeurs devrait être d'obtenir au minimum une cartographie des pathologies sectorisées qui ferait apparaître des facteurs de risques localisés. Et il y a fort à parier qu'uniquement en fonction de la pollution dite CMR, cancérigène, mutagène et reprotoxique, nous verrions une coexistence entre des facteurs de risques qui sont facteurs de réduction drastique de la biodiversité, aussi bien végétale qu'animale, qui portent aussi atteinte à la santé de l'homme, notamment avec les effets dits perturbateurs endocriniens, qui est un sujet d'actualité qui a fait l'objet d'un colloque récemment. Mais cela fait au moins 15 ans que nous le savons.

Par conséquent, l'élément de réflexion est là, la santé aussi, pour nous mettre à la fois d'accord, le consensus, la première des victimes étant bien souvent l'utilisateur des facteurs de risque, les pesticides et l'agriculture.

Et donc élément de consensus dans le diagnostic et élément de cohérence dans l'action. Qu'en pensez-vous ? Il est peut-être un peu tard pour l'aborder ; cela pourrait même faire l'objet d'un colloque à part entière, mais merci.

M. André FLAJOLET

Je pense que la question que vous posez vaut une journée à elle-même, voire deux jours de réflexion. C'est le premier point et je ne pense pas qu'il faille traiter cela à 17h45 à la fin d'un congrès. Mais vous avez raison de le souligner.

Dans la région Nord-Pas de Calais, vous oubliez ou vous ne l'avez pas cité, mais il y a un autre point fondamental qui est la réduction des pollutions historiques, et le Nord-Pas de Calais, de ce point de vue, a largement de quoi parler et de quoi demander la solidarité nationale pour réduire ce type de pollution. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous et c'est peut-être l'une des orientations qu'il faudrait donner à la médecine au travail.

M. Daniel VIGIER, Auvergne Nature et Environnement

Pendant 2 jours, nous avons évoqué la trame verte et bleue pour un petit peu retrouver notre biodiversité dont il nous est dit qu'elle est en grand danger. Alors la trame verte et bleue va encadrer un petit peu des îlots de culture essentiellement et quelquefois il s'agit de monocultures pendant des dizaines d'années. Et pendant une dizaine d'années, nous allons toujours travailler la même variété de production et avec toutes les difficultés que nous allons avoir les prédateurs et les maladies. Cela n'est-il pas un petit peu paradoxal que, d'un côté, nous essayions en quelque sorte de retrouver cette biodiversité et que, de l'autre, il existe des sanctuaires sur lesquels nous n'avons pas le droit de donner un avis ?

M. Paul RAOULT

Cela pose le problème effectivement du schéma général de la biodiversité à la fois exceptionnelle et banale et la manière d'y répondre, en sachant que les agriculteurs sont bien les porteurs de la biodiversité. Mais quand vous parlez de monoculture en fait, c'est la monoculture du maïs. Il y a au moins une bonne nouvelle annoncée par le Ministre depuis quelques semaines : la prime à l'herbe va être multipliée par quatre.

Il a eu au moins le courage de dire qu'il y aurait 1 milliard qui était dans les primes PAD céréales et qui va partir sur l'élevage et qui va permettre, je le répète, de donner une prime à l'herbe multipliée par 4. Au moins, je pense que cela sera une mesure importante pour la biodiversité et nous devons l'applaudir.

Mais cela suppose d'arrêter effectivement la monoculture du maïs. Mais cela pose aussi globalement quand même une réflexion - je vais peut-être faire sursauter - sur le bail parce qu'aujourd'hui, lorsqu'un propriétaire et un locataire signent le bail, le propriétaire ou toute institution ne peut imposer le type de culture qu'il va y avoir sur la parcelle.

Ce que nous demandons, c'est une modification du bail à vocation environnementale pour qu'effectivement après nous sachions, par rapport aux zones humides ou par rapport à tout autre élément, quelle rotation il faut faire pour préserver la biodiversité dans tel ou tel territoire, sachant qu'à partir de là, il y aura une rémunération de l'agriculteur sur le service rendu. Mais cela suppose une modification législative. Je sais que, quand nous parlons de modification du droit du bail, cela fait sursauter. Deuxième élément : sur la possibilité d'acheter les terres, il n'est pas question de retirer le droit de cultiver aux agriculteurs, mais justement de préserver un certain nombre d'espaces à vocation environnementale et s'assurer que les cultures qui seront faites sur ces espaces préserveront la biodiversité.

Je sais bien qu'en France, nous sommes très attachés au droit de propriété et nous présentons l'étendard tout de suite ! Mais nous n'allons pas reprendre à l'agriculteur le droit de cultiver. Ce que nous voulons, c'est qu'il y ait un certain nombre de contraintes contractuelles sur la façon de cultiver la parcelle. À partir de là, vous pouvez faire un bail à 30 ans à l'agriculteur s'il respecte le contrat tel qu'il aura été défini et qu'il soit, je répète, rémunéré.

Ensuite, sur le problème règlement/contrat, je veux bien. Je suis dans une zone de bocage, nous faisons beaucoup d'efforts pour préserver les haies, sauf que depuis 20 ans, les haies continuent de disparaître malgré le parc. Je n'ai qu'une solution, à savoir de classer les haies dans les PLU de façon à pouvoir avoir un recours juridique devant l'agriculteur qui, un beau matin, m'a rasé 10 kilomètres de haies. Cela veut dire qu'il faut qu'il y ait une volonté politique du Maire de classer les haies dans le PLU. Nous l'avons fait pour une trentaine de communes et cela marche.

Mais cela veut dire aussi que, quand vous me dites contractuel, quand j'ai un agriculteur étranger à la région, de l'Ouest ou du Nord qui rachète quelques dizaines ou centaines d'hectares et puis qui, en 48 heures, vous a supprimé 20 kms de haies, vous n'avez plus que vos yeux pour pleurer.

Alors vous avez beau me dire, j'aurais beau contractualisé avec l'ensemble des agriculteurs de mon coin, je serais content. Mais celui qui arrive un beau matin et qui a repris ces dizaines d'hectares, lui s'en fiche de la contractualisation que vous avez faite localement. Donc il y a bien un moment où il faut mettre du réglementaire pour dire : « Vous n'avez pas le droit de faire cela parce que vous mettez en cause la biodiversité. »

M. Thierry MERRET

J'entends bien et je dénonce avec la même vigueur ce que certains agriculteurs peuvent faire. Ce que je voudrais dire ici et que l'assistance le sache, c'est que ce ne sont que quelques unités qui le font et qui jettent le discrédit sur l'ensemble de notre profession. C'est important de le rappeler. Je tiens quand même à rétablir un certain nombre de vérités. Pour ce qui est de mon département que je connais mieux que celui du Nord ou du

Pas-de-Calais, toujours est-il qu'aujourd'hui, mais sans doute parce que nous sommes une commune littorale, nous veillons, notamment au travers des PLU, à préserver les talus, etc. Il y a un travail qui est fait avec la Chambre d'Agriculture notamment. Mais c'est toujours le travail local.

D'accord pour du réglementaire, mais il ne faut surtout pas mettre une règle parce qu'il y a 1 % qui déconne et que la règle s'applique à tous ensuite. Et je crois beaucoup plus toujours aux échanges, et je suis content et fier d'avoir participé ici à cet échange avec France Nature Environnement, et j'espère que nous allons continuer à travailler. Nous pourrions parler de zones humides, nous pourrions parler de biodiversité, mais elle ne se fera que parce qu'il y a une activité économique liée à l'agriculture, parce que, sans agriculture productive, vous pourriez me parler de tout ce que vous voulez, mais la nature a horreur du vide.

Nous pourrions nous demander si la nature est naturelle. C'est une question de philosophie qui m'a été posée quand j'étais en terminale et j'ai été incapable d'y répondre ! Je vais être obligé de vous laisser parce que je crois que j'ai un avion, et désolé pour l'empreinte écologique.



## Point de vue du Grand Témoin de la journée

Mme Bérengère BONTE

Nous allons passer la parole à Jacques WEBER qui sera le grand témoin de cette journée, qui l'a ouverte et qui va la clôturer avant le discours bien sûr du Président. Le débat auquel nous avons assisté cet après-midi vous redonne-t-il un petit peu d'espoir ?

M. Jacques WEBER, économiste anthropologue, Cirad

Avant de répondre à la question, je voudrais abuser du privilège de celui qui parle en dernier pour éclairer certains points. Ils sont petits mais peuvent être de grande importance.

Quelqu'un a dit ce matin que l'enjeu de la biodiversité se passait dans la ville. Je ne sais plus qui c'était. Sincèrement, je pense que c'est l'inverse. À l'inverse d'Alphonse Allais qui voulait mettre la ville à la campagne, je crois aujourd'hui qu'il faut vraiment remettre de la campagne dans la ville, pas seulement des espaces verts, mais de la campagne dans la ville, c'est-à-dire des productions agricoles. Cela devient une impérieuse nécessité, vu la taille qu'atteignent les mégapoles. Si quelqu'un pouvait nous entendre à propos du grand Paris, ce ne serait pas mal ! Ce serait donc remettre la ville dans le continuum vivant.

C'est ce que font des grandes mégapoles à travers le monde qui sont réunies dans un groupe des mégapoles pour des réserves de biosphère urbaine, piloté par l'UNESCO, et qui comprend des villes comme Sao Paolo, New York, Chicago, Pékin. La région parisienne en fait partie, mais pas la ville de Paris.

Le deuxième point est un manque. À aucun moment, je n'ai entendu parler depuis ce matin de formes de propriété. Or, je ne conçois pas que nous puissions avancer sur ces questions de

trame verte indépendamment des formes de propriété que nous avons devant nous et nous ne traitons pas les problèmes de trame verte ou de corridors de la même manière selon que nous passons sur des propriétés privées, des sectionnaires, des communaux, voire d'autres formes de propriété pouvant exister en France. Vous l'ignorez peut-être, mais les espaces qui ne sont ni en propriété privée ni en propriété d'État représentent au minimum 15 % du territoire. Autre chose qui m'a singulièrement amusé ou étonné : nous avons parlé de se faire payer pour ne pas assécher des marais ou des zones humides, je n'ai pas bien compris. Cela m'a évoqué la lutte des personnes de petite Camargue, lutte séculaire pour empêcher que leurs marais soient asséchés. Donc autre temps, autre mœurs apparemment !

Dernier point, qui me paraît important : nous parlons tout le temps de territoire, c'est un mot nouveau. Nous parlons d'espace avant ou de collectivité, mais nous n'employons pas le mot «territoire». Je ne suis pas sûr que nous mettions tous le même sens derrière ce mot territoire et je ne sais pas comment vous le définissez. La définition que j'ai d'un territoire, est «un espace investi d'un pouvoir», autrement dit c'est un avant-projet de barbelés dans ma conception à moi.

Peut-être qu'un sens moins provocateur serait niveau de décision. À ce moment-là, nous comprendrions mieux certains points de vue qui se sont exprimés sur « à quelle échelle de territoire faut-il se situer ? » En fait la question posée derrière est : quels sont les niveaux de décision pertinents ? Si c'est bien cela, alors nous oublions trop souvent qu'il faut distinguer règle de décision et décision. Dans une démocratie qui fonctionne normalement, le pouvoir central élabore les règles de décision, mais ces règles de décision se mettent en

œuvre au niveau le plus local possible, le niveau de localité dépendant de la nature des problèmes et vous l'avez bien illustré tout à l'heure. Pour certaines espèces de poissons, le niveau de localité sera une baie, comme la baie de Saint Brieuc. Pour d'autres choses, ce sera, en matière de pêche, l'Océan Atlantique tout entier.

Je pense que parler en termes de niveau de décision rend les choses beaucoup plus claires et parler en termes de règles de décision et de mise en œuvre de décisions me paraît également plus clair que le mot flou de territoire derrière lequel tout le monde met quelque chose de différent. Il s'agissait donc des petits points de méthode et je reviens à mon rôle de témoin de la journée.

Maurice WINTZ, ce matin, nous disait que débattre est confronter des perceptions, des représentations différentes du même objet, du même problème. Là où je ne vois que plaine fleurie, qu'une prairie fleurie indifférenciée, tel naturaliste verra des cortèges de fleurs et tel autre des insectes. Là où je vois la beauté des coquelicots dans un champ de blé en Beauce, mon copain agriculteur ne verra que des saletés dans sa plaine, parce que les coquelicots dans le blé, c'est sale ! Donc ce propos de Maurice WINTZ me paraît extrêmement fort et veut dire que nous n'échangeons ou ne confrontons que des perceptions des représentations. C'est ce point de vue qui va me servir de fil pendant mon témoignage.

La première table ronde a élégamment mis en musique les représentations relatives à l'espace agricole, sylvicole et aux grandes infrastructures. Privilège encore de témoin, j'ai des questions bêtes à poser. Pourquoi faut-il nécessairement, lorsque nous faisons une route à quatre voies, que les quatre voies soient au même endroit ? Nous savons bien que la plupart des espèces animales ou végétales n'ont pas de mal à passer deux voies ; mais

quatre voies, c'est plus difficile. Pourquoi, au nom de quoi, faut-il que les quatre voies soient au même endroit ? Pourquoi ne peut-il pas y avoir deux voies dans un sens à un endroit du territoire et deux voies dans l'autre sens ailleurs ? Je n'ai jamais compris et personne n'a été capable de me l'expliquer du côté de l'École des Ponts. Mais avec la fusion des ministères, je pense que cela va venir !



M. Jacques WEBER, Cirad

L'autre point qui m'étonne est le suivant : d'où vient le fait culturel lourd français, cet amour du remblai ? Je ne comprends pas ; c'est un fait culturel, ce n'est pas un fait technique. Les Italiens sont beaucoup moins amoureux du remblai et passent beaucoup plus facilement en viaduc. Tel autre peuple passe plus facilement en tunnel. Nous, non, nous aimons le remblai. Incidemment, une autoroute à quatre voies en remblais est d'un coût, d'après les collègues du corps des Ponts, de l'ordre de 4,5 millions au kilomètre. En viaduc, nous sommes à 4,9 millions. Si vous intégrez les coûts des dommages à l'environnement au projet initial, vous passez facilement en viaduc ou en souterrain. À ce moment-là, vous résolvez le problème de trame verte. Que devient la trame verte lorsqu'elle bute sur une autoroute à huit voies ? Il faudra me l'expliquer car je n'ai pas compris. Je me demande ce qui peut passer à travers une autoroute à huit voies ! Quelle est la connectique ?

La seconde table ronde a soulevé aussi des problèmes passionnants avec des perceptions multiples. L'aménagement urbain, j'en ai un petit peu parlé, renvoie à un autre problème de perception. Lorsque nous parlons d'aménagement urbain écolo, nous parlons de HQE. Mais le HQE n'est qu'une « haute qualité énergétique » et certainement pas une « haute qualité environnementale » car un bon aménagement HQE est un bon aménagement minéralisé. Donc je suis pour aller vers un label HQEB « haute qualité énergie et biodiversité ». Pour l'instant, dans le HQE, je ne vois pas la biodiversité ; nous ne nous servons pas de la biodiversité comme nous pourrions nous en servir en tant qu'outil pour minimiser les coûts.

Autre point qui m'a impressionné dans la discussion : c'est le débat sur le contrat, le règlement, l'opposabilité. Je ne vais pas faire dans la dentelle. Basé sur l'expérience professionnelle, il me semble que la conception du contrat exprimée ici n'est pas l'égalité des parties puisque c'est un moyen de contraindre le comportement de l'un des deux acteurs. Donc il s'agit d'un instrument de pouvoir et pas d'un contrat. En l'occurrence, c'est plus un contrat de prestation, c'est-à-dire « si vous voulez être payé, vous faites ce que je veux », mais pas un contrat au sens où nous pouvons l'entendre, basé sur l'égalité des parties.

L'autre volet serait le règlement ; c'est un autre fait culturel français. Nous adorons le règlement et le Sénat - Monsieur RAOULT, me démentira peut-être - mais il y a quelques années la Haute assemblée avait produit une remarquable étude sur l'application des lois en France montrant que 39 % des lois étaient appliquées car les lois étaient déposées sans aucune étude de leurs coûts de mise en œuvre et encore moins des coûts de contrôle. Donc que veut dire une loi si elle n'est pas

assortie des moyens de financer son contrôle ? Monsieur RAOULT l'a parfaitement expliqué et illustré par cette agriculture allochtone venant de saboter des kilomètres et des kilomètres de haies sans que Monsieur le Maire puisse lui opposer quoi que ce soit. Donc le règlement sans les coûts de contrôle, désolé, c'est du pipeau !

Quant au contrat, sans égalité des parties, désolé, c'est un instrument de pouvoir, c'est-à-dire que cela s'assimile au pseudo contrat entre l'État et ses établissements. Il n'y a pas de contrat ; il y a un engagement univoque d'un établissement envers l'État. Le reste, ce sont des figures de rhétorique.

Nous avons parlé de la gouvernance et de ses outils. Mais la gouvernance, ce sont les outils. La gouvernance est l'ensemble des règles et instruments qui orientent le comportement des individus et des groupes dans un sens désiré. C'est ainsi que se définit le terme gouvernance, du moins dans la définition que lui donne l'ONU. La gouvernance n'est pas le gouvernement ; la gouvernance est l'ensemble des moyens qui orientent les comportements des individus ou des groupes.

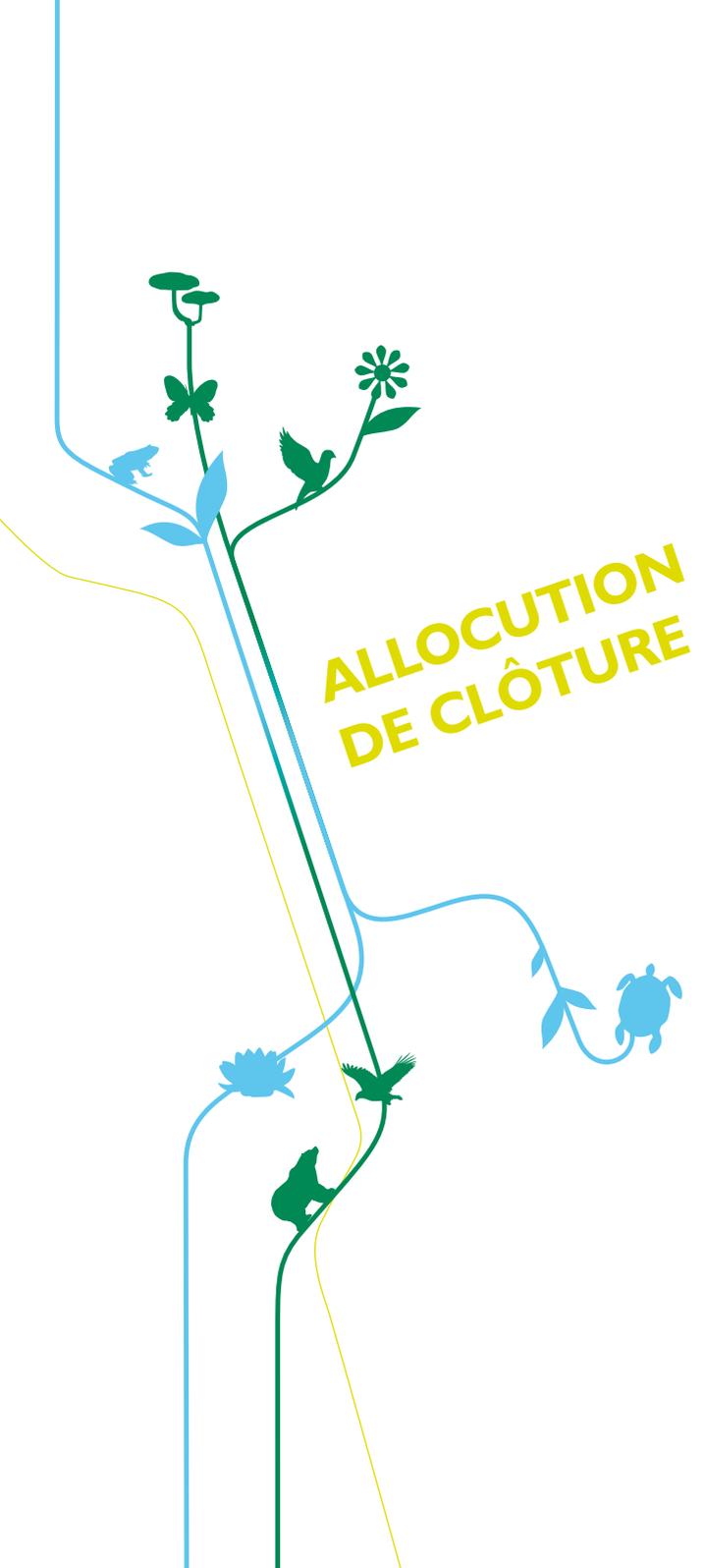
Un des moyens essentiels qui vaut gouvernance, ce sont les incitations. Or, comme vous utilisez le règlement ou le contrat, vous faites fi de la possibilité d'utiliser des incitations économiques. Excusez-moi, mais pour le témoin que je suis, vous restez dans le monde actuel. Or, nous ne sommes plus déjà dans le monde actuel ; nous sommes dans une crise telle que nous ne sortirons pas dans le même monde.

Donc il faut profiter de tout ce qui se passe autour du Grenelle pour fonder l'économie sur des bases complètement différentes et utiliser à fond les incitations.

En l'occurrence, plutôt que de financer notre agriculteur pour qu'il ne fasse pas quelque chose que nous n'avons pas envie qu'il fasse, élaborons des indicateurs dont le suivi fera que, suivant l'état de cet indicateur, ou bien il paiera très cher, ou bien il sera rémunéré. Faisons fonctionner, généralisons le principe du pollueur payeur qui n'est pas le fait de faire payer le pollueur, mais qui est le fait de rendre possible mais très coûteux tous les comportements, dont nous ne voulons pas, pour financer ceux que nous voulons. Nous ne sommes plus dans du règlement, nous ne sommes plus dans du contrat ; nous sommes dans de l'incitation qui préserve la liberté des individus s'ils sont prêts à y mettre le prix. Là, nous basculons dans un autre monde qui peut être extrêmement efficace parce que les acteurs ont tout à gagner ou tout à perdre.

Jean-Pierre BOMPARD l'a dit et répété avec force. Si écologie et emploi doivent aller de paire, lorsque des arbitrages sont nécessaires, et il a évoqué Metaleurop, le maintien de l'emploi dans de mauvaises conditions écologiques et sanitaires risques de l'emporter, sauf à échanger des points de vue sans que ces points de vue s'affrontent.

Or, aujourd'hui, il me semble que nous puissions tirer la leçon suivante de cette journée et nous revenons aussi sur le propos de Maurice WINTZ. Vous avez réussi ce qu'évoquait Maurice WINTZ. Ce sont les perceptions qui ont été échangées, ce sont des points de vue qui se sont confrontés et ceci, sans que jamais cette confrontation ou cet échange ne vire à l'affrontement. Je crois que, vu la diversité des points de vue qui étaient présents dans cette salle depuis ce matin, ce n'est pas une mince affaire et je crois qu'il y a lieu de s'en féliciter. Je vous remercie, je ne sais pas si j'ai rendu finalement témoignage de cette journée ; en tout cas, c'est ainsi que je l'ai ressentie et j'ai pris grand plaisir et intérêt à la vivre.



## ALLOCUTION DE CLÔTURE

**M. Sébastien GENEST**, président de France Nature Environnement

Il me reste maintenant à conclure. Nous arrivons au terme de notre congrès, un congrès qui a été extrêmement riche. Je crois que tous les échanges que j'ai pu avoir jusqu'à présent avec différentes personnes m'ont bien montré que la richesse des propos, la richesse des interventions, des différents sujets qui ont été abordés, ce qui est extrêmement important. Je ne vous cache pas que je suis, à titre personnel en tout cas, satisfait de ce congrès tel qu'il a pu se réaliser, car nous sommes bien revenus à des fondamentaux sur un sujet pas simple que celui de la biodiversité comme vient de le montrer la table ronde.

Cela n'empêche que pour la biodiversité, le concept nébuleux que nous évoquions encore tout au long de ces deux jours se précise. La trame verte et bleue en est un élément qui le montre. Cela se précise dans la tête de plus en plus de monde.

Quand nous revenons quelques années en arrière, je crois qu'il est important de se remémorer des choses. En 1996, quand le processus Natura 2000 avait été bloqué, nous étions revenus à une opposition sur les différents acteurs de la société sur le même sujet. L'incompréhension s'était développée, une guerre des tranchées, des personnes, des invectives plutôt que des dialogues alors qu'aujourd'hui nous arrivons à une situation inverse : plutôt du dialogue que des invectives. C'est une première évolution non négligeable car je suis convaincu que c'est bien par le dialogue et par la compréhension que nous arrivons à passer déjà la première étape. Première étape indispensable car, une fois de plus, ce congrès l'a démontré, la biodiversité est l'affaire de tous. Quel est le compromis, le consensus, précis, construit que nous arrivons à trouver ensemble pour pouvoir avancer sur ce

sujet aussi fondamental ?

Sur ce sujet aussi fondamental, moi j'ai noté quelques points sur le congrès qui étaient clés et qui font à mon sens de moins en moins débat : la connaissance. Nous avons déjà eu la journée d'hier consacrée à la connaissance. Nous voyons bien toute l'importance et tout l'intérêt d'approfondir cela, de faire un suivi des populations et de l'état des populations animales et végétales, l'état tout simplement de notre patrimoine naturel. La connaissance, si nous devons l'approfondir, cela veut dire déjà, premier point, de pouvoir mobiliser des acteurs pour le faire. Cela veut dire aussi des moyens pour le faire. Et j'y reviendrai évidemment comme vous pouvez vous en douter.

Mais nous ne pouvons pas avoir de grands projets et une grande politique si nous n'avons pas les moyens nécessaires pour pouvoir l'engager. Nous reviendrons tout naturellement à la grande déclaration d'intention comme nous avons pu encore le dire à l'instant.

Le deuxième point qui est sur la mise en œuvre, nous venons d'en parler là, est pour moi un point important qu'il ne faut pas lâcher, qui est bien les conditions de l'opposabilité. Chantal JOUANNO le disait hier : pourquoi pas une expérimentation en Nord-Pas de Calais des conditions de l'opposabilité ? Moi, je crois qu'il faut justement pousser d'autant plus cette idée-là et, sans exclure tout ce que nous venons de nous raconter sur l'idée du contrat et la forme du contrat, je partage les propos de Jacques WEBER car il ne faut là non plus se tromper dans la définition des mots, que nous ayons bien le même sens derrière chaque mot pour pouvoir nous comprendre et qu'il n'y ait pas de surprise, pour qu'il n'y ait pas de personnes, d'acteurs qui soient surpris à un moment du fait qu'il y ait une incompréhension sur la nature d'un contrat.

La nature du contrat peut être saine, la nature du contrat va quand même dans le sens d'un deal qui est gagnant/gagnant entre tous les acteurs.

Le point qui est conséquent aussi sur cet aspect de biodiversité, c'est bien le problème de la spécialisation des espaces. À partir du moment où nous parlons de trame verte et bleue, à partir du moment où nous parlons de zones industrielles, à partir du moment où nous parlons d'infrastructures, de fait, nous arrivons à une logique de spécialisation.

La spécialisation ne doit pas nous faire peur mais, si elle est outrancière, elle ira totalement à l'encontre des éléments de la biodiversité, entre autres. Nous allons avoir aussi des dysfonctionnements graves qui vont se produire au niveau de notre aménagement des territoires : bassins de vie ou lieux de décision ? Là, cela se discute encore, mais nous ferons un autre colloque au besoin ! Mais cela montre bien toute l'importance d'arriver à aller dans le sens d'une forme de multifonctionnalité, et la multifonctionnalité qui permet à un moment ou un autre de bien prendre en considération la biodiversité dite ordinaire. Que nous spécialisons par obligation, évidemment ; que nous arrivions à trouver les bons éléments de l'aménagement du territoire aussi est aussi indispensable pour arriver à préserver l'ensemble de la biodiversité.

Pour ma part, je suis particulièrement satisfait aussi de la qualité des échanges et des débats, comme je pouvais le dire tout à l'heure, car l'échange de cette table ronde finale avec tous les acteurs le montre, mais l'ensemble des tables rondes, l'ensemble des échanges aussi. C'est un point sur lequel je reviens dessus car c'est un point qui est pour moi indispensable. Il est indispensable parce que cet échange a montré que, par les différents points de vue et la confrontation de points de vue, nous pouvions avancer.

Le déplacement et la reconnaissance du mouvement associatif et de la thématique par le déplacement de deux représentants du gouvernement en la personne de Chantal

JOUANNO et en celle de Jean-Louis BORLOO ont été des moments importants qui ont ponctué ce congrès, aussi par les annonces qui viennent bien conforter le compromis qui se dégage.

Et dans ces annonces, je pense que l'idée de l'agence de la nature, qui est un engagement du Grenelle, qui doit être lancée et réfléchi - cela ne veut pas dire que cela doit aboutir de façon simple ou simpliste, que nous devons tout casser -, mais qui doit être réfléchi et doit être poursuivie, peut être une des pistes pour pouvoir avancer en matière de préservation de la biodiversité, en matière de mise en œuvre de la trame verte et bleue.

L'autre élément qui est à noter et que nous encourageons évidemment tout le monde de pousser encore, car c'est un élément clé qui va au-delà de nos propres frontières, qui est bien l'idée du GIEC biodiversité.

Je pense que les annonces qui ont pu être faites par Jean-Louis BORLOO sur cet aspect-là sont importantes et j'espère qu'avec tous les acteurs qui s'occupent de biodiversité en France. Nous arriverons à trouver les bonnes complémentarités entre le Muséum, entre la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, les différentes organisations qui s'occupent de biodiversité, pour arriver à porter haut et fort cette idée-là du GIEC sur la biodiversité, car ce sera l'élément pour donner des outils supplémentaires pour pouvoir défendre la biodiversité, pour pouvoir arriver à enclencher d'autres mécaniques, d'autres politiques en matière de préservation de la biodiversité, pour qu'il y ait la prise de conscience que nous avons pu connaître sur le climat, et que nous arrivions à la mettre en œuvre au niveau de la biodiversité et avec tous les outils qui devraient s'en dégager. Je crois que ce congrès a montré très clairement qu'aujourd'hui la biodiversité n'est pas simplement un recueil d'éléments qui restent seulement à mettre en place. Nous n'avons pas les outils aujourd'hui pour arriver à faire la

politique d'envergure que nous souhaitons.

Nous devons capitaliser sur ce qui existe et non pas évidemment avoir une politique du déni par rapport à l'existant, mais nous devons arriver à bien réorienter, ré-imaginer, imaginer de nouveaux dispositifs.

C'est bien un choix, c'est bien un projet nouveau, c'est bien un problème aussi de société dont le socle est scientifique, sur lequel il faut arriver à construire. C'est un outil d'aménagement du territoire pour lequel nous devons encore donner plus de légitimité sociale car c'est bien l'idée de la sensibilisation qui se cache derrière, mais c'est aussi tout simplement l'appropriation.

Aujourd'hui, une idée qui n'a pas particulièrement été portée, mais que nous pourrions envisager, en tout cas, d'étudier serait de lancer un grand débat public, un grand débat national sur l'idée de cette trame verte et bleue, son intégration dans les territoires. Et j'en profite d'autant plus avec la présence du président de la CNDP qui est avec nous aujourd'hui. Je ne sais pas ce que cela pourrait donner, personne ne le sait.

Mais je suis convaincu là encore que, si c'est un grand projet de société que nous voulons porter en matière de biodiversité, nous n'y arriverons que s'il y a une véritable légitimité sociale qui sera donnée.

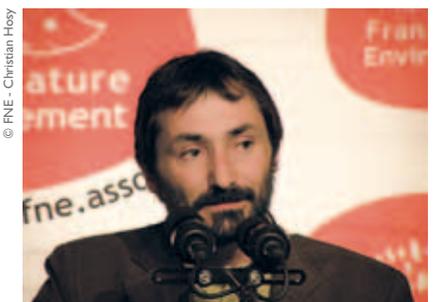
Un débat public est une idée ; cela peut être autre chose. En tout état de cause, la sensibilisation doit être accrue ; les campagnes de sensibilisation au niveau de l'ensemble des réseaux, autant au niveau des structures socioprofessionnelles, au niveau des collectivités, au niveau des structures des associations de ces mêmes collectivités, je pense à l'ARF, je pense évidemment à l'ADF, à l'AMF, l'ensemble des collectivités, nous en sommes bien là, pour que tous les décideurs aient conscience des réels enjeux qui se cachent derrière la biodiversité. C'est

un enjeu important pour lequel là encore je crois que le mouvement associatif est prêt à collaborer avec tous les acteurs. Et j'espère que nous arriverons, comme a pu le montrer ce congrès, avec tous les acteurs et notamment avec le Conseil Régional, à poursuivre un travail conséquent, effectif, constructif, pour que nous puissions faire avancer cette idée très belle qui est basée sur la protection du vivant, la préservation de notre environnement.

En tout cas, à tous et à toutes, merci d'être venus à ce congrès. Je souhaite renouveler mes remerciements aussi à ceux qui ont pu nous aider à l'élaboration ; particulièrement un petit message à Robert BARBAULT qui s'est investi amplement dans l'animation du comité de pilotage de ce même congrès. Cela a été extrêmement riche et demandé beaucoup d'implication d'un bon nombre.

Merci à vous et j'espère à dans un an sur une autre idée car pour nous la biodiversité, évidemment l'aventure continue avec la territorialisation, la poursuite dans les territoires. La suite et un autre grand projet que nous devons avoir et que nous devons mettre en œuvre, c'est bien contribuer au nouveau projet de société plus global que nous devons construire et là encore, nous devons le construire tous ensemble.

Merci à vous et j'espère à très bientôt.



M. Sébastien GENEST, France Nature Environnement

France Nature Environnement remercie les partenaires  
qui l'ont soutenue pour son 33e congrès.

### En collaboration avec :



### Nos partenaires :



### Ils nous soutiennent aussi :



### Nos parrains :



## SIGNIFICATION DES SIGLES, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE :

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie  
 ADF : Assemblée des Départements de France  
 AFSSET : Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail  
 AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne  
 AMF : Association des Maires de France  
 APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture  
 ARF : Association des Régions de France  
 ATTAC : Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens  
 CAUE : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
 Cemagref : Institut de recherche finalisée de référence pour la gestion durable des eaux et des territoires  
 CES : Comité Économique et Social  
 CESE : Comité Économique et Social Européen  
 CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail  
 CGC : Confédération Générale des Cadres  
 CGT : Confédération Générale du Travail  
 CIADT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire  
 Cirad : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement  
 CNDP : Commission Nationale du Débat Public  
 COMOP : Comité Opérationnel  
 CRBPO : Centre de Recherche par le Bagueage des Populations d'Oiseaux  
 CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels  
 DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale  
 DCE : Directive Cadre sur l'Eau  
 DDE : Direction Départementale de l'Équipement  
 DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires  
 DIREN : Direction Régionale de l'Environnement  
 DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
 DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement  
 ENLM : Espace Naturel Lille Métropole  
 ENR : Espaces Naturels Régionaux  
 EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin  
 ERU : Eaux Résiduelles Urbaines  
 Fedenatur : Fédération européenne des espaces naturels et ruraux métropolitains et périurbains  
 FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles  
 FPF : Forestiers Privés de France  
 FPNR : Fédération des Parcs Naturels Régionaux  
 FRB : Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité  
 GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun  
 GECCO : Groupe d'Experts sur la Chasse et les Oiseaux  
 GES : Gaz à Effet de Serre  
 GIEC : Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat  
 HQE : Haute Qualité Environnementale  
 HVE : Haute Valeur Environnementale  
 IAE : Infrastructures Agro-Écologiques (terme spéc.)  
 IBD : Indice Biologique Diatomées  
 IBGN : Indice Biologique Global Normalisé  
 IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer  
 IGN : Institut Géographique National

IGRF : Ingénieurs du Génie Rural des Eaux et des Forêts  
 IISD : International Institute for Sustainable Development  
 INRA : Institut National de Recherche Agronomique  
 IPBES : Intergovernmental science-policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services  
 IPCE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement  
 IPR : Indice Poisson Rivière  
 IRENA : Agence Internationale pour les Energies Renouvelables  
 LGV : Ligne à grande vitesse  
 LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
 MEDEF : Mouvement des entreprises de France  
 MEEDDAT : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire  
 MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle  
 MSA : Mutualité Sociale Agricole  
 OGM : Organisme Génétiquement Modifié  
 ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
 ONERC : Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique  
 ONF : Office National des Forêts  
 ONG : Organisation Non Gouvernementale  
 ONU : Organisation des Nations Unies  
 PAC : Politique Agricole Commune  
 PAD : Prime d'Abandon Définitif  
 PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable  
 PCB : Préfet Coordonnateur de Bassin  
 PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée  
 PIB : Produit Intérieur Brut  
 PLU : Plan Local d'Urbanisme  
 PNR : Parc Naturel Régional  
 PPEAN : Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels  
 REACH : enRegistrement, Evaluation et Autorisation des substances CHimiques  
 RFF : Réseau Ferré de France  
 SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural  
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
 SAU : Surface Agricole Utile  
 SCOT : Schéma de COhérence Territoriale  
 SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
 Sétra : Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements  
 SIG : Système d'Information Géographique  
 SNIT : Schéma National des Infrastructures de Transport  
 STEP : Station de Transfert d'Énergie par Pompage  
 STOC : Suivi Temporels des Oiseaux Communs  
 TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles  
 UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature  
 UMP : Union pour un Mouvement Populaire (parti politique français)  
 UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (acronyme anglais)  
 UPM : Union Pour la Méditerranée  
 ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux  
 ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

## PRESIDENT

**BARBAULT Robert**

Directeur du Département Ecologie et Gestion  
de la Biodiversité  
Muséum National d'Histoire Naturelle

## MEMBRES

**AUBEL Christophe**

Directeur de la Ligue ROC  
Administrateur & Pilote du pôle Nature  
France Nature Environnement

**AUVERLOT Dominique**

Chef du département Recherches,  
Technologies et Développement Durable  
Centre d'Analyse Stratégique

**BAGUETTE Michel**

Professeur au Département Ecologie et  
Gestion de la Biodiversité  
Muséum National d'Histoire Naturelle

**BOUSQUET Pierre**

Directeur Exécutif  
France Nature Environnement

**CAU Emmanuel**

8ème vice-président, délégué au  
Développement durable et à l'Environnement  
Région Nord-Pas de Calais

**COUVET Denis**

Directeur de l'Unité de Conservation des  
espèces, Restauration et Suivi des Populations  
Muséum National d'Histoire Naturelle

**DE EXPOSITO Magali**

Chargée de mission Événementiel  
France Nature Environnement

**FELDMANN Philippe**

Chargé de mission Biodiversité  
Centre de coopération internationale en  
recherche agronomique pour le développement

**GALLIOT Michel**

Chargé de mission  
Observatoire National des Effets du  
Réchauffement Climatique

**HOSY Christian**

Chargé de mission Biodiversité  
France Nature Environnement

**ISTAS Jacqueline**

Présidente  
Nord Nature Environnement

**LE CUZIAT Joseph**

Chargé de Mission Connaissance du Patrimoine  
Parcs Nationaux de France

**LE ROUX Xavier**

Directeur  
Fondation Française pour la Recherche sur la  
Biodiversité

**LERIQUE Fabrice**

Cellule d'Appui Stratégique, Dir. de  
l'Environnement, de l'Énergie et des Déchets  
Région Nord-Pas de Calais

**MICHAU Emmanuel**

Chef du département biodiversité.  
Office National des Forêts

**MOUGEY Thierry**

Chargé de mission Biodiversité - Gestion de l'espace  
Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**SANTUNE Vincent**

Directeur, Conservatoire des Sites Naturels du  
Nord et du Pas-de-Calais

**SOUAN Hélène**

Adjointe au chef de bureau de la connaissance  
et de la stratégie nationale pour la biodiversité  
Direction de l'eau et de la biodiversité  
MEEDDAT

**TASSIS Heidi**

Chargée de communication, Dir. de  
l'Environnement, de l'Énergie et des Déchets  
Région Nord-Pas de Calais

**VINOT Véronique**

Chef de projet Valorisation de la biodiversité  
Dir. de l'Environnement et du Développement Durable  
Office National des Forêts

**WINTZ Maurice**

Directeur de l'Institut d'urbanisme et  
d'aménagement régional  
Centre de Recherches et d'Études en Sciences  
Sociales, Université Marc Bloch - Strasbourg

